Virbac

Rapport annuel 2014

Shaping the future of animal health

RÉTROSPECTIVE

4 Entretien avec Éric Marée, président du directoire du groupe Virbac
7 Chiffres clés
9 Gouvernement d'entreprise
12 Innovation : des investissements et partenariats d'avenir
14 Outil industriel : entre croissance et sophistication
16 Une approche business plus globale et plus agile
18 Une aventure humaine unique

DÉVELOPPEMENT DURABLE

22 Profil de l'entreprise
31 Indicateurs de performance
74 Vérification externe

RAPPORT FINANCIER

78 Rapport de gestion
122 Rapport de la présidente du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et sur les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques
140 Comptes consolidés
192 Comptes sociaux
218 Conventions réglementées
220 Attestation du responsable du rapport financier annuel
221 Observations du conseil de surveillance
222 Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 24 juin 2015 projet de résolutions
232 Lexique

Shaping the future of animal health

RÉTROSPECTIVE

2014 : Virbac réaffirme son ambition

Entretien avec Éric Marée, président du directoire du groupe Virbac

Chiffre d'affaires 773 M€

Répartition géographique

Europe 323 M€

Amérique latine 139 M€

Amérique du Nord 104 M€

Asie 97 M€

Pacifique 80 M€

Afrique - Moyen Orient 30 M€

2014 une année exceptionnelle ?

Éric Marée : Tout à fait ! Elle restera comme l'année qui nous aura permis de changer complètement de dimension aux États-Unis avec l'acquisition des marques SENTINEL FLAVOR TABS et SENTINEL SPECTRUM, jusque-là propriétés de Novartis, et que Eli Lilly and Company, acquéreur de l'ensemble des activités vétérinaires de Novartis, a dû céder pour répondre aux exigences des autorités antitrust américaines. L'importance stratégique de ce renforcement sur le marché des animaux de compagnie, après lequel nous courions depuis longtemps, saute aux yeux : la moitié du marché mondial se situe aux États-Unis, où la part de marché Virbac, qui approchait les 4%, nous empêchait de peser suffisamment et de développer comme nous le souhaitions nos marques et nos nouveaux produits.

BUSINESS : UN CHANGEMENT DE DIMENSION AUX ÉTATS-UNIS

Avec cette acquisition, la part de marché de Virbac aux États-Unis se situe désormais à un niveau comparable à celle de Virbac dans le reste du monde. Autre conséquence : nous doublons de taille sur le marché américain des animaux de compagnie et devenons 5e *exæquo* avec MSD et Boehringer. Notre force de vente est également multipliée par deux, ce qui nous donne la possibilité de beaucoup mieux couvrir le territoire américain et de nous imposer face à la concurrence et la distribution.

PRODUCTION : PLUSIEURS PROJETS ACHEVÉS EN 2014

Et côté croissance interne ?

EM : 2014 ne peut en effet se réduire à cette acquisition. Dans un marché mondial qui a retrouvé des couleurs en Europe et qui continue de croître à bonne allure dans le reste du monde, Virbac a retrouvé une croissance organique (hors acquisitions et effets de change) très satisfaisante de 6,3%, semblable à celle du marché. L'Amérique latine comme l'Asie-Pacifique en fort rebond ont dépassé ce niveau et ont compensé la stagnation de l'activité aquaculture, consécutive à la réduction temporaire des quantités de saumons présentes dans les fermes aquacoles chiliennes à la suite de certaines mesures sanitaires imposées par les autorités aux éleveurs. En revanche, la croissance est moindre aux États-Unis où l'absence d'Iverhart Plus sur le marché au premier semestre a pesé sur l'activité. À l'inverse, l'Europe a accéléré au deuxième semestre avec le lancement réussi de plusieurs nouveaux produits, en particulier Milpro, vermifuge pour chiens et chats, Effitix, antiparasitaire externe pour chiens, Cyclavance, anti-inflammatoire dermatologique pour chiens et chats, Deltanil et Néoprinil, antiparasitaires pour ruminants. En conséquence, la croissance organique a fortement rebondi au second semestre à 9,5% après un modeste 3% au premier semestre.

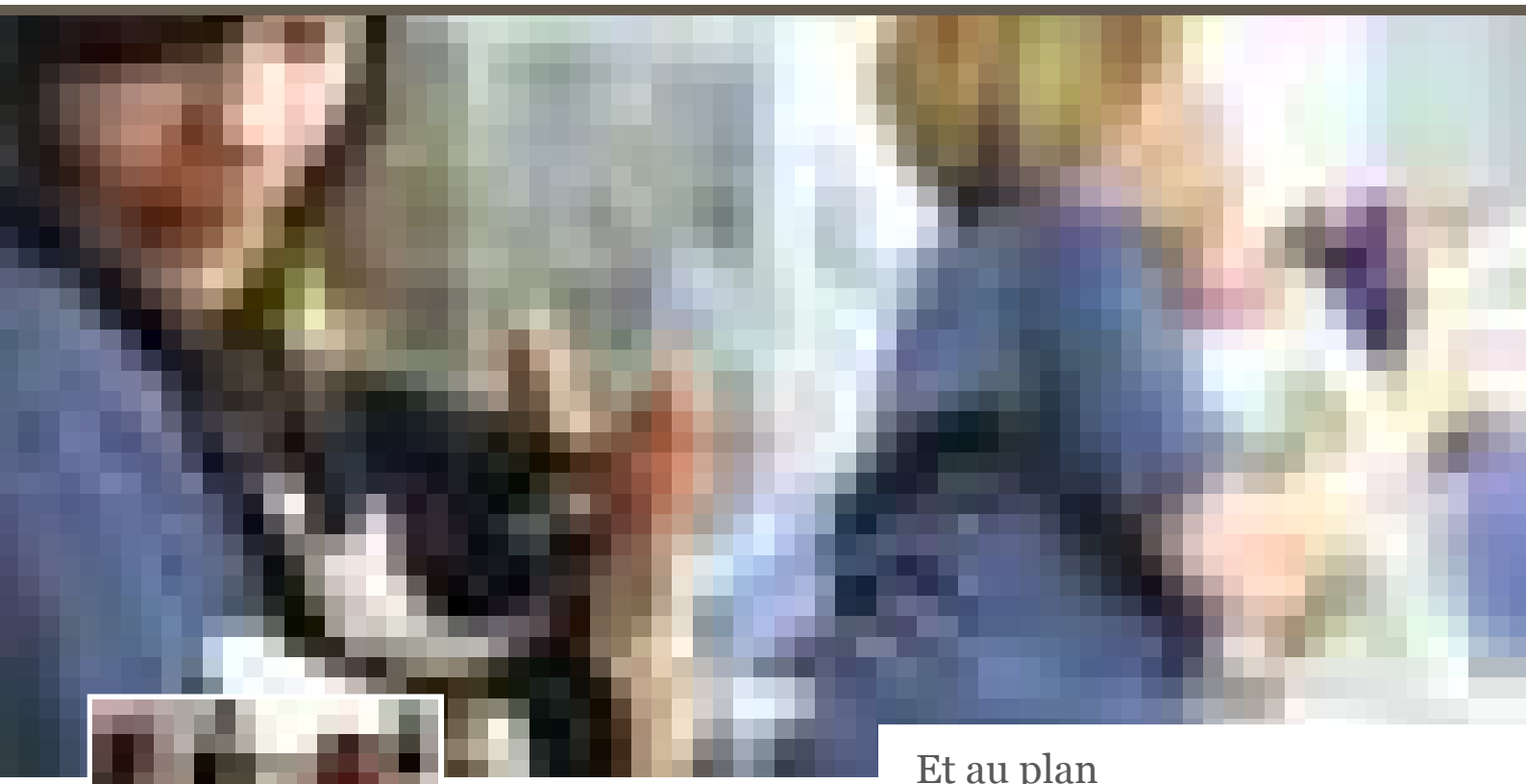

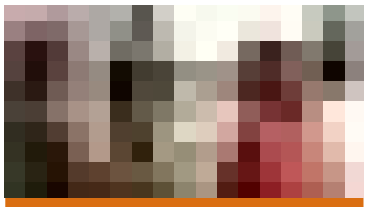

COLLABORATEURS : UN RENFORCEMENT DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION

D'autres événements en 2014 ?

EM : Oui. Plusieurs projets d'investissement sur lesquels nous travaillions depuis plusieurs années ont été achevés et inaugurés en 2014 : les nouveaux centres de R&D sur les sites de St. Louis aux États-Unis et de Santiago au Chili, le nouveau site de fabrication des produits injectables stériles à Carros et le tout dernier site de Virbac à Guadalajara au Mexique, qui regroupe bureaux, entrepôt et usine. Dans ces bâtiments de production et de R&D, comme dans les unités existantes, le Groupe continue à investir fortement en recrutement et formation pour porter le niveau de maîtrise pharmaceutique aux niveaux requis toujours croissants.

Comment s'annonce 2015 pour Virbac ?

EM : Avec la dynamique générale du marché mondial de la santé animale et la montée en puissance des produits lancés récemment, en premier lieu en Europe mais également dans d'autres régions, le Groupe pourrait connaître une croissance organique en 2015 comparable à celle de 2014. En outre, les taux de change auront une incidence positive sur la performance globale si les tendances observées récemment, avec la baisse de l'euro, se confirment.
L'évolution du Groupe au premier trimestre sera toutefois en partie masquée par un faible niveau d'activité aux États-Unis. La filiale américaine a en effet interrompu ses fabrications et livraisons au départ de son usine de St. Louis (Missouri) en début d'année, afin de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre de son plan d'amélioration des procédures de validation et d'assurance de qualité, dont certaines faiblesses ont été révélées par une récente inspection des autorités réglementaires américaines. Les livraisons doivent reprendre graduellement dans le courant du mois de mars et la production à partir d'avril.
La contribution de la gamme SENTINEL acquise aux États-Unis - qui n'est pas concernée par le point précédent et dont les ventes à fin février ont atteint 25 M$ - sera en revanche très positive sur la croissance des ventes et des résultats du Groupe sur une base ajustée ; à celle-ci s'ajoutera l'impact, maintenant favorable, des changes. Ceci devrait permettre à Virbac de dépasser la barre des 900 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015.

Et au plan financier ?

EM : Sur le plan des résultats reportés, l'application des principes comptables IFRS relatifs aux regroupements d'entreprise génèrera toutefois des amortissements annuels significatifs ainsi que, la première année, une charge ponctuelle due à la réévaluation comptable des stocks acquis. Ces écritures viendront diminuer les profits générés ; leur effet total est en cours d'évaluation par le Groupe.

Par ailleurs, compte tenu d'un programme d'investissement un peu moins lourd que les années précédentes et, nous l'espérons, d'une bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement, nous anticipons un rapide désendettement, le ratio d'endettement net sur EBITDA devant redevenir inférieur à 3 en fin d'année.

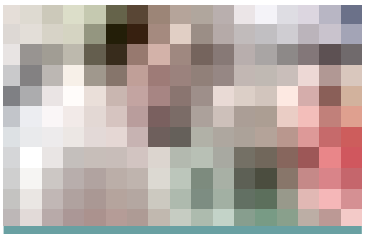

INNOVATION : DES INVESTISSEMENTS ET PARTENARIATS D'AVENIR

Une nouvelle signature : “Shaping the future of animal health”

À mi-année, l’ancien slogan “Passionate about animal health” (lancé en 2001) a été remplacé par la nouvelle signature Virbac : “Shaping the future of animal health”. Celle-ci reflète mieux la réalité actuelle de l’entreprise, devenue en près de 50 ans un acteur incontournable de la santé animale. Différenciante, cette signature permet également à Virbac d’afficher clairement ses ambitions pour l’avenir et constitue un formidable levier pour accroître la notoriété du Groupe à travers le monde. Elle exprime enfin le souhait de Virbac de prendre en compte les nouveaux enjeux de société tout en réaffirmant son engagement envers l’ensemble des parties prenantes : fournisseurs, distributeurs, leaders d’opinion, pouvoirs publics, investisseurs, salariés, candidats, et bien sûr, les clients pour lesquels le Groupe ne cesse d’innover pour toujours mieux les satisfaire.

Chiffres clés

Chiffre d’affaires
en millions d’euros

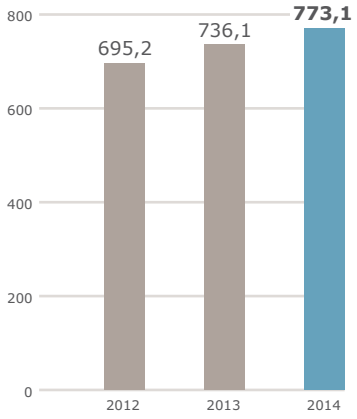

Structure financière
en millions d’euros

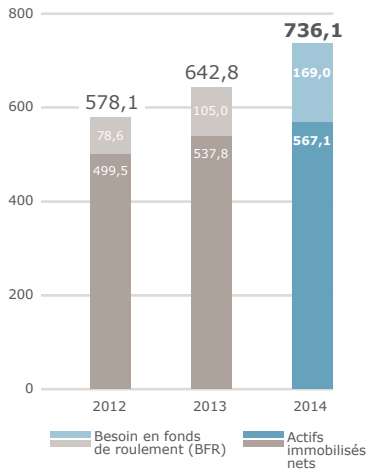

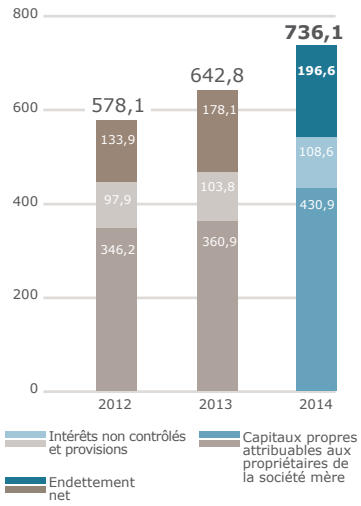

Cash flow opérationnel
en millions d’euros

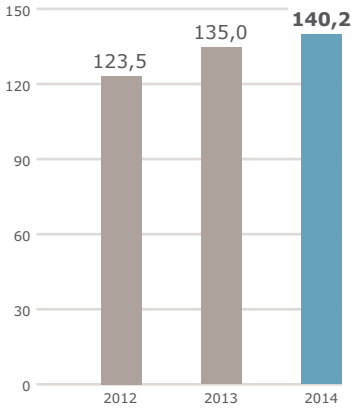

Résultats
en millions d’euros

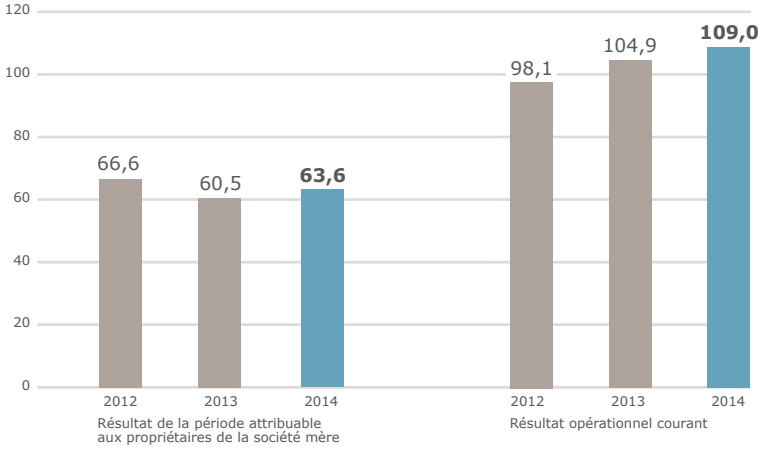

Croissance interne
à taux de change et périmètre constants

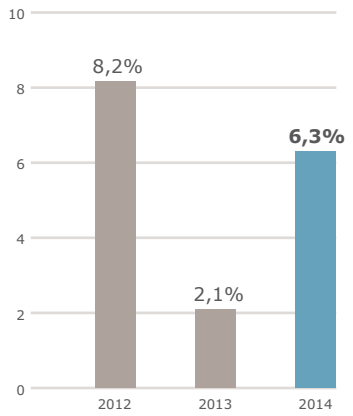

Marge brute d'autofinancement
en millions d'euros

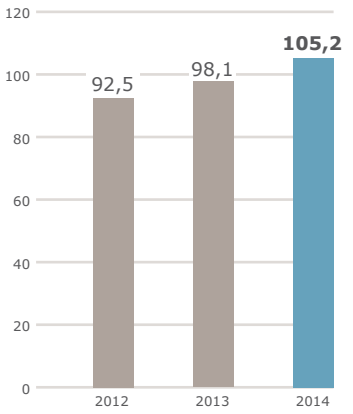

Investissements
en millions d'euros

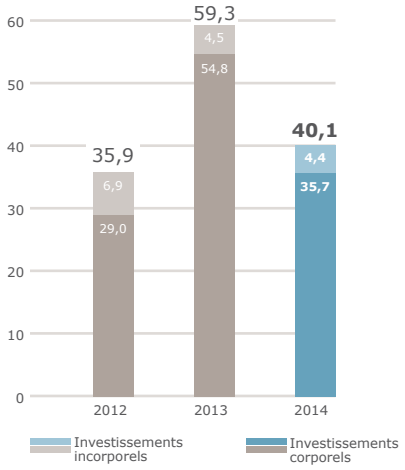

Gouvernement d'entreprise

UNE GOUVERNANCE ÉQUILIBRÉE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

La gouvernance de Virbac repose sur des principes qui contribuent à maintenir l'équilibre nécessaire à la performance et au bon développement du Groupe.

Séparation des pouvoirs et collégialité

Depuis 1992, Virbac a adopté une séparation entre les fonctions de direction stratégique et opérationnelle, exercées par le directoire, et le contrôle de cette gestion, dévolu au conseil de surveillance. Cette organisation répond au souhait d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et de supervision. Elle implique un dialogue régulier et efficace entre le directoire et le conseil de surveillance ainsi qu'une confiance mutuelle.
La collégialité est un principe d'organisation clé de la gouvernance de Virbac. Le fonctionnement de ses deux organes sociaux, conseil de surveillance et directoire, repose sur la recherche d'une position partagée par leurs membres respectifs et sur une prise de décision collective, résultat d'un véritable travail d'équipe.

Des dirigeants engagés et expérimentés

La gouvernance de Virbac s'appuie sur des organes sociaux resserrés, composés de personnes fortement et durablement engagées. Leur expérience professionnelle couvre de nombreux aspects de la gestion courante d'un grand groupe international. À l'exception de sa vice-présidente, l'ensemble des membres du conseil de surveillance sont des dirigeants d'entreprise ayant une longue expérience de la gestion opérationnelle. L'engagement des dirigeants de Virbac, qu'il s'agisse des membres du conseil de surveillance ou des membres du directoire, repose sur une implication dans la durée, au service de la stratégie à long terme du Groupe. Par ailleurs, l'implication des membres du conseil de surveillance et du censeur de Virbac ne se limite pas à leur participation active au cours des débats formels du conseil. Elle prend également la forme d'échanges informels réguliers et de réunions *ad hoc* ponctuelles lorsque les circonstances l'exigent.

Une gouvernance en constante amélioration

Virbac suit les recommandations du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef actuellement en vigueur. Le Groupe continue à améliorer ses pratiques de gouvernance. Dans certains cas, il dépasse les objectifs fixés par le code Afep-Medef :

- la moitié des membres du conseil de surveillance de Virbac sont des membres indépendants ;
- le conseil est composé à égalité de trois femmes et trois hommes.

LE DIRECTOIRE

Sa mission est d'assurer la direction stratégique et opérationnelle du groupe Virbac. Il est composé de cinq membres qui collaborent étroitement et prennent leurs décisions de manière collégiale. Ce fonctionnement favorise la réflexion commune et la recherche d'un consensus.
Que ce soit pour la vision long terme ou les besoins opérationnels, les échanges entre les membres du directoire sont fréquents et ne se limitent pas aux réunions formelles du directoire. Cette organisation flexible permet d'atteindre un niveau de réactivité élevé dans la prise de décisions stratégiques.
Le directoire rend compte de ses travaux au conseil de surveillance et soumet à son approbation formelle toute opération stratégique du Groupe.
Il s'appuie dans ses travaux sur un dialogue régulier avec les membres du comité stratégique. Outre les membres du directoire, il regroupe les huit directeurs fonctionnels et les cinq directeurs de zone du Groupe.

Éric Marée, président

Christian K rst, directeur général et directeur du Développement

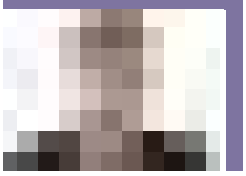

Michel Garaudet, directeur des Affaires Financières

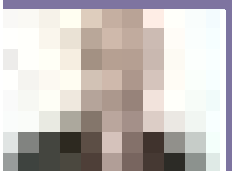

Sébastien Huron, directeur des Opérations Commerciales Monde

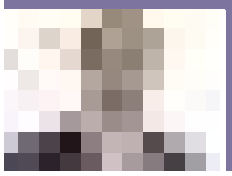

Jean-Pierre Dick, chargé des projets spéciaux et président de la Fondation d'Entreprise Virbac

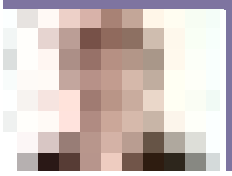

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion du directoire, l'examen régulier des comptes et de tous les projets et investissements significatifs.
Le conseil de surveillance est composé de six membres dont trois membres indépendants :

1 **Marie-Hélène Dick**, présidente

2 **Jeanine Dick**, vice-présidente

3 **Olivier Bohuon**, membre indépendant

4 **Philippe Capron**, membre indépendant

5 **Pierre Madelpuech**, représentant permanent de la société Asergi

6 **Grita Loebsack**, membre indépendant

Le conseil de surveillance s'appuie dans ses travaux sur deux comités spécialisés, le comité d'audit et le comité des rémunérations. Il est assisté d'un censeur, 7 **Xavier Yon**, qui dispose d'une voix consultative.

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est chargé de l'examen de l'information financière et de la gestion des risques et des pratiques comptables. Ses missions sont les suivantes :

- s'assurer de la pertinence, de la permanence et de la fiabilité des méthodes comptables ;
- s'assurer de l'existence et de l'efficacité des procédures de contrôle interne et de la gestion des risques ;
- se prononcer sur la validité du traitement comptable des opérations significatives ;
- sélectionner les commissaires aux comptes.

Il est constitué de **Philippe Capron**, président, **Olivier Bohuon** et **Pierre Madelpuech**.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le comité des rémunérations a pour principales missions de :

- formuler des recommandations et propositions concernant la rémunération des membres du directoire ;
- être informé de la politique générale des ressources humaines du Groupe et plus spécifiquement la politique de rémunération des principaux dirigeants du Groupe ;
- examiner les propositions et conditions d'attribution des plans d'actions de performance ;
- formuler des propositions concernant les montants des jetons de présence des membres du conseil de surveillance.

Il est constitué de **Marie-Hélène Dick**, présidente, **Olivier Bohuon** et **Grita Loebsack**.

CENSEUR

Xavier Yon, représentant permanent de la société XYC.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société Deloitte & Associés, représentée par **Hugues Desgranges**.

La société Novances-David & Associés, représentée par **Jean-Pierre Giraud.**

Innovation : des investissements et partenariats d'avenir

L'année 2014 restera un grand cru pour l'innovation Virbac, fruit d'une quarantaine de procédures d'enregistrement menées entre 2012 et 2014. Parmi elles, figurent les nouveaux médicaments qui feront nos succès de demain. Ils se nomment notamment Milpro, Effitix, Cyclavance, Grofactor, Deltanil, Neoprinil ainsi que Curacef Duo. Ces AMM s'inscrivent dans une politique d'innovation conduite par Virbac depuis près de 50 ans sur tous les continents. Parce que l'innovation et la R&D nécessitent des compétences très étendues, nous avons tissé un réseau de collaborations et de partenariats avec des acteurs publics et privés, de grande qualité, à la recherche d'innovations prometteuses. À l'image de l'accord passé avec Nexvet, spécialisé dans le développement des anticorps monoclonaux pour animaux de compagnie : il devrait aboutir dans quelques années à l'élaboration de médicaments tout à fait innovants pour le traitement de la douleur.

Jean-Pascal Marc,
directeur de l'Innovation Produits

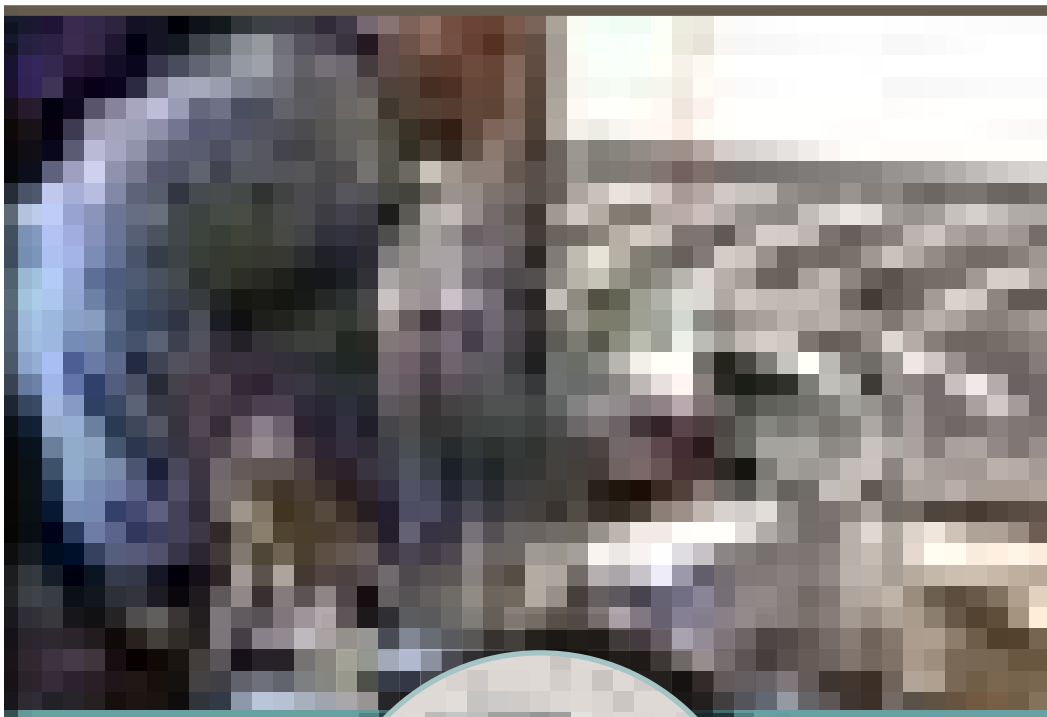

La science de l'ergonomie et de la sécurité d'emploi à l'honneur

Virbac et l'innovation packaging : c'est une longue histoire. En 2014, le Groupe est triplement primé pour ses innovations Flexibag® et Farmpack® en obtenant un Janus de la Santé mention Éco Design, le prix Pharmapack et un Sommet d'Or au sommet de l'élevage 2014. Avec une connectique très innovante issue de la recherche d'un équipementier automobile développée pour être utilisée spécifiquement sur les poches souples "éco-recharges", ce sac à dos ergonomique laisse les mains libres aux éleveurs et change les pratiques de traitement en offrant ergonomie et sécurité d'emploi. Il profite notamment au nouvel endectocide large spectre pour bovins à base d'éprinomectine lancé dans la majorité des filiales européennes au cours du second semestre 2014.

Une gestion mondiale des projets d'innovation organisés par filière et des innovations inspirées autant par l'écoute client que par les opportunités technologiques

St. Louis : innover en plus grand

Inauguré en avril 2014 et entièrement dédié à la R&D, le nouveau bâtiment de 800m² du site de St. Louis dote la filiale américaine de nouveaux moyens pour innover à plus grande échelle. D'une part, il peut accueillir des équipements nécessaires à l'élaboration des lots pilotes et aux activités de mise à l'échelle industrielle. D'autre part, cette nouvelle infrastructure confère la possibilité de mener plusieurs projets simultanément.

7,8 % du CA investis en RDL en 2014

Nexvet et Virbac : un binôme prometteur

Le 15 décembre 2014, Virbac et la société australienne de biopharmacologie Nexvet signent un partenariat de collaboration d'une durée de 10 ans. Ensemble, ils développeront une nouvelle gamme de médicaments vétérinaires à base d'anticorps monoclonaux jusqu'alors utilisés en médecine humaine. Grâce à la nouvelle technologie "PETization™", les vétérinaires disposeront demain d'une gamme de médicaments de nouvelle génération. Première étape : le traitement des douleurs liées à l'arthrose chez le chien.

La R&D : une partie qui se joue à plusieurs

La qualité et les moyens mis au service de la Recherche, du Développement & du Licensing (RDL) conditionnent la performance et la croissance de Virbac demain. Et surtout sa capacité à répondre à l'évolution permanente du secteur de la santé animale. Aujourd'hui, Virbac dispose de centres de recherche sur tous les continents pour s'adapter aux problématiques et aux réglementations locales. Les succès obtenus en 2014 résultent d'une coordination entre ses centres de recherche dans le monde. Ensemble, ils mutualisent leurs ressources et leurs moyens dans des projets communs de R&D, destinés aux animaux de compagnie à une échelle mondiale par exemple. Quant aux équipes de marketing, elles travaillent main dans la main avec les chercheurs en partant des attentes et des besoins clients. En parallèle et en complément, le Groupe mène une politique active de partenariats technologiques et de licensing dans les domaines biologiques et pharmaceutiques avec des acteurs privés et publics. Objectif : accéder à de nouvelles technologies ou molécules offrant des bénéfices forts aux clients.

Aquaculture : un nouvel investissement de 1 300 m²

Le marché des produits destinés à la protection et au traitement des élevages en aquaculture est en plein essor. En 2014, les infrastructures R&D de la filiale chilienne Centrovet ont fait peau neuve. Avec ces 1 300 m² qui offrent les meilleures conditions de travail à la soixantaine de chercheurs et techniciens dont la plupart sont spécialisés en aquaculture, Virbac conforte son rang de laboratoire mondial au service de la recherche pour l'industrie du saumon.

Outil industriel : entre croissance et sophistication

Polyvalent, intégré et réactif, notre outil de production est un levier clé de notre performance. Son histoire est celle d'une croissance continue. Il se distingue par sa flexibilité et sa proximité avec nos centres de R&D qui facilitent le développement des premiers lots pilotes.
L'optimisation des infrastructures et des équipements Virbac est permanente. Elle est technologique comme en témoigne la récente inauguration de l'unité de production ultramoderne dédiée aux injectables stériles, VB8 à Carros. Elle est aussi organisationnelle pour satisfaire l'ensemble des réglementations et garantir la meilleure qualité à nos clients. En 2014, nous avons ainsi investi pour nous doter d'une *supply chain* encore plus réactive et conforme aux plus hauts standards de qualité.
Plus que jamais, la conformité représente aujourd'hui une opportunité de croissance et d'amélioration de la maîtrise de nos processus.

Marc Bistuer,
directeur des Opérations Industrielles et Assurance Qualité Groupe

Des sites de production dans 10 pays

Vous avez dit Movex M3 ?

Les systèmes d'information sont au cœur de la performance des entreprises. C'est encore plus vrai quand il s'agit de production et de logistique. Il faut donc sans cesse intégrer les meilleures solutions. C'est chose faite en octobre dernier avec l'adoption de Movex M3, un ERP encore plus performant et plus ergonomique. Avec ce progiciel de gestion de ses activités de production, de distribution et de logistique, Virbac élève son niveau de conformité réglementaire et renforce la mobilité dans ses magasins ainsi que la collaboration entre ses équipes de production et celles en charge du business.

150 000 contrôles qualité réalisés en France

depuis les matières premières jusqu'aux produits finis

Des capacités renforcées au Vietnam

En septembre 2014, une deuxième ligne de production de lamelles à mâcher est entrée en action sur le site d'Ho Chi Minh. Dès 2013, Virbac avait engagé cet investissement pour accroître ses capacités de production et répondre à la demande. Les volumes produits sont en augmentation de 85% par rapport à 2013.

La flexibilité de notre outil industriel, couplée à notre stratégie d'investissements, nous permet d'adapter nos volumes de production à la demande et de répondre à l'évolution des marchés et des réglementations. Le but : mettre sur le marché le bon produit, au bon moment et en toute conformité.

VB8 : une première en France en santé animale

28 millions d'euros : c'est le montant investi dans cette unité de production de pointe de formes stériles et dans une nouvelle ligne de vaccins haute cadence. VB8 fabrique essentiellement des injectables pour ruminants. Avec ce bâtiment, Virbac opère un saut technologique en matière de qualité et de sécurité. 35 personnes travaillent dans ce bâtiment structuré autour de deux principes clés : celui de la "marche en avant" en séparant les flux entrants et sortants (humains, matériels et produits) et celui du cloisonnement des zones de production et des zones techniques. Ergonomie des postes, facilité de maintenance… le bâtiment a été entièrement pensé et conçu pour optimiser l'efficacité des collaborateurs et leur confort. Jusqu'à 50 formules différentes et 5,5 millions de flacons pourront y être produits chaque année.

55 M€
investis dans les sites VB8 en France et Argo Navis au Mexique

Le marché des ruminants a le vent en poupe

28% : c'est la part du chiffre d'affaires réalisé par Virbac sur le marché des ruminants en 2014. Porté par une demande mondiale soutenue en protéines animales, celui-ci ne fait que croître. Hétérogène par la taille des exploitations et la diversité des rendements, ce secteur fait appel à de multiples produits pour la santé animale des ruminants. À tous les niveaux : curatif, préventif et nutritionnel. En investissant dans les usines de production de VB8 à Carros et d'Argo Navis à Guadalajara, Virbac renforce ses positions sur ce segment d'avenir.

Au Mexique, Virbac fait peau neuve

Le 25e anniversaire de Virbac au Mexique a été fêté avec l'inauguration du nouveau site d'Argo Navis près de Guadalajara, qui abrite des bureaux, des laboratoires de contrôle qualité, le centre de R&D régional, un entrepôt logistique et une zone de production. Entièrement dédiée au marché des ruminants, son activité industrielle s'articule autour d'une ligne de production pour les intramammaires, d'une unité pour les prémélanges et de trois lignes de production pour les injectables. 60% de ces derniers seront exportés en Amérique latine, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient.

Une approche business plus globale et plus agile

En 2014, le marché des États-Unis a constitué une priorité pour Virbac. Le remaniement de notre équipe de direction et l'acquisition des produits SENTINEL traduisent notre détermination à croître dans ce pays qui à lui seul représente presque la moitié du marché mondial des animaux de compagnie. Sur ce segment, notre dynamique de croissance continue d'être tirée au niveau mondial par l'innovation comme en témoigne le lancement de produits en Europe tels que Milpro ou Effitix. Pour répondre à la croissance démographique mondiale, nous investissons également sur le marché des productions animales. Après plusieurs opérations de croissance externe ces dernières années, nous avons lancé en 2014 des nouveaux produits comme Deltanil, Neoprinil et Grofactor. Parce que notre développement à l'international est important, nous avons adapté pour plus d'efficacité notre approche marketing avec un fonctionnement plus global. L'évolution de notre secteur d'activité nous conduit à nous réinventer en permanence en ayant à cœur de développer notre créativité indispensable à la satisfaction clients et d'améliorer notre productivité pour rester compétitif.

Sébastien Huron,
directeur des Opérations Commerciales Monde

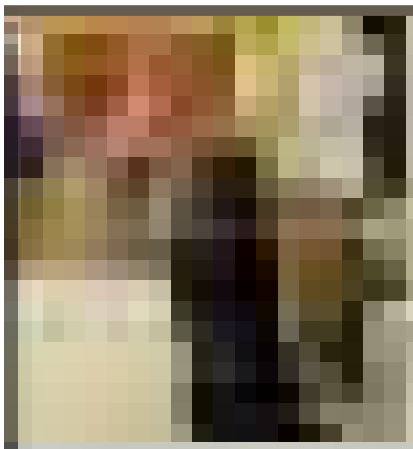

Avec SENTINEL, Virbac entre dans la cour des grands aux États-Unis

En acquérant les produits SENTINEL que Lilly, acquéreur de Novartis, devait désinvestir pour satisfaire aux exigences anti-trust aux États-Unis, Virbac change de dimension. Avec eux, le Groupe devient le 3e acteur du marché des antiparasitaires pour chiens aux États-Unis. L'acquisition de SENTINEL® FLAVOR TABS® et de SENTINEL® SPECTRUM® a été scellée le 2 janvier 2015. En 2014, ces deux antiparasitaires ont réalisé un chiffre d'affaire de 92 millions $.

+70 %
PROGRESSION PRÉVISIONNELLE DU CHIFFRE D'AFFAIRES AUX ÉTATS-UNIS EN 2015

Et si on parlait du lait ?

Ils étaient 230 professionnels de la filière lait, vétérinaires, éleveurs et collaborateurs de Virbac du monde entier réunis à Juan-les-Pins début octobre à l'initiative du Groupe. Onze conférences scientifiques de haut niveau leur ont été proposées sur le thème des 150 jours critiques pour la vache laitière. Un sujet stratégique pour Virbac qui réalise près de 30% de son chiffre d'affaires en ruminants, dont la moitié dans la filière laitière.

Au quotidien, nous restons proches de nos clients, principalement les vétérinaires et les éleveurs pour lesquels nous développons des solutions complètes couvrant la majorité des espèces et des pathologies.

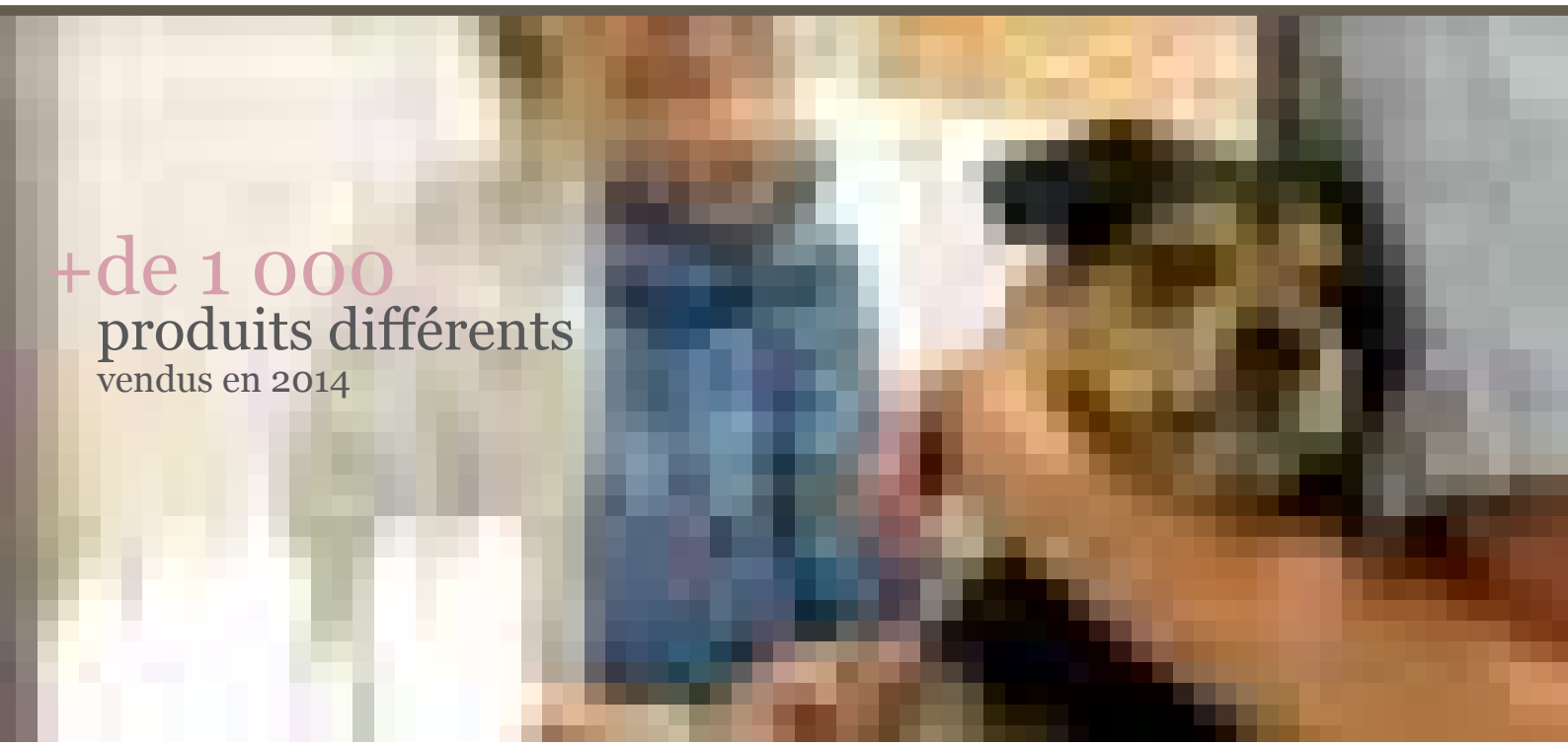

Une nouvelle organisation pour plus de simplicité et d'efficacité

7e laboratoire pharmaceutique vétérinaire mondial, Virbac évolue dans un marché caractérisé par une mondialisation croissante et une convergence réglementaire. Alors que sa croissance à l'international s'accélère encore, notamment par le biais d'acquisitions, le Groupe a besoin de globaliser certaines fonctions pour optimiser la coordination de ses activités, imprimer partout sa marque de fabrique et renforcer sa compétitivité. En 2014, le marketing a ainsi réinventé son mode de fonctionnement. Baptisée Global Marketing and Business Support & Optimization (GBMO), la nouvelle organisation permettra une meilleure exploitation de nos produits et de nos marques avec un meilleur effet de levier sur nos investissements R&D au niveau mondial. Au menu : un travail encore plus collaboratif, une montée en compétence avec le lancement de la Virbac *Business School* et une clarification du catalogue produits. Pour davantage d'efficacité, de notoriété et de rentabilité.

+26 M€
contribution des nouveaux produits 2014

Virbac, une approche holistique contre la leishmaniose du chien

Effitix est le nouvel antiparasitaire de Virbac qui vient compléter en Europe l'arsenal de Virbac contre cette zoonose qui peut être mortelle pour le chien. Son atout : une activité répulsive avec une durée supérieure à celle des concurrents. Ce produit contre les puces, les tiques, et avec un effet répulsif contre les moustiques et les phlébotomes vient compléter notre boîte à outils contre la leishmaniose déjà composée d'un produit de diagnostic rapide (Speed Leish K), d'un vaccin pour la prévention (CaniLeish) et d'un produit de traitement (Milteforan).

Tous les médicaments ou produits cités dans ce document peuvent ne pas être autorisés ou commercialisés dans tous les pays y compris la France.

Une aventure humaine unique

Virbac est une entreprise qui croît en permanence. Depuis quatre ans, nos effectifs ont augmenté de 1 000 personnes. Il nous faut donc attirer de nouveaux talents, fidéliser nos collaborateurs et les faire grandir. Des collaborateurs innovants, efficaces et en développement permanent. C'est pourquoi, nous avons formalisé notre communication employeur. Le but : permettre à chacun de parler d'une seule et même voix dans le monde en tant qu'employeur et recruter des hommes et des femmes qui sont prêts à relever nos défis. Ce travail nous a, par exemple, permis de mener une opération commando pour recruter 90 ex-Novartis aux États-Unis dans la continuité de l'acquisition des produits SENTINEL. Nous travaillons également à la conception d'outils communs, que ce soit dans le développement des compétences, de la mobilité ou du recrutement global pour gagner en efficacité, en professionnalisme et soutenir notre croissance.

Vanessa Petiteville,
HR manager

Carole Deschandol,
Corporate Talent manager

Opération commando !

Après le rachat des produits SENTINEL aux États-Unis, Virbac a fait preuve d'une réactivité et d'une efficacité redoutables pour étoffer sa force de vente. En une semaine, 205 collaborateurs Novartis ont été reçus et 90 ont rejoint les équipes Virbac. Les ingrédients du succès ? Une culture maison qui ne laisse pas indifférent, une proposition de message employeur qui fait mouche et un accueil chaleureux. Bienvenue chez Virbac.

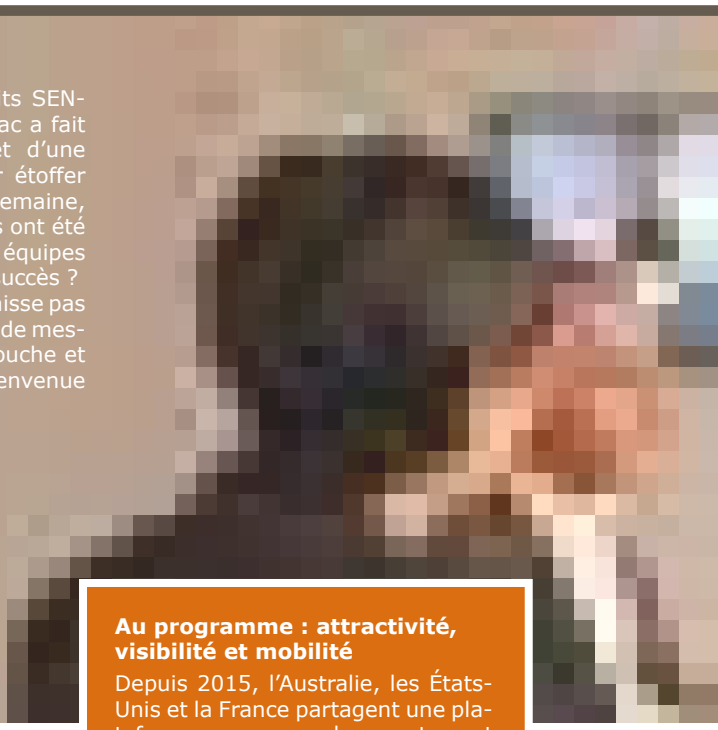

Au programme : attractivité, visibilité et mobilité

Depuis 2015, l'Australie, les États-Unis et la France partagent une plateforme commune de recrutement pour standardiser et professionnaliser leur approche dans ce domaine. Le déploiement dans d'autres pays se poursuivra en 2016. Les candidats et les collaborateurs auront ainsi connaissance des opportunités professionnelles dans le Groupe. Pour une attractivité et une mobilité renforcées. La mobilité, c'est justement l'un des objectifs de la démarche *Talent management* également déployée pour dynamiser les carrières à l'international notamment.

31% des leaders dans le monde sont des femmes

4 500 collaborateurs

100 métiers dédiés à la satisfaction du client

Développement des compétences : **3 jours** de formation par collaborateur et par an en moyenne

Façonner l'avenir de la santé animale, c'est attirer ou placer les meilleurs talents aux postes clés de l'organisation. C'est aussi donner à chacun les moyens de s'épanouir et de grandir pour offrir un service optimal à nos clients.

Vous avez dit Perf ?

Performance, évaluation, rémunération, formation… Entre Virbac et les managers, le courant passe bien. Ces dernières années, le Groupe a formalisé une politique et un dispositif complet pour professionnaliser la gestion de ses collaborateurs. Au menu : définition de fonction, formation, entretien d'évaluation, fixation d'objectifs, révision salariale et management de proximité…
En 2014, l'Australie a déployé ce dispositif auprès de tous ses managers. Avec une amélioration notable des pratiques, notamment un meilleur accompagnement au quotidien des collaborateurs par leur manager.

Offrez de nouveaux territoires à votre talent

Virbac est une entreprise atypique sur son marché par sa taille, sa dynamique et son état d'esprit. Encore faut-il exprimer et expliquer cette différence. Parce que la guerre des talents est une réalité, le Groupe a formalisé sa communication employeur. Objectif ? Se doter d'un discours attractif et homogène déclinable dans le monde entier pour attirer et fidéliser les meilleurs. C'est-à-dire des collaborateurs inventifs, engagés, entreprenants ayant envie de participer à une aventure humaine unique sur le marché et qui dure depuis près de 50 ans. Ce message employeur s'articule autour de trois piliers : le développement permanent pour grandir professionnellement, la créativité de chacun au service de la santé animale et l'Homme au cœur de l'organisation Virbac. Avec cette nouvelle plateforme de communication, Virbac met des mots sur une réalité et concrétise une ambition : celle d'un Groupe doté d'une culture de proximité avec ses clients et ses marchés et d'un Groupe toujours plus performant à l'échelle mondiale. "Offrez de nouveaux territoires à votre talent" : c'est intégrer un Groupe qui repousse sans cesse ses frontières et dans lequel chacun repousse également ses limites.

Baromètre d'opinion interne 2013 : **90%** des employés sont d'accord ou totalement d'accord pour dire qu'ils souhaitent poursuivre leur carrière chez Virbac

6,6% de croissance annuelle moyenne des effectifs depuis 10 ans

DÉVELOPPEMENT DURABLE

STRATÉGIE ET ANALYSE

1.1 Déclaration du décideur le plus haut placé sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie

Inscrire son développement dans la durée est une démarche naturelle pour Virbac, pour de multiples raisons. Virbac est une entreprise dont la majorité du capital est contrôlée par une famille, celle de son fondateur, le docteur Pierre-Richard Dick, dont les valeurs profondément humaines ont marqué l'entreprise et sont toujours le socle sur lequel s'est construite la stratégie. La capacité à se projeter dans le long terme et à agir en conséquence fait partie du capital génétique, comme dans beaucoup d'entreprises à caractère familial. Le fait d'être par ailleurs une entreprise cotée en bourse ne vient pas contredire cette orientation car de plus en plus d'actionnaires privilégient les entreprises dont la stratégie intègre des objectifs de développement durable, qui ne freinent pas la performance économique mais bien au contraire la favorisent. La mission de Virbac, développer, fabriquer et vendre des médicaments vétérinaires et plus généralement des produits de santé pour animaux, place l'entreprise au cœur de la chaîne alimentaire. Ses clients, vétérinaires et éleveurs, sont de plus en plus soucieux de leur impact sur l'environnement et la santé humaine. Virbac est donc conduite tout naturellement à orienter ses activités en conséquence.

La croissance rapide du Groupe renforce simultanément le caractère local et le caractère global du Groupe, et induit dès lors des exigences supplémentaires. Virbac est ainsi profondément ancrée dans son territoire d'origine, la Côte d'Azur, où elle est la plus grande entreprise née localement. Sa visibilité croît avec l'augmentation de ses effectifs et de ses investissements dans son bassin d'origine et elle se doit en conséquence de rechercher une certaine exemplarité vis-à-vis de ses salariés et de sa communauté, tant sur le plan social qu'environnemental. Mais parallèlement, Virbac est aussi devenue une entreprise globale, qui réalise près de 60% de son chiffre d'affaires hors d'Europe et dont les filiales sont implantées dans 31 pays sur tous les continents. L'entreprise doit s'assurer que ce développement respecte un certain nombre de grands principes communs, quels que soient les territoires où elle opère, en particulier en matière sociale et environnementale, tout en intégrant des objectifs de progrès.

La démarche du développement durable de l'entreprise fait l'objet depuis 2012 d'une vérification par l'un des commissaires aux comptes de l'entreprise. Elle s'appuie sur une base très solide dans trois domaines.

Dans le domaine social, le respect de l'homme a été une des valeurs clés du fondateur de l'entreprise : le maintien d'un vrai dialogue social, une politique de rémunération et de couverture sociale favorable pour les salariés aux rémunérations les plus modestes, la confiance et l'attention apportées à chaque collaborateur font ainsi partie des valeurs historiques de Virbac. L'entreprise s'attache à préserver cet héritage et à le faire fructifier en le complétant par des politiques ambitieuses de développement des compétences.

Dans le domaine environnemental, l'activité même de la société garantit de hautes exigences de qualité (respect des bonnes pratiques de fabrication, des bonnes pratiques de laboratoire par exemple). La société s'est, en outre, lancée il y a maintenant plusieurs années dans une approche d'amélioration continue qui vise à réduire régulièrement les déchets et à optimiser les consommations de ressources. La recherche d'économies d'énergie et le respect de l'environnement sont intégrés de plus en plus systématiquement dans les décisions clés de l'entreprise (investissements, transports, conception produits…).

Dans le domaine économique, la société s'est donné comme objectif de poursuivre la croissance régulière et rentable qu'elle a connue presque tous les ans depuis son origine. Ce développement s'appuie en priorité sur une croissance organique solide, nourrie par l'innovation et la qualité de la relation de Virbac avec ses clients. Elle est complétée régulièrement par des acquisitions ciblées, réalisées toutefois en préservant un niveau d'endettement mesuré. Cette stratégie est poursuivie dans le cadre d'une gouvernance simple et claire garantissant une grande transparence aux actionnaires. Sans effet outrancier de communication, Virbac mène ainsi une démarche authentique, qui vise un développement dans la durée, dans le respect de ses clients, de ses salariés, de ses actionnaires, de ses partenaires et de son environnement.

Éric Marée

1.2 Description des principaux impacts, risques et opportunités

Virbac, en tant que laboratoire pharmaceutique vétérinaire, met à la disposition des vétérinaires et des éleveurs des médicaments et des vaccins permettant d'améliorer la santé des animaux d'élevage, et contribue ainsi à une offre mondiale de viande et de lait plus abondante, de meilleure qualité et de moindre coût. L'enjeu est de répondre à une demande de nourriture en constante augmentation quantitative et qualitative de la part d'une population mondiale qui croît et veut mieux s'alimenter. Virbac met aussi à la disposition des vétérinaires et des propriétaires d'animaux de compagnie des médicaments, des vaccins et des produits de santé qui permettent d'allonger la durée de vie des animaux et d'améliorer leur qualité de vie, ce qui contribue à accroître le bien-être des propriétaires et représente un bénéfice particulièrement important pour les personnes vivant seules. Par ses efforts de recherche et développement, Virbac peut mettre au point des traitements et des vaccins pour lutter contre des infections qui sont

encore aujourd'hui très mal combattues (comme par exemple le vaccin et le traitement contre la leishmaniose canine) ou qui constituent de nouveaux risques d'épizootie.

Les risques qui pèsent sur Virbac comme sur tout laboratoire pharmaceutique vétérinaire sont les suivants :

- produire des médicaments ou des vaccins de qualité pharmaceutique insuffisante, avec des implications potentiellement négatives sur la santé des animaux et en conséquence sur l'homme. L'obligation d'obtenir des Autorisations de mise sur le marché (AMM) par les autorités de santé, l'obligation de se conformer aux Bonnes pratiques de laboratoire et aux Bonnes pratiques de fabrication, de même que la mise en place de structures de contrôle qualité et d'assurance qualité adéquates permettent de diminuer l'exposition du Groupe à ce risque ;

- être insuffisamment innovant pour faire face à la demande des vétérinaires, pour de multiples raisons :
  - insuffisance de budgets R&D ;
  - insuffisance de projets de qualité permettant d'obtenir de nouvelles molécules, de nouvelles formes pharmaceutiques ou de nouveaux vaccins ;
  - prise de risque excessive, dans certains pays insuffisamment réglementés en particulier, pouvant déboucher sur la mise sur le marché de produits insuffisamment efficaces ou même potentiellement dangereux ;
  - excès de prudence dans certains pays réglementés pouvant déboucher sur un déficit d'innovation nuisant à la collectivité.

- faire courir des risques environnementaux ou des risques sur la santé des salariés dus à une maîtrise insuffisante de certaines matières entrant dans la composition des médicaments ou utilisées dans les processus de R&D ou de production.

Comme pour toute société industrielle, il existe des opportunités d'amélioration dans le domaine environnemental :

- la politique industrielle qui conduit à produire localement (de un à trois sites de production par grande région mondiale) permet de limiter les transports de produits finis. Il reste néanmoins des opportunités d'optimisation des transports de produits finis, comme des matières premières, qui permettraient de limiter davantage les émissions de CO_2 ;
- les consommations d'énergie dans les différents lieux de production peuvent être encore réduites en optimisant les processus, en isolant mieux les différents bâtiments d'exploitation et en en construisant de nouveaux de meilleure qualité environnementale. Les consommations d'eau peuvent aussi continuer à être optimisées. Dans les limites imposées par la réglementation pharmaceutique, il est possible d'augmenter la part des matériaux recyclables entrant dans les produits finis. Le volume de déchets générés sur les différents sites peut encore être réduit et le pourcentage des déchets triés augmenté.

Dans le domaine social, les principaux axes d'amélioration se situent dans une sécurisation accrue des salariés sur leur lieu de travail : réduction des accidents du travail, meilleure protection vis-à-vis des matières potentiellement dangereuses, amélioration de l'ergonomie et gestion des risques psychosociaux. Continuer à améliorer les compétences par la formation et mieux gérer la diversité sont aussi des axes de progrès retenus par Virbac.

Dans le domaine économique enfin, trois axes de progrès apparaissent :

- aider les clients à mieux prescrire et mieux utiliser les produits, en promouvant l'utilisation raisonnée du médicament vétérinaire, grâce à des supports et des actions de formation adaptés ;
- approfondir les relations avec les fournisseurs qui s'engagent dans des démarches de développement durable ;
- étendre dans le Groupe la pratique de gestion des risques.

PROFIL DE L'ORGANISATION

2.1 Dénomination de l'organisation

Voir 22, 144 pages et 188 du rapport annuel.

2.2 Principales marques, produits et/ou services

Voir pages 232 et 234 du rapport annuel.

2.3 Structure opérationnelle de l'organisation, y compris ses principales divisions, entités opérationnelles, filiales et joint-ventures

Voir pages 188 et 214 du rapport annuel.

2.4 Coordonnées du siège social de l'organisation

Voir page 144 du rapport annuel.

2.5 Nombre de pays où l'organisation est implantée et liste des pays accueillant des opérations majeures ou particulièrement importants au regard des questions de développement durable traitées dans le rapport

Voir pages 5, 14, 18 et 188 du rapport annuel.

2.6 Nature du capital et forme juridique

Voir pages 114 et 144 du rapport annuel.

2.7 Marchés sur lesquels l'organisation opère (y compris répartition géographique, secteurs desservis et types de clients ou de bénéficiaires)

Voir pages 78 à 84 du rapport annuel.

2.8 Taille de l'organisation

Voir pages 7-8, 53 et 89-91 du rapport annuel

2.9 Changements significatifs de taille, structure, capital durant la période de reporting

Voir pages 84 et 114 du rapport annuel.

2.10 Récompenses reçues au cours de la période de reporting

En 2014, aucune récompense significative n'a été recherchée.

PARAMÈTRES DU RAPPORT

3.1 Période considérée pour l'information fournie

1er janvier 2014 – 31 décembre 2014.

3.2 Date du dernier rapport publié (le cas échéant)

Ce document est le septième rapport développement durable annuel de Virbac et le troisième à faire l'objet d'une vérification de l'exhaustivité de son contenu et d'une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux par un vérificateur indépendant. Ce document reprend par ailleurs le format GRI, lignes directrices 3.0, application niveau B+.

3.3 Cycle considéré (annuel, biennal...)

Annuel.

3.4 Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu

Arnaud Brisset - Corporate Communications manager - arnaud.brisset@virbac.com

3.5 Processus de définition du contenu du rapport

Un groupe de travail interne développement durable dirigé par le président du directoire est en place depuis 7 ans. Au sein de cette *task force*, l'ensemble des départements de l'entreprise est représenté : DRH, Finance, Marketing, Risques, Sécurité, Réglementaire, Sourcing, Juridique, Communication… Au cours de réunions individuelles et collectives (plus de 10 par an), le contenu du rapport est défini puis produit selon deux critères précis : pertinence des thèmes par rapport à l'activité du Groupe et conformité vis-à-vis de la loi française Grenelle II. Enfin, le contenu final fait l'objet d'un débat contradictoire arbitré par le président du directoire.
En termes de collecte des données, le groupe de travail s'appuie depuis 2012 sur un processus de production et récupération optimisé, notamment grâce à une plus grande formalisation des indicateurs et du périmètre de reporting au sein d'un référentiel dédié déployé auprès des filiales majeures du Groupe. Cette optimisation porte également sur l'organisation et la formation d'un réseau de correspondants locaux spécifiquement missionnés sur les grandes thématiques du développement durable : environnement, social et économique.

3.6 Périmètre du rapport (pays, divisions, filiales, co-entreprises, fournisseurs)

Pour l'ensemble des indicateurs sociaux, le périmètre 2014 comprend un nouveau pays : la Nouvelle-Zélande qui vient s'ajouter aux autres filiales principales du Groupe : France, Mexique, États-Unis, Australie, Afrique du Sud, Inde, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Brésil, Colombie, Vietnam et Japon. Ces indicateurs sociaux couvrent uniquement les contrats permanents (CDI), à l'exception des indicateurs de taux de fréquence et taux de gravité (accidents du travail) qui incluent également les contrats à durée déterminée.

Pour les principaux indicateurs environnementaux, le périmètre couvre l'ensemble des sites majeurs de production (France, Mexique, États-Unis, Australie, Afrique du Sud, Vietnam, Nouvelle-Zélande et Brésil), hors Chili qui est une joint-venture et l'Uruguay récemment entré dans le périmètre financier. Pour des raisons de maturité du reporting, certains indicateurs sont collectés sur un périmètre plus limité et le Groupe travaille à l'élargissement de ce périmètre. L'ensemble des exclusions éventuelles sont précisées dans le rapport.

3.7 Indication des éventuelles limites spécifiques au champ d'application ou au périmètre du rapport

Le reporting environnemental couvre l'intégralité des sites majeurs de production qui représentent les deux tiers du chiffre d'affaires du Groupe. Les émissions de CO_2 liées au transport ne sont pas calculées sur ce périmètre mais uniquement sur un périmètre France. Par ailleurs, la thématique ''Grenelle II - utilisation des sols'' n'est pas couverte, ayant été jugée non applicable au regard des activités et implantations du groupe Virbac. Concernant, les provisions pour risques en matière d'environnement, Virbac travaille actuellement avec un prestataire extérieur à leur évaluation sur les sites français du Groupe. Cette démarche a été engagée suite à la publication du décret du 3 mai 2012 relatif à l'obligation de constituer des garanties financières en vue de la mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement. Dans l'attente de données fiabilisées, le Groupe ne publie pas cette information dans le présent rapport. Enfin, pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique, le Groupe n'a pas réalisé pour le moment d'analyse des impacts éventuels sur son activité.
Le reporting social, précédemment défini, couvre cette année 82% du total des employés en CDI du Groupe. Le reporting ne couvre pas les thématiques suivantes :

- politique Groupe en matière de conditions de santé et sécurité au travail ;
- organisation du temps de travail ;
- bilan des accords signés à ce sujet avec les instances du personnel.

Virbac travaille à l'extension dans les années à venir du périmètre de reporting par l'intégration progressive de ces thématiques.

3.8 Principes adoptés pour la communication des données concernant les co-entreprises, filiales, installations en crédit-bail, activités sous-traitées et autres situations susceptibles d'avoir une incidence majeure sur les possibilités de comparaison d'une période à l'autre

Les impacts environnementaux et sociaux de la filiale chilienne détenue à 51% ne sont pas encore pris en compte dans le reporting 2014. Ceux des sites de production en Uruguay le seront en 2015. Hormis l'intégration de la Nouvelle-Zélande dans le périmètre de reporting, il n'y a, en conséquence, pas d'opération non reportée susceptible d'avoir un impact majeur sur le résultat et pouvant fausser la comparaison avec les années précédentes.

3.9 Techniques de mesure des données et bases de calcul adoptées, y compris les hypothèses et techniques sous-jacentes d'estimation appliquées à la compilation des indicateurs et des autres informations du présent rapport

Pour toute information d'origine comptable Groupe, les standards financiers IFRS sont appliqués. Pour les informations de nature extra-comptable, un reporting spécifique a été développé avec le support méthodologique d'experts visant une conformité avec la nouvelle réglementation française en vigueur (Grenelle II).

3.10 Explication des conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs et des raisons de cette reformulation (par exemple, fusions/acquisitions, modification de la période considérée, nature de l'activité, méthodes de mesure)

Une méthodologie mieux formalisée reposant sur une définition homogène des indicateurs et d'un accompagnement des correspondants locaux a été mise en place dès 2012. Dans certains cas, la comparabilité par rapport aux données antérieures peut être rendue difficile. Si des modifications ont eu lieu, elles sont explicitées dans les rubriques correspondantes.

3.11 Changements significatifs par rapport aux précédents rapports en termes de période, périmètre ou méthodes de mesure utilisées

En 2014, le seul changement notable porte sur l'intégration de la filiale néo-zélandaise. Par ailleurs, les méthodes de calcul de l'indicateur portant sur les déchets banals et industriels du Mexique et des États-Unis ont été fiabilisées via la mesure de poids de chacun des déchets.

3.12 Tableau identifiant l'emplacement des informations requises dans le rapport

Le présent document reprend la structure exacte du référentiel GRI. L'index détaillé est disponible ci-après : www.virbac.com/gri-fr

3.13 Politique et pratiques actuelles quant à la vérification du rapport par des tiers

Ce rapport a été vérifié par l'un des commissaires aux comptes du cabinet Deloitte. Cette vérification, conformément à la réglementation, poursuit deux objectifs : attester de la présence dans le rapport de l'ensemble des informations de développement durable requises par la loi et valider la sincérité de l'ensemble des informations publiées au titre de cette réglementation. Voir attestation pages 74 et 75 du présent document.

GOUVERNANCE, ENGAGEMENT ET DIALOGUE

4.1 Structure de gouvernance de l'organisation y compris les comités relevant du plus haut organe de gouvernance responsables de tâches spécifiques telles que la définition de la stratégie ou la supervision de l'organisation

Voir pages 9 à 11 et 122 à 124 du rapport annuel.

4.2 Indication mentionnant si le président du conseil d'administration (ou assimilé) est également un administrateur exécutif

Voir page 102 du rapport annuel.

4.3 Pour les organisations ayant un système de conseil d'administration (ou assimilé) à organe unique, indication du nombre de membres indépendants et/ou non exécutifs

Voir page 122 du rapport annuel.

4.4 Mécanismes permettant aux actionnaires et aux salariés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration (ou assimilé)

Concernant les employés, trois élus du personnel sont conviés à tous les conseils de surveillance. En France, le président du directoire préside le comité d'entreprise et y participe activement. Il participe fréquemment au CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). Pour les actionnaires, l'assemblée générale annuelle et le site www.virbac.com sont les deux canaux de communication privilégiés mis à disposition pour transmettre leurs requêtes.

4.5 Lien entre les rémunérations des membres du conseil d'administration (ou assimilé), des cadres supérieurs et des cadres dirigeants (y compris les indemnités de départ) et la performance de l'organisation (y compris sociale et environnementale)

Voir pages 102 à 112 du rapport annuel.

4.6 Processus mis en place par le conseil d'administration (ou assimilé), pour éviter les conflits d'intérêt

Voir indicateur SO3 et pages 218-219 du rapport annuel : rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

4.7 Processus déterminant la composition, les qualifications et l'expertise des membres du conseil d'administration (ou assimilé), y compris les considérations de genre et autres indicateurs de diversité

Le processus de recrutement des membres indépendants du conseil de surveillance répond exclusivement à des critères de compétence métier et secteur industriel. Les membres indépendants constituent la moitié du conseil de surveillance.

4.8 Missions ou valeurs, codes de bonne conduite et principes définis en interne par l'organisation concernant sa performance économique, environnementale et sociale, et état de leur mise en pratique

Les valeurs Virbac (innovation, orientation client, esprit d'entreprise, délégation/responsabilisation et travail en équipe) sont communiquées très largement sur tous les sites et sont rappelées à chaque événement important de la vie de l'entreprise. Elles sont en particulier explicitées lors d'une présentation faite systématiquement par un des dirigeants du Groupe à tous les nouveaux arrivants. Cette présentation, le ''Virbac Way', illustre comment les valeurs de l'entreprise et les grands principes de la stratégie sont mis en œuvre dans les différentes entités du Groupe. La charte de déontologie du Groupe ainsi que les autres chartes de bonnes pratiques sont également présentées à tout nouvel arrivant et très facilement accessibles sur le site Intranet du Groupe. Un code de conduite Groupe est en cours d'élaboration, en remplacement de l'actuelle charte de déontologie, et sera communiqué aux salariés de Virbac en 2015.

4.9 Procédures définies par le conseil d'administration (ou assimilé) pour superviser la manière dont l'organisation identifie et gère sa performance économique, environnementale et sociale, et notamment les risques, opportunités, ainsi que le respect des normes, codes de bonne conduite et principes internationaux

Fin 2009, le groupe Virbac a mis en place une direction de la Gestion des Risques qui est rattachée au directoire. Sa première priorité a été de réaliser une cartographie des risques majeurs du Groupe qui a été actualisée au cours du premier semestre 2013. Cette cartographie a été présentée au conseil de surveillance qui en a validé le contenu. Les

risques pris en compte sont entre autres, représentatifs des risques économiques, environnementaux et sociaux de l'entreprise. Des propriétaires de risques sont nommés avec pour fonction de définir, mettre en œuvre et piloter des plans d'actions sur les risques prioritaires. Le résultat de ces actions est présenté chaque année au conseil de surveillance de même que les objectifs et les orientations de la direction de la Gestion des Risques pour l'année à venir.

Les actions entreprises afin de développer la culture du risque se sont poursuivies en 2014 dans le Groupe. Parmi celles-ci, on notera particulièrement :
- le déploiement en interne d'une formation intitulée "Risk Management : les fondamentaux" (une trentaine de managers du siège formés en 2014) ;
- le développement d'un cadre méthodologique de gestion des risques avec certaines fonctions de l'entreprise (leur permettant de gérer de façon autonome les risques inhérents à leur activité ; en 2014, un projet a démarré avec la direction de l'Assurance Qualité Groupe) ;
- la mise en place d'un outil informatique spécifiquement dédié à la gestion des risques (déployé au siège de l'entreprise et dans une première filiale à l'international) ;
- le lancement d'un projet sur la sécurisation des produits majeurs du Groupe (sponsorisé par deux membres du directoire et piloté par la direction de la Gestion des Risques).

Déploiement du dispositif de gestion des risques dans les filiales

Ce dispositif comprend la réalisation d'une cartographie des risques de la filiale, la nomination de propriétaires de risques, la mise en œuvre et le suivi de plans d'actions sur les risques majeurs de la filiale. En 2014, il a été déployé dans les filiales uruguayenne et brésilienne. Le dispositif sera déployé dans de nouvelles filiales en 2015.

4.10 Processus d'évaluation de la performance propre du conseil d'administration (ou assimilé), notamment du point de vue économique, environnemental et social

Virbac est une société à conseil de surveillance et directoire. La performance environnementale, sociale et économique est supervisée étroitement par le conseil de surveillance. Pour plus d'informations, se reporter au rapport de la présidente du conseil de surveillance en pages 122 à 132 du rapport annuel.

4.11 Explications sur la position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution et sur ses actions en la matière

De par la nature même de l'activité pharmaceutique, Virbac considère systématiquement le principe de précaution. Pour autant, le Groupe veille à ce que ce principe n'impacte pas démesurément le processus d'innovation en privilégiant, chaque fois que cela est approprié, l'analyse risque/bénéfice.

4.12 Chartes, principes et autres initiatives d'origine externe en matière économique, environnementale et sociale, auxquelles l'organisation a souscrit ou donné son aval

Les engagements de Virbac reposent sur des principes qui font référence aux textes internationaux suivants :
- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- les Conventions internationales de l'organisation internationale du travail ;
- les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

4.13 Affiliation à des associations professionnelles ou adhésion à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts dans lesquelles l'organisation détient des postes au sein des organes de gouvernance ou participe à des projets ou à des comités ou apporte des financements dépassant la simple cotisation ou considère sa participation comme stratégique

Comme tous les grands laboratoires pharmaceutiques vétérinaires, Virbac fait partie des principales organisations professionnelles représentant la santé animale : IFAH (International federation for animal health) et toutes ses subdivisions (AHI aux États-Unis, IFAH-Europe en Europe, SIMV en France, NOAH au Royaume-Uni, etc.).

4.14 Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation

Les principales parties prenantes du Groupe sont les vétérinaires, distributeurs, éleveurs, propriétaires d'animaux, employés, autorités réglementaires, fournisseurs, actionnaires et collectivités.

4.15 Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer

L'écoute des parties prenantes est une composante clé de la stratégie de développement durable de Virbac pour connaître les attentes de ses clients, ses salariés, ses fournisseurs, des scientifiques, des riverains de ses implantations, des représentants des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales.

Les parties prenantes avec lesquelles Virbac s'engage activement sont identifiées en fonction de facteurs tels que :

- leur contribution à une meilleure définition des besoins dans les domaines d'activité du Groupe ;
- leur alignement avec la stratégie d'entreprise et leur valeur ajoutée ;
- leur expertise métier ;
- l'implication des salariés dans le fonctionnement de l'entreprise ;
- leur perception des activités et produits du Groupe.

4.16 Démarche de ce dialogue, et notamment fréquence par type et par groupe de parties prenantes

Parties prenantes	Démarche et fréquence de dialogue
Vétérinaires Éleveurs Propriétaires d'animaux Distributeurs	Informations en continu sur les produits grâce à la publicité Informations en continu sur des maladies animales spécifiques Programmes en continu de soutien aux vétérinaires et éleveurs Centres d'appel techniques en France, États-Unis, etc. Congrès, salons spécialisés, conférences scientifiques Sites web permanents Études de marché Présence sur les réseaux sociaux
Communauté financière Investisseurs Analystes Fonds ISR	Réunions analystes et investisseurs Assemblée annuelle des actionnaires Site Internet incluant l'ensemble des informations réglementées Communiqués financiers multiplateformes
Fournisseurs Partenaires	Suivi régulier des principaux fournisseurs du Groupe (réunions annuelles) Plan d'audit des principaux fournisseurs du Groupe Échanges formels à chaque appel d'offre et pour les principaux fournisseurs sur des critères financiers, environnementaux, éthiques et qualité
Pouvoirs publics Autorités réglementaires Associations professionnelles santé animale	Communication régulière avec les responsables réglementaires et les décideurs sur les questions critiques qui affectent l'industrie pharmaceutique, la communauté scientifique et les clients Virbac Participation à des groupes de travail spécifiques à l'industrie
Société civile Organisations non gouvernementales Journalistes	Multiples possibilités de contact via le site web du Groupe Transparence et accessibilité des rapports officiels du Groupe Contributions locales à des initiatives d'ONG
Communauté scientifique Partenaires de recherche Leader d'opinion Universités / écoles vétérinaires	Établissement de partenariats de recherche Collaboration à des programmes d'éducation scientifique Organisation de symposiums techniques
Employés Candidats	Intranet, magazines, présentations et réseaux d'affichage interne Programmes fidélité employés et nouvel entrant Conventions annuelles Réunions plénières managers et collaborateurs deux fois par an Baromètre d'opinion interne et restitution monde tous les deux ans Sites de recrutement, forums métiers et culture d'entreprise sur Internet Partenariat écoles et universités

4.17 Questions et préoccupations clés soulevées via le dialogue avec les parties prenantes et manière dont l'organisation y a répondu, notamment lors de l'établissement de son rapport

Voir partie ''Stratégie et analyse'', points 1.1 et 1.2. L'approche de Virbac consiste par ailleurs à favoriser le dialogue avec les parties prenantes au niveau local. Le Groupe ne consolide pas toutes les actions menées par ses différentes filiales dans ce domaine, sauf sur le plan social où une enquête d'opinion interne, coordonnée par le siège, est réalisée tous les deux ans auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. Sur la base des résultats, le Groupe engage des initiatives de progrès en termes de management et de communication.

Économie

Indicateurs de performance

Exclusivement dédié à la santé animale depuis près de cinquante ans, Virbac souhaite poursuivre son développement en harmonie avec son environnement et les hommes qui y travaillent et assurer la pérennité du Groupe par une croissance durable et rentable. En 2014, Virbac connaît une belle croissance tirée sur le deuxième semestre par les lancements de produits nouveaux et le retour d'un produit majeur aux États-Unis (Iverhart Plus). La croissance organique de Virbac dans ce contexte atteint +6,3% sur l'année et +7,2% en moyenne sur les cinq dernières années.

Cette croissance provient en 2014 principalement de l'activité animaux de production qui a connu une progression soutenue de +10,0%, avec une croissance élevée dans les secteurs des ruminants et de l'élevage industriel (porc et volaille), liée à la dynamique des pays émergents et à une bonne performance en Europe. L'activité dans le secteur de l'aquaculture au Chili est, quant à elle, en légère diminution du fait de la régulation par les autorités du stock de saumons mis en eau de mer dans les élevages. En parallèle, l'activité animaux de compagnie a progressé de +4,2% grâce aux nouveaux produits lancés en Europe et à la bonne évolution générale des gammes comme la dermatologie, les produits dentaires et les spécialités pharmaceutiques.

Dans sa stratégie, Virbac appuie son développement sur le lancement régulier de nouveaux produits, la force de son large portefeuille et une présence globale couvrant l'ensemble des marchés majeurs à la fois dans les pays développés et les pays émergents. Cette stratégie de croissance maîtrisée se traduit par un chiffre d'affaires, un résultat et des effectifs en progression régulière. Par ailleurs, Virbac bénéficie d'un actionnariat familial stable qui privilégie une progression constante et dans la durée plutôt que le court terme. Concernant les activités de production sous-traitées (produits licensing ou production sous-traitée à un tiers), elles représentent 23% du chiffre d'affaires du Groupe. Les fournisseurs en charge de fabriquer ces produits sont gérés selon les procédures d'évaluation décrites dans les indicateurs HR2 et HR6.

Évolution du chiffre d'affaires (en M€) et de l'effectif du Groupe

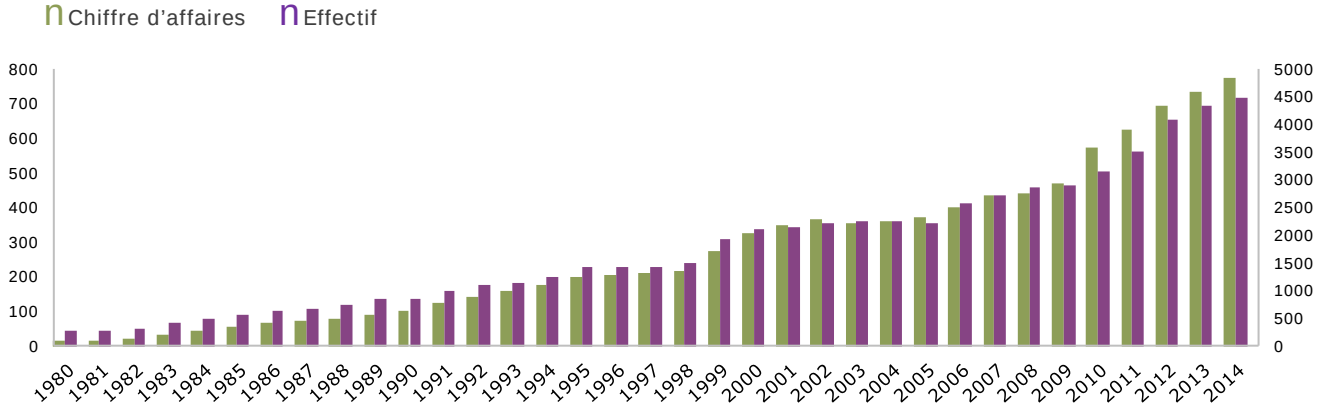

Évolution du résultat net et de la capitalisation boursière (en M€)

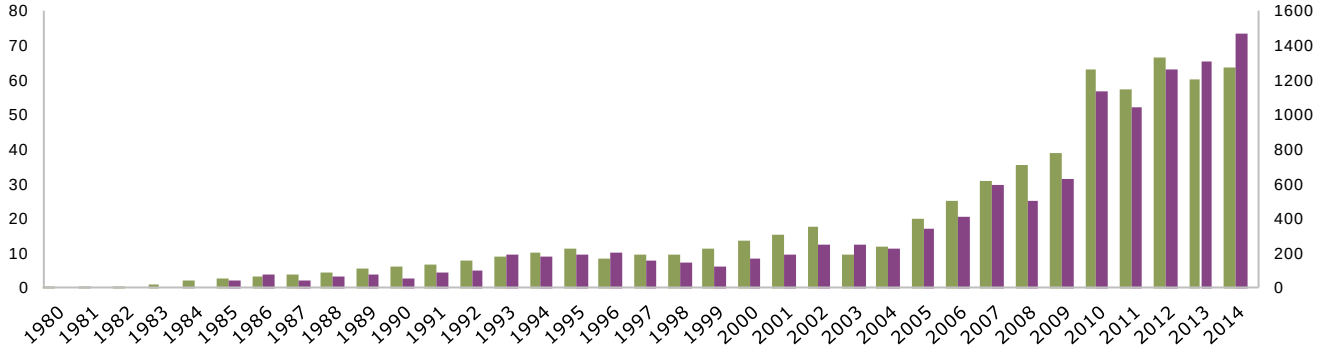

Virbac mène une politique d'investissements et d'innovation qui lui permet d'assurer la pérennité et l'indépendance de l'entreprise. Par ailleurs, grâce à la maîtrise de son endettement, Virbac poursuit sa croissance interne et externe en toute indépendance. Les ressources ainsi dégagées favorisent le financement d'une innovation orientée vers la satisfaction des besoins clients.

En 2014, les ressources consacrées à l'innovation (Recherche, Développement, Licensing) ont continué à progresser (+2,7%) par rapport à l'année précédente et représentent à nouveau 7,8% de son chiffre d'affaires. En parallèle, le Groupe continue à utiliser ses capacités d'investissement pour accompagner son développement au travers d'une

croissance externe ciblée (acquisitions de sociétés, de produits, de principes actifs...) et financer un programme d'investissement dans de grands projets industriels en France et au Mexique dernièrement.

Dépenses R&D + Licensing (en M€)

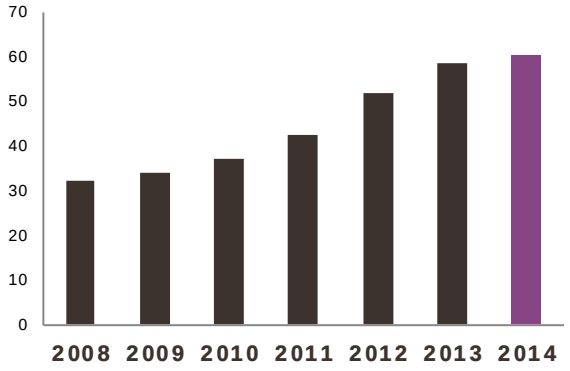

Endettement net / capitaux propres part du Groupe (en %)

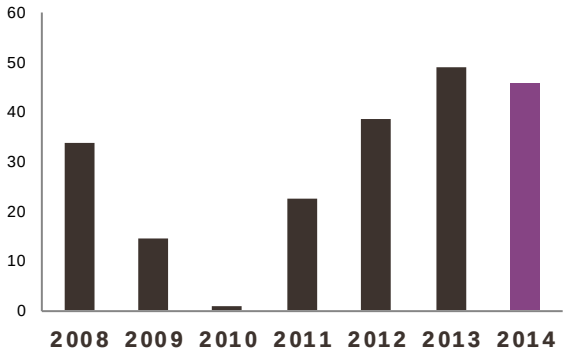

Chiffres 2014 avant financement de l'acquisition des marques SENTINEL aux États-Unis.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

EC1
Valeur économique directe créée et distribuée, incluant les produits, coûts opérationnels, prestations et rémunérations des salariés, donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserve, les versements aux apporteurs de capitaux et aux États

Pour les données relatives à la valeur économique directe créée, la valeur économique distribuée et la valeur économique non répartie, se reporter au rapport annuel pages 118, 140 à 144.

EC2
Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques

Le reporting 2014 ne couvre pas ce thème.

EC3
Étendue de la couverture des retraites avec des plans de retraite à prestations définies

Voir pages 150 et 166 à 170 du rapport annuel.

EC4
Subventions et aides publiques significatives reçues

En 2014, Virbac a bénéficié de 7,7 millions € de subventions, majoritairement sous forme de crédit impôt recherche en France.

PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ

EC5
Distribution des ratios comparant le salaire d'entrée de base et le salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels

Pour les données Groupe relatives à la masse salariale et la politique de rémunération, voir pages 130 et 141 du rapport annuel.

Focus France
En France, 100 % des salariés ont une rémunération supérieure au minimum légal. La politique en matière de salaire de base se situe à +5 % au-dessus des minima de la branche (Union) pour toutes les catégories de personnel. De plus, pour les cadres confirmés, la politique suit une logique de compétitivité au sein du marché de la santé animale et se situe à la médiane de ce marché pour les personnes en maîtrise de leur poste.

EC6
Politique, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels

Virbac travaille avec des fournisseurs régionaux lorsque les conditions offertes par ceux-ci sont compétitives et en ligne avec les spécifications des filiales du Groupe. En 2014, la part d'achat réalisée avec les fournisseurs régionaux s'élève à 28 % du montant total des achats.

EC7
Procédures d'embauche locale et proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels

En matière de recrutement des postes clés, les candidatures internes sont privilégiées. Les décisions de recrutement (interne ou externe) sont prises exclusivement sur les critères de compétences et de qualifications pour la fonction. La nationalité du candidat n'intervient pas dans la décision.

Dans la mesure du possible, Virbac confie les postes de leaders à des managers locaux afin d'être au plus proche des clients et de la culture du marché. En même temps, le Groupe mène une politique de développement de talents à l'international qui permet d'accompagner les managers vers des postes à rayonnement international. En 2014, sur les quinze filiales du périmètre social, sept d'entre elles disposent d'un management strictement local.

Proportion de cadres dirigeants embauchés localement (%)

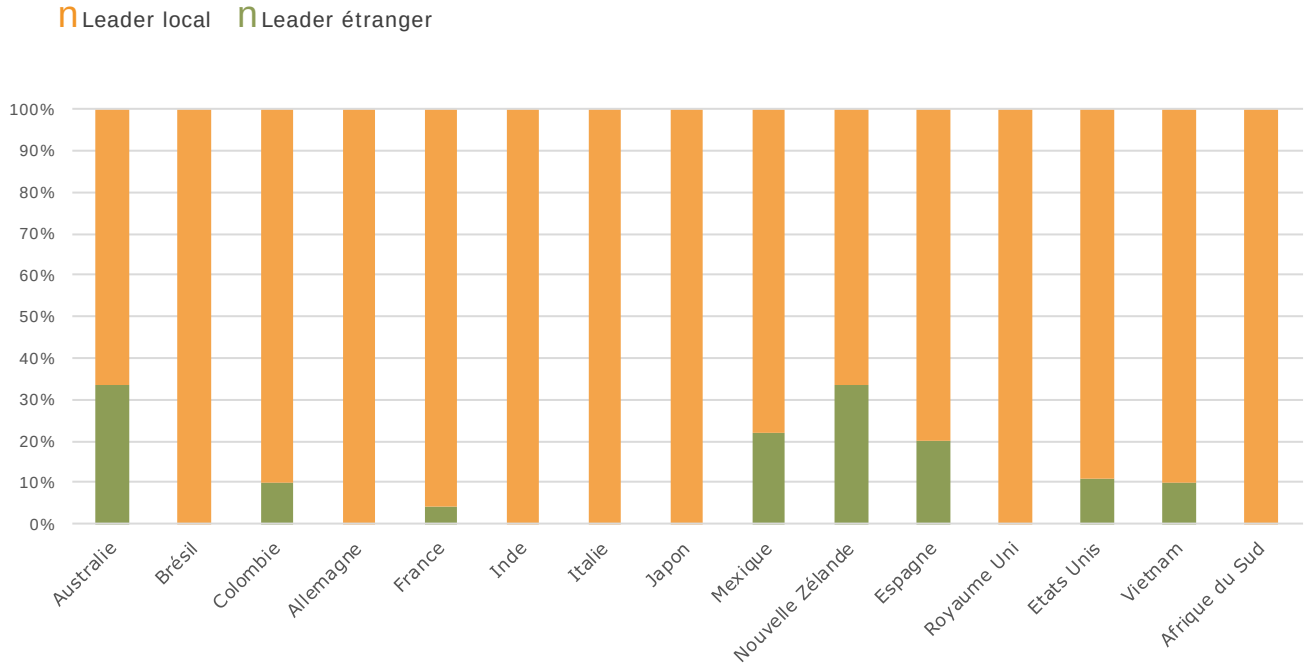

IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS

EC8
Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et des services, principalement publics, réalisés via une prestation commerciale, en nature ou à titre gratuit

Quelques exemples en France : la subvention accordée à la fondation de l'Université de Nice, la subvention accordée à l'ASPF (Accueil - savoir - partage - francophonie) et la contribution financière à l'initiative de parrainage développement durable au bénéfice des PME locales.

EC9
Compréhension et description des impacts économiques indirects significatifs, y compris l'importance de ces impacts

Le reporting 2014 ne couvre pas ce thème.

Chez Virbac, les ressources sont gérées avec précision via des indicateurs clés portant sur la consommation d'énergie et de ressources naturelles (eau, électricité, gaz, carburant) ainsi que sur la consommation des matières premières (principes actifs, articles de conditionnement, excipients…). Pour les principaux indicateurs environnementaux, le périmètre couvre l'ensemble des sites majeurs de production (France, Mexique, États-Unis, Australie, Afrique du Sud, Vietnam, Brésil et Nouvelle-Zélande), hors Chili qui est une joint-venture et l'Uruguay récemment entré dans le périmètre financier. Lorsque certains indicateurs, pour des raisons de maturité du reporting, font l'objet d'un focus sur un pays particulier, une mention en fait état.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Afin de sensibiliser ses équipes aux enjeux environnementaux, Virbac mène depuis 2012 plusieurs actions sur le périmètre France. Elles se sont concrétisées par la mise en place d'un processus de formation pour les habilitations à des postes de travail soumis à réglementation environnement et sécurité, ainsi que par la mise en place de fiches d'accueil pour les nouveaux entrants qui précisent les règles à respecter sur les sujets environnementaux et de santé. De plus, depuis 2013, un volet HSE a été inséré dans le programme d'accueil des nouveaux entrants.

MATIÈRES

À toutes les étapes du processus industriel, minimiser les déperditions

Depuis la mise en place de la démarche d'amélioration continue, Virbac a renforcé l'ajustement au plus près de ses consommations de principes actifs, d'excipients et d'articles de conditionnement. Cette amélioration s'est effectuée via des partenariats fournisseurs dédiés : depuis le réapprovisionnement au juste nécessaire (réduction du stockage et des déplacements internes) jusqu'à l'expédition des produits finis (cadencée par le besoin client), en passant par une organisation en flux optimisés (fabrications lissées et adaptées à la demande). Enfin, tout en tenant compte des obligations réglementaires liées à l'activité pharmaceutique, la politique d'innovation de Virbac privilégie les produits nécessitant moins d'emballages et de conditionnements pour être manufacturés.

EN1
Consommation de matières en poids ou en volume

La totalité des emballages mis sur le marché sur le périmètre monde s'élève en 2014 à 5 201 tonnes (hors Nouvelle-Zélande).

Focus France

Les sites de production en France (représentant plus de 60% de la production du Groupe), qui intègrent depuis cette année les filiales Virbac Nutrition et Bio Véto Test, ont consommé 3 175 tonnes. La réglementation pharmaceutique étant de plus en plus stricte, notamment sur la sécurisation des packagings, le tonnage de la quasi-totalité des types d'emballages progresse plus vite que l'activité.

n Rapporté à l'activité n Réalisé

Plastique (tonnes)

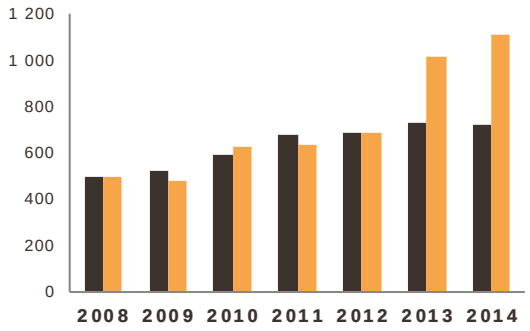

Carton/papier (tonnes)

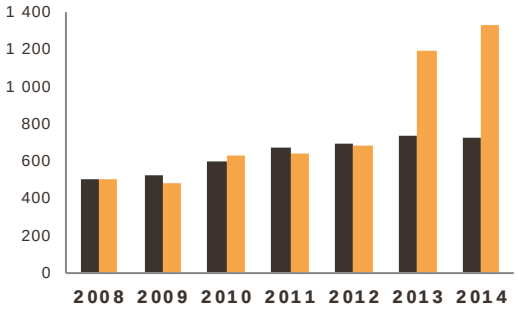

Verres (tonnes)

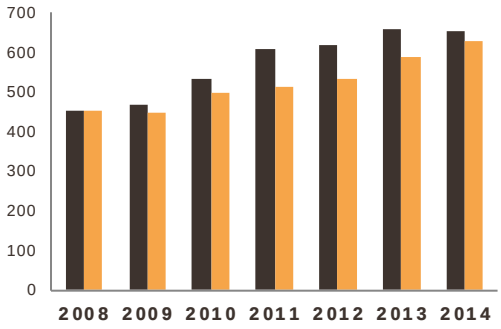

EN2
Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées

Les exigences de l'industrie pharmaceutique imposent des normes strictes de pureté, qualité et stabilité des emballages primaires (en contact avec le médicament). De ce fait, aujourd'hui, les matériaux utilisés ne peuvent pas provenir d'une filière de recyclage. Les articles de conditionnement secondaires sont fabriqués avec du carton vierge, mais parfaitement optimisés en termes de grammage. Les articles de conditionnement tertiaires et les secondaires plus épais, sont constitués de fibres recyclées. Ainsi en 2014, pour les sites français de Carros et de Magny, 627 tonnes de carton d'emballage tertiaire étaient constituées à 94% de fibres recyclées.

ÉNERGIE

Depuis plusieurs années, Virbac s'emploie à baisser ses consommations d'énergie et de ressources naturelles en menant des actions de remplacement de matériel (meilleur rendement), d'isolation thermique, d'optimisation de la climatisation et par la mise en place d'indicateurs de consommation au plus près des utilisateurs finaux (meilleure maîtrise des dépenses d'énergie). Rapportée à un volume d'activité identique, la réduction globale de la consommation atteint sur les sites de France (qui représentent plus de 50% de la production du Groupe) près de 29% pour l'électricité, sur les sept dernières années. Dans une démarche éco-citoyenne, Virbac, au travers de son site de Carros (France), fait partie des douze sociétés engagées dans l'initiative Ecocités du ministère de l'Écologie et du Développement Durable sur le département des Alpes Maritimes. Ainsi, à la demande du fournisseur historique EDF sur une plage horaire de 18 à 20h en période d'hiver, Virbac s'engage à couper la consommation d'électricité de nombreuses installations de chauffage pour un équivalent total de 500 kWh (pour plus d'informations : www.nicegrid.fr).

EN3
Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire

Ces diagrammes comparent la consommation réelle de chaque année avec la consommation théorique que l'entreprise aurait eue si elle avait eu la même performance énergétique que l'année de référence (2008) pondérée du niveau d'activité. L'activité est définie comme indice base 100 en 2008 : valeur ajoutée (coût main-d'œuvre directe + coûts indirects de production), à l'exception de l'Australie (base 100 en 2010).

Les 27 737 547 kWh de gaz consommés en 2014 sur la totalité du périmètre environnemental sont répartis dans les tableaux ci-après. Les sites de Vauvert (France), d'Afrique du Sud, du Brésil et du Vietnam n'ont pas d'installations industrielles consommatrices de gaz. Le graphique de la filiale mexicaine n'est pas non plus représenté du fait que celle-ci ne consomme du gaz que depuis cette année au travers de son nouveau site de production en cours de démarrage.

n Rapporté à l'activité n Réalisé

Gaz France (MWh)

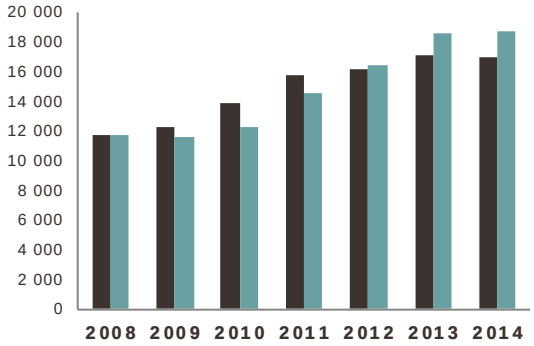

Les consommations relatives d'énergies directes en France intègrent depuis 2011 les consommations des sites de Magny et de Wissous en plus de celles de Carros. L'augmentation des consommations relatives à la production est liée à la mise en service d'un nouveau bâtiment de production dédié aux injectables alors que ce site n'est arrivé à sa capacité de production nominale qu'en toute fin d'année 2014.

Gaz États-Unis (MWh)

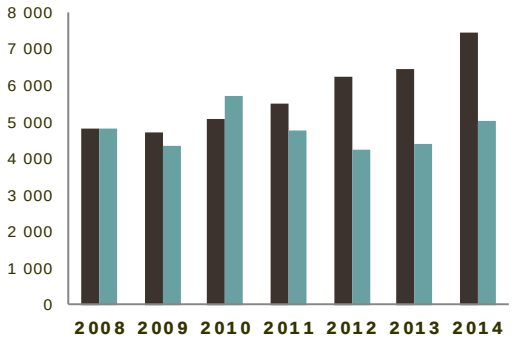

Comme l'ensemble des indicateurs, la consommation gaz relative aux quantités produites est impactée par le retour tardif du produit majeur de cette filiale en début du second semestre 2014.

Gaz Australie (MWh)

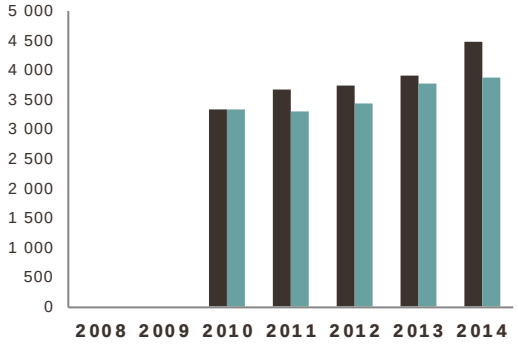

EN4
Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire

Les 43 412 358 kWh d'électricité consommés en 2014 sur la totalité du périmètre environnemental sont répartis de la manière suivante.

n Rapporté à l'activité n Réalisé

Électricité Afrique du Sud (MWh)

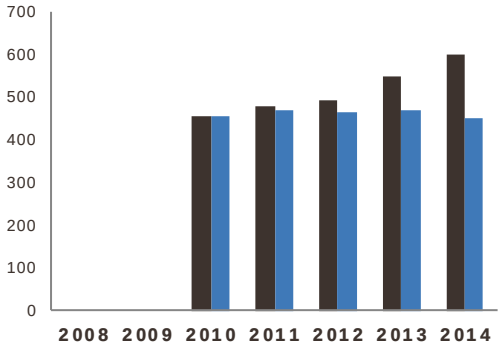

Électricité France (MWh)

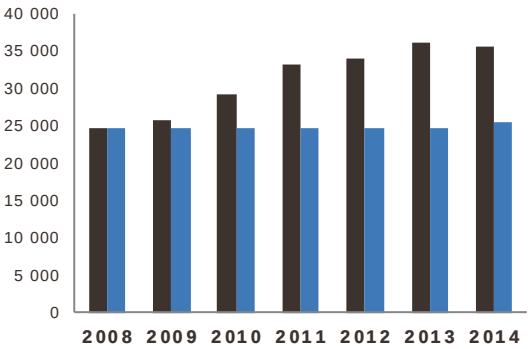

Électricité Australie (MWh)

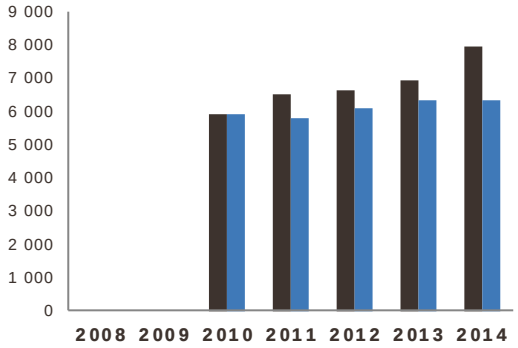

Électricité États-Unis (MWh)

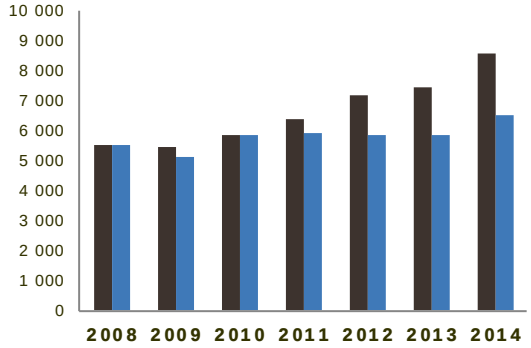

Comme l'ensemble des indicateurs, la consommation d'électricité relative aux quantités produites est impactée par le retour tardif du produit majeur de cette filiale en début du second semestre 2014.

Électricité Brésil (MWh)

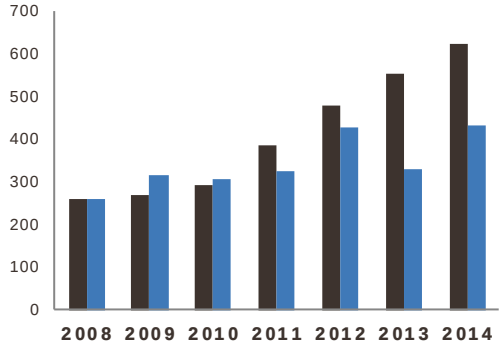

Électricité Mexique (MWh)

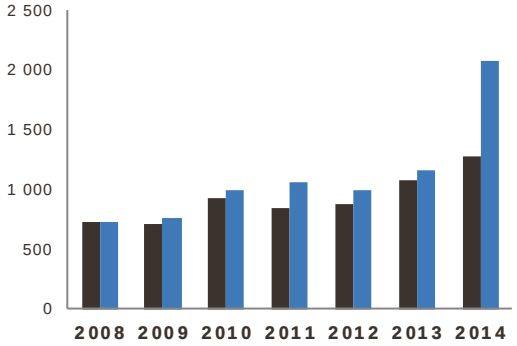

L'augmentation très importante de la consommation est directement liée à la mise en service de la nouvelle unité de production et de toutes ses installations.

Électricité Vietnam (MWh)

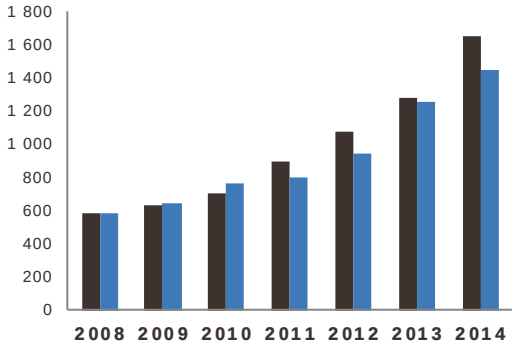

EN5
Énergie économisée grâce à l'efficacité énergétique

Le reporting 2014 ne couvre pas ce thème.

EN6
Initiatives pour fournir des produits et des services reposant sur des sources d'énergie renouvelables ou à rendement amélioré, réductions des besoins énergétiques obtenues suite à ces initiatives

Virbac cherche à optimiser les installations consommatrices d'énergie directe. Ainsi, à Carros, la société évite autant que possible l'installation de nouveaux producteurs d'énergie pour ses deux nouvelles unités de production (vaccin CaniLeish et site dédié aux injectables) ; sur le site de Vauvert en France tout comme celui de la Nouvelle-Zélande, les nouveaux bâtiments de stockage ont été équipés d'éclairage à LED. Sur les sites de St. Louis aux États-Unis et de Crookwell en Australie, les anciens systèmes de traitement d'air sont remplacés par des systèmes plus performants à récupération d'énergie. En Australie, sur le site de Penrith, une centrale de panneaux solaires de 100 kW a été installée et devrait produire ses premiers effets sur la consommation du site au cours du deuxième trimestre 2015.

EN7
Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues

Pour l'ensemble de ses sites industriels dans le monde, que ce soit pour le choix des nouveaux équipements ou au travers de suivis permanents, Virbac cherche à prendre en compte les consommations en énergie en s'appuyant notamment sur les MTD (Meilleures techniques disponibles) applicables à son activité. Par exemple sur le site américain, avec la mise en place d'une gestion des éclairages industriels ou encore dans le nouveau site du Mexique et en Afrique du Sud avec l'installation de chaudières solaires pour la production d'eau chaude.
Dans le cadre de la nouvelle réglementation CO_2 concernant les sociétés de plus de 500 salariés, Virbac en France a également signé une convention avec EDF et ses partenaires pour la mise en place d'un Plan d'économie d'énergie (PEE) sur trois ans qui, après un audit détaillé des sites majeurs de France, a identifié trois axes majeurs de gains potentiels, d'une part une meilleure gestion des températures et taux de renouvellement sur les installations de traitements d'air ; et d'autre part, la mise en place d'une unité de récupération de chaleur sur la station de traitement des eaux et enfin par la mise en place d'isolation complémentaire sur tous les circuits de vapeur.

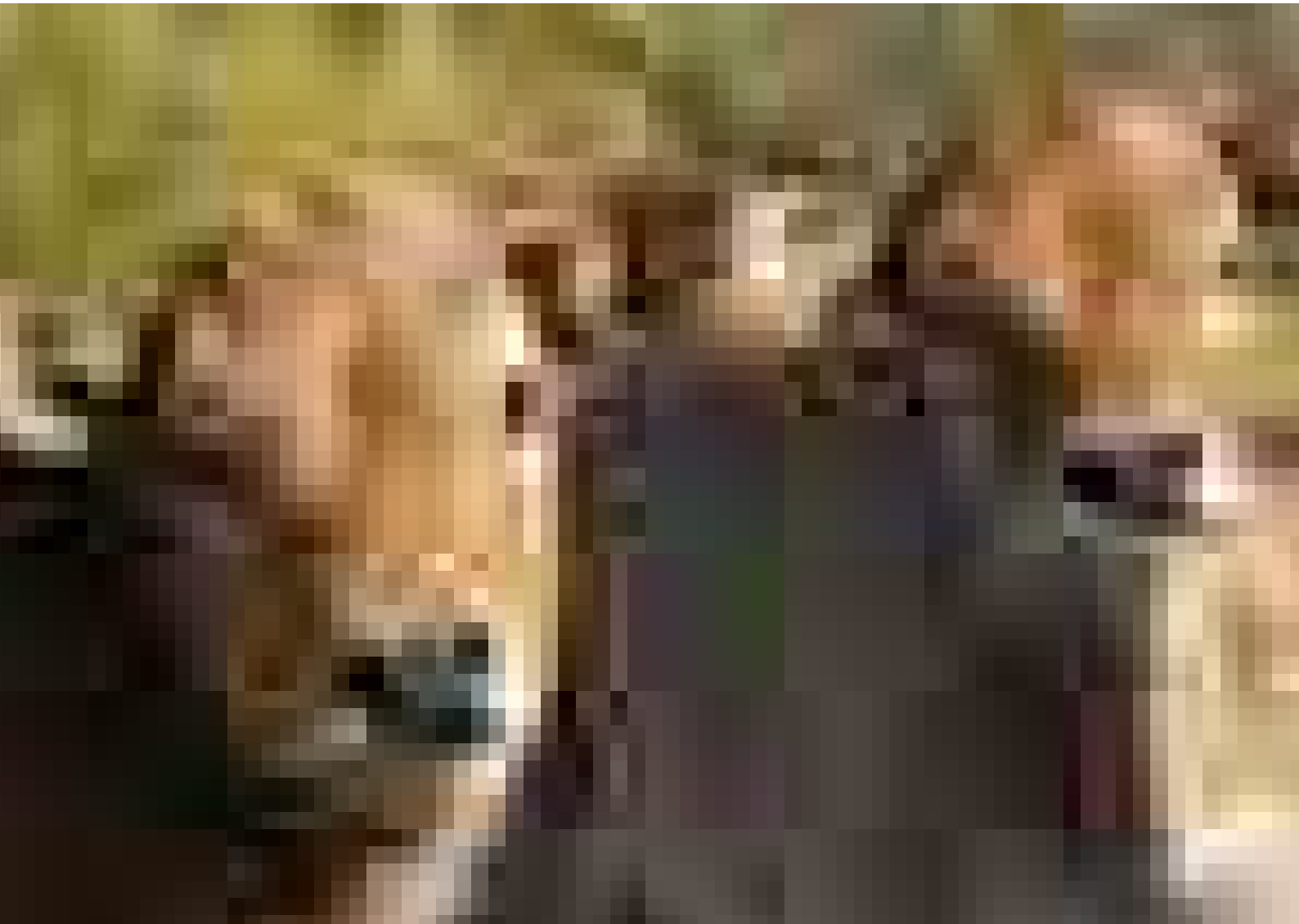

EAU

Depuis de nombreuses années, Virbac s'efforce de baisser les consommations d'eau à volume d'activité équivalente par la mise en place de recyclage ou d'équipements de production de différentes qualités d'eaux répondant aux MTD. Ainsi la réduction de consommation d'eau sur les sites Français (qui représente plus de 50% de la production du Groupe) atteint près de 15% sur les sept dernières années.

EN8
Volume total d'eau prélevé par source

Les 185 392 m^3 d'eau consommés en 2014 sur la totalité du périmètre environnemental sont répartis de la manière suivante.

n Rapporté à l'activité n Réalisé

Eau France (m^3)

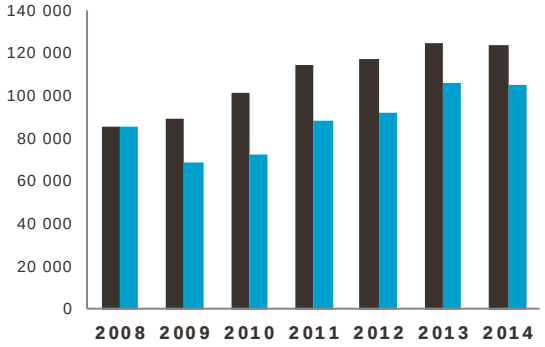

Eau Afrique du Sud (m^3)

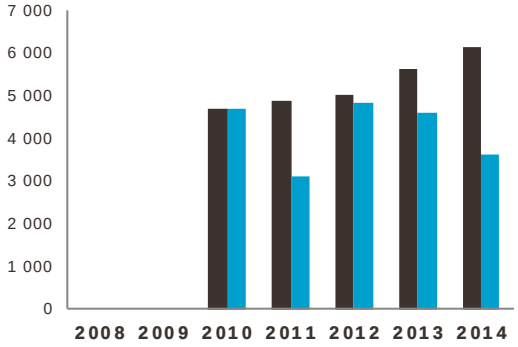

Eau États-Unis (m^3)

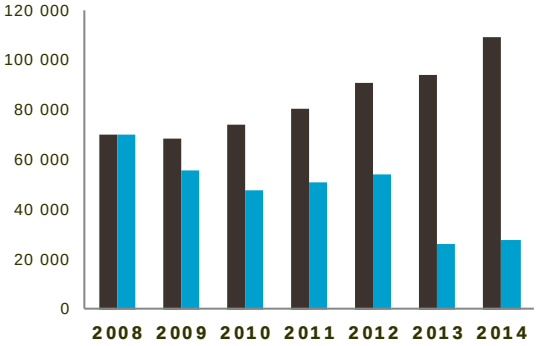

Les consommations d'eau ont peu varié entre 2013 et 2014.

Eau Australie (m^3)

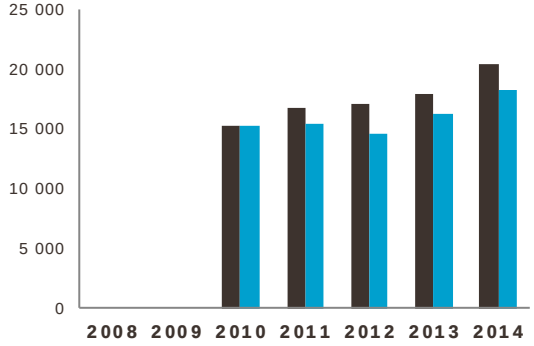

La consommation relative d'eau a notablement augmenté en raison d'un mix produit défavorable ainsi qu'à une fuite d'eau détectée tardivement sur un des sites de production.

Eau Mexique (m^3)

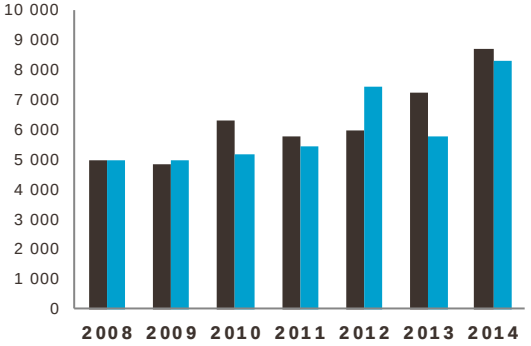

La mise en service du nouveau site industriel et par conséquent toutes les qualifications nécessaires de chacun des équipements sont les deux causes de l'augmentation de consommations du Mexique.

Eau Brésil (m^3)

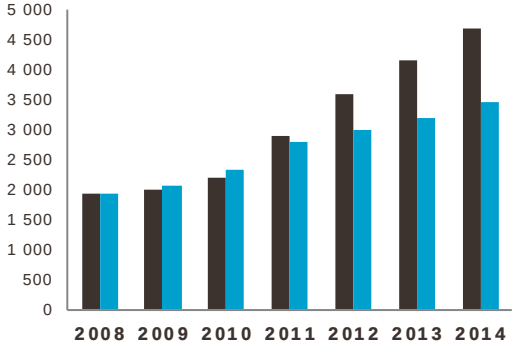

Eau Vietnam (m^3)

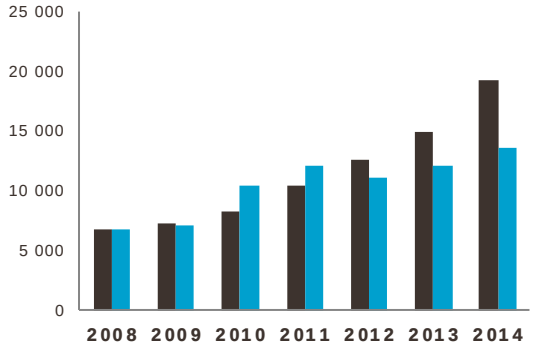

EN9
Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements

Hormis le site d'Afrique du Sud qui est situé en zone de stress hydrique suivant les critères de la *Food and Agriculture Organization* et du *Water Risk Filter*, aucun autre site de production du Groupe n'est situé dans une zone de stress hydrique identifiée comme telle.

EN10
Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée

Le reporting 2014 ne couvre pas ce thème.

BIODIVERSITÉ

EN11
Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées

Les différents sites industriels de Virbac à Carros (qui représentent près de 50% de la production du Groupe) sont situés dans le périmètre de l'OIN (Opération d'intérêt national) de la plaine du Var. L'EPA (Établissement public d'aménagement) créé par l'État est chargé de planifier le développement de la plaine du Var dans un but de développement durable (voir www.ecovallee-plaineduvar.com). De même, les 4 hectares du site de Penrith en Australie sont contigus à un cours d'eau majeur.

EN12
Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées

Le reporting 2014 ne couvre pas ce thème.

EN13
Habitats protégés ou restaurés

Le reporting 2014 ne couvre pas ce thème.

EN14
Stratégies, actions en cours et plans futurs de gestion des impacts sur la biodiversité

Sur le site de Penrith en Australie, une remise en état des rives du cours d'eau mitoyen est réalisée régulièrement ainsi qu'une régénération de la flore spécifique de ces abords.

EN15
Nombre d'espèces menacées figurant sur la liste rouge mondiale de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités, par niveau de risque d'extinction

Le reporting 2014 ne couvre pas ce thème.

ÉMISSIONS, EFFLUENTS ET DÉCHETS

Compte tenu de la nature de son activité industrielle pharmaceutique (notamment les technologies confinantes), Virbac ne crée pas de nuisances majeures visuelles, sonores ou olfactives. Virbac investit de manière croissante dans le respect de l'environnement : prise en compte des impacts HSE dans la gestion des Projets Industriels et montée en puissance de la direction Gestion des Risques. En outre, les principes du Groupe en termes d'environnement sont adaptés en filiale selon les différentes réglementations locales.

EN16
Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids (teq CO_2)

Les émissions liées aux énergies directes et indirectes sur la totalité des sites industriels à travers le monde ainsi que les émissions de gaz à effet de serre liées aux fluides frigorigènes représentent 19 186 tonnes en 2014.

n 2013 n 2014

Monde : émissions de CO_2 hors transport (tonnes)

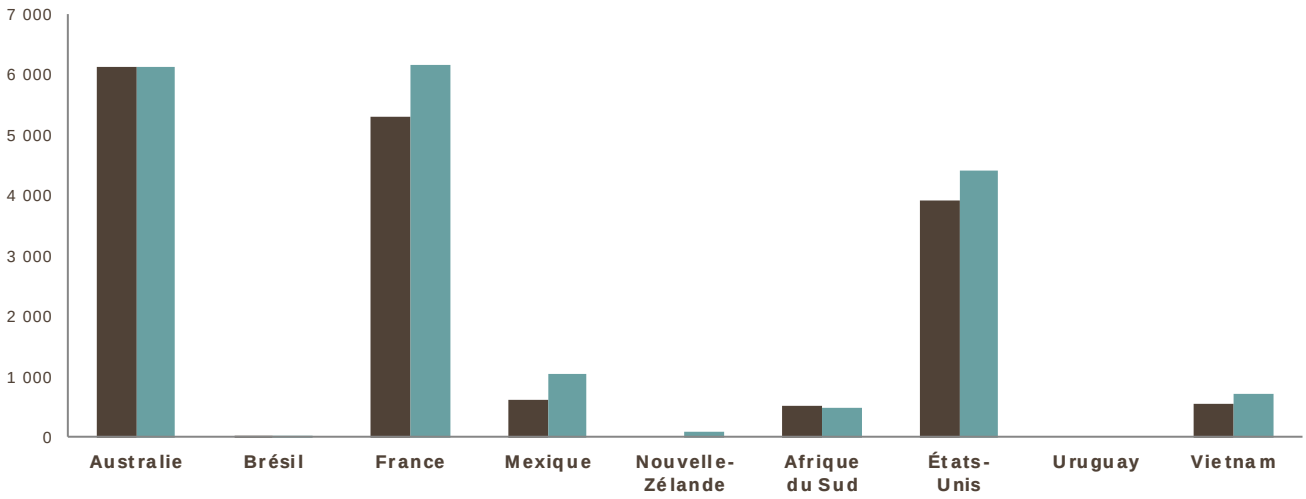

Focus France : bilan carbone 2014 incluant certains postes d'émissions du Scope 3

En tenant compte du transport des produits finis au départ de tous les sites Français et en ayant intégré l'impact des fluides frigorigènes de tous les groupes froids de ces sites, Virbac en France a généré 15 014 tonnes d'équivalent CO_2 sur l'année 2014. Ce tonnage, dont plus de 59% sont représentés par les émissions liées au transport, est en forte augmentation en raison d'un changement de calcul des émissions provenant du transport aérien. Conformément à la réglementation CO_2 pour les sociétés de plus de 500 salariés, Virbac s'est engagé dans un plan de réduction de gaz à effet de serre lié à la consommation énergétique (gaz et électricité), plan qui arrivera à son terme en fin 2015.

France : émissions de CO_2 avec transport (tonnes)

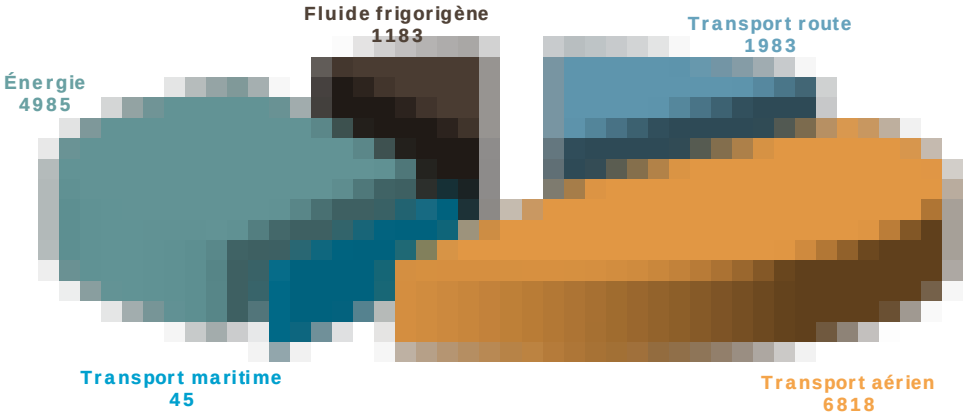

EN17
Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids (teq CO_2)

A ce jour, Virbac n'a pas identifié d'autres émissions de CO_2 que celles citées en EN16.

EN18
Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues

Dans le cadre des transports des produits finis et tout en respectant la satisfaction client, Virbac a mis en place en France et aux États-Unis un groupage pour de multiples destinations nationales et internationales, réduisant ainsi la quantité de CO_2 émise due au transport. Pour l'ensemble du personnel des sites de Carros, Virbac met à disposition une navette de liaison avec la gare SNCF desservant la zone industrielle. Également utilisée pour les liaisons intersites et le restaurant d'entreprise, cette navette a transporté près de 2 900 personnes par mois en 2014 soit une augmentation de 15% par rapport à 2013. Dans le cadre d'un PDIE (Plan de déplacement inter-entreprises), Virbac a participé activement à la mise en place en 2012 d'une ''navette express'' reliant différents points de la ville de Nice et la zone industrielle de Carros et en 2013 et 2014 de trois nouvelles lignes entre l'ouest du département et la zone industrielle de Carros. Depuis 2010 en France et 2012 aux États-Unis, Virbac a aussi développé une politique incitative pour les véhicules de société et de fonction visant à limiter l'impact carbone. Les sites australiens et français, quant à eux, prennent en compte les facteurs d'émission de gaz à effet de serre dans le choix des gaz réfrigérants pour chaque groupe de froid industriel. Enfin, au Mexique, une chaudière solaire produisant l'eau chaude industrielle a été installée dans le cadre de la nouvelle unité de production.

EN19
Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, en poids

Les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone sont liées aux éventuelles fuites de fluides frigorigènes des différents sites du Groupe. Depuis 2013, ces émissions sont suivies sur la totalité du périmètre de reporting environnemental.

EN20
Émissions de NOx, SOx et autres émissions significatives dans l'air, par type et par poids

De par la nature de son activité, Virbac génère de faibles émissions NOx (liées aux chaufferies installées sur les sites de production) et aucune émission significative de SOx. Les autres émissions possibles, notamment les émissions de COv liées à l'activité, sont jugées non significatives du fait du confinement des opérations.

EN21
Total des rejets dans l'eau, par type et par destination

De par l'activité des sites industriels de Virbac, le principal polluant rejeté dans les eaux industrielles est la DCO (Demande chimique en oxygène). Sur la totalité du périmètre Groupe, cet indicateur suivi depuis 2013 montre que 104 tonnes de DCO ont été rejetées par les sites industriels en 2014.

EN22
Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement

Chez Virbac, les déchets sont de deux natures différentes : les déchets industriels banals et les déchets industriels spéciaux. Ils sont gérés via des filières dédiées de collecte et de tri afin d'être recyclés ou valorisés de manière optimale en fonction de leur nature.

Améliorer le tri à la source des déchets industriels banals et réduire leur volume

Depuis 2003, Virbac contribue au déploiement d'un système de collecte des déchets banals (aluminium, fer, verre, carton, plastique, papier, autres) sur la zone industrielle de Carros au travers de la démarche "Carros Indus'tri". Ce système spécifique géré par le CAIPDV (régulièrement étudié par les collectivités locales ou d'autres zones industrielles souhaitant le transposer) permet d'avoir une approche autonome, innovante et performante du traitement de ce type de déchets. Virbac optimise, pour ce faire, le tri à la source en mettant à disposition des salariés des moyens de collecte de proximité (cartons de recyclage, containers dédiés, cagettes plastique…).

Les 2 009 tonnes de déchets banals générés en 2014 sur le périmètre environnemental sont répartis dans les tableaux ci-après. La production de déchets banals des sites du Vietnam et du Brésil est incluse dans le total Groupe mais n'est pas représentée du fait des très faibles quantités générées sur ces deux sites.

n Rapporté à l'activité n Réalisé

Déchets banals France (tonnes)

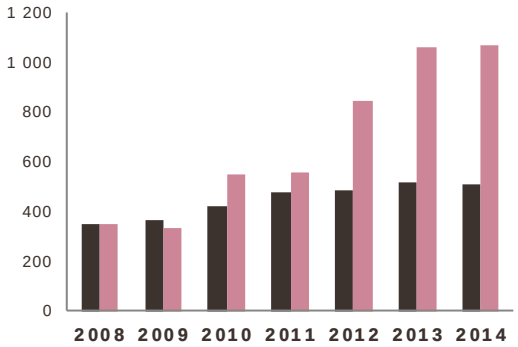

Sur le périmètre France, depuis 2012 les déchets banals générés ont connu un accroissement. Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation : intégration des sites de Magny et Vauvert en 2012, de Wissous en 2013 et de Bio Véto Test (BVT) à la Seyne-sur-mer, mise en place de matériels à usage unique pour des raisons de conformité pharmaceutique et élimination de matériaux suite à différents projets particulièrement en 2013 avec les travaux du nouveau bâtiment de fabrication d'injectables et de tous les tests qui en ont découlés en 2013 et 2014.

Déchets banals États-Unis (tonnes)

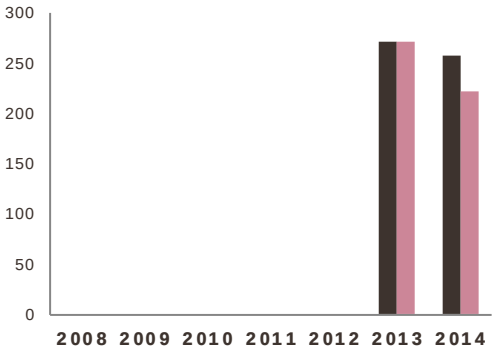

La fiabilisation des données (notamment en prenant mieux en compte le tonnage des bennes de déchets générés) n'a été effective qu'à compter de 2013.

Déchets banals Afrique du Sud (tonnes)

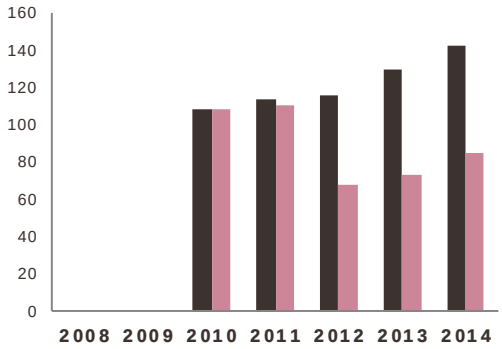

Les variations de 2012, 2013 et 2014 sont dues à un important travail de fiabilisation des données.

Déchets banals Mexique (tonnes)

La fiabilisation des données (notamment en prenant mieux en compte le tonnage des bennes de déchets générés) n'a été effective qu'à compter de 2014.

Déchets banals Australie (tonnes)

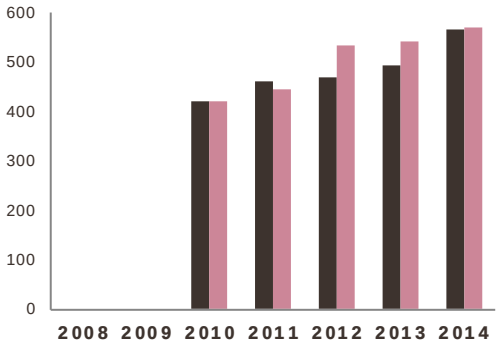

Les variations de 2012, 2013 et 2014 sont dues à un important travail de fiabilisation des données.

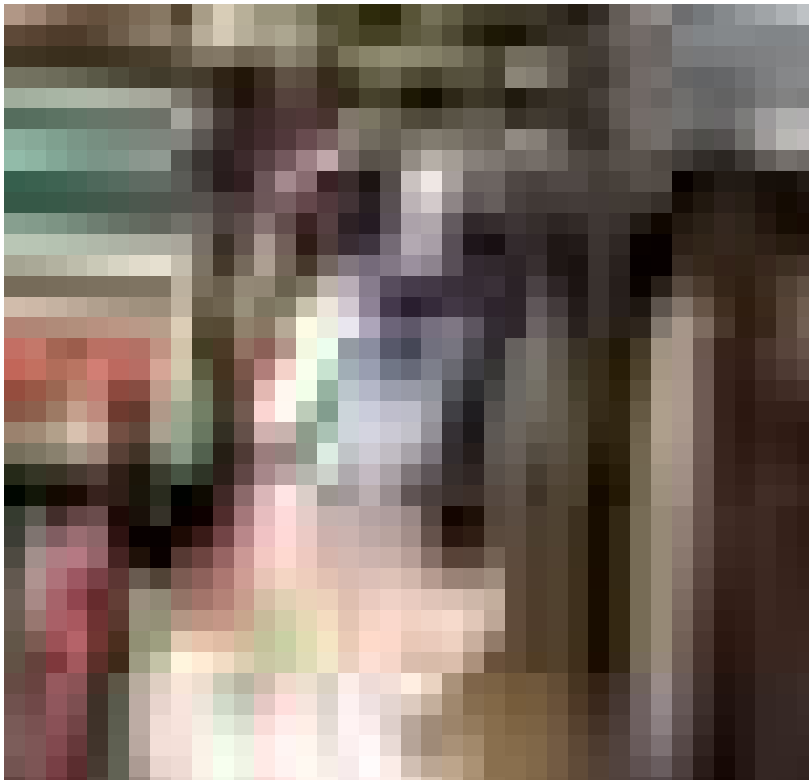

Maîtriser les volumes des déchets industriels spéciaux

Virbac assure la traçabilité jusqu'à l'élimination de l'ensemble de ses déchets spéciaux : emballages souillés, déchets de laboratoire, de production, médicamenteux, à risque infectieux et effluents chimiques (majoritairement incinérés donc valorisés thermiquement ou recyclés pour récupération des solvants). Enfin, Virbac améliore régulièrement le système de collecte par la création de nouvelles filières encore plus sélectives permettant de diminuer la part de déchets pour lesquels il n'existe pas encore de recyclage.

Les 3 006 tonnes de déchets industriels spéciaux générés en 2014 sur la totalité du périmètre environnemental sont répartis de la manière suivante.

n Rapporté à l'activité n Réalisé

Déchets industriels États-Unis (tonnes)

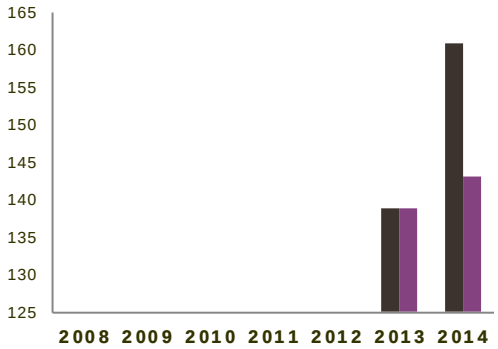

La fiabilisation des données (notamment en prenant mieux en compte le tonnage des bennes de déchets générés) n'a été effective qu'à compter de 2013.

Déchets industriels Brésil (tonnes)

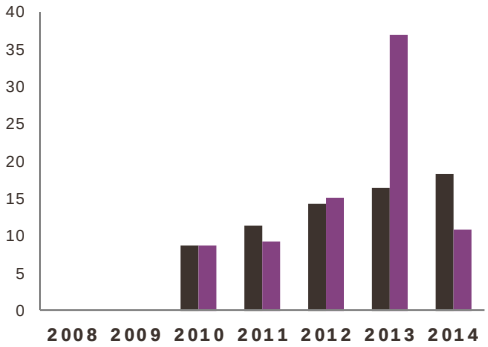

Retour à des valeurs standards après une destruction ponctuelle de produits anciens réalisée en 2013.

Déchets industriels Afrique du Sud (tonnes)

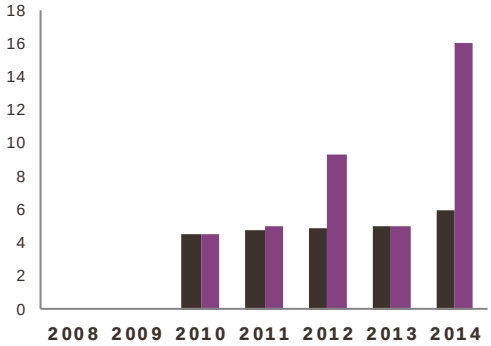

Les faibles volumes annuels de ce site ont été fortement impactés par des destructions ponctuelles de produits médicamenteux et de batteries de process.

Déchets industriels Australie (tonnes)

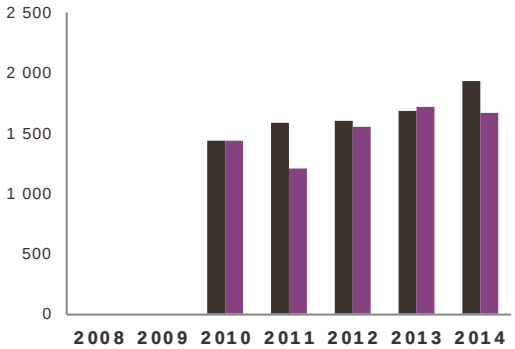

L'augmentation des déchets industriels, plus rapide que le niveau de production, est principalement liée à un mix produits défavorable et une quantité plus importante de lots de validation détruits.

Déchets industriels France (tonnes)

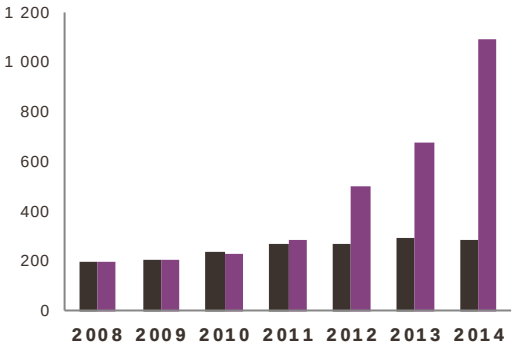

En plus des sites de Magny et de Vauvert pris en compte depuis 2012 et du site de Wissous comptabilisé depuis 2013, le site de Bio Véto Test (BVT) à la Seyne-sur-mer a été intégré depuis l'an passé, ce qui explique une bonne partie de l'augmentation de la quantité de déchets spéciaux générés. Les autres principales causes sont : la généralisation de la destruction des premières eaux de rinçage en tant que déchets avec notamment un impact d'environ 170 tonnes de la nouvelle unité de production de VB8 à Carros et l'augmentation des lots de validation dans le cadre de la conformité pharmaceutique (lots détruits par la suite) là aussi principalement liée à la mise en service de VB8.

Déchets industriels Mexique (tonnes)

L'augmentation relative des déchets industriels est due à la destruction massive de matières premières et produits finis non commercialisables ainsi qu'à la destruction de nombreux produits lors du transfert de ceux-ci dans l'espace de stockage de la nouvelle unité de production.

Déchets industriels Vietnam (tonnes)

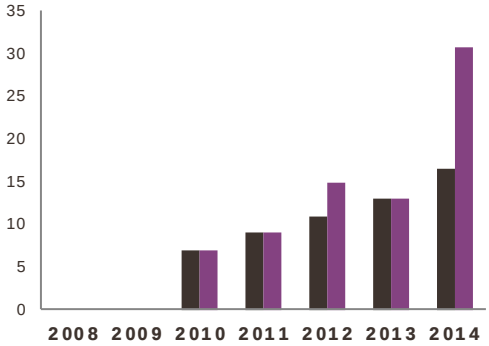

Les faibles volumes annuels de ce site ont été fortement impactés par des destructions de produits lors des tests réalisés à l'occasion du démarrage de la nouvelle ligne de production de *chews*.

EN23
Nombre total et volume des déversements accidentels significatifs

Aucun déversement accidentel significatif n'est intervenu sur l'ensemble des sites du Groupe en 2014.

EN24
Masse des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle, annexes I, II, III et VIII ; pourcentage de déchets exportés dans le monde entier

Virbac n'est pas concerné par cet indicateur.

EN25
Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des sources d'approvisionnement en eau et de leur écosystème connexe significativement touchés par l'évacuation et le ruissellement des eaux de l'organisation

Le reporting 2014 ne couvre pas ce thème.

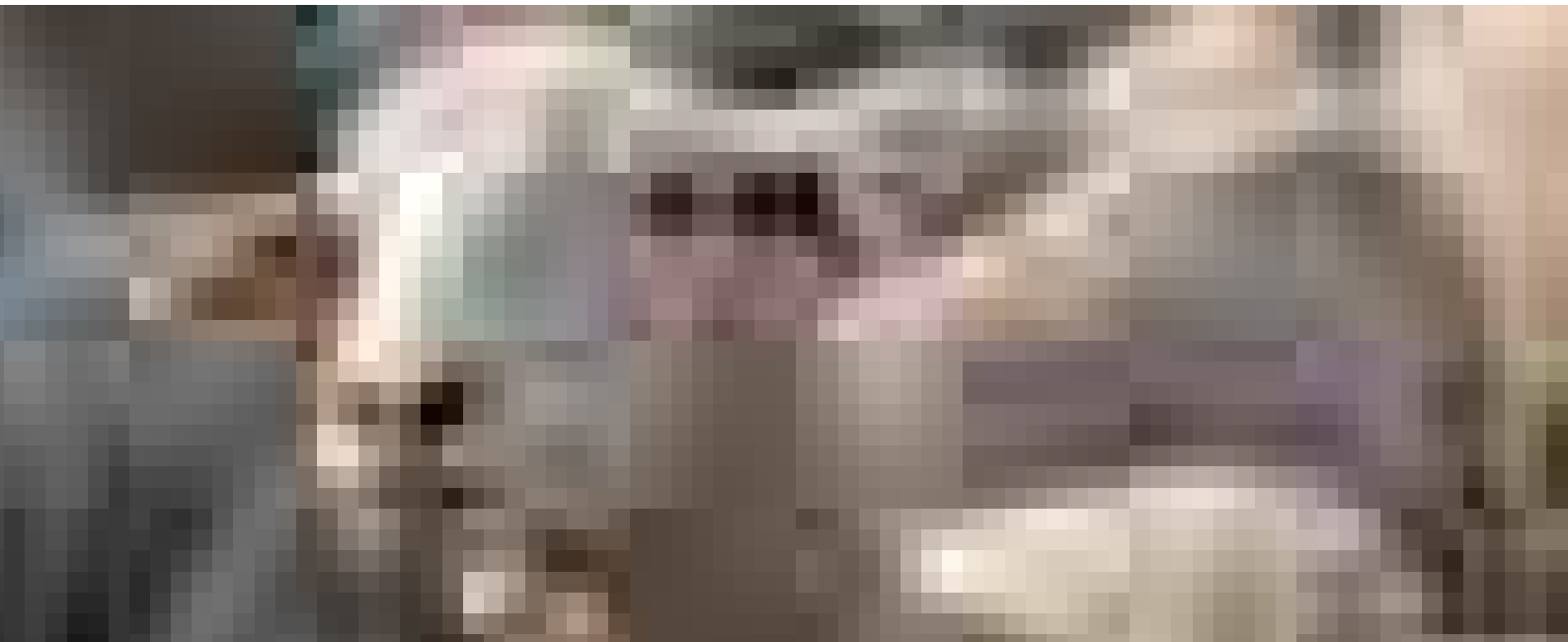

PRODUITS ET SERVICES

EN26
Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services et portée de celles-ci

Écotoxicité des produits
Pour chacun de ses produits enregistrés, Virbac procède à une analyse d'écotoxicité. Celle-ci est validée par l'obtention de l'Autorisation de mise sur le marché délivrée par les différentes autorités du médicament vétérinaire.

Emballages produits
Chaque fois que possible, Virbac supprime les éléments de packaging permettant de réduire les déchets côté utilisateur. Par exemple, pour le produit Effipro (produit n°1 du portefeuille animaux de compagnie de Virbac en Europe), les cales cartons dans les *displays* et les étuis ont tous été supprimés en France.

Digital
Depuis 2012, Virbac développe l'utilisation des tablettes tactiles pour remplacer les aides de visite papier lors des rencontres avec les vétérinaires et ainsi réduire les impressions. En 2014, après la France, l'Italie et l'Europe de l'Est, cette initiative continue de s'étendre à d'autres pays en Europe et aux États-Unis. Les bons de commandes électroniques et extranet sont également en développement et visent à remplacer les bons de commandes papier. Une première web-conférence réunissant plus de 200 vétérinaires français depuis leur domicile a été un franc succès et ouvre les portes de la dématérialisation des conférences techniques régulièrement organisées.

Green IT
L'équipe des Systèmes d'Information Groupe mène une politique active d'implantations de systèmes de communication permettant de réduire les impacts sur l'environnement :

- outils collaboratifs limitant les déplacements (système de vidéoconférence dans la plupart des filiales, espaces partagés, messagerie instantanée) ;
- outils de communication dématérialisant les échanges internes et externes (workflow, extranet, PDA, plateforme FTP) ;
- infrastructures informatiques réduisant les ressources matérielles nécessaires (virtualisation des serveurs, ERP Lean, automatisation).

En 2014, Virbac continue à inciter ses équipes à l'utilisation de la visioconférence : toutes les filiales sont équipées en salles de visioconférences et les ordinateurs individuels permettent également de réaliser des visioconférences. Cette politique a contribué à réduire le nombre de vols longue distance des collaborateurs du Groupe (- 25%).

Nombre total de réunions via l'outil de visioconférence intégré dans les postes de travail		
2013	2014	+ 63 %
3289	5360	

EN27
Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés, par catégorie

Cette démarche n'est pas directement applicable à l'industrie pharmaceutique.

RESPECT DES TEXTES

EN28
Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement

En 2014, aucune indemnité significative n'a été versée à des tiers pour tous les sites du Groupe.

TRANSPORT

EN29
Impacts environnementaux significatifs du transport des produits, autres marchandises et matières utilisés par l'organisation dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel

Voir EN16 et EN18.

GÉNÉRALITÉS

EN30
Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement, par type

Ces budgets sont gérés localement par les filiales et ne font pas l'objet à ce stade d'une consolidation au niveau Groupe. En France, qui représente plus de 50% de la production du groupe, un système de suivi a été mis en place pour pouvoir obtenir ces données à partir de l'exercice comptable de 2015.

Social : emploi, relations sociales et travail décent

Indicateurs de performance

Mesurer et améliorer le bien-être au travail

Depuis 10 ans Virbac s'engage à écouter ses collaborateurs en réalisant un baromètre d'opinion interne auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. Cette enquête a lieu tous les deux ans selon la même méthodologie et avec le même prestataire. La dernière mesure de satisfaction des collaborateurs date de 2013 et a servi de base aux plans d'actions qui ont été déployés en 2014 dans le monde. Pour rappel, la participation en 2013 avait augmenté, passant à 88% vs 84% en 2011. Les résultats au niveau Groupe ainsi qu'au niveau du siège étaient restés élevés et au même niveau qu'en 2011 : sur une échelle de -100 à +100, le score moyen du siège était de 28 (contre 15 en 2005) et celui du Groupe est à 47 (contre 30 en 2005). Au niveau du siège, la note de satisfaction globale (pourcentage d'opinions positives) a augmenté, passant de 84% en 2011 à 88% en 2013.

Il ressort que les points forts de l'employeur Virbac concernent l'engagement des collaborateurs, leur fierté d'appartenance, la confiance en l'avenir ainsi que le souhait de poursuivre leur carrière dans le Groupe. Les thèmes liés à la gestion des ressources humaines comme l'entretien d'évaluation, les formations et la rémunération sont par ailleurs devenus une force avec des scores au-dessus du *benchmark* du prestataire externe. Les perspectives d'évolution ont à l'inverse peu progressé. Les investissements majeurs réalisés dans la gestion des ressources humaines du Groupe depuis plusieurs années ont porté leurs fruits et les efforts se poursuivent dans le domaine de la mobilité interne. Les thèmes qui ont connu la plus forte progression en 2013 sont la diversité aussi bien dans l'entreprise qu'au niveau de la politique d'embauche, l'environnement ainsi que l'attention aux collaborateurs. Des progrès restent à faire sur le fonctionnement de l'organisation en matière de réunion ou de collaboration.

La prochaine mesure est programmée pour 2015, le contenu de ce rapport reprend les résultats majeurs des plans d'actions réalisés dans le groupe ainsi que les objectifs envisagés pour l'avenir.

Suppléments risques psychosociaux du baromètre France – édition 2013 – plan d'actions 2014 et projet 2015

En 2013, le supplément sur les risques psychosociaux intégré au baromètre France a montré des résultats qui faisaient apparaître un pourcentage en baisse de collaborateurs se déclarant ''stressés''. En effet en 2011, 60% des collaborateurs se déclaraient stressés alors qu'en 2013, ce pourcentage avait baissé à 48% de personnes se déclarant stressés. Ces bons résultats ont encouragé l'entreprise et le groupe paritaire « Mieux être au travail » (constitué de tous les acteurs de la santé, internes et externes, et d'acteurs de la direction comme des élus du personnel) à renforcer la communication dans ce domaine et à élaborer de nouvelles actions. En 2014, des sessions de théâtre interactif sur le thème du stress au travail ont réuni quelques 180 personnes sur 3 sessions. Après les débats ouverts qui ont suivi, le groupe paritaire "Mieux être au travail" a pu renforcer la communication sur les bons réflexes à adopter face à des situations de tension et les acteurs compétents à contacter pour accompagner les personnes concernées.

EMPLOI

LA1
Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique

Le périmètre social 2014 est différent du périmètre social 2013 : la Nouvelle Zélande est venue rejoindre l'initiative de reporting développement durable volet social. Au total, sur le périmètre social 2014 le nombre de collaborateurs est de 3 529, et si on exclut la Nouvelle-Zélande (46 personnes) pour comparer à 2013, le total 2014 est 3483 et donc l'emploi a progressé de 81 personnes, soit 2,38% de croissance en effectif. L'effectif des 15 filiales du périmètre social 2014 représente 82% du total des employés en CDI du groupe (4 478 personnes).

NB : En 2013 les effectifs comportaient une erreur (le Vietnam ayant intégré les contrats temporaires). Ainsi la croissance en effectif de 2,38% mentionnée ci-dessus est sous-évaluée et en reconstituant la base exacte pour 2013 on obtient un total de 3 352, ce qui représente 131 salariés supplémentaires en 2014, soit 3,90% de croissance des effectifs.

Effectif total par type d'emploi

Tous les métiers sont représentés : 43% (vs 42% en 2013) des collaborateurs sont employés dans les fonctions marketing et ventes, 35% dans les fonctions industrielles (vs 36% en 2013), 11% dans les fonctions R&D et 11% dans toutes les autres fonctions support et administratives. Les effectifs par filières de métier sont relativement stables par rapport à 2013.

Répartition hommes/femmes (en%)

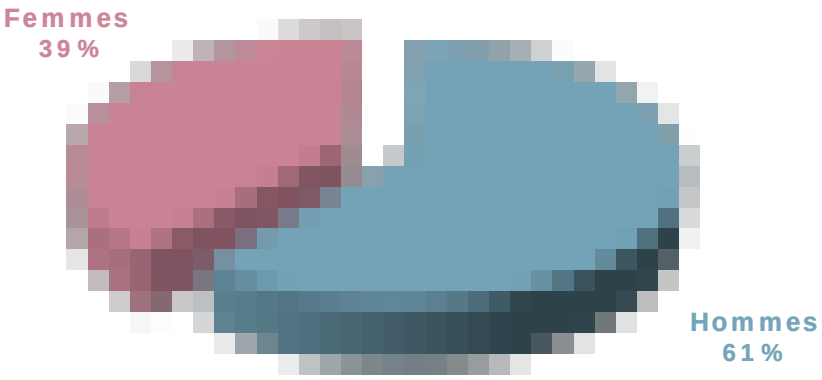

Concernant la répartition des collaborateurs par sexe, il existe une différence très significative selon les pays. Sur le périmètre total, 61% des collaborateurs sont des hommes et 39% sont des femmes. Ce chiffre global est fortement influencé par l'effectif en Inde (voir détail par pays).

Effectif total par type d'emploi

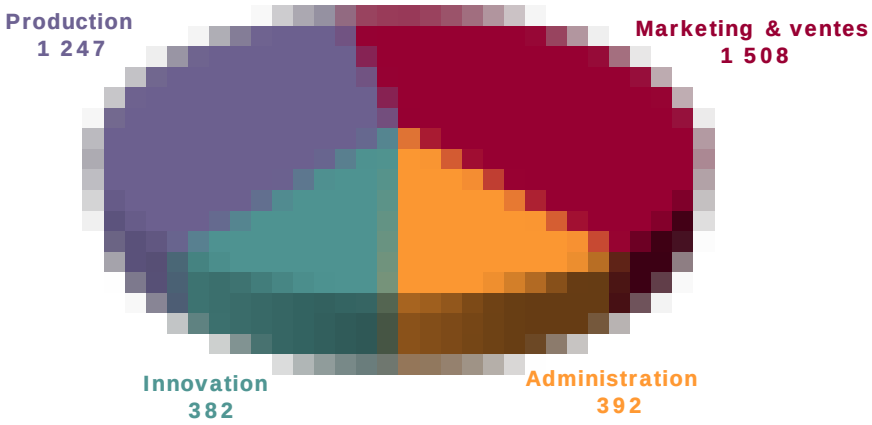

Répartition hommes/femmes par pays

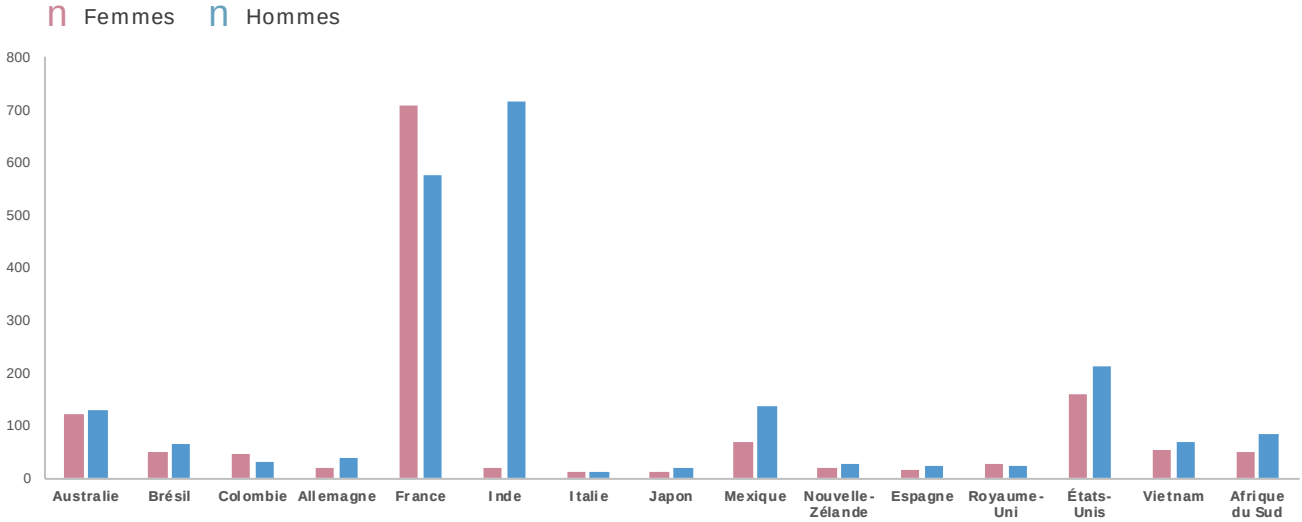

L'Inde est un cas particulier. La proportion dominante des hommes s'explique par le fait que 93% de l'effectif de la filiale est constitué de l'équipe commerciale. Pour des raisons de culture locale, de pénibilité et de sécurité (visites d'exploitations agricoles en 2 roues), ce type de postes s'adresse plus naturellement aux hommes.

Pyramide des âges

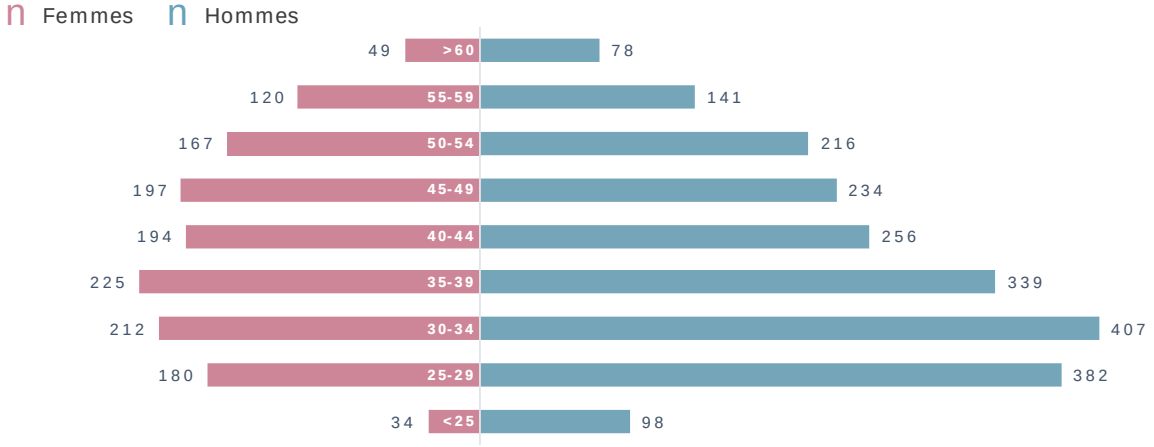

Selon les régions du monde, l'équilibre entre les générations varie, avec notamment une importante représentation des séniors en Europe, Australie, Afrique du Sud et États-Unis. En revanche, on peut noter une plus forte représentation des plus jeunes dans les régions en forte croissance comme l'Amérique latine ou l'Asie et particulièrement en Inde où les jeunes générations 25-35 ans sont fortement représentées.

Globalement, Virbac souhaite maintenir les séniors dans l'emploi tout en dynamisant l'embauche des jeunes générations, notamment en France où un accord intergénérationnel a été mis en place en 2014. Cet accord permet de participer à l'effort de professionnalisation des jeunes, de renforcer leur intégration et leur formation tout en embauchant ou en maintenant les séniors dans l'emploi avec des aménagements particuliers pour favoriser la transition vers la retraite (cf. détails volet diversité).

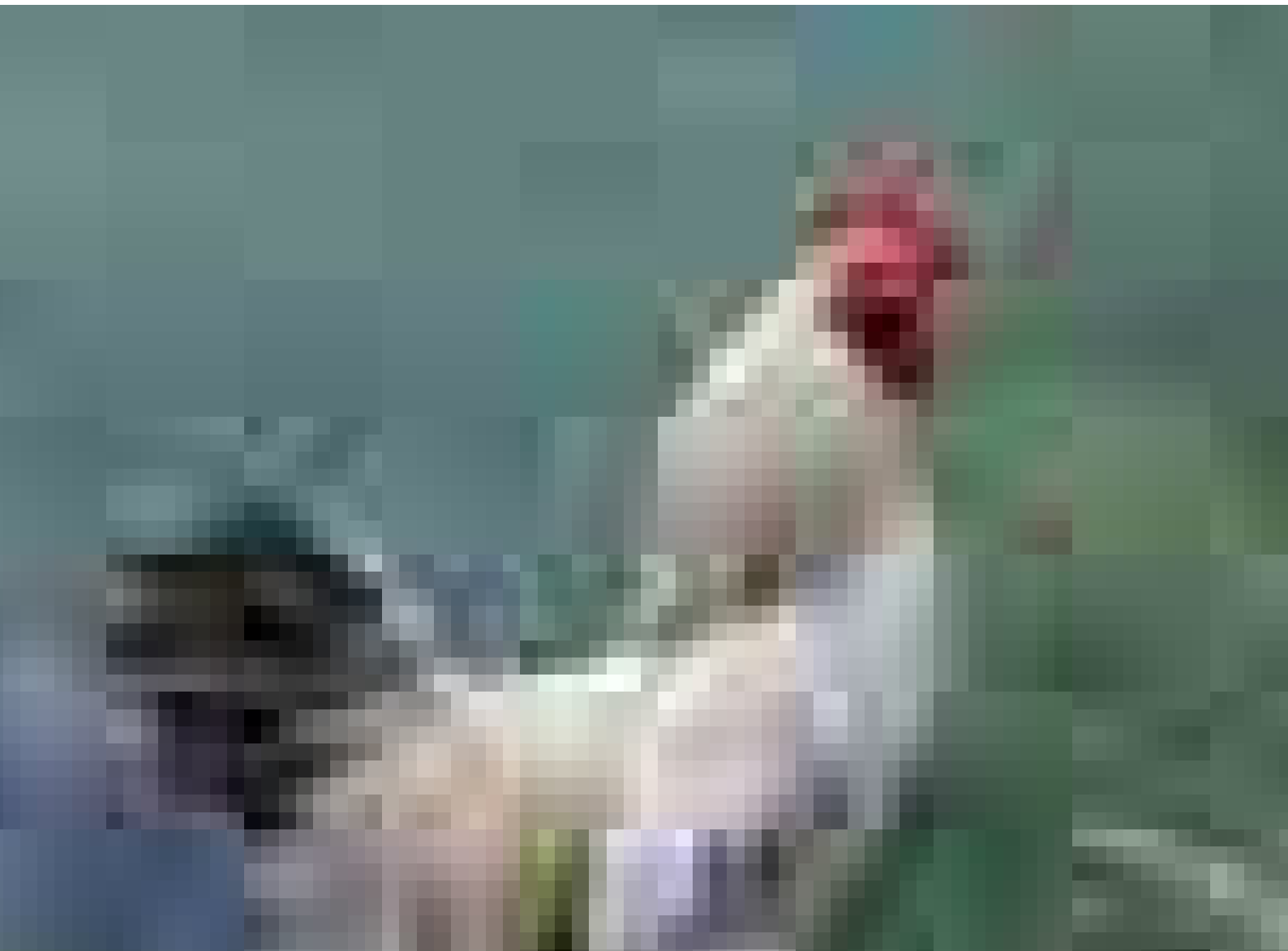

LA2
Turnover du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique

Le turnover du périmètre total en 2014 est de 9,2% (vs 11,5% en 2013). Ce pourcentage n'est pas strictement comparable car la filiale néo-zélandaise a rejoint l'initiative de reporting social cette année ; cependant la baisse est significative et correspond à de nombreux efforts dans les filiales. 11 filiales sur les 14 du rapport 2013 voient leur turnover en recul. Les plus fortes baisses se trouvent dans les pays qui ont connu une hausse hors du commun en 2013 c'est-à-dire le Brésil, la Colombie et le Vietnam. La filiale brésilienne avait diagnostiqué l'an dernier que la plupart des départs étaient liés à des erreurs de recrutement dans la force de vente : 2014 voit ce taux de turnover baisser de 31,3 à 23,5% grâce à la mise en place d'un processus de recrutement adéquat. En 2015, les efforts doivent se poursuivre dans ce domaine pour augmenter la qualité du recrutement. De nouvelles initiatives verront le jour afin de développer et retenir plus efficacement les talents.

Grâce à un contexte économique plus favorable, le Vietnam a rebondi en 2014 et le turnover est passé de 18,4% à 8,2%. En Colombie, le turnover est passé de 27,4% à 16% la baisse concerne principalement la force de ventes qui a été stabilisée grâce aux formations des managers au *Virbac Selling Attitude*, leur permettant de faire des recrutements de qualité ; le reste du turnover concerne une restructuration qui s'est avérée nécessaire au sein du service administratif. Le Japon a également connu une baisse très significative de 16,1% à 7,1% grâce à des actions conduites ces trois dernières années en formant les managers au programme PERF ainsi que des actions de communication et cohésion d'équipe mises en place après le baromètre 2013.

La filiale indienne a également récolté le fruit des efforts d'accompagnement terrain des managers des ventes puisque le turnover est passé de 16,5% à 12,8%. Ce taux a également baissé de 11,8% à 9,9% aux États-Unis. Comme en 2012, les filiales italienne et espagnole n'ont eu aucun départ dans l'année. Au siège en France, le turnover recule également de 6,7% à 5,5%.

Deux pays présentent une hausse : le Royaume-Uni passe de 8,2% à 22,9%, principalement du fait d'un marché de l'emploi très dynamique et de concurrents très actifs en recrutement ; l'Allemagne passe, elle, de 3,5% à 10,9%. La Nouvelle-Zélande (hors scope reporting 2013) avec un taux de 17,4% a connu en 2014 une réorganisation géographique à l'issue de l'acquisition de Stockguard, notamment en finance, et ce taux devrait logiquement baisser en 2015 avec la consolidation de l'équipe à Hamilton.

Ces évolutions sont pour la plupart positives et démontrent l'attention portée aux collaborateurs, l'attachement à l'entreprise ainsi que les actions mises en place pour améliorer la gestion des ressources humaines. Globalement, le turnover du personnel se situe dans la moyenne basse de chaque pays, mis à part les cas exceptionnels cités ci-dessus. Ces indicateurs sont particulièrement favorables dans les pays en forte croissance comme l'Inde où ''la guerre des talents'' fait rage, ou encore en Australie où le plein emploi rend le marché très favorable aux candidats. À noter que la part des licenciements ne représente que 1,8% du total des collaborateurs des filiales du périmètre social.

Turnover du personnel (en %)

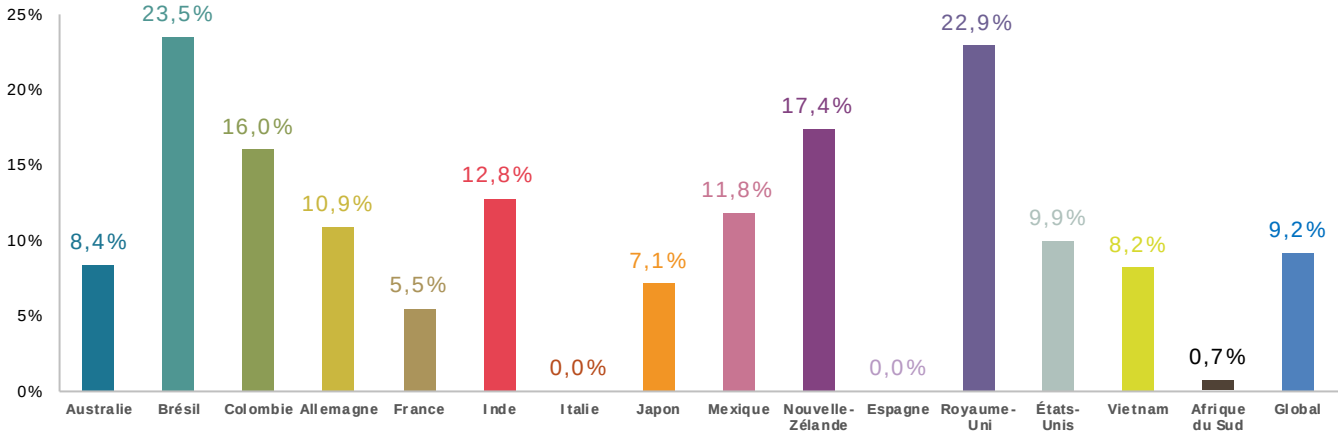

Recrutements

En 2014, Virbac demeure très actif sur le marché de l'emploi national et international afin de couvrir ses besoins en recrutement. 461 personnes ont été recrutées dans les quinze pays du périmètre social, soit l'équivalent de 13% des effectifs. Au total, sur le périmètre social comparable entre 2013 et 2014 (sans la Nouvelle-Zélande), la croissance nette du périmètre est de 131 personnes, soit 3,90% de croissance en effectif.

Six pays se distinguent en matière de recrutement : l'Inde (170) qui est de très loin la plus grande filiale en effectif avec 734 collaborateurs, la France (87), les États-Unis (62), le Mexique (39), l'Australie (30) et le Brésil (29). L'employeur Virbac est attrayant pour les candidats qui souhaitent rejoindre une entreprise globale à taille humaine et qui bénéficie d'une croissance régulière. Virbac représente une opportunité de carrière sérieuse pour les professionnels de la santé animale et propose à divers profils métiers un véritable projet de développement professionnel.

Recrutement par pays (461 embauches)

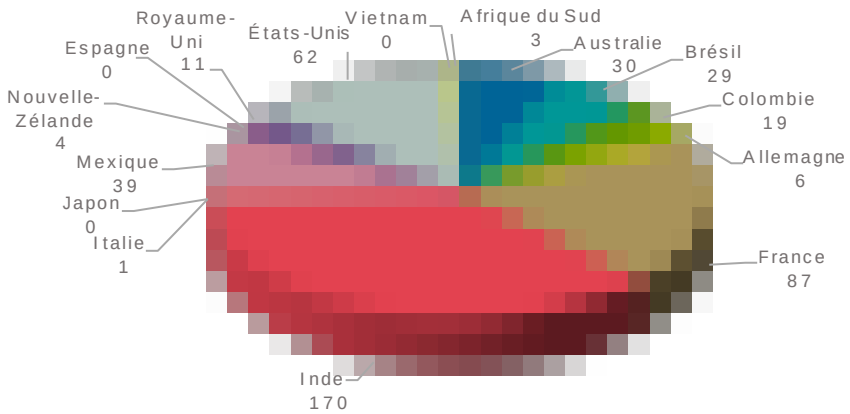

Recrutement par filière (461 embauches)

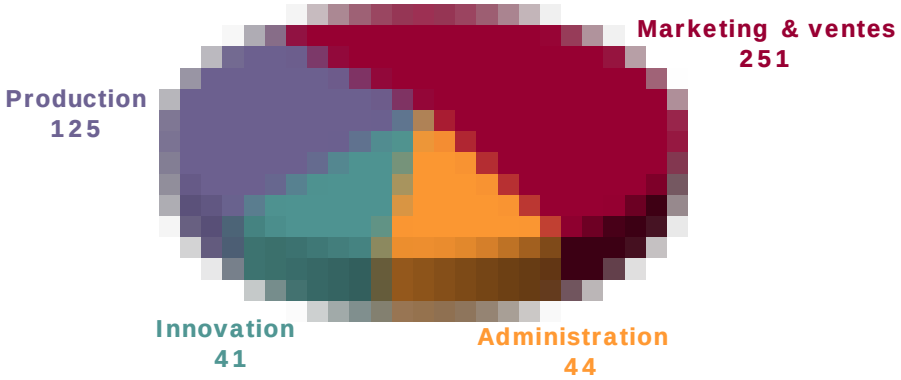

En 2014, Virbac a déployé son message employeur en interne dans l'ensemble du Groupe et de façon ciblée en externe. Les enjeux auxquels le Groupe fait face imposent d'être encore plus performant dans cette dimension afin de susciter de l'intérêt auprès de profils experts n'étant pas particulièrement actifs et n'ayant pas systématiquement le réflexe de poser leur candidature auprès de Virbac.

Les profils recrutés en France et dans les filiales ayant une activité industrielle sont majoritairement des scientifiques et des experts en pharmacie dans le domaine industriel ou qualité, alors que les profils recrutés dans les filiales commerciales du Groupe sont majoritairement des professionnels de la vente et des experts marketing en santé animale pour les fonctions de marketing.

Focus France : maintenir l'emploi et le développer

Grâce à une performance économique durable, Virbac a développé l'emploi en France de manière significative depuis plusieurs années. Les effectifs en contrat à durée indéterminée au 31 décembre 2014 sont de 1283 personnes, soit 37 de plus qu'en 2013.

LA3
Prestations versées aux salariés à temps plein qui ne sont pas versées aux intérimaires, ni aux salariés en contrat à durée déterminée, ni aux salariés à temps partiel, par activités majeures

Le reporting 2014 ne couvre pas ce thème.

RELATIONS ENTRE LA DIRECTION ET LES SALARIÉS

LA4
Pourcentage de salariés couverts par des conventions collectives de salaire

Chaque filiale du groupe Virbac applique la règlementation sociale en vigueur dans son pays en matière d'obligations de négociation collective des salaires. La plupart de ces filiales disposent de budgets complémentaires afin que les collaborateurs puissent être récompensés pour leur performance individuelle.

Salariés couverts par des conventions collectives

Australie	0 %
Brésil	100 %
France	100 %
Allemagne	0 %
Inde	72 %
Italie	0 %
Japon	0 %
Mexique	9 %
Afrique du Sud	0 %
Espagne	100 %
États-Unis/Canada	22 %
Royaume-Uni	0 %
Colombie	100 %
Vietnam	0 %

LA5
Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective

Le reporting 2014 ne couvre pas ce thème.

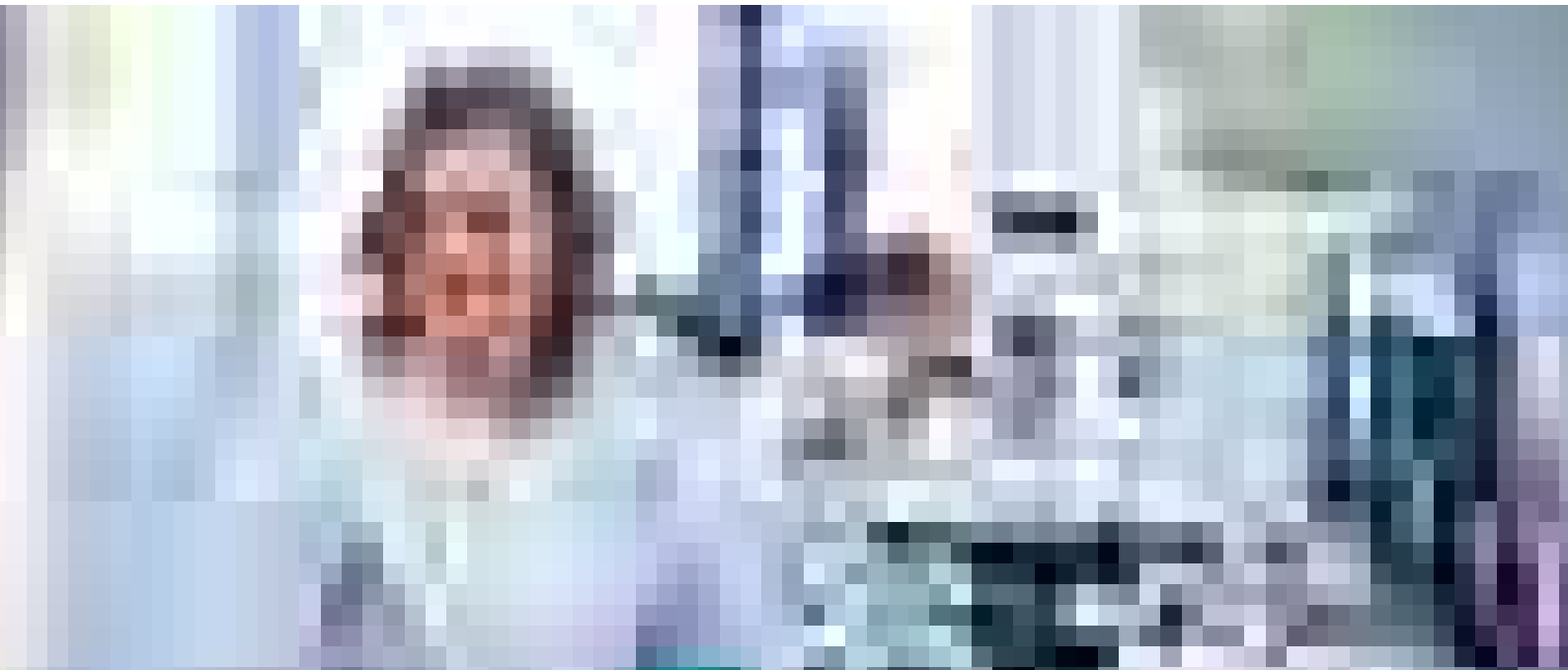

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LA6
Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes direction- salariés d'hygiène et de sécurité au travail visant à surveiller et à donner des avis sur les programmes de santé et de sécurité au travail

Le reporting 2014 ne couvre pas ce thème.

LA7
Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels, par genre et par zone géographique

En 2014, Virbac ne dénombre aucun accident du travail mortel sur l'ensemble du périmètre social.

Taux de fréquence et taux de gravité des accidents par pays

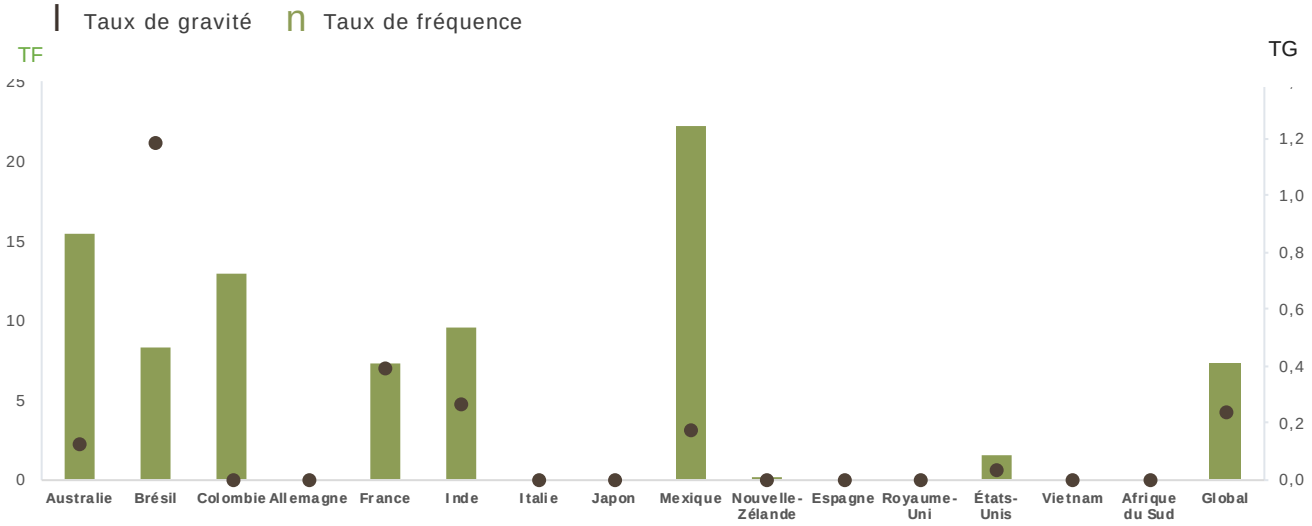

Les résultats 2014 du Groupe, en dégradation tant sur le taux de fréquence (7,31 vs 4,99 en 2013) que sur le taux de gravité (0,24 vs 0,13 en 2013), sont dus à de mauvais résultats dans les filiales du Mexique et de l'Australie pour le taux de fréquence et par les mauvais résultats de la France et l'Inde pour le taux de gravité.

Le taux de fréquence retenu est basé sur la réglementation française et se définit comme le nombre d'accidents du travail ayant occasionné au minimum un jour d'arrêt divisé par le nombre d'heures travaillées (hors toute autre absence) multiplié par un million. Le taux de gravité est également basé sur la réglementation française et se définit comme le nombre de jours d'arrêt (sans compter le premier jour) divisé par le nombre d'heures travaillées (hors toute autre absence) multiplié par mille. Les accidents et les heures travaillées ne concernent que les personnes sous contrat Virbac et donc hors emploi temporaire.

Focus France : sécurité au travail

Cet axe, qui constitue une priorité pour le Groupe et une culture d'entreprise, s'est à nouveau amélioré en 2014 avec une baisse de près de 11 % du taux de fréquence mais s'est par contre dégradé sur le taux de gravité principalement du fait d'une rechute d'accidents datant de 2013.

Les principales avancées 2014 sont les suivantes :

- dans le cadre de la réglementation sur la pénibilité au travail et dans la continuité du plan d'action construit avec le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), l'objectif étant de réduire de plus de 50% les expositions définies comme pénibles entre 2012 et 2015, les volets "port de charge" et "postures pénibles" ont d'ores et déjà atteint l'objectif sur l'année 2014 ;
- démultiplication de la démarche ergonomie dans de nouveaux secteurs de production avec la mise en place de nouveaux systèmes automatisés ainsi que la mise en place d'une nouvelle démarche PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) avec la nomination d'une personne ayant obtenu le diplôme nécessaire et en charge de cette action ;
- les actions de formations continuent de s'étoffer avec la mise en place d'un nouveau module de formation aux risques biologiques avec plus de 50 personnes formées en 2014.

Après le renforcement de l'équipe sécurité ces dernières années, et pour démultiplier les actions sur la totalité du Groupe, une nouvelle direction HSE Corporate a été créée fin 2014.

Absentéisme par pays et global (en %)

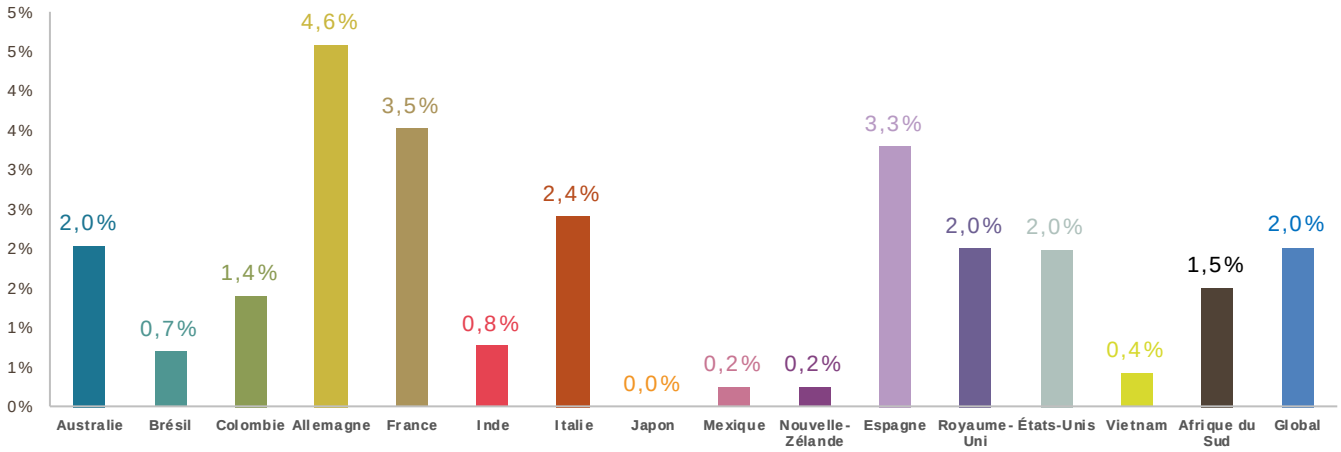

Le taux d'absentéisme sur le périmètre social 2014 est de 2% en incluant la Nouvelle-Zélande. Ce taux ne prend en compte que les absences pour maladie et maladies professionnelles (à la différence du rapport de gestion qui prend également en compte les accidents du travail, accidents de trajet et mi-temps thérapeutiques). L'absentéisme lié aux accidents du travail est intégré dans le taux de gravité repris ci-dessus. La comparaison internationale est quasiment impossible du fait des systèmes sociaux très différents et de la pyramide des âges disparate selon les pays. Cependant, il est possible de considérer que le taux est plutôt bas en moyenne ce qui est cohérent avec le niveau d'engagement des collaborateurs (cf. introduction chapitre Social). Au plan strictement quantitatif, le taux le plus élevé d'absentéisme est de 4,5% en Allemagne et le taux le plus bas est de 0% au Japon, identique à 2013.

LA8
Programmes d'éducation, de formation, de conseil, de prévention et de maîtrise des risques mis en place pour aider les salariés, leurs familles ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave

La plupart des filiales ont mis en place différentes initiatives en la matière.

Afrique du Sud
- Transmission régulière d'articles sur les maladies graves au cours de l'année.
- Dépistage et test médical complet pour la santé générale et les maladies graves (VIH, tuberculose, cancer du sein, cancer de la prostate, santé mentale).

Allemagne
- Examen de santé par l'association professionnelle à intervalles réguliers définis.
- Vaccination contre la grippe.
- Formation secouristes.

Inde
- Port du casque imposé au personnel en deux roues et briefing sécurité lors de l'accueil des nouveaux.

Italie
- Formation obligatoire pour tous les employés sur les risques dans l'environnement travail.

Japon
- Assurance accident et assurance-vie pour tous les employés.

Mexique
- Prévention du cancer du sein et prévention des infections gastriques.
- Vaccination antigrippe pour l'ensemble du personnel.
- Examens médicaux réguliers pour le personnel de production.
- Programme de prévention de la santé pour les positions à risque.

Nouvelle-Zélande
- Assurances santé.
- Mise à disposition d'informations santé, sécurité et maladies graves.
- Programme d'aide aux employés ayant des difficultés personnelles.

Espagne

- Plan de prévention des risques, évaluation et formation du personnel.

États-Unis

- Programme offrant des incitatifs financiers aux employés lorsqu'ils s'engagent dans des activités saines (abandon du tabac, examens médicaux, perte de poids…).
- Assurance médicale pour tous les employés et leurs familles lors de maladies graves.

LA9
Questions de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats

Le reporting 2014 ne couvre pas ce thème.

FORMATION ET ÉDUCATION

LA10
Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle

En 2014, les heures de formation représentent environ 21 heures par collaborateur, avec un effort particulier au niveau des managers (23,9%) et des ouvriers (22,1%). Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux de 2013 : un effort de clarification au niveau du concept de la formation a été effectué cette année.

Moyenne annuelle d'heures de formation (par salarié)	Femmes	Hommes	Total
Leaders	25,3	19,1	**20,7**
Managers	23,1	24,6	**23,9**
Techniciens / assistants	13,1	17,2	**15,0**
Employés	12,3	25,1	**22,1**
Total	**17,6**	**23,0**	**20,9**

Heures de formation par an

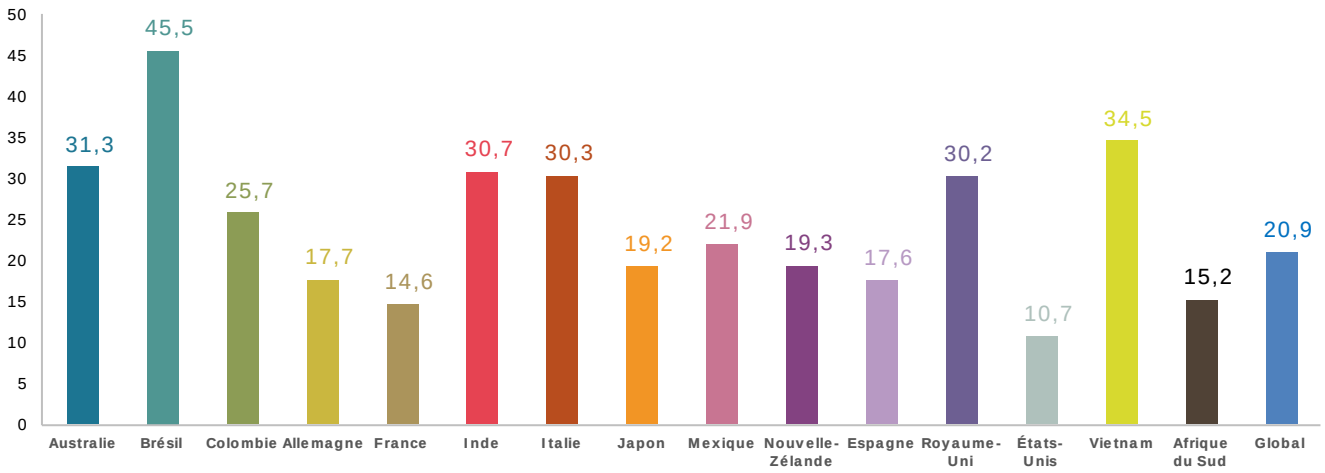

LA11
Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière

Le groupe Virbac propose une politique de développement des managers poussée grâce à un cursus dédié aux fondamentaux du management complété par plusieurs modules d'approfondissement. Ce cursus couvre une grande variété d'aspects du management et permet aux managers de mieux accompagner leurs collaborateurs dans leur parcours professionnel. Ces ateliers management représentent en France 45% du total des formations délivrées en 2014. Ces formations renforcent avant tout le management de proximité, garant du bien-être et de l'épanouissement des collaborateurs.

Ce cursus managérial est disponible en anglais et en espagnol, et fait l'objet d'une revue régulière de la part de l'équipe RH internationale. L'efficacité de ces formations dépend de l'accompagnement des managers par le *business partner* RH de chaque pays lors de la mise en œuvre des bonnes pratiques tout au long des étapes de la gestion de la performance.
En 2014, un travail important a été mené entre les RH des États-Unis et les RH du siège afin de créer le cursus managérial 2015 alors que la filiale a fait une importante acquisition en fin d'année et embauché 90 personnes supplémentaires qui ont rejoint Virbac le 2 janvier 2015. Ce travail servira de base en 2015 pour équiper de nombreux pays, notamment l'Uruguay, le Brésil et le Chili qui tous trois ont créé un poste Ressources Humaines dédié.

LA12
Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques, par genre

100% des collaborateurs du Groupe bénéficient a minima d'un entretien annuel ayant pour but de faire une évaluation de la performance, d'aborder les compétences et les besoins en formations et de définir les objectifs de l'année suivante en termes de résultats et de développement. Certaines filiales ont mis en place un entretien supplémentaire, à mi-année, afin de faire un point intermédiaire. En France, il s'agit d'un entretien de développement approfondi, distinct de l'entretien d'évaluation, permettant aux collaborateurs de faire le point sur leur parcours professionnel ainsi que d'éventuels arbitrages de priorités afin de prévenir des situations de surcharge.
En France en 2014, la mobilité interne est en progression : 27% des postes pourvus par l'interne vs 23% en 2013. Ce résultat est à attribuer d'une part à une plus grande visibilité des opportunités liées aux évolutions dans les équipes, mais aussi au renfort des entretiens d'évolution de carrière qui se tiennent à mi-année et en fin d'année

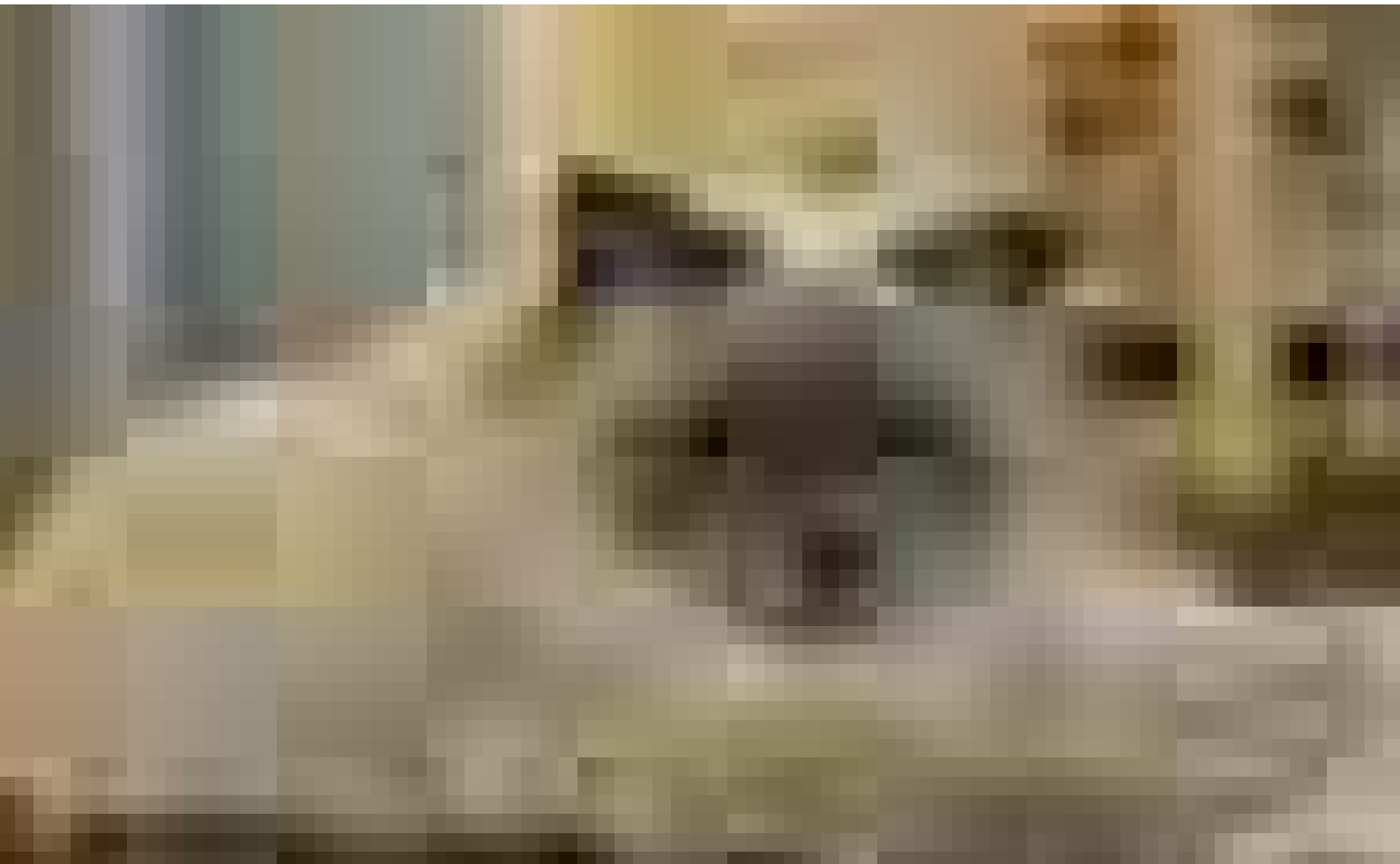

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Ces dernières années, Virbac a mis en place en France plusieurs initiatives en la matière. Un audit diversité a été conduit en 2011 afin de renforcer les actions dans ce domaine. Un accord séniors a été déployé entre 2010 et 2012 garantissant le maintien dans l'emploi des plus de 55 ans à hauteur de 100 personnes minimum (121 personnes en 2013 et 124 personnes en 2012). Un accord égalité Femmes-Hommes a été signé en 2012 : il régule les augmentations salariales des femmes de retour de maternité, vise au contrôle des écarts de salaires entre les hommes et les femmes, et enfin, apporte des améliorations au congé paternité ainsi qu'au respect des besoins d'équilibre temps personnel / temps professionnel pour les collaborateurs ayant des responsabilités familiales.

En 2013, l'accord séniors a été remplacé par un accord intergénérationnel qui vise autant à renforcer la politique d'embauche et d'intégration des jeunes de moins de 26 ans, qu'à renforcer les actions auprès des séniors. Cet accord a été mis en place en 2014 et a rencontré un accueil positif. Parmi les nouveautés de cet accord : le renforcement de la formation et de l'intégration des jeunes embauchés avec un entretien d'intégration partagé avec le manager et un référent, et pour les séniors la possibilité de réduction du temps de travail à 80% pour les 60+ travaillant sur un poste pénible payé 90%, ainsi que pour les personnes ayant atteint l'âge légal de la retraite et 150 trimestres, le départ en retraite progressive avec garantie des cotisations sociales sur une base de temps plein. 4 personnes ont fait la demande et devraient en bénéficier en 2015.

Enfin, en 2014 un nouvel accord a été signé sur le thème du handicap avec une forte mobilisation de nombreux acteurs dans l'entreprise : les managers, les RH, le service HSE, les élus, les assistantes... De nombreux engagements ont été pris sur trois ans (2014 à 2016) et des budgets conséquents sont envisagés, à hauteur de 200 000 euros par an, ce qui est supérieur à la contribution obligatoire. La priorité est d'investir dans l'emploi des handicapés, en direct ou en indirect, ainsi que l'aménagement des postes de travail et la sensibilisation en interne et en externe. Le taux de travailleurs handicapés en 2014 est de 3,64 % et l'objectif au terme de l'accord est d'atteindre 4,5%, un objectif ambitieux compte tenu des profils techniques caractéristiques de la pharmacie vétérinaire.

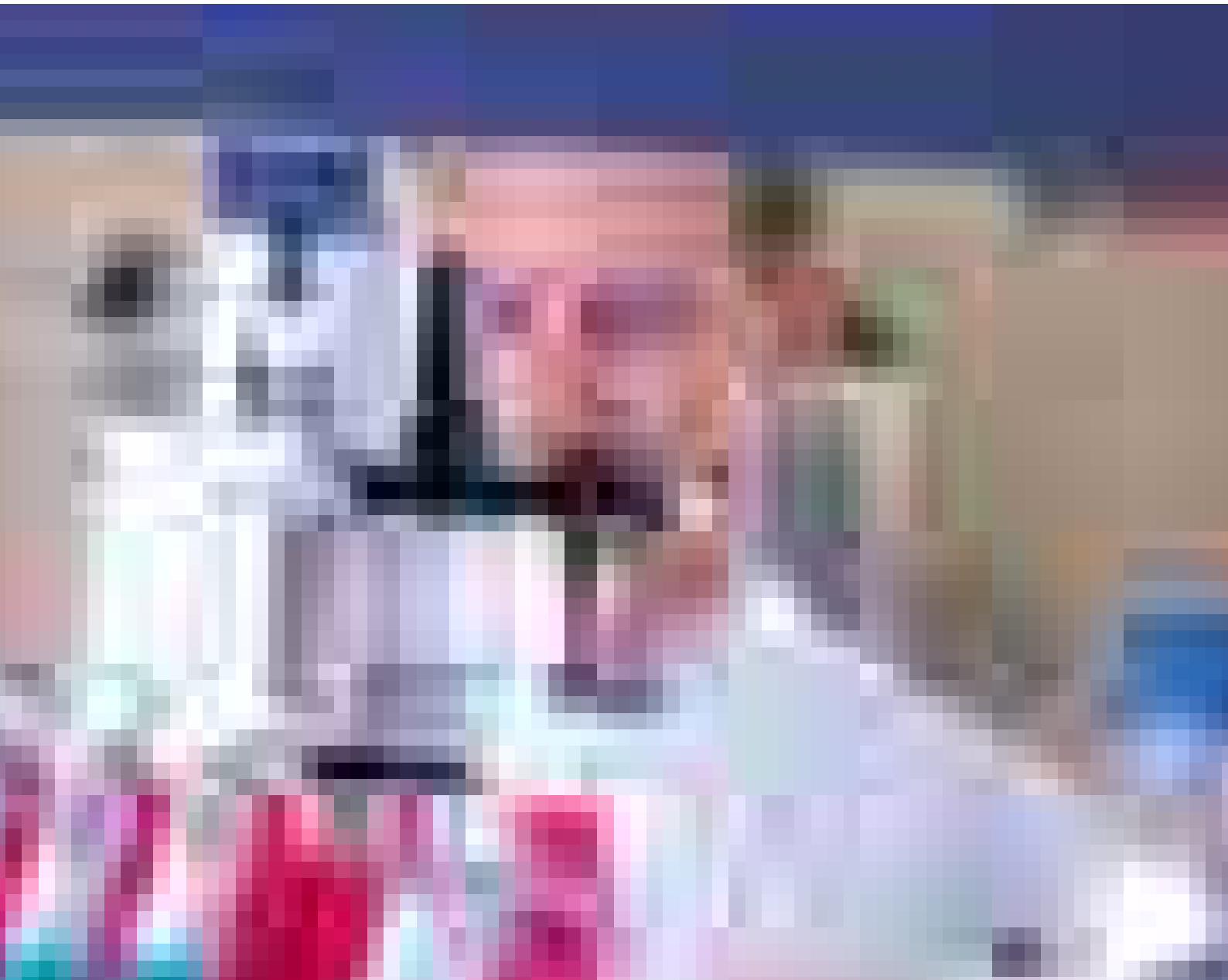

LA13
Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité

En France, 50% des membres du conseil de surveillance et 40% du comité exécutif sont des femmes. Le Groupe a une politique de recrutement fermement basée sur les compétences. Au niveau du périmètre social, on compte 28% de femmes pour 72% d'hommes parmi les leaders (senior management en France, *general manager* et son équipe de direction en filiales).

Proportion de dirigeants hommes/femmes (en %)

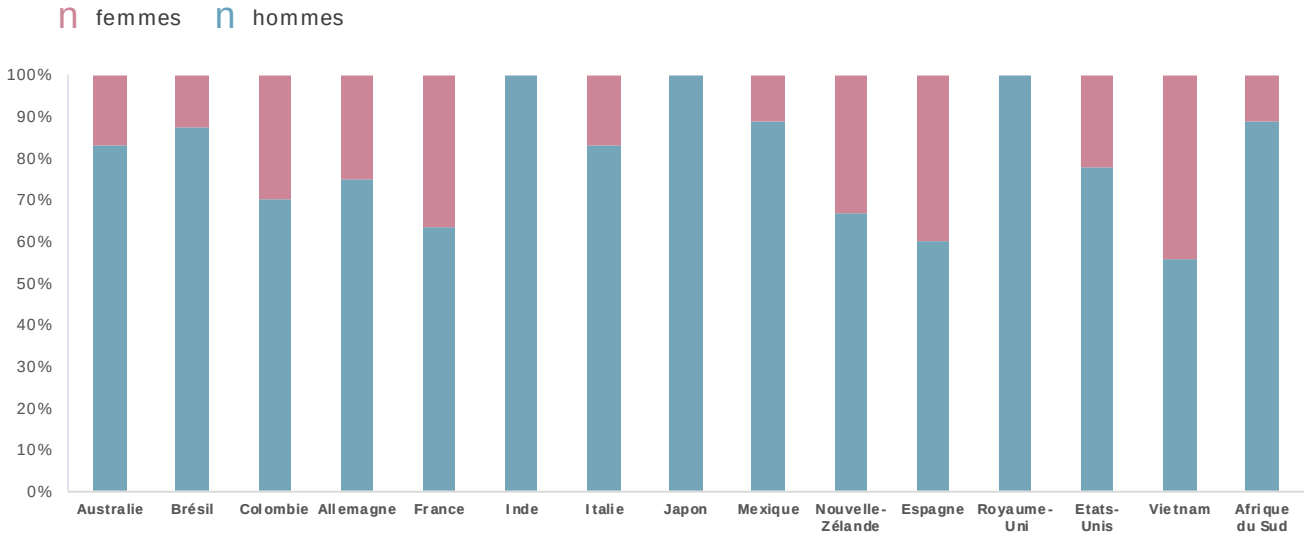

LA14
Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes par catégorie professionnelle

Comparaison salaire hommes/femmes par catégorie (en %)

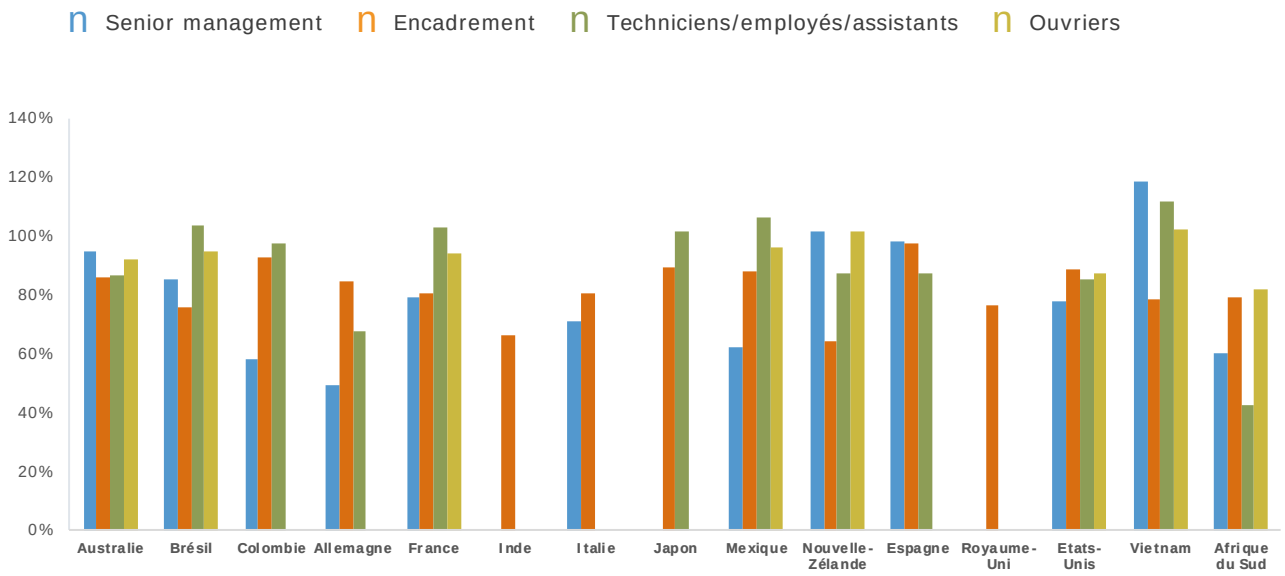

Social : droits de l'homme

Indicateurs de performance

PRATIQUES D'INVESTISSEMENT ET D'ACHAT

HR1
Pourcentage et nombre total d'accords d'investissement significatifs incluant des clauses relatives aux droits de l'Homme ou ayant été soumis à un contrôle sur ce point

Le reporting 2014 ne couvre pas ce thème.

HR2
Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits de l'Homme a fait l'objet d'un contrôle ; mesures prises

Pour les principaux fournisseurs (80 % de la valeur des achats) de matières premières et à chaque appel d'offres, Virbac administre un questionnaire évaluant leur respect de l'environnement et des normes sociales et éthiques (pollution, travail des enfants, discrimination, corruption, conditions sanitaires…). En 2014, ce processus d'évaluation réalisé par Virbac n'a pas identifié de risques sur les enjeux de respect des normes sociales et éthiques auprès des fournisseurs évalués. Si Virbac devait identifier un fournisseur en écart, le Groupe lui imposerait de se mettre en conformité sous peine d'arrêter son contrat.

HR3
Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité ; pourcentage de salariés formés

Le reporting 2014 ne couvre pas ce thème.

NON-DISCRIMINATION

HR4
Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises

Aucun incident de discrimination n'a été recensé dans le Groupe en 2014.

LIBERTÉ SYNDICALE ET DROIT DE NÉGOCIATION

HR5
Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé ; mesures prises pour assurer ce droit

Aucune activité de ce type n'a été identifiée au sein du Groupe en 2014.

TRAVAIL DES ENFANTS

HR6
Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents impliquant le travail d'enfants ; mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail

Aucun enfant ne travaille au sein du groupe Virbac. Concernant ses principaux fournisseurs, le questionnaire d'évaluation éthique diffusé par Virbac les engage à respecter la législation applicable sur le travail des enfants. En 2014, aucun des fournisseurs interrogés ne s'est révélé en défaut sur ce critère. Si Virbac devait identifier un fournisseur en écart, le Groupe lui imposerait de se mettre en conformité sous peine d'arrêter son contrat.

TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE

HR7
Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire ; mesures prises pour contribuer à abolir ce type de travail

Le travail forcé n'existe pas au sein du groupe Virbac. Concernant ses principaux fournisseurs, le questionnaire d'évaluation éthique diffusé par Virbac les engage à respecter la législation applicable sur le travail forcé. En 2014, aucun des fournisseurs interrogés ne s'est révélé en défaut sur ce critère. Si Virbac devait identifier un fournisseur en écart, le Groupe lui imposerait de se mettre en conformité sous peine d'arrêter son contrat.

PRATIQUES DE SÉCURITÉ

HR8
Pourcentage d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité

Le reporting 2014 ne couvre pas ce thème.

DROITS DES POPULATIONS AUTOCHTONES

HR9
Nombre total d'incidents impliquant la violation des droits des populations autochtones et mesures prises

Aucun incident n'a été reporté en 2014 dans le Groupe.

Social : société civile

Indicateurs de performance

COMMUNAUTÉS LOCALES

SO1
Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités, à tout stade d'avancement, sur les communautés

Les programmes lancés en 2013 aux États-Unis (*New horizons service dogs* : chiens pour personnes à mobilité réduite), en Afrique du Sud (opportunités d'embauche et formation pour les personnes en zone rurale) et en Inde (formation des éleveurs) se sont poursuivis en 2014.

CORRUPTION

SO2
Pourcentage et nombre total de domaines d'activité stratégique soumis à des analyses de risques en matière de corruption

En 2014, le Groupe a poursuivi le déploiement du dispositif de gestion des risques en incluant deux nouvelles filiales : Uruguay et Brésil. Cette approche générale n'a pas fait ressortir de risque significatif de corruption. Un plan de prévention spécifique contre la corruption a par ailleurs commencé à être déployé dans le Groupe au cours de l'année 2014. Ce plan inclut des séances de formations dont un des objectifs est de permettre aux salariés du Groupe d'évoquer les éventuelles situations de risque auxquelles ils ont pu ou peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs fonctions. Ces formations ont notamment été réalisées avec les principaux dirigeants et managers des filiales au Brésil, en Uruguay, en Argentine et en Inde.

SO3
Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation

La charte de déontologie, dans laquelle les valeurs du Groupe sont définies, est diffusée à l'ensemble des collaborateurs et notamment aux nouveaux entrants. Ces valeurs bannissent clairement les pratiques de corruption. Un plan de prévention contre la corruption, qui comprend une formation des salariés du Groupe, a commencé à être déployé au cours de l'année 2014. Les salariés formés au cours de l'année 2014 incluent la quasi-totalité des directeurs financiers et la majorité des directeurs généraux des filiales du Groupe, ainsi que les principaux responsables achats de Virbac. Des formations spécifiques à destination des principaux dirigeants et managers ont également été organisées dans certaines filiales (Brésil, Uruguay, Argentine, Inde).

SO4
Mesures prises en réponse à des incidents de corruption

Aucun incident de corruption n'a été identifié au sein du Groupe en 2014.

POLITIQUES PUBLIQUES

SO5
Affichage politique, participation à la formulation des politiques publiques et lobbying

En 2014, le Groupe n'a aucun engagement dans ce domaine.

SO6
Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays

En 2014, le Groupe n'a versé aucune contribution de cette nature.

COMPORTEMENT ANTI-CONCURRENTIEL

SO7
Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultats de ces actions

Aucune action de cette nature n'a été engagée contre une société du Groupe en 2014.

RESPECT DES TEXTES

SO8
Montant des amendes significatives et nombre total des sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations

En 2014, aucune amende significative n'a été reçue par le Groupe.

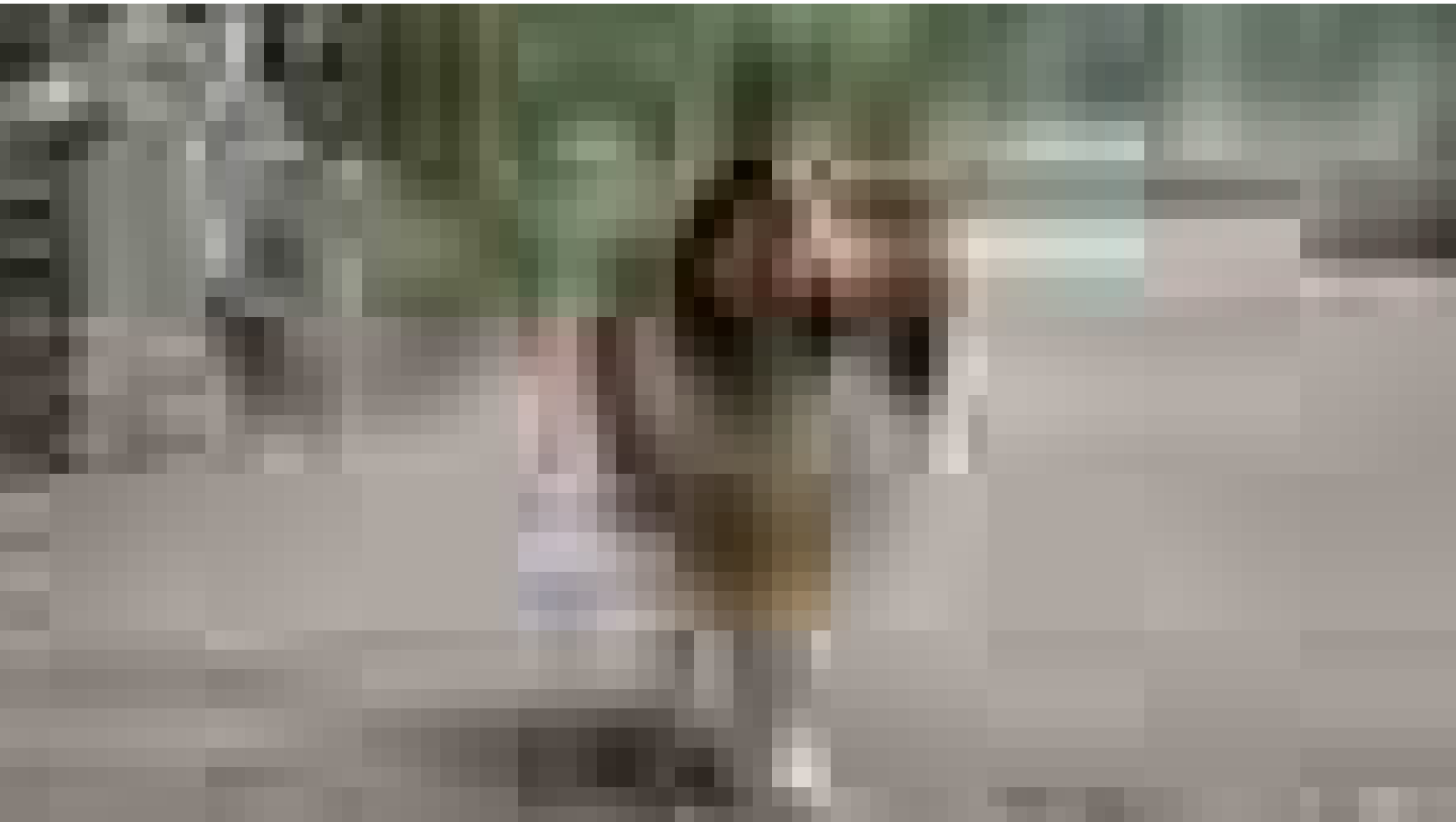

Social : responsabilité du fait des produits

Indicateurs de performance

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Virbac s'engage à développer, produire et distribuer des produits et services visant à améliorer la qualité de vie et à garantir la santé des animaux tout en assurant confort et sécurité à ceux qui administrent ces produits : vétérinaires, éleveurs, propriétaires d'animaux…

Pour cela, Virbac répond aux plus hauts standards qualité-sécurité-efficacité applicables. En phase de développement, les Bonnes pratiques de laboratoire sont systématiquement respectées, par exemple, via la traçabilité des données. Durant l'étape de production, ce sont les Bonnes pratiques de fabrication qui sont appliquées, notamment à travers la certification de l'ensemble des usines Virbac. Enfin, pour l'acheminement des médicaments, Virbac déploie les Bonnes Pratiques de Distribution, comme par exemple, le respect de la chaîne du froid lorsque la nature des produits l'exige.

L'évaluation de la sécurité produit lors de son utilisation est réalisée chaque fois que nécessaire, notamment à travers le développement ou la sélection de packaging spécifiques. Concernant l'étiquetage produits, Virbac entend expliquer clairement l'ensemble des informations utiles à la bonne administration et à la compréhension des propriétés et contre-indications du produit. Le Groupe a également un rôle moteur dans le développement de schémas et pictogrammes permettant une compréhension optimisée des informations indispensables à la santé et à la sécurité des consommateurs.

Pour les espèces destinées à la consommation, Virbac s'assure durant les étapes de développement du produit que ses produits respectent les normes pharmaceutiques concernant les traces résiduelles de médicament dans les denrées alimentaires : viande, lait, œufs… Par ailleurs, ces règles d'utilisation sont systématiquement portées à la connaissance des utilisateurs via les éléments de conditionnement produit et les supports de communication associés.

Tout au long du cycle de vie des produits, y compris durant leur développement, Virbac mesure les attentes de ses clients et le niveau de satisfaction afin d'ajuster en permanence ses caractéristiques produits. En termes de marketing, l'ensemble des communications promotionnelles Virbac respecte les allégations scientifiques et techniques démontrées lors des étapes de développement du produit.

Enfin, le système qualité de Virbac permet à l'entreprise de détecter, tracer et traiter de manière efficace l'intégralité des incidents qualité inhérents à l'activité pharmaceutique.

Veille réglementaire

Virbac a mis en place depuis plusieurs années une veille réglementaire efficace, permettant de connaître les évolutions de la réglementation. Cette veille s'exerce au travers des organisations interprofessionnelles :
- au niveau national avec par exemple le SIMV en France, le NOAH au Royaume-Uni, le BfT en Allemagne, etc. ;
- au niveau régional avec par exemple IFAH-Europe (International federation for animal health - Europe), AHI (Animal health institute) aux États-Unis;
- au niveau mondial avec IFAH (International federation for animal health).

Elle s'exerce aussi via des outils automatiques de surveillance de plusieurs centaines de sites Internet liés à l'activité de l'entreprise. Cette veille s'exerce enfin au travers des retours que Virbac reçoit lors des inspections périodiques de ses installations, et ces retours donnés par les inspecteurs permettent également au Groupe de progresser.

Cette veille réglementaire concerne tous les types de produits :
- médicaments vétérinaires (pharmaceutiques ou vaccins) ;
- biocides (produits destinés à traiter l'environnement des animaux) ;
- produits nutritionnels (destinés à complémenter l'alimentation des animaux) ;
- nourriture pour animaux de compagnie.

Profil clients

Les clients de Virbac sont particulièrement variés à travers le monde par leur nature, leur taille et leurs attentes et exigent de l'entreprise des approches très spécifiques et professionnelles prenant en compte leurs besoins. Le vétérinaire reste pour Virbac le client privilégié mais selon les pays et les modèles économiques, le client peut être différent :

- dans le domaine des animaux de compagnie, au-delà du vétérinaire, les propriétaires soucieux du bien-être de leurs animaux sont de plus en plus demandeurs d'informations, surtout avec le développement d'internet. Au niveau vétérinaire, les clients sont aussi très variés, les besoins d'information n'étant pas les mêmes pour une clinique vétérinaire dans laquelle opère un seul vétérinaire et une chaîne de cliniques aux Etats-Unis qui compte plus de 1500 cliniques dans son réseau;

- dans le domaine des animaux de production, la palette des clients Virbac est aussi riche et variée. Pour ne citer que quelques exemples, les clients vont de l'éleveur indien qui possède quelques vaches à un intégrateur asiatique qui gère plus de 200 000 truies ou à une intégration bovine mexicaine avec plus de 300 000 têtes.

Cette diversité et cette hétérogénéité des profils clients imposent d'adapter la communication et de développer avec eux des relations professionnelles de grande qualité répondant à leurs préoccupations quotidiennes.

La distribution joue aussi un rôle de plus en plus important dans certains pays et nécessite des approches et communications spécifiques. Ces distributeurs sont la plupart du temps considérés comme des partenaires stratégiques, comme c'est par exemple le cas avec une chaîne d'agri-business dont la taille est supérieure au groupe Virbac et qui détient plus 400 points de vente en Australie.

PR1
Étapes du cycle de vie où sont évalués, en vue de leur amélioration, les impacts des produits et des services sur la santé et la sécurité, et pourcentage de catégories de produits et de services significatives soumises à ces procédures

À tous les stades du cycle de vie des produits, Virbac, en conformité avec les réglementations de chaque pays, procède au contrôle systématique de la qualité de ses produits :

- avant la commercialisation (pendant la phase de développement et jusqu'à la mise sur le marché des produits) ;
- après la mise sur le marché (via les études de stabilité en continu, le conseil et l'accompagnement des utilisateurs et la pharmacovigilance).

Produits soumis à enregistrement pharmaceutique

(sources : règlements CE 82/2001, 28/2004 et réglementations nationales applicables)

Évaluation avant mise sur le marché	
Pré-développement : vérification de l'innocuité	100 %
Développement : vérification de la qualité	
Développement : vérification de la stabilité	
Développement : vérification de l'innocuité pour l'animal	
Développement : vérification de l'innocuité pour l'homme	
Développement : vérification de l'innocuité pour l'environnement	
Développement : vérification de l'efficacité	
Production : contrôle des composants et matières premières à tous les stades de la fabrication	
Évaluation après mise sur le marché	
Vérification de la stabilité (études en continu)	100 %
Conseil et accompagnement utilisateurs	
Pharmacovigilance	

Produits non soumis à enregistrement pharmaceutique

(sources : règlement CE 767/2009 et instructions internes)

Évaluation avant mise sur le marché	
Pré-développement : vérification de l'innocuité	100 %
Développement : vérification de la qualité	
Développement : vérification de la stabilité	
Développement : vérification de l'innocuité pour l'animal	
Développement : vérification de l'innocuité pour l'homme (pour tous les produits appliqués localement et entrant en contact avec la peau humaine)	
Développement : vérification de l'innocuité pour l'environnement (au moment de la réalisation des lots pilotes)	
Développement : vérification de l'efficacité et/ou des bénéfices perçus	
Production : contrôle des composants et matières premières à tous les stades de la fabrication	
Évaluation après mise sur le marché	
Conseil et accompagnement utilisateurs	100 %
Pharmacovigilance	

Produits nutritionnels non soumis à enregistrement pharmaceutique

(sources : règlements CE 183/2005, 1069/2009, 767/2009 et instructions internes)

Évaluation avant mise sur le marché	
Pré-développement : vérification des recommandations nutritionnelles	100 %
Pré-développement : vérification des matières premières	
Développement : vérification de l'innocuité pour l'animal	
Développement : vérification de la digestibilité et de l'appétence	
Développement : vérification de la stabilité	
Développement : vérification de l'efficacité et des bénéfices perçus	
Développement : validation en conditions réelles d'utilisation	
Contrôle et conformité des matières premières et des produits	
Contrôle des procédures de fabrication	
Contrôle de la digestibilité et de l'appétence	100 %
Évaluation après mise sur le marché	
Vérification de la stabilité	10 %
Conseil et accompagnement utilisateurs	100 %
Pharmacovigilance	

Pharmacovigilance

Comme tous les autres laboratoires pharmaceutiques, Virbac a l'obligation légale de surveiller le devenir en termes d'innocuité et d'efficacité des médicaments vétérinaires qu'il met sur le marché. Cette obligation s'appelle la pharmacovigilance. Il s'agit de mettre en place une organisation qui recense les cas d'effets indésirables (qu'ils soient graves ou non) rapportés par les vétérinaires ou d'autres professionnels de santé, ou bien par des utilisateurs de ces médicaments (propriétaires d'animaux de compagnie par exemple). Cette organisation, placée sous la responsabilité d'une personne qualifiée en pharmacovigilance (vétérinaire) et d'une personne qualifiée intérimaire, doit collecter les cas en provenance de tous les pays du monde, les analyser, décider si ces effets indésirables sont imputables ou non à l'utilisation du médicament concerné, et enfin déclarer officiellement ces cas aux autorités de tutelle. Périodiquement, l'ensemble des cas déclarés sur une période donnée pour un médicament donné est compilé dans un rapport qui est envoyé à ces mêmes autorités. La compilation des effets indésirables imputés à un médicament permet à terme d'ajouter des précautions d'emploi dans les notices des médicaments et ainsi de rendre

plus sûre leur utilisation. Du fait de la mondialisation croissante de ses médicaments, le groupe Virbac s'organise pour collecter les cas d'effets indésirables à l'échelle mondiale, en mettant en place un reporting de toutes ses filiales. Le groupe Virbac ambitionne d'avoir une pharmacovigilance irréprochable, c'est-à-dire permettant de collecter l'ensemble des cas d'effets indésirables attribués aux médicaments qu'il met sur le marché, de remplir l'ensemble de ses obligations dans les délais prescrits par l'administration, et de se servir de cet outil de pharmacovigilance pour faire évoluer la connaissance de ses produits.

PR2
Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services, par type de résultat

En 2014, sur un total de 8 574 références commercialisées dans le monde, Virbac a été directement alerté par des autorités nationales sur 39 cas de non-conformité observés sur le terrain. Aucun de ces cas ne présentait de danger pour la santé des animaux.

ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES

PR3
Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information

En termes de sécurité des produits et de leurs composants, la politique Virbac est la suivante :

- mise à disposition des fiches de données de sécurité "matières premières" et "produits finis" au personnel Virbac ainsi qu'aux transporteurs ;
- organisation de l'acheminement selon la réglementation européenne des transports de produits à risques :
  - disponibilité des fiches de données de sécurité des produits finis en français et en anglais,
  - conditionnement des produits dangereux dans des emballages répondant aux normes en vigueur;
- côté clients, Virbac se conforme aux directives européennes concernant les indications et précautions d'emploi à mentionner sur les packagings, à la fois pour les produits soumis à AMM et les produits dits nutritionnels (directive européenne 767). Chaque allégation est soutenue par les études cliniques appropriées.

PR4
Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services et leur étiquetage, par type de résultat

En 2014, sur un total de 8 574 références produits commercialisées dans le monde, Virbac a été informé par les autorités nationales de cinq non-conformités de conditionnement qui n'ont eu aucune conséquence sur la distribution des produits.

PR5
Pratiques relatives à la satisfaction client et notamment résultats des enquêtes de satisfaction client

Des études de marché sont systématiquement menées avant et pendant le développement de nouveaux produits afin de s'assurer de l'adéquation entre le cahier des charges et les besoins de santé des animaux, les pratiques de la profession vétérinaire et les attentes des propriétaires/éleveurs en termes d'observance. Par exemple, la bonne appétence des produits oraux (comprimés, liquides) et la facilité d'administration par le propriétaire sont deux critères validés pendant la phase de développement des produits.

Des études de marché sont également menées régulièrement après le lancement de nouveaux produits. Par exemple, en aval du lancement du premier vaccin européen contre la leishmaniose canine afin de valider le positionnement, le degré de satisfaction des vétérinaires en termes d'efficacité et le degré de reconnaissance parmi les propriétaires de chien.

COMMUNICATION MARKETING

PR6
Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainage

De par la nature même de son activité industrielle pharmaceutique, Virbac est soumis aux exigences promotionnelles définies par les agences du médicament vétérinaire nationales ou supranationales. Toute allégation produit doit être scientifiquement démontrée et tenue à disposition des agences règlementaires. Le responsable pharmaceutique présent dans chaque filiale Virbac est garant du respect de la règlementation concernant la communication marketing dans son pays.

Ces principes s'appliquent à la fois aux médicaments disposant d'Autorisations de mise sur le marché et également aux aliments, aliments complémentaires et diététiques pour animaux pour lesquels Virbac est en conformité avec la nouvelle réglementation européenne 767/2009. Par ailleurs, Virbac ne fait pas la promotion directe des produits soumis à prescription (et non dérogatoires) auprès des propriétaires mais renvoie à la consultation vétérinaire pour promouvoir la médecine préventive.

PR7
Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainage, par type de résultat

En 2014, sur un total de 8 574 références produits commercialisées à travers le monde, aucune des communications effectuées par le groupe Virbac n'a généré d'incident de non-conformité aux réglementations et aux codes relatifs à la promotion marketing.

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

PR8
Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients

Aucune plainte de cette nature n'a été reçue par le groupe Virbac en 2014.

RESPECT DES TEXTES

PR9
Montant des amendes significatives encourues pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services

Aucune amende de ce type n'a été recensée dans le Groupe en 2014.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion inclus au rapport annuel 2014

Vérification externe

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

en notre qualité de commissaire aux comptes de la société Virbac SA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048[1] ,nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 (ci-après les " Informations RSE "), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après le " Référentiel ") disponibles sur demande auprès de la Direction EHS et de la Direction des Ressources Humaines et résumés dans le chapitre " Développement durable " qui figure dans le rapport annuel.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre décembre 2014 et mars 2015 pour une durée d'environ quatre semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000[2] .

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.
Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R225-105-1 du Code de commerce.
En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R225-105 alinéa 3 du Code de commerce.
Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe "Paramètres du rapport" du chapitre "Développement durable" du rapport annuel.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes[3] :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 42% des effectifs permanents et entre 38% et 70% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Marseille, le 31 mars 2015

L'un des commissaires aux comptes,
Deloitte & Associés

Hugues Desgranges
Associé

[1] dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

[2] ISAE 3000 – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

[3] Informations quantitatives :

Social : effectif total par type d'emploi ; répartition hommes/femmes ; répartition hommes/femmes par pays ; pourcentage de salariés couverts par une convention collective ; taux de fréquence et de gravité des accidents par pays ; nombre total d'accidents du travail mortels ; nombre moyen d'heures de formation par an par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle.

Environnemental : quantité de DCO rejetée ; masse totale de déchets banals ; masse totale de déchets spéciaux ; consommation d'eau ; quantité d'emballages mise sur le marché ; consommation de gaz ; consommation d'électricité ; émissions de CO2.

Informations qualitatives :

Social : démarche santé-sécurité Groupe : « Après le renforcement de l'équipe sécurité ces dernières années, et pour démultiplier les actions sur la totalité du Groupe, une nouvelle direction HSE Corporate a été créée fin 2014. » ; accord Handicap signé en 2014.

Environnemental : déclaration du décideur le plus haut placé sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie ; emplacement des terrains détenus, loués ou gérés dans ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées.

Sociétal : démarche de ce dialogue, et notamment fréquence par type et par groupe de parties prenantes : fournisseurs ; pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits de l'homme a fait l'objet d'un contrôle ; corruption : déploiement du dispositif de gestion des risques en Uruguay et au Brésil et plan de prévention de la corruption mis en œuvre par le Groupe ; pharmacovigilance ; nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services, par type de résultat ; type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information.

[4] Virbac SA, Virbac France, Virbac Nutrition, BVT et Virbac Mexico.

RAPPORT FINANCIER

En 2014, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'est élevé à 773,1 millions €, ce qui représente une croissance de 5,0% à taux réels sensiblement impactée par les taux de change au premier semestre puisqu'elle serait de 7,0% à taux constants. À périmètre identique (consolidation en année pleine en 2014 de Virbac Uruguay), la croissance organique s'établit à 6,3%, avec un contraste marqué entre le premier semestre (+3,0%) et le second (+9,6%), tiré par les lancements de nouveaux produits et le retour d'Iverhart Plus.

Sur le plan géographique, la croissance du Groupe a été de nouveau très soutenue dans les pays émergents, notamment au Mexique, en Inde et en Afrique du Sud, qui connaissent des évolutions à deux chiffres. La performance a été également très bonne dans de grands marchés comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande où les ventes progressent de plus de 7,0%. En Europe, marché plus mature à croissance plus modérée, Virbac a enregistré une belle croissance de plus de 6,0%, tirée par les nouveaux produits. Enfin aux États-Unis, après un premier semestre en baisse, le chiffre d'affaires est en légère progression sur l'ensemble de l'année grâce au retour sur le marché d'Iverhart Plus.

Sur le plan des espèces, le chiffre d'affaires dans le segment des animaux de compagnie progresse de 4,2% grâce aux nouveaux produits lancés en Europe et à la bonne évolution générale de gammes comme la dermatologie, les produits dentaires et les spécialités pharmaceutiques. Le segment des animaux de production a connu, quant à lui, une progression plus soutenue de 10,0% avec une croissance élevée dans les secteurs des ruminants et de l'élevage industriel (porc et volaille), liée à la dynamique des pays émergents et à une bonne performance en Europe. L'activité dans le secteur de l'aquaculture au Chili est pour sa part en légère diminution en raison de régulations mises en place par les autorités sur les stocks de saumons mis en eau de mer dans les élevages.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE 2014

Au terme d'un accord signé le 22 octobre 2014 avec Eli Lilly and Company, Virbac a acquis deux antiparasitaires pour chiens aux États-Unis : SENTINEL FLAVOR TABS et SENTINEL SPECTRUM, commercialisés jusqu'à présent par Novartis Animal Health. Qualifiés d'"endectocides", ces antiparasitaires traitent les chiens contre les vers du cœur ("*heartworm*") et autres parasites internes, et les couvrent également contre les infestations par les puces en ayant une action contre les larves.
L'accord porte sur un ensemble de droits pour les États-Unis : marques, autorisations de mise sur le marché, brevets, savoir-faire, clientèle et autres, relatifs à ces deux produits. Virbac a également proposé à une partie des collaborateurs concernés par l'activité santé animale de Novartis aux États-Unis, essentiellement les équipes commerciales, de rejoindre son organisation.
Pour Virbac, l'apport de ces marques fortes et de cette présence commerciale à son portefeuille actuel de produits destinés aux cliniques vétérinaires et aux propriétaires d'animaux aux États-Unis, renforcera de façon significative sa présence et sa pénétration dans le marché vétérinaire américain des animaux de compagnie et constituera un véritable levier pour sa croissance future.
La bonne fin de cette transaction, qui était subordonnée à l'approbation de la *Federal Trade Commission* et qui était également conditionnée à la clôture de l'acquisition de Novartis Animal Health par Eli Lilly and Company, est intervenue le 2 janvier 2015.

Début juillet 2014, Virbac aux États-Unis a remis sur le marché son antiparasitaire interne Iverhart Plus. Ce dernier avait fait l'objet, en mars 2013, d'un rappel volontaire auprès des distributeurs et d'une suspension temporaire des ventes suite à la détection de problèmes de stabilité sur certains lots. Virbac États-Unis avait rapidement proposé en substitution son produit Iverhart Max, conférant au chien une protection plus large, en l'offrant au prix d'Iverhart Plus. Les ventes d'Iverhart Plus se sont ainsi élevées à 8,7 millions € en 2014.

Fin 2014, Virbac a signé un accord de collaboration de dix ans avec la société de biopharmacologie Nexvet. Cet accord a pour objectif le développement d'une nouvelle gamme de médicaments vétérinaires à base d'anticorps monoclonaux ainsi que leur commercialisation en dehors des États-Unis et du Canada.
Le premier médicament qui sera développé dans le cadre de cet accord vise le traitement des douleurs liées à l'arthrose chez le chien. La technologie de PETization™ de Nexvet va permettre de développer une nouvelle génération de médicaments vétérinaires et devrait offrir une nouvelle arme thérapeutique extrêmement intéressante pour le traitement de la douleur du chien, puis à terme à destination d'autres espèces domestiques.

En 2014, la croissance est tirée par le lancement de produits, essentiellement en Europe, destinés à la fois aux animaux de compagnie et aux animaux de production. Les principaux lancements de l'année sont les produits suivants:

- Pronefra en Europe en janvier : Pronefra est un nutraceutique innovant et différencié indiqué chez le chat pour soutenir la fonction rénale en cas d'insuffisance rénale chronique. Le rein étant la première cause de maladie du chat âgé, c'est une avancée majeure pour le vétérinaire qui a enfin un produit appétent à disposition ;
- Grofactor au Mexique en juillet : Grofactor est un facteur de croissance pour bovins. Avec ce produit issu de l'innovation Virbac, la filiale mexicaine est le premier laboratoire à mettre sur le marché un produit générique qui présente, en outre, une amélioration technologique par rapport au produit concurrent existant grâce à une technologie de pré-mélange innovante ;
- Milpro en Europe en juillet : Milpro est un antiparasitaire interne pour chiens et chats à base de milbemycine et c'est également le premier générique arrivé sur le marché européen. Ce produit vient compléter le portefeuille de Virbac en Europe et permet au Groupe de renforcer sa position sur ce segment ;

· Deltanil en Europe en septembre : Deltanil est un antiparasitaire externe destiné au traitement des bovins. Produit innovant, tant dans sa formulation que dans sa présentation, il vise à faciliter la tâche des éleveurs et à optimiser la sécurité lors de l'application du produit sur l'animal grâce au concept du "Farmpack". Il s'agit d'un sac à dos ergonomique à coque rigide dans lequel se clipse un sac flexible "Flexibag" qui contient l'antiparasitaire. Lancé un France en 2013, la commercialisation s'est poursuivie en Europe en 2014 ;
· Neoprinil en Europe en septembre : Neoprinil est indiqué chez les bovins pour le traitement des infestations par de multiples parasites, internes comme externes. Comme Deltanil, Neoprinil bénéficie des innovations packaging Flexibag et Farmpack qui facilitent et rendent plus sûr le traitement des animaux par leurs éleveurs, créant ainsi de la valeur ajoutée sur ce marché des génériques. Le lancement de Neoprinil dans la majorité des filiales Virbac de la zone Europe s'est déroulé entre septembre 2014 et janvier 2015 ;
· Effitix en France, au Portugal et en Russie en octobre : Effitix est la nouvelle génération à base de fipronil et de permethrine de l'antiparasitaire externe Effipro destiné aux chiens. Lancée il y a trois ans aux États-Unis, elle dispose d'un spectre élargi qui permet de renforcer l'activité contre les tiques et de prévenir efficacement contre les moustiques et les phlébotomes tout en disposant d'une durée d'activité allongée. Ce produit s'insère parfaitement dans la gamme de produits destinés à la prévention et au traitement de la Leishmaniose en Europe du Sud. Le lancement se poursuivra en 2015 ;
· Cyclavance en novembre en Europe : Cyclavance est un produit destiné à traiter la dermatite atopique des chiens et des chats. C'est le premier produit sur le marché à base de Cyclosporine liquide, ce qui lui confère une précision de dosage clé dans ce type de traitement chronique. Ce produit vient conforter la position de *leader* de Virbac en dermatologie vétérinaire. Les lancements ont eu lieu en Angleterre et en Allemagne en novembre, puis en France en décembre et ils seront suivis des autres pays européens en 2015 ;
· année pleine pour Gastrozol en Australie et en Nouvelle Zélande : issu de l'acquisition de la société Birch auprès d'Axon Animal Health en septembre 2013, Gastrozol est destiné à la prévention et au traitement des ulcères gastriques chez les chevaux. Le produit a été lancé au dernier trimestre 2013 en Australie et en Nouvelle-Zélande.

En 2014, le groupe Virbac a inauguré deux nouveaux sites de production en France et au Mexique :
· inauguration à Carros, en France, au mois de septembre 2014, du nouveau bâtiment dédié à la production des formes stériles, principalement des injectables pour ruminants. Ce bâtiment, à la pointe en matière de qualité et de sécurité, représente un investissement de 28 millions € ;
· inauguration à Guadalajara, au Mexique, du nouveau site de la filiale, qui regroupe l'ensemble des activités avec une partie administrative, le centre de recherche et développement régional, les laboratoires de contrôle qualité, un entrepôt logistique et une zone de production. Ce nouveau site offre une capacité de production plus importante et permet d'accompagner le développement de la filiale sur son marché national en forte croissance, ainsi qu'à l'exportation. Le nouveau site comprend trois lignes de production ; une ligne pour les injectables, une ligne pour les intramammaires et une unité pour les prémélanges. Le coût total du projet s'élève à 22 millions $.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2014

L'accord signé le 22 octobre 2014 et finalisé début 2015 porte sur un ensemble de droits relatifs aux produits SENTINEL FLAVOR TABS et SENTINEL SPECTRUM pour les États-Unis et sur les stocks de produits finis, acquis pour un prix total de 410 millions $, payés en une fois le 2 janvier 2015, suite à la levée des conditions suspensives. Cet accord permet également à Virbac de reprendre une partie des forces commerciales de Novartis Animal Health aux États-Unis.
Pour Virbac cette acquisition est une opportunité majeure de transformer son activité et de devenir l'un des principaux acteurs du marché vétérinaire aux États-Unis dans le domaine des animaux de compagnie. SENTINEL FLAVOR TABS et SENTINEL SPECTRUM ont généré un chiffre d'affaires de plus de 90 millions $ aux États-Unis en 2014. Cette opération va également permettre à Virbac, avec la reprise d'une partie des forces commerciales de Novartis Animal Health aux États-Unis, de consolider sa force de frappe commerciale et sa pénétration dans les cliniques vétérinaires du pays, en particulier celles qui ont un fort potentiel.
Grâce d'une part à l'apport de ces marques fortes à son portefeuille actuel de produits, et d'autre part à l'appui d'une organisation marketing et ventes deux fois plus large, Virbac bénéficiera de facteurs clés pour renforcer sa couverture et mieux servir les besoins des cliniques vétérinaires et des propriétaires d'animaux de compagnie sur le marché américain. Cette opération va permettre au Groupe à la fois de renforcer sa position dans un segment majeur du marché, celui des antiparasitaires destinés aux animaux de compagnie, et de bénéficier d'un levier efficace de croissance pour les autres spécialités de sa gamme, du fait d'une présence directe accrue auprès des praticiens vétérinaires.
Cette opération répond aux critères qui définissent un regroupement d'entreprises, selon IFRS 3 (, et sera donc comptabilisée en conséquence, dans les comptes de Virbac États-Unis.
Virbac a confié à un cabinet externe une mission d'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés. L'estimation provisoire est présentée en page 146 du rapport annuel.

Fin 2014 le site de production de la filiale américaine du Groupe, situé à St. Louis (Missouri), a fait l'objet d'une inspection de la *Food and Drug Administration* (FDA) dans le cadre de ses revues régulières. Les points soulevés par la FDA à l'issue de son inspection ont porté essentiellement sur le système qualité et plus particulièrement les procédures d'assurance de qualité.
Virbac États-Unis a soumis en janvier, dans sa réponse aux observations de la FDA, un ensemble de mesures correctives et précisé que ces mesures s'inscrivent dans le cadre du plan déjà initié au début de l'année 2014,

prévoyant la mise en place de ressources et d'une organisation nouvelles destinées à améliorer les procédures de fabrication et la maîtrise qualité. La mise en œuvre de ce plan d'amélioration est en cours et les mesures de renforcement nécessaires ont été prises. La société a également pris la décision de suspendre momentanément la production et la distribution des produits issus de son site de St. Louis afin de s'assurer, au travers d'une évaluation de risque systématique, que les lots mis sur le marché et les quantités en stock ne présentent pas de défaut au plan de l'efficacité et la sécurité, afin d'identifier le cas échéant les produits qui nécessiteraient une procédure de rappel. Cette interruption a également permis d'améliorer certaines validations de procédés de fabrication et de mettre en place plus rapidement certains processus du système qualité encore manquants.

Ces mesures ont un impact sur le niveau d'activité de Virbac États-Unis au cours des premiers mois de l'exercice 2015; néanmoins les stocks présents dans les canaux de distribution devraient permettre de limiter l'effet de l'interruption au niveau des cliniques vétérinaires. Il est à noter que ces mesures ne concernent pas la gamme SENTINEL acquise le 2 janvier dernier par Virbac auprès d'Eli Lilly and Company, dont les livraisons n'ont pas été interrompues, les produits restant à l'heure actuelle fabriqués dans les sites industriels du groupe Lilly.

À la date d'arrêté des comptes du Groupe en mars 2015, la procédure d'évaluation décrite ci-dessus a été réalisée et conclue pour les principaux produits, en particulier la gamme Iverhart. Les cas nécessitant une procédure de rappel sont limités et aucun risque significatif n'a été décelé quant à la qualité des produits mis sur le marché ou en stock à St. Louis. Les livraisons doivent reprendre graduellement dans le courant du mois de mars et la production à partir d'avril.

ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DU GROUPE EN 2014

Évolution géographique de l'activité

En 2014, l'ensemble des zones est en croissance par rapport à 2013, aussi bien à taux de change et périmètre comparables, qu'à taux de change réels.
Les zones Asie et Afrique et Moyen-Orient enregistrent une évolution à deux chiffres à taux et périmètre constants, respectivement de 12,1% et 13,3%, grâce à une croissance soutenue dans les pays émergents, notamment en Inde et en Afrique du Sud. La zone Pacifique réalise également une progression de l'ordre de 7,0% grâce aux grands marchés que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La zone Europe renoue quant à elle avec la croissance (+6,7%) du fait de l'apport des nouveaux produits et d'une hausse occasionnelle des ventes d'antibiotiques en France avant la mise en place de la nouvelle législation sur les remises commerciales début 2015. En Amérique du Nord, après un premier trimestre en retrait, la zone termine l'année sur une évolution positive de 1,4% à taux constants avec le retour sur le marché d'Iverhart Plus aux États-Unis. Enfin, en Amérique latine, la croissance de 3,1% à périmètre et taux comparables est portée par la consolidation en année pleine de la filiale uruguayenne, ainsi que par les bons résultats de la zone hors Chili, notamment au Mexique et en Colombie.

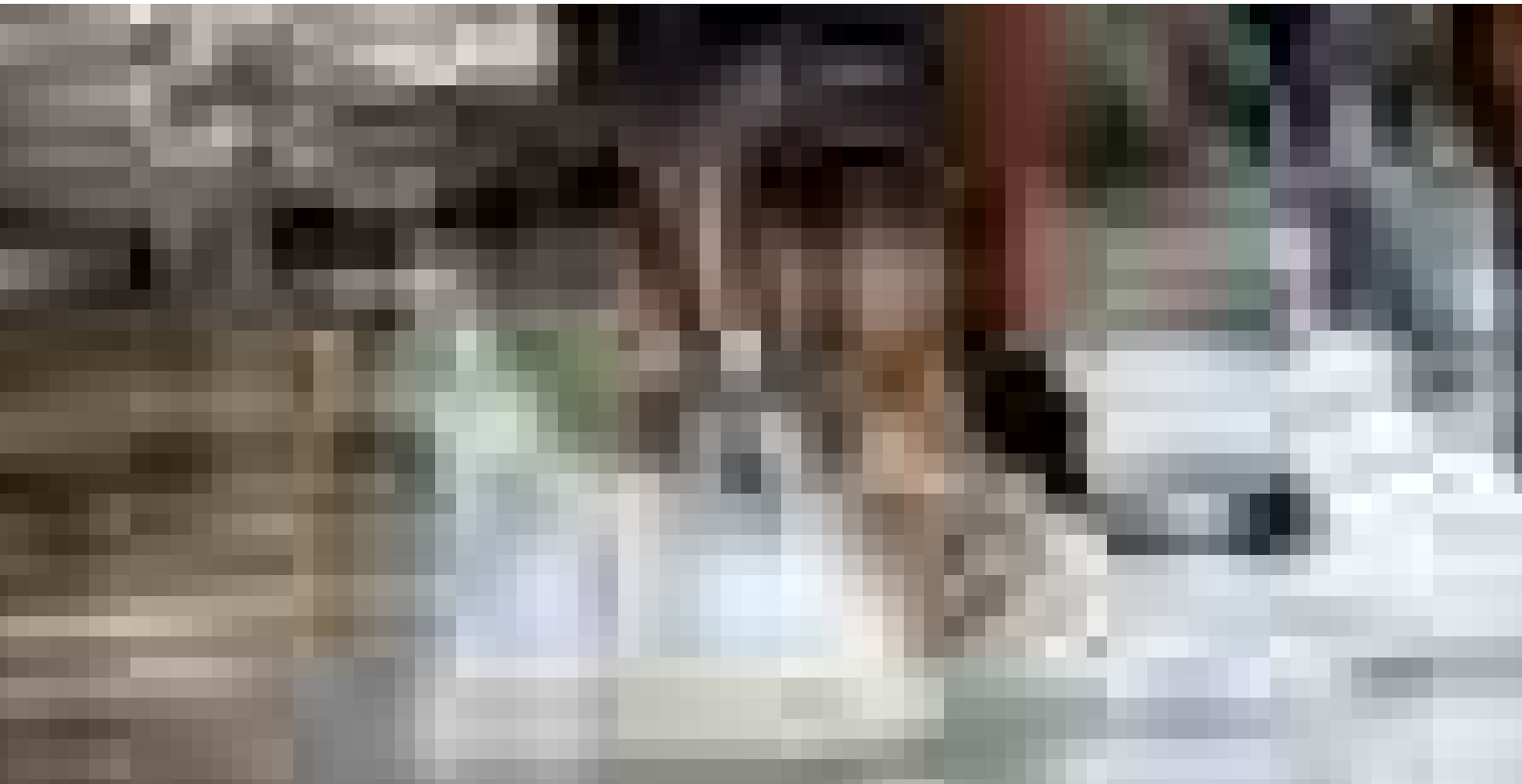

Les principales contributions par zone géographique sont les suivantes :

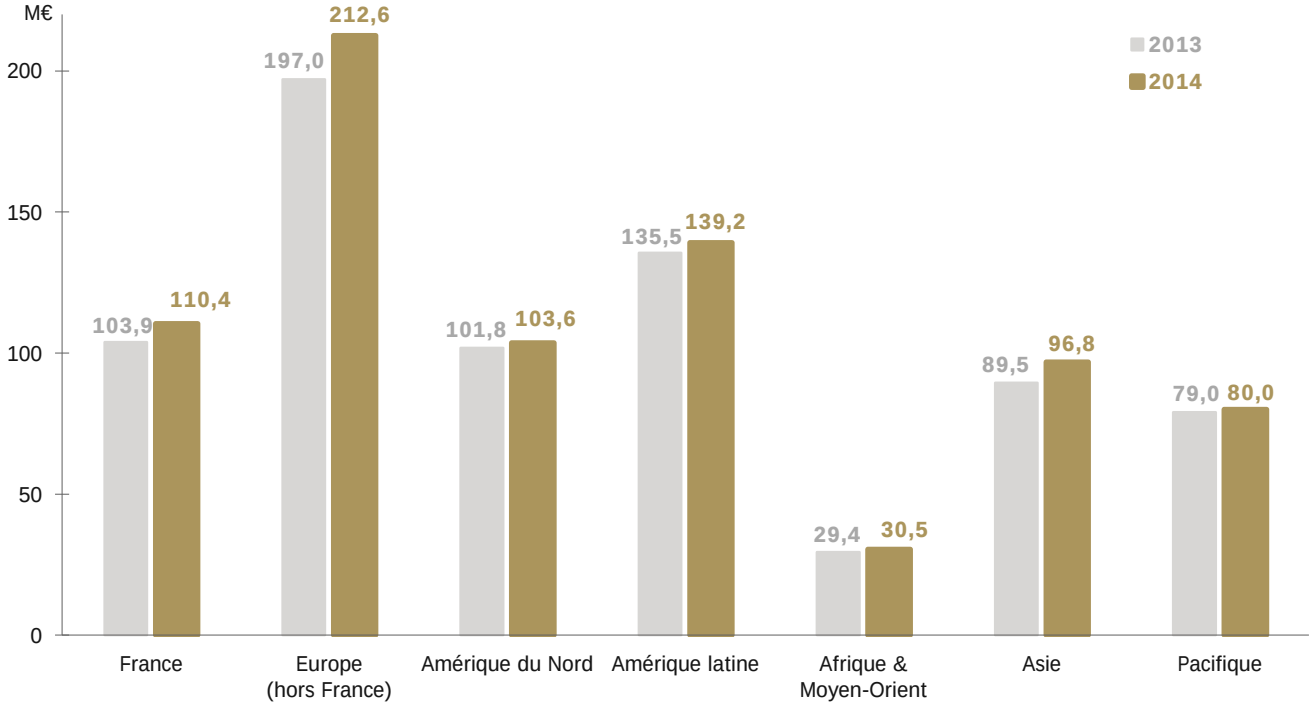

France

L'activité en France enregistre une croissance de 6,3% en 2014.
Le segment des animaux de compagnie a bénéficié de l'apport des nouveaux produits et en particulier de Pronefra, Milpro et Effitix. Le retour sur le marché de l'anesthésique Vetflurane, après les ruptures fournisseurs connues en 2013, et les ventes des produits dentaires et dermatologiques participent également à cette progression.
Le segment des animaux de production bénéficie également de l'apport de nouveaux produits comme Neoprinil, et de l'effet année pleine des produits Deltanil et Tylaxen, indiqué dans le traitement des affections respiratoires. Ce segment profite également de ventes importantes d'antibiotiques en fin d'année liées à la mise en place de la nouvelle législation sur les remises commerciales début 2015.

Europe (hors France)

L'activité en Europe a connu un retournement de situation par rapport à 2013 avec une croissance de 6,9%. La croissance est tirée par la quasi-totalité des filiales et s'explique par le succès commercial des produits existants et les lancements réussis de nouveaux produits.

Les principales évolutions en Europe sont les suivantes :

Royaume-Uni

La filiale réalise une progression de 10,1% à taux de change constants.
L'activité des animaux de compagnie continue de croître sous l'impulsion des antiparasitaires externes et des produits dermatologiques.
Le segment animaux de production progresse grâce aux antibiotiques porcs et volailles.

Europe du Nord

La zone progresse de 6,5% à taux réels et 6,3% à taux constants, avec une performance particulièrement marquée de la filiale allemande (+10,2%).
En animaux de compagnie, la croissance provient pour l'essentiel du lancement des nouveaux produits avec Pronefra, Milpro, Cyclavance et Carprox (anti-inflammatoire). Les gammes antiparasitaires externes, reproduction avec Suprelorin (implant pour induire l'infertilité temporaire chez le chien) et dermatologique avec Easotic (traitement des otites) connaissent également de bons résultats, tandis que la gamme équine avec Equimax est en recul suite à l'arrivée de nouveaux concurrents sur le marché. La gamme des vaccins pour chiens enregistre également un recul par rapport à 2013.
Le marché des animaux de production profite également des lancements avec Deltanil et Neoprinil mais doit l'essentiel de sa croissance à l'effet année pleine du Suramox 100% (antibiotique porcs et volailles), notamment en Allemagne.

Europe du Sud
En 2014, la zone est en croissance de 5,0% par rapport à 2013 et l'ensemble des filiales participent à ce résultat avec une performance plus marquée en Italie (+7,3%).
En animaux de compagnie, la zone bénéficie des lancements de Pronefra, Carprox, ainsi que de Vetflurane en Espagne, mais aussi des bons résultats des gammes existantes avec l'antiparasitaire interne Milteforan et la gamme dermatologique (Easotic et Epiotic). La zone voit cependant décroître ses ventes d'antiparasitaires externes avec l'effet année pleine de l'arrêt du collier Preventic.
La gamme industrielle tire la croissance de la zone en animaux de production grâce aux ventes en année pleine de l'antibiotique Floron pour porcs et volailles et les bons chiffres de Suramox 5%.

Reste de l'Europe
Les résultats de la zone sont en hausse de 4,1% à taux réels avec une forte croissance en Pologne (+19,1% à taux constants) et en Europe de l'est (+14% à taux constants).
L'activité animaux de compagnie tire sa croissance de la gamme dermatologique avec Cortavance, des anesthésiques et de la gamme *petfood* notamment en Scandinavie et en Afrique. En animaux de production, la croissance vient essentiellement de la gamme industrielle avec les antibiotiques porcs et volailles.

Amérique du Nord
Après une année 2013 en retrait, Virbac États-Unis termine l'année 2014 en légère croissance de 1,8% à taux réels et 1,4% à taux constants.
Malgré le retard pris sur le lancement des nouveaux produits et des problèmes de rupture sur les produits Soloxine (endocrinologie), la filiale enregistre de bons résultats sur ses gammes fondatrices en dentaire et en dermatologie ainsi qu'un fort développement des produits Easotic, Anxitane et Novifit. Enfin, en juillet 2014 la filiale réintroduit sur le marché son antiparasitaire interne Iverhart Plus.

Amérique latine
En 2014, l'Amérique latine enregistre une activité en hausse de 3,1% à taux et périmètre constants par rapport à 2013, et de 7,0% à périmètre réel du fait de l'effet année pleine de la filiale uruguayenne, dont l'acquisition complémentaire de 69,175% des titres est intervenue en date du 12 septembre 2013.

En dehors de cet effet périmètre, la croissance provient majoritairement de la filiale mexicaine qui enregistre une forte progression de ses ventes (+19,9% à taux constants) principalement en animaux de production grâce au lancement de Grofactor. Ce promoteur de croissance pour bovins devient, dès la première année de commercialisation, le premier produit de la filiale.
Les autres filiales costaricaine, colombienne et brésilienne enregistrent également une croissance soutenue de l'ordre de 11,0% à taux constants pour la Colombie et le Costa Rica qui provient de bons résultats à la fois en animaux de compagnie et en animaux d'élevage, et de l'ordre de 8,0% pour le Brésil, et ce, malgré le ralentissement de l'économie. Le chiffre d'affaires de ces entités à taux réels est fortement impacté à la baisse par l'effet change.
En revanche, au Chili, la société Centrovet est pénalisé par une baisse de l'activité aquaculture liée à la régulation par les autorités du stock de saumons mis en eau de mer dans les élevages.

Afrique & Moyen-Orient
En 2014, l'activité de Virbac en Afrique et Moyen-Orient est en progression de 13,3% à taux constants, mais affiche une croissance de 3,6% à taux réels, fortement pénalisée par la dépréciation du rand sud-africain.
Virbac Afrique du Sud réalise cette année encore de bons résultats en animaux de production, avec une progression des ventes de Flukazole C, Prodose, Multimin et des endectocides, mais aussi de la gamme industrielle pour volailles avec Tylosin et Phenix.
Les ventes à l'exportation vers l'Afrique, essentiellement constituées de produits destinés aux animaux de production, ont notablement progressé en 2014.

Asie
Dans cette, région, la progression du chiffre d'affaires s'élève à 12,1% par rapport à 2013 à taux constants et 8,2% à taux réels.

Virbac Inde poursuit sa croissance annuelle à deux chiffres et enregistre en 2014 une nouvelle progression de l'ordre de 14,8% à taux constants, et 10,0% à taux réels du fait d'un impact de change défavorable.
L'activité animaux de production, qui représente 97% du chiffre d'affaires de la filiale, continue de croître fortement sous l'impulsion des compléments minéraux et nutritionnels pour bovins tels qu'Ostovet et Agrimin, ainsi que des antiparasitaires bovins. Il faut également souligner la bonne année réalisée en aquaculture.

2014 est de nouveau une très bonne année pour la région grande Chine (Chine, Taïwan, Hong-Kong) qui affiche une progression à deux chiffres de 15,1% à taux réels (16,0% à taux constants).
La croissance est essentiellement portée par le segment des animaux de compagnie avec les performances d'Epiotic, de Rilexine ainsi que de l'anesthésique Zoletil aussi bien en Chine qu'à Taïwan. Enfin, la gamme des antibiotiques porcs et volailles connaît également une belle progression en Chine en 2014.
En Asie (hors grande Chine), 2014 est une année contrastée en terme de croissance pour les filiales avec une très forte progression du Vietnam, une croissance soutenue au Japon à taux constants fortement dégradée à taux réels par l'effet change (la filiale est en léger recul à taux réels) et un fort recul aux Philippines. La Corée stagne à taux constants, mais enregistre une croissance de l'ordre de 5,0% à taux réels, tandis que la Thaïlande croît légèrement à taux constants, mais enregistre un repli à taux réels.

Le Vietnam affiche une forte croissance de 17,9% à taux réels (19,5% à taux constants) en 2014, après une année 2013 en net recul. Ces résultats proviennent à la fois des produits animaux de compagnie avec de fortes progressions sur les ventes de vaccins, de la gamme industrielle avec les vaccins (Donoban) et les antibiotiques, ainsi que d'une solide croissance en aquaculture.
À taux constants, Virbac Japon enregistre une progression de 7,5%, mais est fortement impactée par la dépréciation du yen et affiche en conséquence un recul de 0,3% à taux réels. La croissance hors effet de change provient des produits animaux de compagnie et en particulier de la progression de l'antibiotique Rilexine et de la gamme dentaire avec les lamelles à mâcher.
Les Philippines enregistrent un recul de 15,4% à taux constants (-18,8% à taux réels) malgré une bonne année en animaux de compagnie. La baisse du chiffre d'affaires en animaux de production vient principalement de l'épidémie de diarrhée porcine qui a généré un fort taux de mortalité en 2014.

Pacifique

L'activité de Virbac dans la région affiche une croissance de 6,9% à taux constants pénalisée par la dépréciation du dollar australien sur l'année 2014, en conséquence la hausse se limite à 1,2% à taux réels.

À taux constants, la filiale australienne enregistre un rebond de 8% en 2014 (0,4% à taux réels) grâce aux produits animaux de compagnie, et en particulier la gamme équine, les anesthésiques, les vaccins, ainsi que l'identification électronique. Les produits animaux de production, et en particulier les gammes d'endectocides pour bovins et les vaccins pour ovins, sont quant à eux également en progression.
La filiale néo-zélandaise enregistre à nouveau en 2014 une hausse de l'activité de 6,5% à taux constants (8,7% à taux réels) avec de bons résultats en animaux de production et en particulier sur les gammes d'antibiotiques bovins (Flukaloze, Penclox et Multimin). En animaux de compagnie, les ventes sont en recul notamment avec l'arrêt des ventes de l'anti-stress félin, Feliway.

Évolution par segment

En 2014, les activités du Groupe ont progressé de 6,3% à taux de change et périmètre constants, grâce à une croissance de 4,2% sur le segment des animaux de compagnie et de 10,0% sur le segment des animaux de production.

en M€	Chiffre d'affaires 2014 à taux réels	Croissance par segment à taux et périmètre constants					
		> -5%	- 5% to 0%	0% to + 5%	+5% to +10%	+10% to +15%	> 15%
Antiparasitaires	102,3			1,6%			
Immunologie	73,1			0,7%			
Antibiotiques/dermatologie	76,9					10,0%	
Spécialités	83,7				6,8%		
Équine	28,0			2,7%			
Alimentation spécialisée	27,1			3,3%			
Autres	27,0			3,6%			
Animaux de compagnie	**418,1**			**4,2%**			
Antiparasitaires bovins	46,1					12,1%	
Antibiotiques bovins	70,2					10,8%	
Autres produits ruminants	105,0					12,0%	
Antibiotiques porcs/volailles	48,7						17,4%
Autres produits porcs/volailles	18,8					12,8%	
Aquaculture	53,7		-2,4%				
Animaux de production	**342,5**					**10,0%**	
Autres activités	**12,5**	**-18,1%**					
Chiffre d'affaires	**773,1**				**6,3%**		

Animaux de compagnie

Au 31 décembre 2014, cette activité représente 54% du chiffre d'affaires en progression de 4,2% à taux de change et périmètre constants par rapport à 2013.
Le segment des antiparasitaires affiche une croissance de 1,6% avec une forte augmentation des ventes d'antiparasitaires internes liée au lancement de Milpro en Europe, mais aussi au retour de Iverhart Plus sur le marché américain en juillet. Ces bonnes performances auxquelles s'ajoutent les bons résultats d'Indorex en

Angleterre et en Allemagne sont en grande partie compensées par la baisse des ventes d'antiparasitaires internes liée au recul d'Effitix aux États-Unis.
La gamme immunologie est en légère hausse de 0,7% cette année, avec un recul de l'ensemble des régions en vaccins chiens compensée par la progression de ventes de vaccins chat en Europe et plus particulièrement en France.
L'évolution de +10,0% en antibiothérapie et dermatologie s'explique par les bons résultats des produits dermatologiques comme Easotic et Epiotic en Chine et aux États-Unis, et les bonnes performances de Rilexine comprimés aux États-Unis et en Europe (principalement en France et en Angleterre) ainsi qu'au lancement de ce produit en Chine.
Les spécialités continuent de croître de manière significative (+6,8%), grâce au développement de Zoletil en Europe et en Asie, de Vetflurane suite à la fin des ruptures fournisseurs en France et son lancement en Espagne, mais aussi à la progression de la gamme dentaire aux États-Unis.
Le segment équin, globalement en progression de 2,7% par rapport à 2013, voit ses ventes d'antiparasitaires décroître du fait du renforcement de la concurrence notamment sur le produit Equimax. Cette évolution à la baisse est compensée par les ventes d'autres produits équins dont le Gastrozol dans la région Pacifique.
Les segments nutrition et autres produits pour animaux de compagnie, continuent de croître cette année, en particulier avec la croissance des gammes Vet Complex, et le lancement européen de Pronefra.

Animaux de production

Cette activité représente 44,0% du chiffre d'affaires du Groupe, en hausse de 10,0% à taux de change et périmètre constants.
L'ensemble des gammes, à l'exception de l'activité aquaculture, contribuent à la croissance de l'activité.
La croissance du segment des antiparasitaires pour bovins (+12,1%) est générée en grande partie par l'Europe avec les lancements de Neoprinil et Deltanil qui compensent largement la perte de chiffre d'affaires en Amérique latine.
Sur le segment très concurrentiel des antibiotiques bovins, Virbac continue de croître, également grâce à la forte contribution de l'Europe qui profite de l'effet année pleine du lancement de Tylaxen en France, des bonnes performances de Mastinject en Allemagne et de Virbactan dans l'ensemble de la région. On notera également les bons résultats de Shotapen en Amérique latine.
Les compléments minéraux nutritionnels de l'Inde, de l'Afrique du Sud et de l'Australie, ainsi que le lancement de Grofactor au Mexique, constituent les principaux moteurs de croissance à périmètre constant du segment des autres produits pour ruminants. L'effet année pleine de la filiale uruguayenne a également un fort impact sur l'évolution de ce segment (vaccins bovins en particulier).
La progression de l'activité des antibiotiques porcs et volailles est tirée par l'Europe et en particulier par le lancement de Floron en Espagne et l'effet année pleine de Suramox 100% en Allemagne. On soulignera également les bons résultats des filiales anglaises et polonaises.
Le segment des autres produits porcs et volailles bénéficie des bons résultats de Virbagest au Mexique et en Corée ainsi que de l'activité au Chili.
Enfin, en 2014, l'activité aquaculture est en recul en raison de la baisse des volumes de production de saumon qui impacte l'activité de vaccination. Par ailleurs, les résultats de Centrovet au Chili sont fortement pénalisés par la dépréciation du peso chilien.

Autres activités

Ces activités, qui représentent moins de 2,0% du chiffre d'affaires consolidé, correspondent à des gammes non stratégiques qui ne peuvent être assimilées ni aux animaux de compagnie ni aux animaux de production. Elles incluent principalement le façonnage réalisé pour des tiers aux États-Unis ou en Australie.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉ DU GROUPE

Périmètre au 31 décembre 2014

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 regroupent les états financiers des sociétés que Virbac contrôle directement ou indirectement, de droit ou de fait. La liste des sociétés consolidées est présentée en note A38.

Les changements intervenus dans le périmètre au cours de l'exercice sont décrits au paragraphe "Périmètre" en page 147 du rapport annuel.

RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT & LICENSING

La santé animale est un marché en constante évolution et la croissance de demain est liée à la recherche d'aujourd'hui. C'est pourquoi l'innovation Virbac se base sur une étroite collaboration entre les équipes marketing et les équipes recherche et développement, afin de mettre en lien direct les avancées technologiques et la recherche appliquée avec les besoins actuels et futurs des clients. Ceci permet de faire correspondre les tendances du marché et les secteurs porteurs avec les projets de développement des produits.
Cette émulation entre l'approche technique et besoins guide les choix stratégiques de Virbac en orientant sa recherche sur des segments à vocation mondiale : animaux de compagnie, ruminants, porcs et aquaculture et en développant les coopérations techniques et de développement régional.

En 2014, les dépenses en RDL (Recherche, Développement & Licensing) se sont maintenues à un niveau de 7,8% du chiffre d'affaires, soit une évolution de 2,7% par rapport à 2013. Ces dépenses sont réparties entre des projets en fin de développement ayant obtenu une AMM entre 2013 et 2014, des projets matures intéressant différents segments et devant obtenir un enregistrement à moyen terme et des projets en phase débutante.

Depuis plusieurs années déjà, les structures de Recherche et Développement de Carros et des États-Unis mutualisent leurs ressources et leurs moyens pour mener à bien des projets communs de R&D destinés au marché des animaux de compagnie à une échelle mondiale. Depuis 2013, ces projets sont devenus prépondérants dans le portefeuille Innovation Produits du Groupe et représentent un enjeu majeur pour Virbac du fait de leur potentiel. Le Groupe renforce également la partie amont de ses portefeuilles projets par la prise de licences technologiques dans les domaines biologiques et pharmaceutiques, que ce soit avec la recherche publique ou les sociétés privées.

Dans la filière porcs, la collaboration démarrée il y a trois ans entre les structures Innovation Virbac et les équipes SBC en Asie continue de porter ses fruits. Ainsi, en 2014 le Groupe a obtenu l'avis favorable pour l'enregistrement du vaccin circovirus (PCV2) à Taïwan qui permettra d'étendre l'enregistrement et ainsi les ventes futures à l'ensemble de l'Asie, en sus de la commercialisation de ce vaccin à Taïwan. Les vaccins PCV2 représentent le principal marché des vaccins destinés aux porcs, et donc un potentiel important pour le Groupe.
Par ailleurs, les partenariats technologiques noués l'an passé avec des universités de renommée mondiale ont permis une avancée du portefeuille de projets en vaccins porcs, qui se voit également renforcé en 2014 par l'entrée de Virbac dans un programme européen coopératif aux côtés de partenaires prestigieux. Ce programme devrait permettre à Virbac d'accéder à des financements importants de l'Union européenne et ainsi contribuer à l'avancée des projets.

En aquaculture, l'année 2014 a vu l'obtention de l'enregistrement du premier vaccin pour poisson en eau chaude, le pangasus, dont la production est faite principalement au Vietnam. Ce vaccin sera lancé courant 2015. Cet enregistrement marque la volonté du Groupe d'étendre aux principales productions aquacoles mondiales le savoir-faire en matière de prévention des maladies bactériennes ou virales des poissons développé par Centrovet et SBC sur leurs territoires respectifs. La complémentarité des deux structures, à la fois technique et géographique, va se renforcer en 2015 avec le lancement de projets ambitieux de développements en Amérique latine, en Asie et Méditerranée, en misant particulièrement sur l'avantage de la vaccination par voie orale.

Dans le domaine réglementaire, Virbac a obtenu en 2014 plusieurs AMM majeures, notamment en Europe avec Milpro, Effitix et Cyclavance destinés aux animaux de compagnie et Deltanil et Neoprinil à destination des ruminants. Sur le continent américain, Virbac a obtenu l'enregistrement de Grofactor au Mexique, un promoteur de croissance pour bovins à fort potentiel, et est en phase finale d'un enregistrement clé aux États-Unis.
En complément des nouveaux enregistrements obtenus, les départements des affaires réglementaires continuent de se renforcer afin de maintenir et soutenir les enregistrements existants face à l'évolution de la réglementation en Europe, mais aussi dans les autres régions du monde.
Les structures réglementaires présentes en Afrique du Sud, au Brésil ou en Inde continuent notamment d'apporter leurs contributions aux différents centres de R&D grâce à leur présence locale et à l'adaptation des dossiers de produits aux exigences de leurs pays. Elles permettent aussi de générer des développements de produits destinés à leur marché national.

Grâce à ses équipes de développement pharmaceutique et biologique et de ses spécialistes réglementaires, Virbac met en œuvre une stratégie de partenariat avec de nombreuses organisations publiques et privées. Ces partenariats ont pour but d'adapter et d'apporter les nouvelles technologies en matière de thérapies et de diagnostic aux besoins de la santé animale.
Les équipes chargées de ces partenariats sillonnent le monde à la recherche d'innovations intéressant autant les animaux de compagnie que les animaux de production. Le fruit de ce travail a ainsi abouti en 2014 à un accord de collaboration avec la société Nexvet spécialisée dans le développement des anticorps monoclonaux pour animaux de compagnie. Les anticorps monoclonaux ont été développés de manière importante depuis une vingtaine d'années en médecine humaine pour le traitement des maladies cancéreuses, inflammatoires ou cardiaques. La collaboration entre Virbac et Nexvet a pour objectif de développer et de mettre sur le marché des traitements vétérinaires utilisant cette innovation pharmaceutique. Le premier de ces traitements, qui devrait voir le jour dans quelques années, sera consacré au traitement de la douleur liée à l'arthrose du chien. Il devrait être suivi de plusieurs autres médicaments ciblant d'autres pathologies importantes du chien et du chat.
Un certain nombre d'accords sont en cours de négociation avec d'autres partenaires et devraient se concrétiser dans un futur proche.

PRODUCTION

France

L'internationalisation croissante de l'activité du Groupe depuis de nombreuses années a contribué au fort développement des unités de production en France, tant en matière d'équipement que d'effectif et traduit la volonté d'avoir des installations performantes répondant à la fois à notre modèle d'entreprise et aux exigences réglementaires croissantes.

L'inauguration en septembre 2014 du bâtiment de production des formes injectables stériles, dont les travaux avaient débuté en juin 2011 sur le site historique de Carros, confirme cette stratégie de développement. Ce nouveau bâtiment permet de fiabiliser la production des formes injectables stériles en élevant le niveau de conformité pharmaceutique à son plus haut niveau de standard qualité sur ce segment de production à haute valeur technologique. La validation des procédés de fabrication achevée, les phases de mise à jour réglementaire et de transfert de production ont été initiées et devraient se terminer début 2015. La fabrication des premiers lots commerciaux a débuté au quatrième trimestre 2014.

Par ailleurs, les plans d'investissements sur les sites de production des insecticides et des formes sèches se sont poursuivis en 2014 et ont permis au Groupe de lancer avec succès des produits majeurs (Milpro, Effitix, Neoprinil et Deltanil poche).

Le site de Magny en Vexin (région parisienne), dédié à la production des formes liquides, des poudres et des pré-mélanges, a poursuivi sa politique de rénovation des locaux et d'investissement dans de nouveaux équipements afin de diversifier l'activité, de s'adapter aux besoins du marché et d'améliorer les conditions de travail tout en assurant un niveau de conformité adéquat.

Virbac Nutrition, l'unité de production spécialisée dans la nutrition animale située à Vauvert (Gard), a poursuivi en 2014 les investissements visant à améliorer la productivité et la capacité du site.

En octobre 2014, la nouvelle version de l'ERP (*Enterprise resource planning*) a été déployée. Ce nouvel outil informatique qui a nécessité une revue en profondeur des processus, permet d'élever le niveau de qualité, d'améliorer l'ergonomie, de renforcer la mobilité dans les magasins et d'améliorer la chaine logistique.

International

États-Unis

En avril 2014, le nouveau bâtiment entièrement dédié à l'activité R&D a été inauguré. D'une superficie totale de plus de 800 m², il regroupe les activités de formulation, la mise à l'échelle industrielle ainsi que le laboratoire analytique.
Un projet d'optimisation pharmaceutique sur le site de St. Louis a été initié, avec une attention particulière portée aux produits soumis à AMM.

Asie / Pacifique

Sur le site de Penrith en Australie, les investissements engagés en 2013 pour accroître la capacité de production de l'unité vaccins ont été mis en service. Sur le site de Crookwell, des investissements ont été engagés en 2014 et devraient être opérationnels en 2015, permettant ainsi de rapatrier la fabrication de produits actuellement façonnés par un tiers.

Au Vietnam, les investissements engagés en 2013 pour accroître la capacité de production des lamelles à mâcher, qui avait atteint son maximum, se sont concrétisés en septembre 2014 avec la mise en service d'une seconde ligne de production qui permet d'augmenter les volumes de 85% par rapport à 2013. En complément, une zone de stockage complémentaire de 300 m² a été aménagée.

Le transfert du site de production de la filiale néo-zélandaise vers Hamilton s'est achevé au premier semestre 2014.

Enfin, les audits réalisés en 2014 par les autorités locales dans les filiales de la zone ont été satisfaisants, saluant ainsi le bon niveau de conformité.

Amérique latine

Le 10 octobre, une nouvelle usine de production des formes injectables stériles a été inaugurée au Mexique, pour un démarrage opérationnel de l'entièreté de la production en 2015. Cette unité de production de 7 800 m² est en conformité avec la norme MAPA du Brésil, la plus stricte en Amérique latine, et a pour ambition, à moyen terme, d'être certifiée selon les standards internationaux les plus exigeants. Cet investissement permet d'augmenter significativement les capacités de production de la filiale. Une part importante de la production (60%) sera destinée à l'export, principalement en Amérique latine, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient.
En Uruguay, la construction du nouveau site dédié à la mise sous forme des vaccins et productions pharmaceutiques s'est poursuivie en 2014.

ASSURANCE QUALITÉ

Dans un contexte règlementaire fortement évolutif et disparate selon les régions, Virbac a souhaité consolider à l'échelle du Groupe son savoir-faire en créant en 2011 le département Assurance Qualité. Les actions initialement menées de manière prioritaire sur le site de Carros en France, se déploient progressivement aux autres filiales et plus particulièrement sur le segment aquaculture en 2014 avec l'acquisition récente de Centrovet.
La stratégie qualité du Groupe s'appuie sur trois piliers que sont la maîtrise pharmaceutique, la maîtrise produit et la performance économique durable. L'objectif est d'élever le niveau des standards qualité afin de répondre et d'anticiper les exigences réglementaires sur les différents sites de production et d'assurer la pérennité du Groupe.

Dans le cadre du pôle amélioration continue créé en 2013, le travail sur la définition et le déploiement d'un référentiel qualité Groupe a démarré en 2014. Ce programme "*Virbac quality system*", basé sur une démarche participative impliquant la collaboration des équipes de toutes les régions, définit les standards qualité pour l'ensemble des sites de production tout en tenant compte de la diversité pays, produits et formes galéniques. Ce référentiel a pour vocation de couvrir l'ensemble du cycle produit allant de la recherche à la production, afin de sécuriser et d'anticiper d'éventuelles problématiques liées au processus d'industrialisation.

La formation métier est également au cœur de la démarche qualité ainsi, en 2014, un travail important a été mené pour mettre à jour les définitions de fonction avec l'identification plus précise des compétences requises, acquises et à développer, de manière à proposer des plans de formation adaptés pour permettre une montée en compétence des équipes et l'acquisition d'une culture pharmaceutique.

En parallèle, un effort important de mobilisation autour des lancements majeurs de produits a été mené en 2014 avec la mise en place d'une équipe multidisciplinaire constituée des fonctions recherche et développement, production et assurance qualité, alignées pour délivrer les produits dans les temps et avec le niveau de qualité attendu pour satisfaire le client.

RESSOURCES HUMAINES

Les 4 478 collaborateurs du Groupe sont répartis dans 36 pays et 42 entités différentes au sein de Virbac.

Stratégie

La réussite de l'entreprise est indissociable de l'engagement des collaborateurs, engagement qui s'explique par la place accordée aux hommes qui sont au cœur de la conduite de l'entreprise et de ses décisions majeures.
La stratégie ressources humaines s'inscrit pleinement dans la stratégie globale de l'entreprise et a pour ambition "la recherche de l'excellence" en matière de gestion des hommes. Le défi est permanent pour une entreprise en croissance, qui doit faire évoluer son mode de fonctionnement en lien avec la mondialisation, tout en respectant son modèle de proximité client/marché, pour éviter les écueils de la centralisation.
Rechercher l'excellence en gestion des hommes dans un tel environnement dynamique, c'est accompagner la croissance et l'évolution du fonctionnement des organisations avec la volonté que chacun y trouve des sources d'épanouissement professionnel et d'évolution de carrière.
Virbac poursuit ses efforts dans cette recherche de l'excellence en combinant un programme de développement des managers qui ne cesse de s'enrichir, avec un accompagnement des *Business Partners* RH sur le terrain de la mise en œuvre de ces bonnes pratiques.
C'est par ce biais que l'entreprise fait le lien constant entre résultat d'entreprise et réussite personnelle. La satisfaction globale des collaborateurs dans l'ensemble des filiales du Groupe est ainsi mesurée par le biais d'un baromètre d'opinion interne. La participation mondiale en 2013 est de 88%. Le score mondial, qui a beaucoup progressé depuis 2005, demeure très élevé, ainsi que le pourcentage de personnes globalement satisfaites de travailler pour Virbac qui s'élève à 85%.

À partir de 2007, un programme de développement stratégique a vu le jour : le programme du Leadership Virbac destiné à 200 managers dans le monde, qu'ils soient responsables opérationnels ou fonctionnels. Les forces intrinsèques à l'entreprise comme l'innovation, la forte orientation client ou encore la capacité à bâtir des relations solides et chaleureuses y sont renforcées, mais ce sont les compétences clés pour la forte évolution du Groupe qui constituent le cœur des modules du Leadership : le développement des équipes ainsi que la dimension de collaboration transversale et interculturelle.
Cette formation contribue parallèlement à renforcer l'esprit d'équipe et la cohésion au sein du Groupe. Elle contribue à accompagner la croissance et l'évolution de fonctionnement du Groupe.
En 2014, un volet supplémentaire qui approfondit le management interculturel est en chantier avec comme premier groupe cible les États-Unis et la France.

En 2012, une initiative de développement originale a vu le jour, le VSA (*Virbac selling attitude*), issue du partenariat entre les décideurs des activités commerciales et les ressources humaines afin de renforcer l'efficacité dans ce domaine.

Il s'agit d'un module de formation destiné, à terme, aux directeurs commerciaux du monde entier, afin de mieux les équiper pour sélectionner et accompagner les vendeurs qui réussissent dans Virbac. Depuis, la plupart des filiales l'ont adopté pour recruter.

Renforcer la culture centrée sur les hommes, accompagner la croissance des collaborateurs en nombre et en compétences et rechercher toujours plus d'efficacité pour l'entreprise et les personnes reste la mission centrale des acteurs RH.

Recrutement et mobilité

2014 marque à nouveau une année dynamique chez Virbac avec en France 86 personnes qui ont rejoint l'entreprise en CDI. De plus, 26 CDD et 18 apprentis ont été embauchés. Les candidatures viennent de sources variées : 27% par le biais de la mobilité interne, 24,0% par l'intérim, 18,0% par annonce, 18,0% par l'intermédiaire de cabinets de recrutement, le reste arrivant spontanément, par cooptation ou par le vivier que représentent les stagiaires et alternants.

Toutes les organisations (ventes, marketing, opérations industrielles, recherche et développement, qualité, fonctions supports) ont été concernées par l'embauche de professionnels, experts des métiers de la santé.
Les profils recherchés sont généralement des scientifiques ayant une expérience dans l'industrie pharmaceutique : pharmaciens, vétérinaires ou ingénieurs en biologie et chimie, parfois avec une dimension internationale ou une double compétence.
Outre les profils scientifiques pointus, Virbac embauche aussi régulièrement des opérateurs et des techniciens dans les organisations industrielles et R&D de Carros en maintenant des actions constantes de recherche de candidats.
Ce besoin d'identifier et d'attirer de nouveaux talents a nécessité la mise en place de plusieurs actions de communication pour développer la notoriété et l'attractivité de Virbac en tant qu'employeur. La rubrique carrière du site institutionnel a été mise à jour, des brochures et outils de communication formalisant le message employeur ont été réalisés et utilisés sur des événements de recrutement, des articles de presse ont été publiés. Les actions de campus management auprès des écoles cibles se sont intensifiées en 2014.
Enfin, la proposition de valeur employeur a fait l'objet d'une cascade interne auprès des managers dans le monde afin qu'ils soient les premiers ambassadeurs dans les campagnes de recrutement.

Formation et développement

La formation et le développement des compétences sont une priorité stratégique du Groupe et des Ressources Humaines en vue d'accompagner les évolutions majeures du Groupe et l'émergence de nouveaux savoir-faire.
La gestion de la formation continue sa progression avec une participation aux formations de toutes les catégories du personnel à hauteur de 2838 participations.

2014 marque une étape clé dans l'évolution des pratiques formation à plusieurs égards.
Tout d'abord, une coordination des efforts formation entre les différentes organisations, avec la nomination de responsables formation métiers.
Ces experts sont chargés de développer des cursus de développement de compétences métiers, complémentaires de l'offre formation proposée par les Ressources Humaines, axés sur les compétences managériales, les savoir-être et savoir-faire à consolider compte tenu des exigences de collaborations nouvelles entre les collaborateurs, les départements, les pays.
Cette coordination est réfléchie au niveau mondial, avec notamment une meilleure collaboration entre les actions de formation siège et les actions déployées dans les filiales.
L'optimisation de la formation est au cœur des réflexions pour identifier les meilleurs moyens pédagogiques (formation en salle, e-learning, accompagnement individuel etc…) à déployer pour atteindre les objectifs de développement des compétences.
Dans ce cadre, de nouveaux cursus sur mesure sont déployés, permettant d'adresser des besoins très précis et de conduire un meilleur accompagnement du changement. En 2014, Virbac a, par exemple, conçu un cursus pour les forces de vente.
Enfin, certains des programmes mis en œuvre ont eu un impact concret pour les filiales.
La *Virbac selling attitude*, formation lancée en novembre 2012, visant à mieux équiper les managers commerciaux pour le recrutement et le développement des vendeurs, a été crucial dans le recrutement de 87 collaborateurs en une semaine lors de l'acquisition faite en 2014 aux États-Unis.
Une adaptation du VSA et une formation des directeurs des ventes a été déployée pour mener à bien cette opération.

Rémunérations

Les résultats du baromètre d'opinion interne sont encore en progression sur les questions relatives à la rémunération sur le périmètre France.
Cette évolution positive, constatée depuis plusieurs années, est le résultat du travail de clarification et de communication auprès des collaborateurs et des managers ainsi que de l'adaptation des politiques de rémunérations et d'avantages sociaux en lien avec les pratiques marché et la récompense de la performance individuelle et collective.

Les programmes de formation délivrés aux nouveaux managers et aux nouveaux entrants permettent une acculturation rapide par le partage des bonnes pratiques et la mise à disposition d'outils performants.

Ces programmes sont disponibles en anglais et en espagnol et font l'objet d'une adaptation à chaque filiale qui s'engage dans une dynamique similaire. L'équipe RH Corporate est de plus en plus mobilisée afin de soutenir ces initiatives dans le Groupe et rendre ces progrès plus homogènes.

Effectifs juridiques du Groupe

À fin décembre 2014, Virbac compte 4 478 collaborateurs dont 2 661 hommes (59,4%) et 1 817 femmes (40,6%).

Répartition des effectifs du Groupe

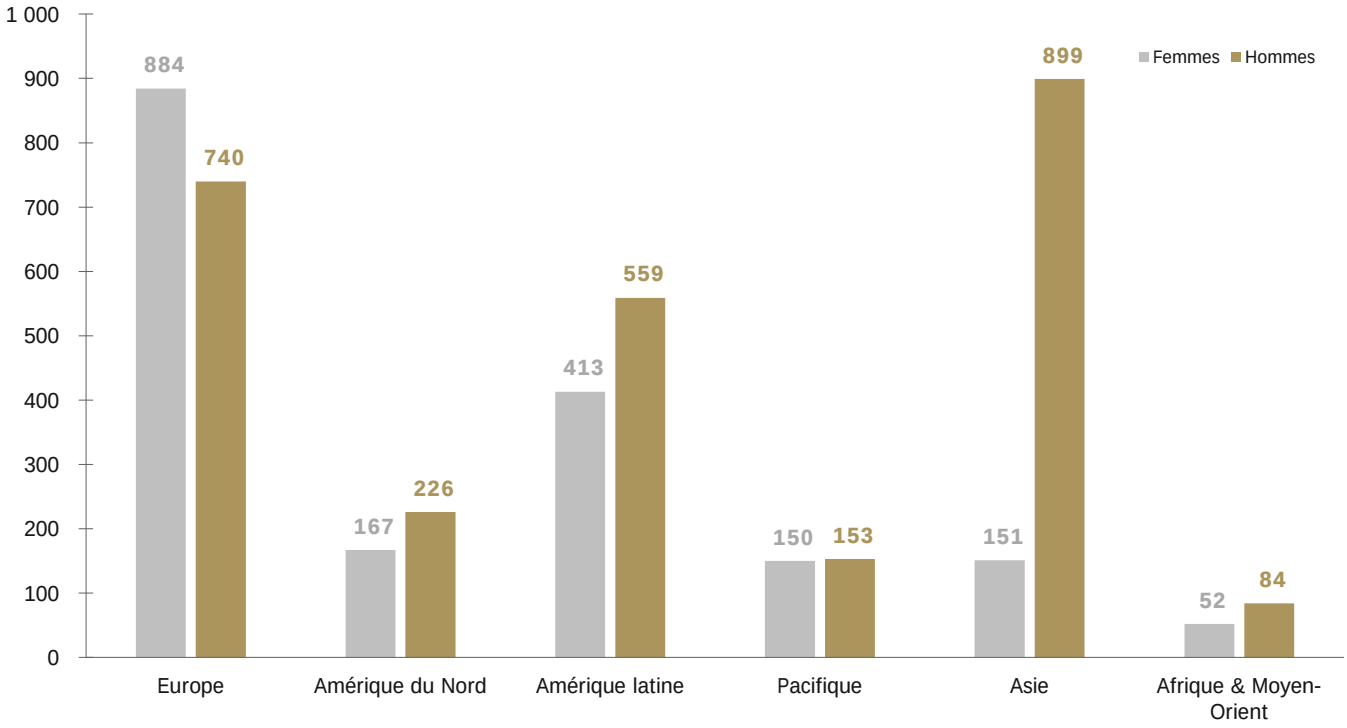

36,3% de l'effectif du Groupe est implanté en Europe dont 1 312 collaborateurs en France, soit 29,3%.

Les effectifs inscrits au 31 décembre 2014 augmentent de 2,9% par rapport à ceux inscrits au 31 décembre 2013, la plus forte hausse provenant des régions Asie (7,5%) et Amérique du Nord (7,7%).

Évolution des effectifs par région

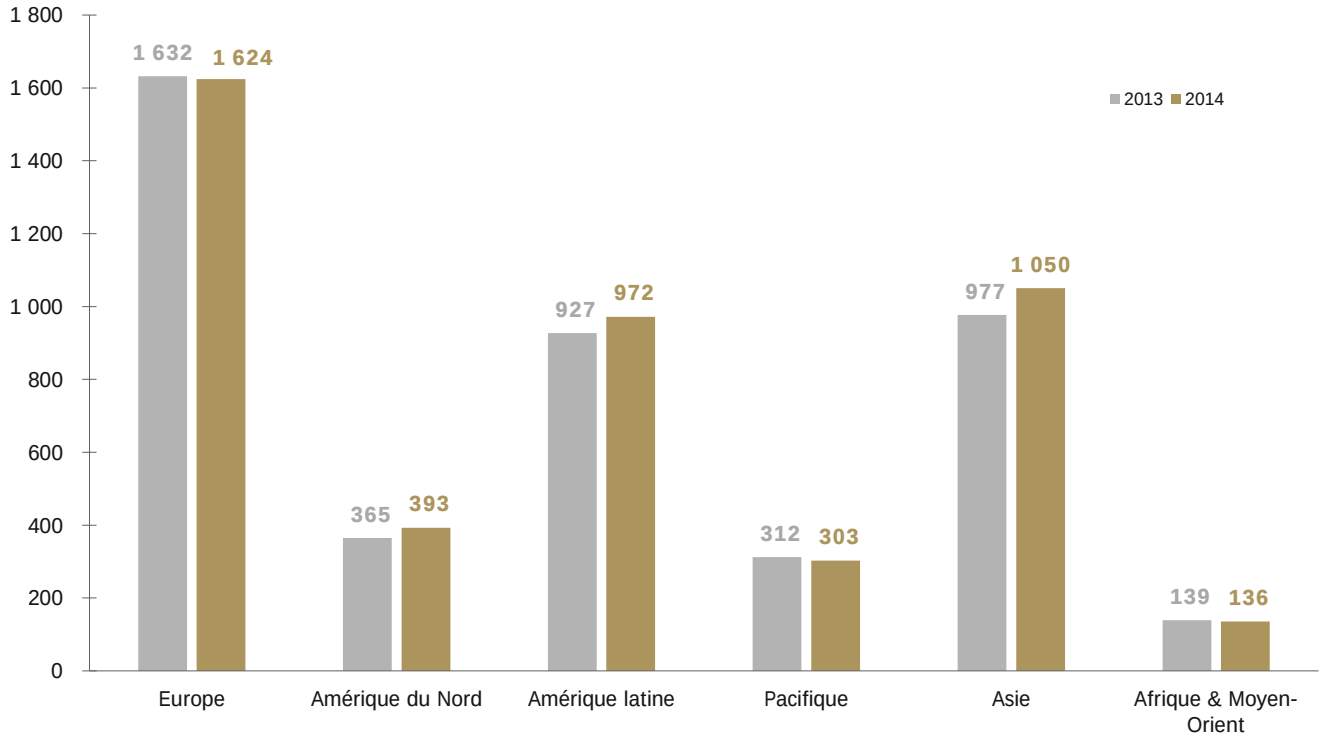

Évolution des effectifs par fonction

	2014		2013	
Production	1 683	38%	1 666	38%
Administration	487	11%	487	11%
Commercial & marketing	1 800	40%	1 739	40%
Recherche & développement	508	11%	460	11%
Effectifs	**4 478**	**100%**	**4 352**	**100%**

La forte croissance des effectifs de Recherche & Développement de +10,4% provient essentiellement de l'Uruguay (+19 personnes) et de la France (+ 10 personnes).
L'augmentation des effectifs du Commercial & Marketing de +3,5% provient principalement de l'Inde (+ 69 personnes).

Virbac en France

Effectifs

En France, Virbac compte un effectif juridique de 1 312 salariés.
Ce chiffre comprend les CDD (contrats à durée déterminée) ainsi que les apprentis qui ne sont pas pris en compte dans la partie consacrée au développement durable qui s'appuie, elle, sur les effectifs permanents.

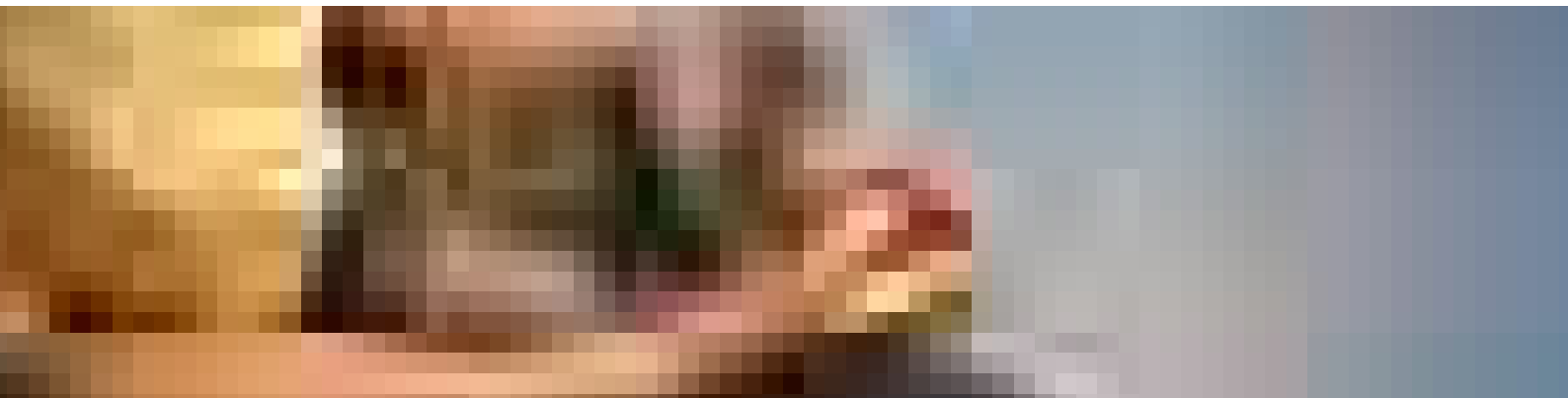

Avec 56,0% de femmes et 44,0% d'hommes, la répartition par catégorie socioprofessionnelle des effectifs est la suivante :

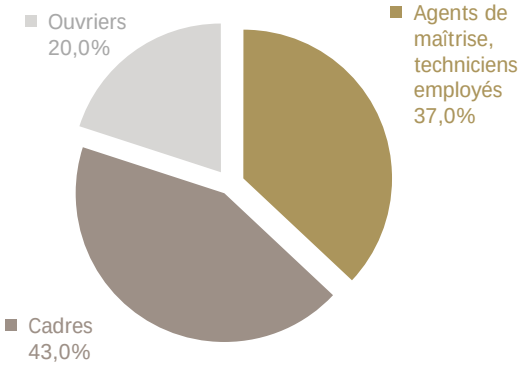

Mouvement des effectifs

En 2014, avec 129 entrées et 116 sorties, le solde des entrées/sorties de personnel a été positif (+13 personnes) en France.

Rémunérations

Les rémunérations brutes 2014 se sont élevées à 58 036 543 € et les charges sociales à 26 334 457 €. Le salaire brut annuel moyen étant de 47 032 € en progression de 2,71% par rapport à 2013.

Œuvres sociales

La dotation versée en 2014 par l'entreprise s'est élevée à 574 000 € (incluant Virbac Nutrition, pour la première fois en 2014).

Formation

Les dépenses de formation représentent cette année 3,26% de la masse salariale, soit un investissement de 1 890 595 €. Comme en 2013, les dépenses de formation en 2014 ont été optimisées par le déploiement de formations intra-entreprises et l'action d'animateurs internes, ce qui permet de former plus de salariés pour un coût moindre.

Temps de travail

L'ensemble du personnel est concerné par un accord de réduction de temps de travail (RTT). La période de référence est annuelle (du 1er juin au 31 mai), et la durée est de 1 567 heures (complétées pour les encadrants d'un contingent de 130 heures), assorties de jours de RTT et qui s'articulent différemment selon les établissements et/ou les catégories. Pour les cadres, considérés comme autonomes dans l'organisation de la réalisation de leur mission, un forfait annuel plafonné à 213 jours est appliqué.
Un accord relatif au temps partiel permet à 6% maximum des effectifs de bénéficier d'une réduction à 4/5e ou à 90,0% du temps de travail. Dans le cas où le nombre de demandes est supérieur au quota, des critères pondérateurs ont été définis avec les partenaires sociaux et sont consolidés et comparés lors d'une commission paritaire. Les avenants au contrat de travail sont conclus sur la même période que les congés payés et les RTT pour en faciliter la gestion.

Sécurité au travail

Cet axe qui constitue une priorité pour le Groupe, voire une culture d'entreprise, a continué une nouvelle fois à s'améliorer en 2014 avec une baisse de près de 11% du taux de fréquence, le taux de gravité restant quant à lui stable sur les deux dernières années.
De manière très concrète, sur 2014 les principales avancées ont été les suivantes :

- dans le cadre de la réglementation sur la pénibilité au travail et dans la continuité du plan d'action construit en partenariat avec le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) ayant pour objectif de réduire de plus de 50% les expositions définies comme pénibles entre 2012 et 2015, les volets "port de charge" et "postures pénibles" de ce plan d'action ont d'ores et déjà atteint l'objectif sur l'année 2014 ;
- démultiplication de la démarche ergonomie dans de nouveaux secteurs de production avec la mise en place de nouveaux systèmes automatisés ainsi que la mise en place d'une nouvelle démarche PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) avec la nomination d'une personne en charge de cette action, titulaire du diplôme requis ;
- renforcement des actions de formations continuent elles aussi de s'étoffer avec la mise en place d'un nouveau module de formation aux risques biologiques avec plus de 50 personnes formées en 2014.

Après le renforcement de l'équipe sécurité au cours des dernières années et afin de démultiplier les actions sur la totalité des filiales du Groupe, une nouvelle direction HSE Corporate a été créée en toute fin d'année 2014.

Concernant le sujet du stress au travail, trois thèmes de travail principaux ont guidé l'année 2014 :

- des sessions de théâtre interactif de sensibilisation au sujet du stress ont réuni environ 180 personnes à Carros. Sur la base de la représentation d'une situation professionnelle, un débat a permis de partager les symptômes et les facteurs de stress, d'encourager le dialogue librement sur ce thème et de faciliter l'identification le plus tôt possible de situations potentiellement sensibles. Le groupe paritaire Mieux être au

travail a pu à cette occasion présenter les différents relais à la disposition des collaborateurs et échanger sur les bons réflexes à adopter ;

· le comité de direction a validé la rédaction d'un guide pour un meilleur usage de la messagerie électronique visant à partager les bonnes pratiques. Il est construit selon les enjeux utilisateurs tels que : limiter la surcharge informationnelle, les facteurs de stress et de conflit, la dépendance au média, améliorer le travail collaboratif. Le plan de communication sera décliné en 2015 ;

· une commission paritaire a été créée pour analyser toute plainte relative à une situation de harcèlement, définir les modalités d'enquête, partager les conclusions, définir et suivre le plan d'action associé. Un référent CHSCT dédié et les responsables RH ont été spécialement formés aux aspects juridiques et sociaux de la prise en charge de ce type de démarche.

Absentéisme

L'absentéisme dans l'entreprise s'est élevé à 4,15% et se décompose comme suit :

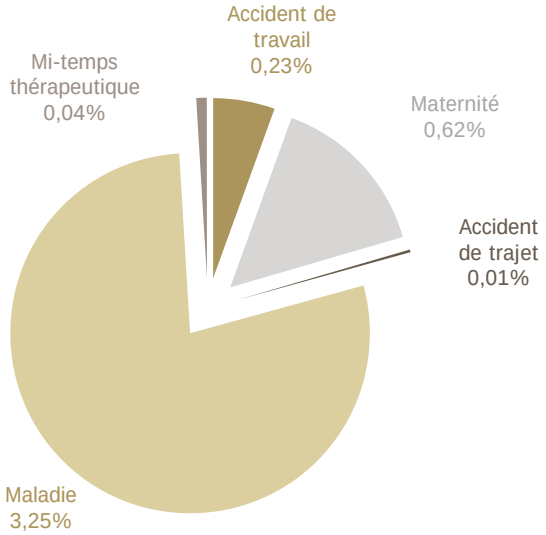

Relations professionnelles

Les représentants du personnel ont été réélus en 2013 pour l'UES (Unité économique et sociale) pour un nouveau mandat de quatre ans, présenté par la CGT (Confédération générale du travail), la CFDT (Confédération française démocratique du travail) ou en candidature libre.

Les partenaires sociaux et la direction se sont entendus pour avoir recours à un mode d'administration des élections professionnelles innovant : le vote électronique.

Le comité d'entreprise de l'UES est composé de huit titulaires et de sept suppléants. Les réunions ordinaires sont organisées mensuellement.

Les établissements de Carros disposent de dix délégués du personnel titulaires et de huit suppléants ; ils sont au nombre de deux (titulaire et suppléant) à Virbac Distribution et un procès-verbal de carence a été dressé pour l'établissement de Magny-en-Vexin.

Un espace de communication électronique partagé a été mis en place afin de faciliter les échanges entre les délégués du personnel et la direction des ressources humaines.

Le CHSCT comprend sept membres élus à Carros et deux à Magny-en-Vexin.

Deux délégués syndicaux CGT et un représentant syndical CFDT sont présents en France.

Travailleurs handicapés

Dans le cadre de sa politique diversité et notamment au regard du handicap, Virbac a démarré en 2014 les négociations avec les partenaires sociaux et a signé fin 2014 un accord handicap pour trois ans.

Les grands axes de cet accord et ses engagements portent sur l'augmentation du taux d'emploi de travailleurs handicapés de 3,0% à 4,5% à la fin de l'accord en mettant en place des actions ciblées sur les points suivants :

- recruter et accroître le nombre de travailleurs en situation de handicap ;
- réussir et développer l'accueil d'étudiants stagiaires en situation de handicap ;
- optimiser le recours au secteur protégé (ESAT, Entreprises Adaptées,..) ;
- renforcer ses actions de communication et de sensibilisation sur le handicap ;
- la mise en place de Référent et d'Ambassadeurs handicap en interne ;
- maintenir dans l'emploi les salariés en situation de handicap ;
- développer les actions de formation en faveur des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, Virbac a prévu d'allouer sur trois ans un budget supérieur au montant de sa contribution obligatoire.

Afin de préserver le maintien dans l'emploi de ses collaborateurs, Virbac continue à déployer son plan d'action pénibilité ainsi qu'une démultiplication de la démarche ergonomie dans de nouveaux secteurs de production.

Dans le cadre de sa démarche diversité Virbac a maintenu en 2014 son plan de formation et de sensibilisation de ses managers à la non-discrimination et à l'égalité des chances. À ce jour 209 managers ont été formés.

Participation, intéressement et épargne des salariés

Intéressement des salariés
Un nouvel accord d'intéressement a été conclu en 2014 pour une durée de trois ans (2014 à 2016).
Cet accord est applicable à toutes les sociétés composant l'UES en France : Virbac, Virbac France, Alfamed, Virbac Distribution, Virbac Nutrition et BVT.

Cet accord en corrélation avec les résultats de l'entreprise, est basé sur deux ratios de rentabilité pour le calcul de la masse d'intéressement à répartir :

- un ratio de rentabilité prenant en compte le résultat consolidé net part du Groupe par rapport à son chiffre d'affaires consolidé ;
- un ratio de rentabilité prenant en compte le résultat opérationnel courant consolidé du Groupe Virbac par rapport à son chiffre d'affaires consolidé.

La combinaison de ces deux ratios pour le calcul de l'intéressement revêt un double objectif :

- attribuer aux salariés un intéressement en ligne avec la performance économique de l'entreprise (ratio basé sur le résultat net) ;
- récompenser la contribution collective des salariés (ratio basé sur le résultat opérationnel courant).

Les bénéficiaires de cet accord sont les salariés comptant trois mois d'ancienneté dans le Groupe au 31 décembre de l'exercice considéré pour le calcul.

Participation des salariés au résultat de l'entreprise
L'accord de participation conclu en 2008 est un accord de participation de groupe entre Virbac, Virbac France, Alfamed, Virbac Distribution et Virbac Nutrition.
En 2014, un avenant a été conclu afin d'intégrer la société BVT à cet accord.

Chaque société du Groupe contribue à la constitution de la réserve globale pour la totalité du montant de sa propre réserve, calculée selon la formule légale. Les bénéficiaires sont les salariés comptant trois mois d'ancienneté dans le Groupe au 31 décembre de l'exercice considéré pour le calcul. La participation peut être affectée à trois fonds : le compte courant bloqué, le PEE (Plan épargne entreprise) et/ou le Perco (Plan d'épargne retraite collectif).

Épargne salariale
Les sommes provenant des accords d'intéressement, de participation ou de versements volontaires peuvent être investies dans des fonds communs de placement. Un PEE est dédié aux salariés de l'UES composée des sociétés Virbac, Virbac Distribution, Virbac France, Alfamed et BVT; un autre PEE est également ouvert pour les salariés de Virbac Nutrition. Le Perco, géré par Generali Épargne Salariale, permet aux salariés de se constituer une épargne diversifiée en vue de la retraite.

FACTEURS DE RISQUES

En 2014, le processus de gestion des risques a continué à être déployé et a gagné en maturité avec notamment la mise en œuvre d'un outil informatique spécifiquement dédié à la gestion des risques.
Par ailleurs, des cartographies des risques ont été réalisées au sein de certaines filiales significatives.
Les plans d'actions de ces différentes cartographies ont également fait l'objet d'un suivi régulier avec chacun des propriétaires de risques concernés.

L'organisation et les modalités de déploiement du dispositif au sein du Groupe sont présentées de manière détaillée dans le rapport de la présidente du conseil de surveillance en pages 128 et suivantes du présent rapport annuel.

Dans le cadre de sa cartographie des risques majeurs, Virbac a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent rapport.
Néanmoins, il est possible que certains risques non cités ou non identifiés à ce jour puissent potentiellement affecter les résultats du Groupe, ses objectifs, son image ou le cours de son action.

Risques liés à l'activité et à la stratégie du Groupe

Le marché de la santé animale subit depuis plusieurs années des évolutions significatives qui induisent de nouveaux enjeux pour le secteur de la santé animale que le Groupe prend en compte au travers de sa stratégie (par marchés et par espèces).

Risques liés au processus d'innovation (recherche, développement, licensing) et à l'enregistrement des produits

Facteurs de risque
Le domaine de l'industrie pharmaceutique vétérinaire est très compétitif, et chaque année, pour répondre aux évolutions et aux besoins du marché, maintenir ses parts de marché et assurer son développement, Virbac consacre des moyens importants à la recherche et au développement.

En 2014, Virbac a consacré 7,8% de son chiffre d'affaires à la R&DL. Le processus de R&D s'étend en général sur plusieurs années et comporte différentes étapes afin de tester, entre autres, l'efficacité et la sécurité des produits. Il existe un risque, au cours de chacune de ces étapes, que les objectifs ne soient pas atteints et qu'un projet pour lequel d'importants montants ont été investis soit abandonné, y compris lors d'une phase avancée de développement.
Une fois la phase de recherche et développement achevée, Virbac, en sa qualité de laboratoire pharmaceutique vétérinaire, doit obtenir les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation de ses produits, les AMM. Cette étape est souvent longue et complexe et ses chances de succès ne sont pas garanties. En effet, une demande d'enregistrement auprès des autorités compétentes n'entraîne pas automatiquement l'autorisation de commercialiser le produit. Celle-ci peut être partielle, c'est-à-dire se limiter à certains pays ou indications. Lorsque l'autorisation de mise sur le marché est obtenue, les produits font l'objet de contrôles permanents et peuvent encore être soumis à une restriction de commercialisation ou à un retrait du marché.
Par conséquent, les investissements en cours pour le développement et le lancement de produits futurs peuvent entraîner des coûts qui ne se traduisent pas nécessairement par une augmentation du chiffre d'affaires de Virbac.

Parallèlement aux projets de R&D internes qui font l'objet de processus extrêmement définis et d'un suivi régulier des différents projets en cours, le Groupe mène également une politique d'acquisition de licences qui lui permet d'avoir accès, soit à des produits nouveaux prêts à être commercialisés, soit à des projets en développement qu'il conduit lui-même jusqu'à leur terme. De la même manière que pour les projets de R&D internes, il existe un risque que ces projets n'aboutissent pas ou que les retombées commerciales se révèlent inférieures à celles attendues, pouvant conduire à la constatation d'une provision pour dépréciation de ces valeurs d'actif.

Dispositifs de gestion du risque
Pour limiter ces risques, Virbac sélectionne rigoureusement les projets de recherche et développement dans lesquels il s'engage (leur probabilité de succès, mesurée par une combinaison d'évaluations techniques, réglementaires et marketing doit être supérieure à 50,0%). De la même manière, Virbac cible à travers des études approfondies les produits devant faire l'objet d'accords de licence. Enfin, Virbac s'appuie sur l'expertise de son département Affaires Réglementaires en charge du dépôt, du suivi et du renouvellement des autorisations de mise sur le marché.
Le marché de la santé animale est extrêmement réglementé et Virbac affiche une volonté de conformité très forte en mettant en place tous les moyens nécessaires pour l'atteindre.

Risques liés à la responsabilité produit

Facteurs de risque
La responsabilité produit de Virbac peut être mise en cause en cas d'apparition d'effets secondaires indésirables des médicaments (non détectés au cours des essais cliniques préalables à l'AMM) ou de survenance d'une défaillance qualité. Les conséquences de tels événements pourraient être le rappel de lots commercialisés, voire la perte, temporaire ou non, de l'AMM. Si la responsabilité de Virbac était admise dans le cadre de réclamations importantes, la situation financière du Groupe pourrait être fortement affectée, ainsi que sa réputation. Dans le cas d'un problème qualité, s'ajouteraient les coûts de rappel du médicament.

Dispositifs de gestion du risque
Virbac renforce constamment ses procédures de pharmacovigilance et ses contrôles qualité sur l'ensemble des produits que le Groupe commercialise. Dans le cadre des procédures de pharmacovigilance, le Groupe procède à une revue systématique et une analyse régulière du profil de sécurité de ses produits, afin de garantir la sécurité d'emploi des médicaments en surveillant les effets secondaires qui lui sont imputables.
Par ailleurs, Virbac a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits valable pour toutes les filiales.

Risques liés aux canaux de distribution

Facteurs de risque
Virbac est présent dans de nombreux pays, soit par le biais de ses filiales, soit par le biais de distributeurs dans les pays où le Groupe ne possède pas de filiale. Les réseaux de distribution sont nombreux et leurs caractéristiques dépendent du pays de commercialisation. Toutefois, les produits du Groupe sont essentiellement distribués via des grossistes et des centrales d'achats auprès desquels les vétérinaires s'approvisionnent. Malgré l'encadrement de ces relations par des contrats qui sont régulièrement révisés, ce mode de distribution pourrait créer pour le Groupe une certaine dépendance ou une maîtrise insuffisante de sa présence et de son développement.
Par ailleurs, le secteur de la santé animale affiche, depuis quelques années, et dans certains pays, une tendance à la concentration des distributeurs et des vétérinaires au sein de grandes cliniques.
Cette tendance n'a, pour l'instant, pas affecté l'activité du Groupe.
De même, on constate l'apparition de nouveaux canaux de distribution tel qu'internet par exemple, mais Virbac reste vigilant sur ces évolutions et sur l'impact qu'elles pourraient avoir sur le niveau de son chiffre d'affaires et de ses marges.

Dispositifs de gestion du risque
Afin de diminuer sa dépendance vis-à-vis des distributeurs et de réduire les effets d'une consolidation potentielle, Virbac a mis en place une politique de sécurisation de ses marges et de consolidation de ses positions commerciales. Cette politique consiste à étudier systématiquement l'opportunité d'implanter une filiale de distribution chaque fois que les ventes atteignent une importance suffisante sur un marché donné. Virbac met alors en œuvre la solution la plus adaptée en procédant soit à l'acquisition de son distributeur, soit à la création d'une filiale.
De manière plus générale, le Groupe veille à adapter en permanence sa stratégie marketing de manière à limiter les risques associés, et a contrario, concrétiser les opportunités offertes par ces évolutions.

Risques liés à l'intensification de la concurrence

Facteurs de risque
Le secteur de la santé animale devient de plus en plus concurrentiel. Les produits de Virbac sont commercialisés dans des marchés compétitifs en termes de prix, de conditions financières et de qualité des produits.
Le Groupe doit souvent faire face à de puissants concurrents d'une taille supérieure à la sienne ou disposant de ressources plus importantes. Un phénomène de consolidation progressive ne peut être exclu. De nouvelles formes de concurrence peuvent être également observées telles que la verticalisation des activités de certains grands distributeurs, la mise totale ou partielle sur le marché de l'activité santé animale de grands laboratoires pharmaceutiques, le développement local d'acteurs innovants sur des marchés de niche, ou encore la mise en œuvre de partenariats stratégiques entre de plus petits acteurs du marché. Ces évolutions sont de nature à modifier l'environnement concurrentiel du Groupe.

Dispositifs de gestion du risque
Virbac analyse et suit en permanence, sur l'ensemble de ses marchés, les mouvements de ses concurrents et poursuit une politique de croissance externe par acquisitions et/ou de partenariats qui lui permet de participer notamment au mouvement de consolidation du secteur.
Par ailleurs, le Groupe s'appuie sur une gestion rigoureuse de ses activités qui lui permet de rester compétitif sur un marché de plus en plus concurrentiel.

Risques d'atteinte à l'image

Facteurs de risque
Le succès de Virbac dépend de sa capacité à maintenir sa réputation de qualité, d'intégrité et de sérieux.
Bien que le Groupe porte une grande attention aux exigences de ses clients et à la qualité de ses produits, il ne peut garantir qu'il pourra se préserver des conséquences dommageables pour sa réputation que pourraient avoir un éventuel problème qualité ou un litige en responsabilité l'impliquant et qui feraient l'objet d'une couverture médiatique importante.
Le contexte actuel de pressions croissantes et de vigilance accrue dans l'industrie pharmaceutique augmente l'exposition de Virbac à ce risque.

Dispositifs de gestion du risque
Le risque d'image est géré par Virbac à deux niveaux :

- une action continue quotidienne. Le risque d'image ne peut être géré indépendamment des autres risques dans la mesure où tous les risques peuvent avoir une influence sur la réputation d'une organisation. Il est donc géré au quotidien par les différentes politiques mises en place et les actions de contrôle interne. De plus, depuis début 2012, Virbac a créé une position de responsable e-réputation dont le rôle est d'assurer une veille constante sur les différents supports afin d'anticiper la survenance de crises médiatiques ;
- une action spécifique. Afin de répondre le plus rapidement et efficacement possible à la survenance de crises, Virbac a mis en place une politique de gestion de crise. Cette dernière repose sur une base de données "incidents et crises passées", une liste de scénarii de crises potentielles et des actions de formation à la communication. Ce processus de gestion de crise fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Risques liés à la politique de croissance externe du Groupe

Facteurs de risque
Depuis son origine, Virbac poursuit une politique active de croissance externe qui l'a conduit à être aujourd'hui présent dans de nombreux pays et à disposer d'une large gamme de produits. Le Groupe envisage de poursuivre cette politique dans le futur afin de renforcer ses positions géographiques ou son offre produits.
Ce choix de croissance par acquisition comporte des risques financiers et opérationnels, liés notamment à l'évaluation des actifs et passifs correspondants et à l'intégration du personnel, des activités et des produits acquis.
Ces acquisitions impliquent, notamment, les incertitudes suivantes :

- les hypothèses de rentabilité future prises en compte dans les valorisations pourraient ne pas se vérifier ;
- le Groupe pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés acquises et de leurs gammes de produits.

Dispositifs de gestion du risque
Virbac a défini un processus de fusions-acquisitions rigoureux visant à couvrir l'analyse des cibles potentielles ainsi que l'intégration des sociétés acquises :

- application de critères stricts de rentabilité des investissements ;
- mise en place d'équipes pluridisciplinaires compétentes, renforcées le cas échéant par des conseils externes, en charge de la réalisation de *due diligences* approfondies.

Ce processus implique une approbation du directoire et/ou du conseil de surveillance préalablement à toute acquisition.
Les résultats des acquisitions passées, anciennes et récentes, démontrent la capacité de Virbac à bien gérer ce processus et les enjeux qui l'accompagnent.

Risques liés à la capacité d'attirer les compétences clés

Facteurs de risque
En France, les compétences clés recherchées pour les fonctions centrales (Industrie/Assurance Qualité/Recherche et Développement) sont très demandées dans l'ensemble de l'industrie pharmaceutique, humaine et vétérinaire. En plus de cette concurrence entre employeurs, la localisation géographique du siège peut représenter un frein à l'embauche, du fait du faible bassin d'emploi pour les conjoints, ainsi que du coût élevé de la vie dans la région, en particulier l'immobilier.
En parallèle, dans les pays émergents, le marché de l'emploi est très dynamique mais la taille et la notoriété de Virbac ne permettent pas toujours d'attirer les meilleurs talents.

Dispositifs de gestion du risque
La stratégie RH en gestion des talents consiste, de manière récurrente et soutenue, à faire connaître le dynamisme et la compétitivité du Groupe en matière de développement et de rémunération, tout en renforçant fortement la présence auprès des écoles et universités ainsi que le partenariat avec les acteurs majeurs de l'emploi dans l'industrie.
Afin de renforcer cette démarche, Virbac a développé en 2014 une offre employeur qui formalise la communication interne et externe du Groupe en tant qu'employeur. Virbac dispose désormais d'un message employeur fort pour accompagner sa croissance en France comme à l'international.

Risques pays

Facteurs de risque
Virbac est un groupe international qui peut être amené à opérer dans des pays présentant une certaine fragilité géopolitique et économique. Néanmoins, le degré d'exposition demeure limité dans la mesure où le Groupe ne détient aucun actif stratégique dans ces pays.

Dispositifs de gestion du risque
Le Groupe reste toutefois vigilant et suit de près le niveau d'instabilité politique ou économique de certains pays afin d'anticiper les moyens possibles de réaction, voire de prévention, si ce niveau atteignait une ampleur pouvant avoir des conséquences majeures sur les employés, les actifs ou sur les activités de Virbac.
Par ailleurs, le Groupe a recours à des couvertures de type Coface, principale compagnie d'assurance française spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation, pour sécuriser ses activités dans certaines régions.

Risques industriels et environnementaux

En raison de ses activités opérées dans différents sites stratégiques à travers le monde, Virbac est soumis à un risque industriel et environnemental qui pourrait se traduire par des surcoûts significatifs d'exploitation et une responsabilité notamment en cas d'incendie ou d'explosion.
Le risque ultime serait la fermeture temporaire ou définitive d'un site pour non-conformité vis-à-vis de certaines réglementations ou suite à un incident majeur.
Virbac accorde toutefois une attention particulière à la prévention des risques industriels et à la protection de l'environnement en cohérence avec sa politique sociale et environnementale.
La politique de gestion des risques industriels incombe principalement aux responsables opérationnels des sites, qui veillent au respect de la réglementation et des normes dans ce domaine, à la mise en œuvre des procédures opérationnelles, des systèmes de qualité et d'un ensemble de mesures de sécurité, définis et dictés par le Groupe, en collaboration avec ses assureurs.
Plus d'informations sur les facteurs de risque industriels et environnementaux liés aux activités du Groupe, sont présentées dans le rapport de développement durable en pages 36 et suivantes.

Risques liés à l'utilisation de matières dangereuses

Facteurs de risque
Dans le cadre de son activité de fabrication de médicaments vétérinaires, Virbac fait usage de substances qui présentent des risques sanitaires, d'incendie et/ou d'explosion, d'émissions et de rejets polluants à différentes phases du processus d'élaboration et de commercialisation (R&D, fabrication, stockage, transport). Ces risques peuvent, s'ils se réalisent, causer des dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Dispositifs de gestion du risque
Pour limiter ces risques, le Groupe se conforme aux mesures de sécurité prescrites par les lois et les réglementations en vigueur, met en œuvre les bonnes pratiques de fabrication et de laboratoire et s'assure de la formation de ses collaborateurs. Ses sites de fabrication et installations de recherche et développement sont également régulièrement inspectés par les autorités compétentes.

Risques d'interruption d'activité liés à la perte d'un équipement ou d'une installation stratégique

Facteurs de risque
Comme toute activité industrielle, les sites de production de Virbac sont exposés à la survenance d'incidents imprévus pouvant entraîner des arrêts temporaires de production, voire la fermeture définitive du site.
Ces incidents sont de natures diverses : incendie, bris de machine, explosion, catastrophe naturelle, contamination, acte de malveillance, stockage de matières dangereuses.

Dispositifs de gestion du risque
Virbac a mis en place un processus visant à assurer la sécurité des installations industrielles. La probabilité de survenance de tels événements ainsi que leur impact éventuel sur la production du Groupe et ses résultats se trouvent donc limités par les mesures suivantes :

- bâtiments conformes aux exigences réglementaires en matière de sécurité (exemple : systèmes de détection incendie généralisés sur les sites) ;
- audits annuels des installations ;
- visites et audits de prévention des assureurs ;
- investissements continus pour améliorer et sécuriser les opérations de production.

En 2013, le Groupe a mis en place une nouvelle organisation en créant une direction Industrielle et Assurance Qualité Groupe qui a pour but de pérenniser et développer l'outil de production à l'échelle du Groupe de manière, d'une part, à être conforme à l'ensemble des réglementations locales en vigueur et d'autre part, à créer les conditions d'une plus grande flexibilité et synergie entre les différents sites de production du Groupe. Enfin, Virbac a souscrit une assurance perte d'exploitation.

Risques HSE (Hygiène, sécurité, environnement)

Facteurs de risque
Dans le cadre de ses activités, Virbac est soumis à un ensemble de réglementations en lien avec les problématiques environnement, hygiène et sécurité.
La majorité des sites de production situés en France sont soumis à des arrêtés d'exploitation délivrés par les préfectures de tutelle.
Ces arrêtés regroupent toutes les prescriptions auxquelles les sites doivent répondre en matière environnementale notamment sur la gestion des déchets, le volume et la qualité des rejets d'eau, les règles de sécurité et de prévention des risques.
Les arrêtés d'exploitation auxquels sont soumis les sites de la société sont de niveau déclaration ou autorisation. Aucun site n'est soumis à la réglementation de la directive européenne Seveso.
Le non-respect de ces réglementations pourrait entraîner des amendes et surcoûts financiers et aboutir potentiellement à la fermeture d'un site par les autorités administratives.
D'autre part, compte tenu de la nature de son activité, le Groupe peut potentiellement avoir un impact sur l'environnement bien qu'il ne crée pas de nuisance visuelle, sonore ou olfactive.

Dispositifs de gestion du risque
La protection de l'environnement et la sécurité de ses collaborateurs font partie des priorités du Groupe.
Virbac attache une attention toute particulière à assurer la conformité de ses différents sites aux réglementations existantes. Le Groupe dispose d'une direction HSE en France qui a pour mission d'orienter et d'assister les directions opérationnelles dans le développement et le maintien d'un niveau adéquat de protection des personnes et de l'environnement. Enfin, les problématiques HSE sont prises en compte lors des due diligence d'acquisition de nouveaux sites.
Les informations relatives à la thématique HSE, sont présentées en page 36 du rapport de développement durable.

Risques juridiques

Virbac attache une importance toute particulière à la gestion des risques juridiques, compte tenu notamment de la complexification et de l'intensification de l'environnement concurrentiel et réglementaire et de la croissance du Groupe. La direction Juridique veille à la bonne gestion des risques juridiques en liaison avec les opérationnels.

Risques liés au maintien des droits de propriété intellectuelle

Facteurs de risque
La réussite du Groupe repose en grande partie sur sa capacité à obtenir et à défendre efficacement ses droits de propriété intellectuelle et notamment ses marques, ses dossiers d'enregistrement, ses formules et sa technologie.

Le risque encouru par la société est double : celui de voir un concurrent attaquer ou utiliser ses droits de propriété intellectuelle, et celui d'être poursuivi en contrefaçon par des tiers détenteurs de droits. Il n'est en effet pas rare dans la profession de voir certains concurrents lancer des actions en contrefaçon dans le seul but de retarder la mise sur le marché des produits.

Dispositifs de gestion du risque
La protection de la propriété intellectuelle du Groupe est assurée en priorité par deux départements travaillant en étroite collaboration.
Au sein du département R&D, la direction brevets a notamment pour rôle de :

- rédiger et déposer des brevets relatifs à des techniques ou des produits innovants ;
- assurer la veille de la concurrence afin de se prémunir d'une utilisation abusive des droits par un tiers ;
- analyser les brevets des tiers dès la phase de développement de nouveaux produits afin de ne pas exposer Virbac à une éventuelle situation de contrefaçon.

La direction Juridique, quant à elle, s'assure à l'échelle du Groupe de la protection des différentes marques et noms de domaines déposés et conduit tous les litiges relatifs à la propriété intellectuelle.

Risques liés à des changements réglementaires

Facteurs de risque
Le risque réglementaire relève de l'exposition de Virbac à des évolutions tant législatives que réglementaires, notamment celles concernant les politiques sanitaires. Tout changement des textes peut impacter les résultats et la situation financière du Groupe.
Virbac doit obtenir et conserver les autorisations de mise sur le marché nécessaires à la fabrication et la vente de ses produits. Compte tenu de l'implantation internationale du Groupe, ces autorisations réglementaires émanent d'autorités ou d'agences établies dans de nombreux pays. Le retrait d'une autorisation antérieure ou le fait de ne pas obtenir une autorisation pour un nouveau produit peut avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels.
Il est important de noter que l'industrie pharmaceutique fait l'objet d'une attention accrue de la part des autorités et du public, ce qui génère le durcissement régulier des règles qui l'encadrent.

Dispositifs de gestion du risque
Chaque direction fonctionnelle et opérationnelle du Groupe a en charge la mise en place d'un dispositif de veille permanente de manière à identifier et anticiper toute modification réglementaire qui serait de nature à impacter les activités du Groupe.
Chaque direction peut, le cas échéant, être amenée à s'appuyer sur des experts locaux dans certaines régions du monde.
La direction Groupe des Affaires réglementaires et publiques assure une veille continue sur l'évolution des réglementations pharmaceutiques auxquelles le Groupe est soumis.

Risques de litiges

Facteurs de risque
La société Virbac est implantée mondialement. Dans la conduite de ses activités, le Groupe est susceptible d'être impliqué dans des litiges, procédures judiciaires, arbitrales ou administratives et actions de groupe n'importe où dans le monde. Tous les litiges significatifs sont évalués et gérés systématiquement par la direction Juridique, assistée, si nécessaire, par des conseils externes.

Dispositifs de gestion du risque
Compte tenu de sa politique de provisionnement prudente, le Groupe estime que les provisions constatées dans les comptes au titre de ces litiges sont suffisantes pour couvrir le risque financier encouru en cas de condamnation.

À la date du présent rapport annuel, il n'existe pas de procédure judiciaire en cours ou dont Virbac serait menacée, pouvant entraîner des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risques opérationnels

Par nature, les différentes activités du Groupe couvrant l'intégralité de la chaîne de valeur du secteur l'expose à des risques opérationnels de natures variées. Au sein du Groupe la direction de l'Assurance Industrielle et Qualité Groupe ainsi que la direction Achats Groupe contribuent à la sécurisation des risques associés.

Risques de dépendance à l'égard des tiers pour l'approvisionnement ou la fabrication de certains produits

Facteurs de risque
La majorité des matières premières et des principes actifs entrant dans la composition des produits fabriqués par Virbac est fournie par des tiers.
Dans certains cas, le Groupe a également recours à des façonniers ou des partenaires industriels qui disposent de capacités ou maîtrisent des technologies particulières.
Mais il existe pour certains approvisionnements ou certaines technologies des situations où la diversification est difficile voire impossible, pouvant ainsi susciter un risque de rupture d'approvisionnement ou de pression sur les prix. Ces cas de mono-*sourcing* sont structurels et caractéristiques de l'industrie pharmaceutique.

Dispositifs de gestion du risque
La sélection des fournisseurs se fait suivant des critères rigoureux et dans la mesure du possible, Virbac diversifie ses sources d'approvisionnement en référençant plusieurs fournisseurs, tout en s'assurant que ces sources présentent les caractéristiques de qualité et de fiabilité suffisantes. Pour limiter ces risques, le Groupe élargit autant que possible sa recherche de fournisseurs diversifiés et peut, dans certains cas, sécuriser son approvisionnement en acquérant les technologies et capacités qui lui manquent et qui génèrent une dépendance trop forte.

Quelle que soit la solution adoptée, le Groupe s'assure systématiquement en amont de la pérennité de la source.
Par ailleurs, Virbac actualise régulièrement la cartographie de ses principaux fournisseurs incluant une revue des contrats et une analyse des sources alternatives possibles.

Risques de fraude

Facteurs de risque
Virbac s'inscrit dans une démarche de formation et de déploiement de bonnes pratiques, qui ont pour vocation, entre autres, de prévenir les risques de fraude.

La charte de déontologie Virbac marque notamment l'engagement du Groupe d'exercer ses activités dans le respect du droit et de l'éthique et définit également le Code de conduite et la nature des relations que Virbac souhaite avoir avec ses partenaires.
Le Groupe pourrait néanmoins connaître des cas de fraude interne ou externe qui pourraient entraîner des pertes financières et affecter la réputation du Groupe.

Dispositifs de gestion du risque
Virbac s'attache à renforcer le contrôle interne et accorde une importance toute particulière à la sensibilisation de ses équipes à ces problématiques. Le Groupe et notamment les fonctions centrales donnent régulièrement des directives et indications fortes en la matière. La séparation des tâches ainsi que la nomination de contrôleurs régionaux contribuent à renforcer le contrôle et à diminuer la probabilité de survenance de ce type de pratiques. Dès l'acquisition de nouvelles sociétés, ces dernières sont intégrées dans ces dispositifs de prévention de pratiques non éthiques.

Risques liés à la sécurité et la fiabilité des systèmes d'information

Facteurs de risque
L'activité du Groupe repose, en partie, sur des systèmes d'information très intégrés. Une défaillance de ces systèmes pourrait impacter directement l'activité et les résultats de Virbac. D'autres facteurs de risques peuvent être envisagés tels que l'intrusion, le piratage, le vol de connaissances, de savoir-faire ou d'informations confidentielles, l'arrêt d'un ou de plusieurs systèmes suite à une panne informatique, l'obsolescence d'une partie du système d'information (application, serveur…) ainsi que les évolutions réglementaires notamment en lien avec internet (licences et droits d'auteur, données personnelles, etc…).

Dispositifs de gestion du risque
La direction des Systèmes d'Information (DSI) s'assure de manière continue de la sécurité des systèmes et réseaux informatiques. Les domaines traités sont les suivants :
- l'organisation et la sécurité générale des systèmes d'information ;
- la sécurité physique (intrusion, accidents) ;
- les réseaux (locaux, distants, internet) ;
- la disponibilité des applications et des données.

La DSI met en place et actualise régulièrement l'ensemble des mesures visant à préserver la confidentialité des données, protéger les systèmes informatiques contre les intrusions et minimiser les risques d'interruption de service (procédures de back-up, de redondance et de sauvegarde des serveurs, plan de reprise d'activité…).
Par ailleurs, une charte d'utilisation des systèmes informatiques s'applique à l'ensemble des salariés du Groupe.

Risques liés aux accidents du travail et maladies professionnelles

Facteurs de risque
Compte tenu de la nature des activités industrielles de Virbac, la possibilité de survenance d'un accident au travail (classique ou lié au risque de contamination par les produits) ne peut être écarté même si la dangerosité des activités concernées doit être appréciée au regard d'autres industries réputées plus dangereuses.

Dispositifs de gestion du risque
L'exposition des collaborateurs fait l'objet de mesures spécifiques présentées en pages 58 à 60 du rapport du développement durable :
- définition d'une organisation sécurité claire et précise ;
- mise en place d'une politique de prévention et d'une démarche de progrès continu.

Pour ce faire, le Groupe a poursuivi la mise en œuvre des outils et des moyens d'accompagnement de l'ensemble des équipes, grâce à :
- la démarche Réflexe Prévention (sensibilisation et formation du personnel à la sécurité au travail) ;
- l'analyse des accidents au travail comme indicateur de performance ;
- l'évaluation médicale avant chaque recrutement (notamment aux États-Unis).

Risques financiers

La politique de gestion des risques financiers est gérée et centralisée par la direction des Affaires Financières du Groupe et en particulier sa direction Trésorerie et Financement.
Les stratégies de financement, de placement et couverture des risques de taux et de change sont ainsi systématiquement revues et supervisées par la direction des Affaires Financières. Les opérations réalisées par les équipes locales sont également dirigées et suivies par la direction Trésorerie et Financement Groupe.
La détention d'instruments financiers se fait dans le seul but de réduire l'exposition aux risques de change et de taux et n'a aucune fin spéculative.

Risques de marché

Risques de change

§ **Facteurs de risque**
Le risque de change se définit comme l'impact sur les flux financiers du Groupe lié aux fluctuations des taux de change dans l'exercice de ses activités. Du fait de ses activités internationales, le Groupe est exposé au risque de change sur transactions ainsi qu'au risque de change de conversion.

§ **Dispositifs de gestion du risque**
La politique du Groupe consiste à assurer la couverture de risque de change quand l'ampleur de l'exposition et les risques de fluctuation des devises sont élevés. À cet effet, il utilise les divers instruments disponibles sur le marché et pratique principalement des opérations de change à terme ou optionnelles. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A30 des comptes consolidés.

Risques de taux

§ **Facteurs de risque**
Le compte de résultat du Groupe peut être impacté par le risque de taux. En effet, des variations défavorables de taux d'intérêt peuvent ainsi avoir un effet négatif sur les coûts de financement et les flux financiers futurs du Groupe.
L'exposition du Groupe au risque de taux reste néanmoins limitée dès lors qu'elle résulte principalement des lignes de crédit à taux variable mises en place en France.

§ **Dispositifs de gestion du risque**
Pour gérer ces risques et optimiser le coût de son endettement, le Groupe suit les anticipations de taux de marché et peut être amené à mettre en place des *swaps* de taux d'intérêt (taux fixe) n'excédant pas la durée et le montant de ses engagements réels. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A30 des comptes consolidés.

Risques de liquidité

§ **Facteurs de risque**
La liquidité se définit par la capacité du Groupe à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante et à trouver de nouvelles sources de financements en cas de besoin, et ce de manière à assurer continuellement l'équilibre entre ses dépenses et ses recettes. Dans le cadre de son exploitation et de son programme d'investissements récurrents, le Groupe est ainsi exposé au risque d'insuffisance de liquidités pour financer sa croissance et son développement.

§ **Dispositifs de gestion du risque**
La politique de centralisation des excédents de trésorerie et des besoins de financement sur l'ensemble des zones permet d'affiner les positions nettes du Groupe et d'optimiser la gestion des placements ou des financements, assurant ainsi la capacité de Virbac à faire face à ses engagements financiers et à maintenir un niveau de disponibilité compatible avec sa taille et ses besoins.
La ligne de crédit mise en place en juillet 2010 auprès d'un *pool* de banques pour 220 millions € et remboursable en 2016 a fait l'objet d'une dérogation (*waiver*) accordée par l'unanimité des banques sur le non-respect des *covenants* qui découlera de l'acquisition de la gamme SENTINEL aux États-Unis.
En 2014, un nouveau contrat de financement bancaire courant a été mis en place pour un montant de 20 millions € et une durée de sept ans. Par ailleurs, afin de financer l'acquisition de SENTINEL aux États-Unis, un crédit-relais de 320 millions € a été mis en place pour une durée maximale de un an. Le Groupe travaille dès à présent avec un *pool* de banques à la mise en place d'un refinancement global à moyen-long terme, qui se substituera aux lignes existantes et au crédit-relais.

Le Groupe procède régulièrement à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Autres risques financiers

Risques de crédit

§ **Facteurs de risque**
Le risque de crédit peut se matérialiser lorsque le Groupe accorde un crédit au travers de délais de paiement à des clients. Le risque d'insolvabilité, voire de défaillance de certains d'entre eux peut entraîner un non-remboursement et ainsi impacter négativement le compte de résultat du Groupe et sa situation nette de trésorerie. L'impact peut se ressentir au niveau du paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées, risque clients), de la livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées, risque fournisseurs).

§ **Dispositifs de gestion du risque**
Le Groupe limite les conséquences négatives de ce type de risque grâce à une très grande fragmentation et dispersion de ses clients et ce sur l'ensemble des pays où il opère. Le département Trésorerie préconise en fonction de la règlementation en vigueur, des usages, du *rating*, des limites imposées par l'assurance-crédit, les délais de règlement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par entités opérationnelles. La direction Trésorerie et Financement gère et pilote ces aspects de crédit au niveau des entités françaises dont elle a la responsabilité directe et préconise les mêmes pratiques via des *guidelines* et *best practices* au niveau du Groupe. De plus, il existe un contrat cadre groupe d'assurance-crédit dont bénéficie ou peut bénéficier toute filiale pour laquelle ce type de risque a été identifié. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A30 des comptes consolidés.

Risques de contrepartie

§ **Facteurs de risque**
Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers qu'il souscrit, dans le cas éventuel où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait *in fine* dans l'impossibilité de le faire.

§ **Dispositifs de gestion du risque**
Le Groupe apporte une attention particulière au choix des établissements bancaires qu'il utilise, et ceci de façon encore plus critique lorsqu'il s'agit de gérer les placements de la trésorerie disponible.
Virbac considère néanmoins avoir une exposition limitée au risque de contrepartie compte tenu de la qualité de ses principales contreparties. En effet, les placements ne se font qu'auprès d'établissements bancaires de premier ordre. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A30 des comptes consolidés.

Comptabilité de couverture

§ **Facteurs de risque**
La comptabilité de couverture vise à compenser l'impact de l'élément couvert et de l'instrument de couverture dans le compte de résultat. Pour pouvoir être pris en compte dans la comptabilité de couverture, les liens de couverture doivent satisfaire plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de la mesure.

§ **Dispositifs de gestion du risque**
Le Groupe ne procède qu'à des opérations de couverture destinées à couvrir des expositions réelles ou certaines, il ne crée donc pas de risque spéculatif.
En raison des contraintes de documentation des relations de couverture, le Groupe ne qualifie comptablement de couverture les instruments dérivés qu'il détient à la clôture que lorsque l'impact sur les comptes consolidés est réellement significatif et lorsque la relation de couverture peut être démontrée.

Assurances et couverture des risques

Politique générale de couverture
La politique d'assurance du Groupe s'appuie sur un dispositif de prévention et de couverture des risques propres aux activités de Virbac.
Virbac revoit régulièrement ses risques assurables et leur couverture financière en se faisant assister par un courtier intégré à un réseau international. Dans ce contexte, les contrats sont harmonisés au niveau du Groupe et la société mère apporte son aide et son soutien aux filiales pour l'établissement des polices d'assurance locales.
Les principaux risques assurables sont pris en compte par les polices d'assurance du Groupe avec un niveau de couverture que le Groupe estime adapté à sa situation en dehors d'événements d'ampleur tout à fait exceptionnelle.

Programmes d'assurance
Le programme d'assurance dommages et pertes d'exploitation, ainsi que le programme d'assurance responsabilité civile générale et responsabilité civile produits couvrent la totalité du périmètre du Groupe.
Un programme d'assurance transport unique, souscrit au niveau du Groupe, couvre la totalité des biens transportés à travers le monde sous la responsabilité de Virbac.
Pour tous ses programmes d'assurance, le Groupe fait appel à des assureurs et des réassureurs de premier plan. Les garanties ont été définies en fonction du profil de risque du Groupe. Cette centralisation des risques permet, tout en réalisant une économie, d'obtenir un niveau de protection au meilleur standard pour l'ensemble des entités du Groupe malgré des ressources locales inégales.
Les dommages aux biens sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf et les pertes d'exploitation sur la base de la perte de marge brute.

Le Groupe ne possède pas de société d'assurance ou de réassurance captive.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport complet sur le développement durable (pages 20 à 75) présente les valeurs et règles de conduite du Groupe dans les domaines social, économique et environnemental.

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Conseil de surveillance

Il est constitué de six membres dont trois membres indépendants (conformément aux critères du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef décrits dans le rapport de la présidente du conseil de surveillance) : Philippe Capron, Olivier Bohuon et Grita Loebsack.

Marie-Hélène Dick
Présidente du conseil de surveillance de Virbac.
De nationalité française.
Date de première nomination : 1998.
Échéance du mandat en cours : 2016.
Âgée de 50 ans, docteur vétérinaire et diplômée d'un MBA HEC, Marie-Hélène Dick a été nommée présidente du conseil de surveillance de Virbac en avril 2006.
Autres mandats également exercés :

- présidente et directeur général de la société Okelen, SA (France) ;
- représentant permanent de la société Okelen qui préside la société Panmedica, SAS (France) ;
- présidente du conseil d'administration de la société Panpharma, SA (France).

Jetons de présence perçus en qualité de membre du conseil de surveillance au titre de 2014 : 21 000 €.
Rémunération perçue en qualité de présidente du conseil de surveillance au titre de 2014 : 95 000 €.
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2014 : 1 635.

Jeanine Dick
Vice-présidente du conseil de surveillance de Virbac.
De nationalité française.
Date de première nomination : 1992.
Échéance du mandat en cours : 2017.
Âgée de 78 ans, veuve du fondateur Pierre-Richard Dick, Jeanine Dick a été de nombreuses années présidente du conseil de surveillance de Virbac.
Autre mandat également exercé :

- gérante de la société civile Investec (France).

Jetons de présence perçus au titre de 2014 : 12 000 €.
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2014 : 8 080.

Pierre Madelpuech
Représentant permanent de la société Asergi, membre du conseil de surveillance de Virbac.
De nationalité française.
Date de première nomination : 1995 (à titre personnel) et 2005 (en qualité de représentant permanent de la société Asergi).
Échéance du mandat en cours : 2015.
Âgé de 54 ans, Pierre Madelpuech est ingénieur Ensam et diplômé d'un MBA HEC.
Autres mandats également exercés :

- gérant de la société Asergi, SARL (France) ;
- administrateur de la société Panpharma, SA (France) ;
- administrateur de la société Okelen, SA (France) ;
- directeur général de la société Panmedica, SAS (France) ;
- gérant de la société Arteis Développement, SARL (France) ;
- directeur général de la société RPG, SAS (France) ;
- gérant de la société Art'Pro, SARL (France) ;
- gérant de la société Crearef, SARL (France) ;
- gérant de la société Crea Négoce, SARL (France) ;
- gérant de la société Color'I, SARL (France) ;
- gérant de la société civile P2LM (France).

Jetons de présence perçus au titre de 2014 par la société Asergi : 21 000 €.
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2014 par le biais de la société Asergi : 10.

Philippe Capron
Membre du conseil de surveillance de Virbac.
De nationalité française.
Date de première nomination : 2004.
Échéance du mandat en cours : 2016.
Âgé de 56 ans, diplômé d'HEC et de l'Institut d' Études Politiques de Paris, Philippe Capron est ancien élève de l'Ena et a été inspecteur des finances.
Autres mandats exercés dans le Groupe Veolia:

- administrateur de Transdev Group (France) ;
- administrateur de Veolia Energie International (France) ;
- administrateur représentant des membres fondateurs de la Fondation d'Entreprise Veolia Environnement (France) ;
- président du conseil d'administration de Veolia Environnement Services RE (France) ;

- membre du conseil de surveillance de Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux (France) ;
- administrateur de l'Institut Veolia (France) ;
- administrateur de Veolia Environnement UK Ltd (Royaume-Uni) ;
- président du conseil d'administration de Veolia North America Inc (États-Unis) ;
- directeur général adjoint de Veolia Environnement (France).

Jetons de présence perçus au titre de 2014 : 24 000 €.
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2014 : 442.

Olivier Bohuon
Membre du conseil de surveillance de Virbac.
De nationalité française.
Date de première nomination : 2011.
Échéance du mandat en cours : 2017.
Âgé de 54 ans, docteur en pharmacie et diplômé d'un MBA HEC, Olivier Bohuon est membre de l'Académie nationale de pharmacie et de l'Académie des technologies.
Autres mandats également exercés :
- administrateur de la société Smith&Nephew Plc (Royaume-Uni) ;
- administrateur de la société HealthCare Promise Investments partners SA (Luxembourg).

Jetons de présence perçus au titre de 2014 : 21 000 €.
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2014 : 45.

Grita Loebsack
Membre du conseil de surveillance de Virbac.
De nationalité allemande.
Date de première nomination : 2014.
Échéance du mandat en cours : 2015
Agée de 43 ans, diplômée de la London School of Economics et d'un MBA à l'INSEAD.
Autres mandats exercés : Néant.
Jetons de présence perçus au titre de 2014 : 21 000 €.
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2014 :10.

Censeur

Société XYC représentée par Xavier Yon, âgé de 74 ans, diplômé de la Faculté des Sciences de Paris et de la Harvard Business School, anciennement président-directeur général des Laboratoires Galderma, a été membre du conseil de surveillance, soit à titre personnel, soit en qualité de représentant légal de la société XYC depuis 2004 jusqu'à fin 2013.
La société XYC a été nommée censeur par l'assemblée générale du 17 juin 2014 pour une durée d'un an.
Échéance du mandat en cours : 2015.

Politique d'échelonnement des mandats des membres du conseil de surveillance

Lors de sa réunion du 18 mars 2014 le conseil de surveillance a décidé de procéder à un échelonnement des mandats de ses membres afin de se conformer aux recommandations du Code Afep-Medef. Les membres du conseil de surveillance ont entériné le principe d'une démission de certains membres au cours des exercices 2014 et 2015 afin de permettre à l'assemblée de procéder à leur réélection et d'atteindre rapidement un échelonnement équilibré des mandats. C'est la raison pour laquelle Jeanine Dick, vice-présidente du conseil de surveillance avait présenté sa démission au conseil de surveillance du 18 mars 2014 avec effet au jour de l'assemblée d'approbation des comptes du 17 juin 2014 et que la proposition de sa nomination en qualité de membre du conseil de surveillance pour un nouveau mandat de trois ans a été approuvée par l'assemblée générale du 17 juin 2014.
Pour la même raison Grita Loebsack et la société Asergi représentée par Pierre Madelpuech ont présenté leur démission au conseil de surveillance du 13 mars 2015 avec effet au jour de l'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2015. Deux résolutions pour la nomination de Grita Loebsack et de la société Asergi en qualité de membre du conseil de surveillance pour un mandat de trois ans seront proposées à l'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2015.

Politique de versement des jetons de présence aux membres du conseil de surveillance

Selon le Code Afep-Medef, le mode de répartition des jetons de présence doit tenir compte de la participation effective des administrateurs au conseil et dans les comités, et comporter une part variable prépondérante.
La société ne juge pas nécessaire d'appliquer cette recommandation du Code Afep-Medef. En effet, il n'apparaît pas souhaitable à la société de lier le versement des jetons de présence de manière prépondérante à la présence des membres du conseil de surveillance aux réunions de celui-ci, dès lors que l'implication des membres du conseil de surveillance dans les activités de supervision de la société ne se limite pas à leur participation aux débats périodiques formels du conseil de surveillance. La durée des réunions du conseil de surveillance, qui se tiennent sur une journée entière, ainsi que le taux de participation élevé de ses membres, permettent d'affirmer que l'assiduité des membres du conseil de surveillance peut être garantie sans recours à un mécanisme de répartition complexe des jetons de présence. À titre d'information, il est précisé que le conseil de surveillance a décidé d'allouer une rémunération plus importante à Philippe Capron au titre de ses fonctions de président du comité d'audit.
Un tableau de synthèse situé pages 126 et 127 reprend les dispositions du Code Afep-Medef qui n'ont pas été retenues par la société et en explique les raisons.

Renouvellement du censeur pour une année

L'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2014 a nommé la société XYC représentée par Xavier Yon pour une durée d'un an. Il sera proposé à la prochaine assemblée générale de renouveler le mandat du censeur pour un an.

Directoire

Éric Marée
Président du directoire de Virbac.
Âgé de 62 ans, diplômé d'HEC et d'un MBA de l'université de Cornell, Éric Marée a rejoint Virbac en octobre 1999 et assure depuis décembre de la même année la présidence du directoire.
Autres mandats également exercés dans des sociétés filiales de la société Virbac :
- président de la société Interlab, SAS (France) ;
- président de la société Virbac Corporation (États-Unis) ;
- administrateur de la société Virbac Limited (Royaume-Uni) ;
- administrateur de la société Virbac Animal Health India Private Limited (Inde) ;

Échéance du mandat en cours : décembre 2017.
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2014 : 11 460.

Christian Karst
Membre du directoire de Virbac.
Âgé de 56 ans, docteur vétérinaire, Christian Karst a rejoint Virbac en 1984. Il est membre du directoire depuis décembre 1996 et directeur général depuis le 9 septembre 2013.
Autre mandat également exercé :
- gérant de la société civile immobilière Karst (France).

Autres mandats également exercés dans des sociétés filiales de la société Virbac :
- administrateur de la société Virbac Limited (Royaume-Uni) ;
- administrateur de la société Holding Salud Animal S.A. (Chili) ;
- administrateur de la société Centro Veterinario y Agricola Limitada (Chili) ;
- administrateur de la société Bioanimal Corp. S.A. (Chili) ;
- administrateur de la société Productos Quimicos Ehlinger S.A. (Chili).

Échéance du mandat en cours : décembre 2017.
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2014 : 5 400.

Michel Garaudet
Membre du directoire de Virbac.
Âgé de 60 ans, diplômé d'HEC, Michel Garaudet a rejoint le groupe Virbac en 1993. Il est membre du directoire depuis décembre 2002.
Autres mandats également exercés dans des sociétés filiales de la société Virbac :
- administrateur de la société Virbac Corporation (États-Unis) ;
- représentant permanent de la société Virbac, administrateur de la société Virbac Chile Spa (Chili) ;
- représentant permanent de la société Virbac, administrateur de la société Virbac Patagonia Limitada (Chili) ;
- administrateur de la société Holding Salud Animal S.A. (Chili) ;
- administrateur de la société Centro Veterinario y Agricola Limitada (Chili) ;
- administrateur de la société Bioanimal Corp. S.A. (Chili) ;
- administrateur de la société Productos Quimicos Ehlinger S.A. (Chili).

Échéance du mandat en cours : décembre 2017.
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2014 : 2 665.

Jean-Pierre Dick
Membre du directoire de Virbac.
Âgé de 49 ans, Jean-Pierre Dick est docteur vétérinaire et diplômé d'un MBA HEC. Il est membre du directoire depuis décembre 1996.
Autres mandats également exercés :
- président de la Fondation d'Entreprise Virbac ;
- gérant de la société Absolute Dreamer SARL + ;
- co-gérant de la société civile immobilière Terre du Large.

Échéance du mandat en cours : décembre 2017.
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2014 : 880.

Sébastien Huron
Membre du directoire de Virbac.
Âgé de 44 ans, vétérinaire de formation, Sébastien Huron a rejoint le Groupe Virbac en 2006. Il est membre du directoire depuis décembre 2012.
Autres mandats également exercés dans des sociétés filiales de la société Virbac :
- président de la société Bio Véto Test, SAS (France) ;
- président de la société Virbac Hellas S.A. (Grèce).

Échéance du mandat en cours : décembre 2017.
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2014 : 720.

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

Conformément aux recommandations de l'Afep-Medef, le tableau ci-dessous présente une synthèse des rémunérations de toutes natures accordées aux membres du directoire et détaillées dans les tableaux suivants :

Synthèse des rémunérations accordées aux membres du directoire

Montants bruts dus au titre de 2014

en €	Rémunérations dues au titre de 2014	Valorisation des options attribuées en 2014	Valorisation des actions de performance attribuées en 2014*	Rémunération totale
Éric Marée	598 588	-	-	**598 588**
Christian Karst	386 511	-	-	**386 511**
Michel Garaudet	268 998	-	-	**268 998**
Sébastien Huron	337 476	-	-	**337 476**
Jean-Pierre Dick	55 781	-	-	**55 781**

** selon la méthode retenue pour les comptes consolidés*

Montants bruts dus au titre de 2013

en €	Rémunérations dues au titre de 2013	Valorisation des options attribuées en 2013	Valorisation des actions de performance attribuées en 2013*	Rémunération totale
Éric Marée	438 088	-	-	**438 088**
Pierre Pagès	310 000			**310 000**
Christian Karst	308 398	-	-	**308 398**
Michel Garaudet	217 651	-	-	**217 651**
Sébastien Huron	282 876	-	-	**282 876**
Jean-Pierre Dick	54 281	-	-	**54 281**

** selon la méthode retenue pour les comptes consolidés*

Tableau récapitulatif des rémunérations des membres du directoire

Rémunérations brutes Éric Marée

en €	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	328 000	328 000	315 000	315 000
Rémunération variable	198 500	50 000	50 000	180 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	69 000	69 000	70 000	70 000
Avantages en nature	3 088	3 088	3 088	3 088
Total	**598 588**	**450 088**	**438 088**	**568 088**

Rémunérations brutes Pierre Pagès

en €	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	-	-	213 400	213 400
Rémunération variable	-	-	30 000	108 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	66 600	66 600
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**310 000**	**388 000**

Rémunérations brutes Christian Karst

en €	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	229 000	229 000	209 000	209 000
Rémunération variable	109 600	52 000	52 000	96 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	45 000	45 000	45 000	45 000
Avantages en nature	2 911	2 911	2 398	2 398
Total	**386 511**	**328 911**	**308 398**	**352 398**

Rémunérations brutes Michel Garaudet

en €	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	192 600	192 600	187 100	187 100
Rémunération variable	61 500	15 500	15 500	55 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	12 400	12 400	12 900	12 900
Avantages en nature	2 498	2 498	2 151	2 151
Total	**268 998**	**222 998**	**217 651**	**257 151**

Rémunérations brutes Sébastien Huron

en €	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	215 000	215 000	215 000	215 000
Rémunération variable	96 000	66 400	66 400	91 854
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	25 000	25 000	-	-
Avantages en nature	1 476	1 476	1 476	1 476
Total	**337 476**	**307 876**	**282 876**	**308 330**

Rémunérations brutes Jean-Pierre Dick

en €	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	39 000	39 000	38 000	38 000
Rémunération variable	16 000	16 000	16 000	15 500
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	781	781	781	781
Total	**55 781**	**55 781**	**54 781**	**54 281**

Critères d'assiette de la part variable

Chaque membre du directoire a un objectif de rémunération variable qui représente un pourcentage de sa rémunération fixe.
La rémunération variable des membres du directoire est essentiellement fonction des objectifs suivants :

- croissance du chiffre d'affaires Groupe ;
- croissance du résultat opérationnel courant Groupe ;
- maîtrise des stocks ;
- acquisitions significatives, pour le Groupe, de sociétés ou de produits (taille, contribution financière, importance stratégique).

Pour l'exercice 2014, les critères d'attribution de la part variable de la rémunération du directoire ont été fixés de la manière suivante :

- croissance du chiffre d'affaires Groupe, représentant 40% de la part variable potentielle pour Éric Marée, Michel Garaudet et Sébastien Huron, 30% pour Christian Karst et 15% pour Jean-Pierre Dick ;
- croissance du résultat opérationnel courant Groupe, représentant 40% pour Éric Marée, Michel Garaudet, Christian Karst, Sébastien Huron et 15% pour Jean-Pierre Dick ;
- ratio résultat opérationnel sur chiffre d'affaires, représentant 10% pour Éric Marée et Michel Garaudet ;
- acquisition de sociétés, représentant 15% pour Christian Karst et 10% pour Éric Marée, Michel Garaudet et Sébastien Huron ;
- acquisition de produits, représentant 5% pour Christian Karst ;
- résultat de Centrovet, représentant 10% pour Christian Karst ;
- résultat opérationnel courant, représentant 10% pour Sébastien Huron ;
- taux de notoriété de la marque et respect du programme de relations clients, représentant chacun 35% pour Jean-Pierre Dick.

À titre d'information, il est précisé que le conseil de surveillance se réserve le droit d'appliquer un coefficient multiplicateur ou diviseur en raison d'événements de contexte exceptionnels.
Pour l'exercice 2014, la part variable potentielle maximale de la rémunération des membres du directoire a représenté, en pourcentage de leur rémunération fixe respective :

- 60,5% pour Éric Marée ;
- 47,9% pour Christian Karst ;
- 31,9% pour Michel Garaudet ;

- 44,7% pour Sébastien Huron ;
- 41,0% pour Jean-Pierre Dick.

Les montants bruts correspondants aux rémunérations variables perçues au titre de l'année 2014 figurent aux tableaux des pages 105 à 107.

Autres avantages

En sus des différents éléments de rémunération, les membres du directoire bénéficient des avantages ci-dessous.

Retraite

Un plan de retraite supplémentaire à prestations définies (12,5% du traitement de référence et 22,0% en cas d'ancienneté supérieure à 30 ans) dont les conditions d'attribution sont les suivantes :

- ancienneté dans le Groupe supérieure à dix ans (dont neuf ans en tant que membre du directoire) ;
- être âgé d'au moins 60 ans ;
- achever sa carrière dans le Groupe.

La période de référence correspond aux cinq années qui précèdent les 60 ans du dirigeant.
Le conseil de surveillance ne souhaite pas appliquer une des recommandations du Code Afep-Medef concernant le régime des retraites supplémentaires, qui prévoit que le groupe des bénéficiaires doit être sensiblement plus large que les seuls mandataires sociaux. La politique de Virbac consiste à accorder une retraite supplémentaire aux seuls membres du directoire, pour trois raisons :

- d'une part, la retraite supplémentaire ainsi accordée est d'une ampleur maîtrisée et sujette au respect par les éventuels bénéficiaires de plusieurs conditions ;
- d'autre part, un élargissement de la catégorie de bénéficiaires n'est pas jugé souhaitable en raison du poids croissant de la fiscalité dans ce dispositif ;
- enfin, Virbac a mis en place une politique sociale d'un bon niveau au profit de l'ensemble de ses salariés en termes de prévoyance, d'intéressement et d'épargne (plan d'épargne entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif, abondement…).

Par ailleurs, la société va au-delà des recommandations du Code en ce qui concerne le montant et l'augmentation des droits potentiels puisque les droits potentiels représentent 12,5% du traitement de référence pour une ancienneté comprise entre 10 et 30 ans et sont limités à 22% pour une ancienneté supérieure à 30 ans.
Un tableau de synthèse situé pages 126 et 127 reprend les dispositions du Code Afep-Medef qui n'ont pas été retenues par la société et en explique les raisons.

Indemnités de départ

Les engagements pris par la société et les sociétés qu'elle contrôle au bénéfice de ses dirigeants en cas de cessation de fonctions sont les suivants :

- Éric Marée : 483 000 € ;
- Christian Karst : 326 000 €.

Le conseil de surveillance du 17 décembre 2014 a renouvelé les mandats de tous les membres du directoire pour une nouvelle durée de trois ans. Conformément aux dispositions de la loi du 21 août 2007, le conseil de surveillance dans sa réunion du 13 mars 2015 a renouvelé les engagements pris par la société et les sociétés qu'elle contrôle en cas de cessation des fonctions d'Éric Marée, président du directoire, et de Christian Karst, membre du directoire et directeur général.

Il est précisé que :

- Les engagements pris par la société en cas de cessation de fonction de ses dirigeants ont été adoptés par l'assemblée générale du 18 juin 2012 et ils reprennent les mêmes conditions que celles fixées par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 22 décembre 2008, à savoir : les indemnités de départ ne pourront être versées qu'en cas de départ contraint, à l'initiative de la société. Elles ne seront pas dues en cas de démission, de départ à la retraite ou de faute grave des mandataires sociaux concernés. ;
- la réalisation des conditions de performance des indemnités de départ est mesurée sur une durée de deux semestres précédant le départ du dirigeant, et non pas de deux ans au moins, tel que préconisé par le Code. Cependant le montant des indemnités est sensiblement inférieur à la limite de deux années de rémunération prévue par le Code et les conditions de performance sont exigeantes (ratio résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires supérieur ou égal à 7,0%).

Conformément à la loi, et en raison du renouvellement des mandats des membres du directoire, il sera proposé au vote de la prochaine assemblée générale une résolution pour chacun des bénéficiaires, afin d'approuver la poursuite des engagements pris par la société en leur faveur.

Attribution d'actions de performance

Le directoire, conformément à l'autorisation de l'assemblée générale, a consenti depuis 2006 à certains salariés dirigeants de Virbac et de ses filiales des attributions d'actions de performance. Ces attributions sont soumises à la réalisation d'un objectif de performance lié à la rentabilité et à l'endettement net du Groupe qui a été ou sera constaté respectivement à l'issue des exercices 2008 à 2014.
Les modalités relatives à la période de conservation pour les dirigeants sont les suivantes : 35,0% des actions acquises par le président du directoire et 25,0% pour les autres mandataires sociaux ne pourront pas être cédées tant qu'ils exerceront une activité dans le Groupe. Cette contrainte sera néanmoins levée dans le cas où les mandataires sociaux auront constitué un portefeuille d'actions Virbac représentant deux années de rémunération annuelle cible (salaire brut et bonus cible) à l'exception du président pour qui ce montant est fixé à trois années de rémunération cible.

Avis consultatif des actionnaires sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep-Medef, auquel la société Virbac se réfère, les éléments de la rémunération due ou attribuée d'une part au président du directoire, et d'autre part aux membres du directoire, au titre de l'exercice 2014, seront présentés, sous forme de deux résolutions distinctes, pour avis consultatif, à la prochaine assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2015.

Options de souscription ou d'achat d'actions

La société n'a pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Actions de performance

Actions de performance attribuées

Selon le Code Afep-Medef, les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux doivent être conditionnées à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées. Le conseil de surveillance n'a pas souhaité suivre cette recommandation. Toutefois, il a décidé que 35% des actions acquises par le président du directoire et 25,0% par les autres mandataires sociaux ne pourront être cédées tant qu'ils exerceront une activité dans le Groupe. Il est également à noter que le montant cumulé des actions de performance attribuées aux membres du directoire au cours des cinq dernières années représente au total moins de 0,25% du capital social de la société. Par ailleurs, le conseil de surveillance a trouvé plus pertinent de lier les conditions de performance à satisfaire pour l'attribution des actions à la performance de la dernière année précédant l'attribution et non, comme le préconise le Code Afep-Medef, à une performance évaluée sur une période de plusieurs années consécutives. En outre, les performances prises en compte ne sont pas liées à la performance d'autres entreprises ou d'un secteur de référence en raison du faible nombre d'éléments de comparaison fiables, la majorité des entreprises ayant une activité semblable à celle de Virbac étant, soit non cotées, soit des divisions de grands groupes pharmaceutiques cotés.
Cette explication figure dans un tableau situé pages 126 et 127 du rapport, qui synthétise les dispositions du Code Afep-Medef qui n'ont pas été retenues par la société.

Le plan d'actions de performance 2011 est arrivé à échéance sur l'exercice et n'a pas été distribué suite à la non atteinte des objectifs.

Au cours des exercices 2013 et 2014, aucune action de performance n'a été attribuée.

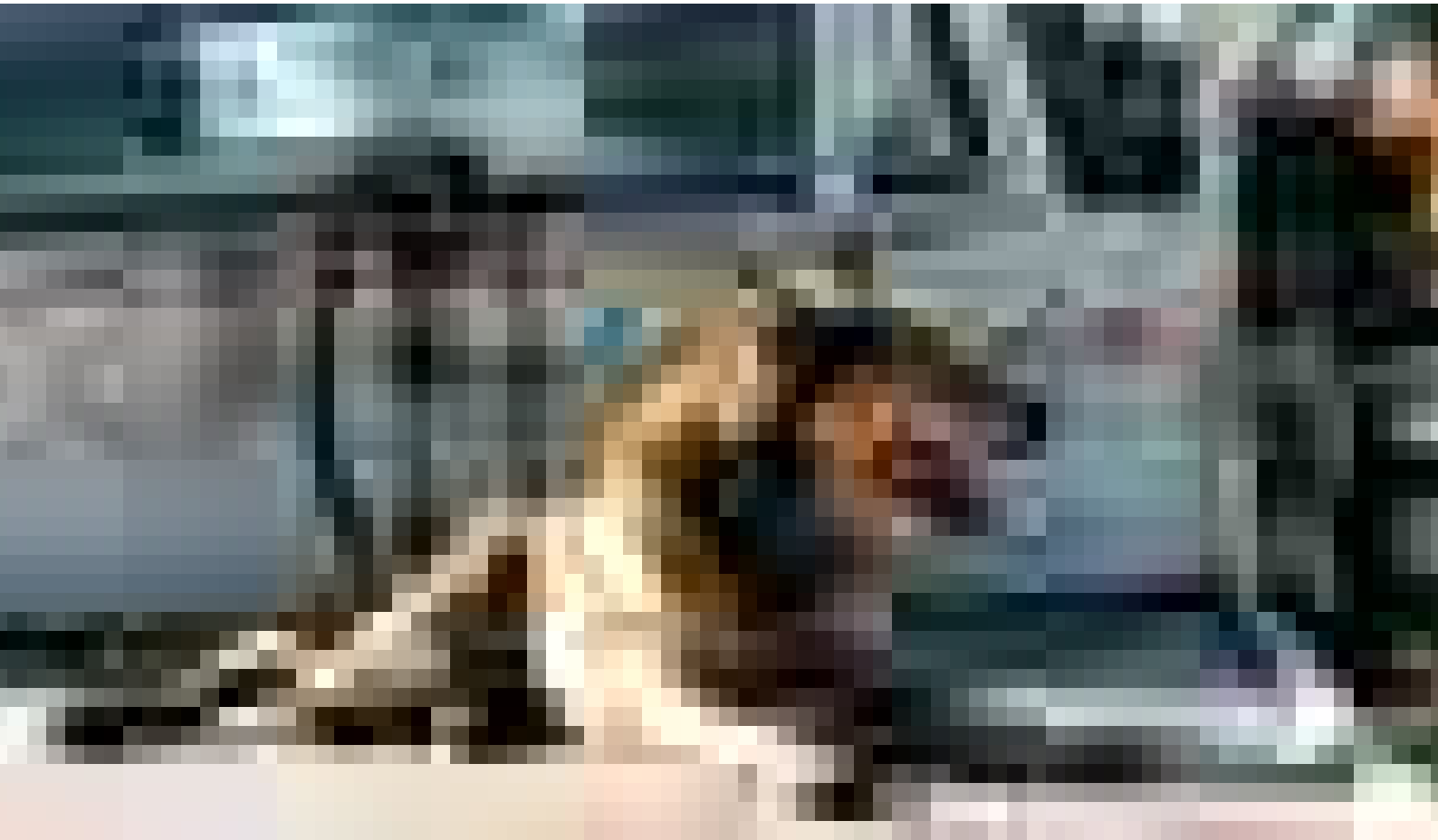

Le tableau récapitulatif des attributions d'actions de performance accordées aux membres du directoire est présenté ci-dessous :

	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions *	Date d'acquisition	Date de disponibilité **
Plan 2010 - 31/05/2010	1 460	115 355 €	2013	2015
Plan 2011 - 29/06/2011	1 150	133 400 €	2014	2016
Plan 2012 - 26/06/2012	1 130	135 148 €	2015	2017
Actions attribuées à Éric Marée	**3 740**	**383 903 €**		
Plan 2010 - 31/05/2010	1 080	85 331 €	2013	2015
Plan 2011 - 29/06/2011	850	98 600 €	2014	2016
Plan 2012 - 26/06/2012	850	101 660 €	2015	2017
Actions attribuées à Pierre Pagès	**2 780**	**285 591 €**		
Plan 2010 - 31/05/2010	1 000	79 010 €	2013	2015
Plan 2011 - 29/06/2011	820	95 120 €	2014	2016
Plan 2012 - 26/06/2012	820	98 072 €	2015	2017
Actions attribuées à Christian Karst	**2 640**	**272 202 €**		
Plan 2010 - 31/05/2010	665	52 542 €	2013	2015
Plan 2011 - 29/06/2011	510	59 160 €	2014	2016
Plan 2012 - 26/06/2012	510	60 996 €	2015	2017
Actions attribuées à Michel Garaudet	**1 685**	**172 698 €**		
Plan 2010 - 31/05/2010	600	47 406 €	2013	2015
Plan 2011 - 29/06/2011	520	60 320 €	2014	2016
Plan 2012 - 26/06/2012	520	62 192 €	2015	2017
Actions attribuées à Sébastien Huron	**1 640**	**169 918 €**		
Actions attribuées aux membres du directoire	**12 485**	**998 720**		

** selon la méthode retenue pour les comptes consolidés*

*** sauf pour partie : se référer au chapître attributions d'actions de performance ci-dessus*

Il est rappelé que Sébastien Huron n'est membre du directoire que depuis le 21 décembre 2012.

L'assemblée générale du 18 juin 2012 a adopté une résolution visant à reconduire pour une nouvelle période de trois ans la possibilité de procéder à l'attribution d'actions de performance de la société, dans les conditions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce.
Cette résolution permet l'attribution d'actions de performance au profit de cadres salariés ou assimilés, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi que des mandataires sociaux visés à l'article L225-197-1 du Code de commerce, tant de la société Virbac que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L225-197-2 du Code de commerce.
Le nombre total d'actions de performance attribuées ne peut représenter plus de 1,0% du capital de la société Virbac. L'attribution se fait sans dilution, la société achetant sur le marché le nombre d'actions nécessaires. Comme pour l'ancienne autorisation, les attributions gratuites d'actions de performance ne seront définitives qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans, les titres alors détenus devant être conservés également deux ans au minimum après la fin de la période d'acquisition. Le directoire détermine l'identité des bénéficiaires ainsi que les conditions et les critères d'attribution des actions qui sont liées à l'augmentation de la performance du Groupe.
Il sera proposé à la prochaine assemblée générale du 24 juin 2015 d'adopter une résolution afin de renouveler l'autorisation pour une nouvelle période de trois ans. Pour plus de détails voir pages 225 et 226.

Les dirigeants mandataires ont pris l'engagement de ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque sur les actions de performance, jusqu'à la fin de la période de conservation des actions fixée par le conseil de surveillance.

Actions de performance distribuées au cours de l'exercice

En 2014, le plan d'actions de performance de 2011 est arrivé à échéance et n'a pas été distribué suite à la non atteinte des objectifs.

	N° et date du plan	Nombre d'actions distribuées	Nombre d'actions attribuables
Éric Marée	Plan 2011 - 29/06/2011	-	1 150
Christian Karst	Plan 2011 - 29/06/2011	-	820
Michel Garaudet	Plan 2011 - 29/06/2011	-	510
Sébastien Huron	Plan 2011 - 29/06/2011	-	520
		-	
Nombre total d'actions		**-**	**3 000**

Actions de performance devenues disponibles au cours de l'exercice

En 2014, le plan d'actions de performance de 2009 est devenu disponible pour partie (voir l'explication sur les modalités relatives à la période de conservation en page 109). Le détail par membre du directoire des actions de performance devenues disponibles figure ci-dessous :

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles
Éric Marée	Plan 2009 - 19/06/2009	1 170
Christian Karst	Plan 2009 - 19/06/2009	900
Michel Garaudet	Plan 2009 - 19/06/2009	600
Sébastien Huron	Plan 2009 - 19/06/2009	480
Nombre total d'actions		**3 150**

Historique des attributions d'actions de performance

	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012
Date d'assemblée	29/06/2006	19/06/2009	19/06/2009	19/06/2009
Date du conseil de surveillance	13/03/2009	12/03/2010	11/03/2011	05/03/2012
Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à :	14 450	12 000	10 000	10 000
Éric Marée	1 800	1 460	1 150	1 130
Pierre Pagès	1 300	1 080	850	850
Christian Karst	1 200	1 000	820	820
Michel Garaudet	800	665	510	510
Sébastien Huron	600	600	520	520
Date d'acquisition des actions	2012	2013	2014	2015
Date de fin de periode de conservation *	2014	2015	2016	2017
Conditions de performance	Objectif de performance lié à la rentabilité et à l'endettement net du Groupe constaté à l'issue de l'exercice d'acquisition			
Nombre d'actions acquises au 31/01/2015	5 700	4 805	0	-
Nombre d'actions annulées ou caduques	0	0	3 850	-
Actions de performance restantes en fin d'exercice	0	0	0	-

** sauf pour partie : se référer au chapître attributions d'actions de performance ci-dessus*

Contrats, régimes et indemnités

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire si conditions remplies	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Éric Marée Fonction : président du directoire Date de début de mandat : décembre 2014 Date de fin de mandat : décembre 2017	Non	Oui	Oui	Oui
Christian Karst Fonction : membre du directoire et directeur général Date de début de mandat : décembre 2014 Date de fin de mandat : décembre 2017	Oui	Oui	Oui	Non
Michel Garaudet Fonction : membre du directoire Date de début de mandat : décembre 2014 Date de fin de mandat : décembre 2017	Oui	Oui	Non	Non
Sébastien Huron Fonction : membre du directoire Date de début de mandat : décembre 2014 Date de fin de mandat : décembre 2017	Oui	Oui	Non	Non
Jean-Pierre Dick Fonction : membre du directoire Date de début de mandat : décembre 2014 Date de fin de mandat : décembre 2017	Suspendu	Oui	Non	Non

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

En application des dispositions des articles L621-18-2 du Code monétaire et financier et 222-15-3 du règlement général de l'AMF (Autorité des marchés financiers), l'état récapitulatif ci-dessous présente les opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées et pour lesquelles le Groupe a reçu une notification.

Par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées

	Nombre d'actions	Montant cumulé des transactions
Éric Marée	-	-
Christian Karst	-	-
Michel Garaudet	-	-
Sébastien Huron	4 237	687 725 €
Achats	**4 237**	**687 725 €**
Éric Marée	-	-
Christian Karst	-	-
Michel Garaudet	-	-
Sébastien Huron	4 717	803 875 €
Ventes	**4 717**	**803 875 €**

Par les membres du conseil de surveillance et les personnes qui leur sont liées

	Nombre d'actions	Montant cumulé des transactions
Société Investec (Groupe familial Dick)		
Pierre Madelpuech		
Grita Loebsack	10	1 743 €
Philippe Capron		
Olivier Bohuon	432	64 625 €
Achats	**442**	**66 368 €**
Société Investec (Groupe familial Dick)		
Pierre Madelpuech		
Grita Loebsack		
Philippe Capron		
Olivier Bohuon	400	59 613 €
Ventes	**400**	**59 613 €**

RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2014

	Actions	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Groupe familial Dick	4 200 916	8 401 077	49,67%	65,70%
Plan d'épargne entreprise	77 823	153 623	0,92%	1,20%
Public	4 151 216	4 231 388	49,08%	33,09%
Autocontrôle	28 045	-	0,33%	-
Total	**8 458 000**	**12 786 088**	**100 %**	**100 %**

Au 31 décembre 2013

	Actions	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Groupe familial Dick	4 200 916	8 389 077	49,67%	65,74%
Plan d'épargne entreprise	79 073	154 873	0,93%	1,21%
Public	4 147 558	4 216 930	49,04%	33,05%
Autocontrôle	30 453	-	0,36%	-
Total	**8 458 000**	**12 760 880**	**100 %**	**100 %**

Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L225-100-3 du Code de commerce, il est précisé que certains titres comportent des droits de contrôle spéciaux.

Les actions d'autocontrôle (28 045) ne comportent pas de droits de vote.

Un droit de vote double est accordé à tous les actionnaires détenant leur titre au nominatif pendant deux ans au minimum. Les actions comportant des droits de vote double sont les suivantes :

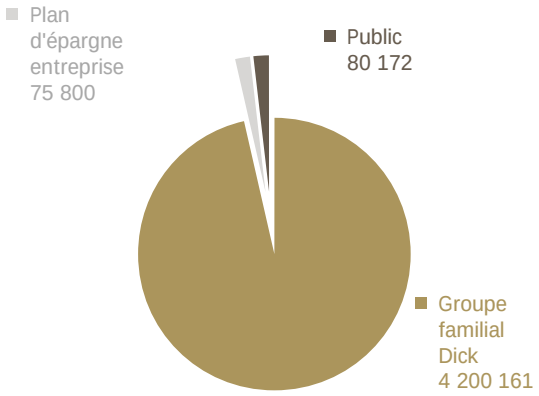

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, Virbac n'a été informé d'aucun franchissement des seuils légaux ou statutaires de détention de ses actions ou de ses droits de vote.

DONNÉES BOURSIÈRES

en €	2010	2011	2012	2013	2014
Cours le plus haut	130,00	133,00	149,85	189,80	184,10
Cours le plus bas	70,35	101,15	106,50	136,20	139,90
Cours moyen	92,49	118,86	129,06	156,97	166,44
Dernier cours	130,00	119,90	149,85	155,30	174,30

Actionnariat et bourse

Virbac fournit une information régulière, claire et transparente à ses actionnaires individuels ou institutionnels ainsi qu'à leurs prescripteurs (analystes financiers).

L'information est assurée par des avis financiers diffusés dans la presse nationale, des communiqués diffusés sur les sites internet financiers et sur celui de l'AMF, ainsi que par les publications légales trimestrielles du chiffre d'affaires et semestrielles des résultats du Groupe.

Relation avec les investisseurs individuels

Le site internet virbac.com comprend un volet destiné à la communication financière régulièrement mis à jour.
Il permet d'obtenir et de télécharger l'information financière du Groupe : communiqués, comptes annuels et semestriels et rapport annuel. Les internautes ont également la possibilité de poser des questions d'ordre financier au Groupe à l'adresse finances@virbac.com.

Depuis 2007, conformément aux obligations de la directive transparence et du règlement général de l'AMF, le volet Investisseurs regroupe l'ensemble des informations requises par la directive.

Relation avec les investisseurs institutionnels

Les dirigeants sont largement impliqués dans la communication avec les investisseurs et analystes qu'ils rencontrent tout au long de l'année, principalement sur les places financières de Paris et Londres.
Des réunions et des conférences téléphoniques avec les analystes sont organisées à l'occasion des publications de résultats, opérations de croissance externe ou événements importants pour le Groupe.
La direction des Affaires Financières est à la disposition des investisseurs et analystes pour répondre à leurs questions concernant la stratégie du Groupe, les produits, les résultats publiés et les faits marquants.

ANALYSE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2014

Comptes consolidés

Évolution de l'exploitation

Le chiffre d'affaires s'élève à 773,1 millions € en augmentation de 37 millions €, soit 5,0% à taux réels (7,0% à taux constants) par rapport à 2013. Le résultat opérationnel courant a progressé de 3,9% par rapport à l'exercice précédent grâce à la maîtrise des charges externes qui évoluent moins vite que le chiffre d'affaires, ainsi qu'aux effets de la croissance externe, avec l'intégration en année pleine de Virbac Uruguay. Les taux de change, même s'ils ont eu un impact moins important sur le second semestre, ont pesé sur le résultat opérationnel qui, à taux constants, aurait progressé de 6,6%.

Les marges sur coûts d'achat augmentent de 4,7% à taux réels, globalement en ligne avec l'évolution du chiffre d'affaires.

Les autres charges opérationnelles courantes, nettes de produits, s'élèvent à 419,5 millions €, soit une progression à taux réels de 19,7 millions € (4,9%).
Cette augmentation porte sur :

- les frais de personnel, et résulte des créations de postes de l'exercice 2014, de l'effet année pleine des créations de postes intervenues en 2013, des écarts de périmètre entre 2013 et 2014 liés à l'effet année pleine de la consolidation par intégration globale de l'Uruguay et du changement de méthode sur l'enregistrement des frais de personnel des commerciaux en Italie ;
- les amortissements et provisions correspondent principalement aux amortissements liés aux nouvelles unités en France (unité de production des formes injectables stériles) et aux États-Unis (nouveau bâtiment R&D).

Les autres produits et charges non courants s'élèvent à 0,03 million € en 2014 contre -0,8 million € en 2013. Le détail est disponible dans la note A24 des comptes consolidés.

Le résultat financier s'élève à -8,1 millions € contre –8,5 millions € l'année précédente.
Cette variation s'explique par la hausse des charges d'intérêts inhérente à l'augmentation de l'endettement (+18,5 millions € en 2014) compensée par un impact moindre des pertes de change liées à la dévaluation des monnaies par rapport à 2013.

La charge d'impôt s'élève à 29,1 millions €, en augmentation de 13,3% par rapport à 2013. Cette augmentation provient de la hausse du taux d'impôt dans certains pays (Mexique, Chili, Nouvelle Zélande) et du poids plus important qu'en 2013 des pays dont les taux d'impôt sont plus élevés. Le taux effectif d'impôt du Groupe est en hausse : 31,1% en 2014 contre 29,3% en 2013.

Le résultat de la période attribuable aux intérêts non contrôlés s'élève à 6,9 million € en 2014 contre 8,5 million € en 2013. La baisse est liée à la dégradation du résultat de Centrovet en 2014 par rapport à 2013.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 63,6 millions € en 2014, contre 60,5 millions € l'année précédente, soit une hausse à taux réels de 3,1 millions € qui est principalement liée à l'effet année pleine de la consolidation par intégration globale de la filiale uruguayenne.

Bilan consolidé et financement

La capacité d'autofinancement du Groupe s'élève à 105,2 millions € contre 98,1 millions € en 2013, soit une progression de 7,3%. La dette financière nette atteint 196,6 millions € au 31 décembre 2014. L'endettement net à fin 2014 représente 1,87 fois la capacité d'autofinancement et 45,6% des capitaux propres, part du Groupe.

L'augmentation des immobilisations corporelles s'explique principalement par les investissements réalisés par la société mère avec le nouveau site de production des formes injectables stériles, le Mexique avec la mise en service d'un nouveau site et les États-Unis avec le nouveau bâtiment dédié aux activités de recherche et développement. On notera aussi l'impact des changes sur la valorisation des actifs en euro.

Le besoin en fonds de roulement est en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 169 millions € contre 105 millions € en 2013. Cette évolution provient d'une part, de la hausse du niveau des stocks par rapport à 2013 notamment aux États-Unis, et d'autre part de la croissance du poste clients, en lien avec la forte hausse du niveau d'activité en France et aux États-Unis sur le dernier trimestre 2014 par rapport à celui de 2013.

La ligne de crédit mise en place en juillet 2010 auprès d'un *pool* de banques pour 220 millions € et remboursable en 2016 a fait l'objet d'une dérogation (*waiver*) accordée par l'unanimité des banques sur le non-respect des *covenants* qui découlera de l'acquisition de la gamme SENTINEL aux États-Unis.
En 2014, un nouveau contrat de financement bancaire courant a été mis en place pour un montant de 20 millions € et une durée de sept ans. Par ailleurs, afin de financer l'acquisition de SENTINEL aux États-Unis, un crédit-relais de 320 millions € a été mis en place pour une durée maximale de un an. Le Groupe travaille dès à présent avec un *pool* de banques à la mise en place d'un refinancement global à moyen-long terme, qui se substituera aux lignes existantes et au crédit-relais.

Comptes sociaux

Le chiffre d'affaires de la société mère Virbac s'élève à 263,0 millions € au 31 décembre 2014 soit une augmentation de 30,2 million € (13,0%) par rapport à 2013.
La part du chiffre d'affaires réalisée par Virbac avec les filiales du Groupe représente 90,4% des ventes totales. Les 9,6% restant correspondent aux ventes directes de Virbac dans les pays où la société ne possède pas de filiale. En 2014, quasiment toutes les gammes contribuent à cette progression avec une contribution plus importante des produits animaux de compagnie qui bénéficient des nombreux lancements comme Effitix, Milpro, Cyclavance et Pronefra. La croissance en animaux d'élevage est également supportée par le lancement en 2014 de Neoprinil et d'importantes ventes d'antibiotiques en fin d'année.

Le résultat d'exploitation s'élève à 8,3 millions € au 31 décembre 2014, soit une hausse de 12,4 millions € par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte pour l'essentiel d'une maîtrise des frais qui augmentent beaucoup moins vite que le chiffre d'affaires.

Le résultat financier est en hausse de 2,8 millions € (8,2%) et provient principalement de l'augmentation des dividendes perçus (+4,8 millions € par rapport à 2013) qui est en partie dégradée par l'augmentation des pertes de change enregistrées (+2,4 millions € par rapport à 2013).
Le résultat exceptionnel s'élève à -3,6 millions € et enregistre principalement les amortissements dérogatoires pour une dotation nette de -5 millions € et la reprise de provision relative au plan d'actions de performance 2011 non attribué à hauteur de 1,2 million €.

Les dépenses non déductibles visées à l'article 39-4 du CGI (Code général des impôts) se sont élevées à 240 600 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Le bénéfice net après impôt s'établit à 48,2 millions € contre 33,9 millions € en 2013.

Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices (Virbac société mère)

en €	2010	2011	2012	2013	2014
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	10 892 940	10 892 940	10 572 500	10 572 500	10 572 500
Nombre d'actions existantes	8 714 352	8 714 352	8 458 000	8 458 000	8 458 000
Nombre d'actions donnant droit à dividendes	8 714 352	8 714 352	8 458 000	8 458 000	8 458 000
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	194 745 558	216 096 212	231 213 892	232 795 954	262 986 936
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	37 935 964	45 398 411	48 019 531	44 220 515	53 827 212
Impôts sur les bénéfices	-4 288 960	-4 618 341	-6 623 939	-8 673 947	-7 886 956
Participation des salariés	120 000	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	9 330 377	14 068 234	18 487 592	18 937 032	13 511 112
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	32 774 547	35 948 518	36 155 878	33 957 429	48 203 056
Résultat à distribuer	13 071 528	14 801 500	16 070 200	16 070 200	16 070 200
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant amortissements et provisions	4,83	5,74	6,46	6,25	7,30
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	3,76	4,13	4,27	4,01	5,70
Dividende attribué à chaque action	1,50	1,75	1,90	1,90	1,90
Personnel					
Effectif moyen des salariés	863	964	1 014	1 083	1 095
Montant de la masse salariale	37 024 861	40 376 362	45 057 692	47 776 070	52 055 870
Sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales…)	20 556 102	20 847 241	23 156 256	23 628 028	25 254 103

Délais de paiement fournisseurs

Conformément à l'article L441-6-1 du Code de commerce, introduit par la loi de modernisation de l'économie, l'information sur les délais de paiement des fournisseurs de la société mère Virbac est présentée ci-après.

Au 31 décembre 2014

en €	Échues	À échoir entre 0 et 30 jours	À échoir entre 31 et 60 jours	À échoir entre Plus de 60 jours	Total
Dettes fournisseurs	3 980 084	14 983 828	12 013 476	265 342	**31 242 729**

Au 31 décembre 2013

en €	Échues	À échoir entre 0 et 30 jours	À échoir entre 31 et 60 jours	À échoir entre Plus de 60 jours	Total
Dettes fournisseurs	7 667 949	11 727 475	3 726 382	267 893	**23 389 700**

En 2014, le montant des échéances à plus de 60 jours s'élève à 265 342 € sur un montant global de dette fournisseurs s'élevant à 31 242 729 millions € soit 0,8%. Ces paiements correspondent essentiellement aux fournisseurs étrangers dont le délai de règlement a été défini à 60 jours fin de mois le 10.

Affectation du résultat

Le bénéfice net de la société mère Virbac s'est élevé à 48 203 056,34 €.

Il sera proposé à l'assemblée générale d'attribuer un dividende net de 1,90 € par action de nominal de 1,25 €. Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du CGI, il est précisé que l'intégralité des dividendes distribués est éligible à la réfaction de 40,0% mentionnée à l'article 158-3-2 du CGI, cet abattement ne bénéficiant qu'aux actionnaires personnes physiques domiciliés en France.

Le bénéfice de l'exercice sera affecté comme suit :

- distribution de dividendes 16 070 200 € ;
- report à nouveau 32 132 856 € ;
- total égal au bénéfice de l'exercice 48 203 056 €.

Le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues à la date de mise en paiement sera affecté au compte de report à nouveau. Le paiement des dividendes sera effectué le 30 juin 2015.

Dividendes des trois derniers exercices

Il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes versés se sont élevés à :

	Au titre des exercices		
en €	2011	2012	2013
Dividende par action	1,75	1,90	1,90
Distribution effective	14 748 377	16 014 785	16 011 402

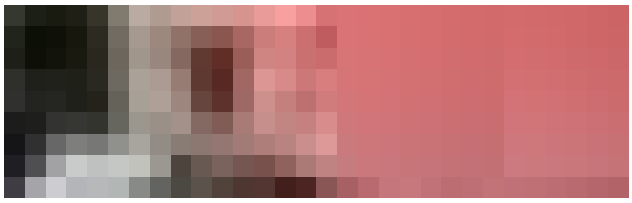

Les associés sont informés que, conformément aux dispositions de l'article 117 *quater* nouveau du CGI, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus distribués seront assujetties à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 21,0% (hors prélèvements sociaux). Ces mécanismes ne sont pas applicables aux personnes morales. Une dispense de ce prélèvement peut être demandée pour les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) et à 75 000 € (pour les contribuables soumis à une imposition commune), à condition que la demande soit faite au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement des revenus, en produisant auprès des établissements payeurs, une attestation sur l'honneur indiquant que ces seuils n'étaient pas dépassés.

Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2014 a autorisé la société mère Virbac à procéder à des rachats de ses propres actions sur le fondement des articles L225-209 et suivants du Code de commerce et conformément au plan de rachat décrit dans la note d'information publiée auprès du diffuseur professionnel et sur le site internet de la société le 22 mai 2014, en conformité avec les dispositions de la directive transparence entrée en vigueur le 20 janvier 2007.

Au 31 décembre 2014, Virbac possédait au total 28 045 actions propres acquises sur le marché pour un montant global de 3 961 197 € hors frais, soit un coût moyen de 141,24 € par titre.
Au cours de l'exercice, la société a procédé à l'achat de 45 162 actions propres (au cours moyen de 165,63 €) et à la cession de 47 570 actions propres (au cours moyen de 168,02€) dans le cadre du contrat d'animation du titre. En 2014, aucune action n'a été achetée ou vendue dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance.
Les actions propres au 31 décembre 2014 représentent 0,33% du capital de Virbac. Elles sont destinées en partie à l'animation du titre et à l'attribution d'actions de performance, conformément à la douzième résolution adoptée par l'assemblée générale du 17 juin 2014.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale une résolution autorisant le rachat d'actions de la société dans la limite de 10% du capital. Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de permettre des attributions gratuites d'actions de performance ;
- de permettre la réduction du capital de la société par annulation de tout ou partie des titres achetés sous réserve de l'adoption par la présente assemblée générale, de la résolution relative à l'autorisation de réduire le capital par annulation de titres rachetés.

Le prix maximum d'achat ne devra pas être supérieur à 400 € par titre. Pour le calcul du nombre maximal d'actions, il sera tenu compte des actions déjà acquises dans le cadre des autorisations précédentes mentionnées ci-dessus, ainsi que de celles qui pourront être acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

Autorisation d'attribution d'actions de performance

L'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2012 de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance de la société, pour une durée de 3 ans, au profit de salariés ou assimilés ou à certaines catégories d'entre eux, et de mandataires sociaux, tant de la société Virbac que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement, dans les conditions visées par l'article L225-197-2 du Code de commerce, va arriver à expiration en juin 2015.

En conséquence, il sera proposé à la prochaine assemblée générale d'adopter une résolution autorisant, pour une nouvelle période de trois ans, le directoire à procéder à des attributions gratuites d'actions de performance de la société au profit des mêmes catégories de bénéficiaires.

Annulation de titres rachetés

L'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2013 a autorisé le directoire, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de commerce, pour une période de vingt-six mois, à réduire le capital en une ou plusieurs fois dans la limite de 10,0% par annulation de tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L225-209 du Code de commerce, notamment au titre de la résolution d'autorisation d'achat d'actions de la société donnée au directoire.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires une résolution afin de renouveler l'autorisation donnée au directoire, pour une nouvelle période de vingt-six mois, et aux mêmes conditions.

Participation des salariés au capital social

En application de l'article L225-102 du Code de commerce, le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées détenait 77 823 actions Virbac, soit 0,92% du capital social, au travers du PEE au 31 décembre 2014. Le deuxième alinéa de l'article L225-129-6 du Code de commerce impose que tous les trois ans, une assemblée générale extraordinaire se prononce sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, dès lors que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-180 du Code de commerce représentent moins de 3,0% du capital.
Une résolution a été présentée à l'assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2012 et n'a pas été adoptée.
Conformément aux dispositions de l'article L225-129-6 du Code de commerce, une nouvelle résolution sera proposée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Convention réglementée

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires d'approuver une convention visée aux articles L225-86 et suivants du Code de commerce et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. Il s'agit d'un nouveau contrat de partenariat entre Virbac et la société Absolute Dreamer SARL, dont Monsieur Jean-Pierre Dick, qui est membre du directoire de Virbac est également co-gérant et qui se substitue à l'ancien contrat.
L'intérêt de ce partenariat réside dans le fait que la course au large est un bon moyen pour Virbac de développer sa notoriété auprès du grand public et de promouvoir les valeurs de recherche de performance, de dépassement de soi et de respect de l'environnement au sein de l'entreprise et auprès des vétérinaires.

Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'allouer au conseil de surveillance, à titre de jetons de présence, la somme de 141 000 €. Le conseil de surveillance fixera la répartition entre ses membres.

PERSPECTIVES 2015

Avec la dynamique générale du marché mondial de la santé animale et la montée en puissance des produits lancés récemment, en premier lieu en Europe mais également dans d'autres régions, le Groupe pourrait connaître une croissance organique en 2015 comparable à celle de 2014. En outre, les taux de change auront une incidence positive sur la performance globale si les tendances observées récemment, avec la baisse de l'euro, se confirment.
L'évolution du Groupe au premier trimestre sera toutefois en partie masquée par un faible niveau d'activité aux États-Unis. La filiale américaine a en effet interrompu ses fabrications et livraisons au départ de son usine de St. Louis (Missouri) en début d'année, afin de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre de son plan d'amélioration des procédures de validation et d'assurance de qualité, dont certaines faiblesses ont été révélées par une récente inspection des autorités réglementaires américaines. Les livraisons doivent reprendre graduellement dans le courant du mois de mars et la production à partir d'avril.
La contribution de la gamme SENTINEL acquise aux États-Unis - qui n'est pas concernée par le point précédent et dont les ventes à fin février ont atteint 25 millions $ - sera en revanche très positive sur la croissance des ventes et des résultats du Groupe sur une base ajustée ; à celle-ci s'ajoutera l'impact, maintenant favorable, des changes. Ceci devrait permettre à Virbac de dépasser la barre des 900 millions € de chiffre d'affaires en 2015.

Sur le plan des résultats reportés, l'application des principes comptables IFRS relatifs aux regroupements d'entreprise génèrera toutefois des amortissements annuels significatifs ainsi que, la première année, une charge ponctuelle due à la réévaluation comptable des stocks acquis. Ces écritures viendront diminuer les profits générés; leur effet total est en cours d'évaluation par le Groupe.
Par ailleurs, compte tenu d'un programme d'investissement un peu moins lourd que les années précédentes et, nous l'espérons, d'une bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement, nous anticipons un rapide désendettement, le ratio d'endettement net sur EBITDA devant redevenir inférieur à trois en fin d'année.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

Le calendrier prévisionnel pour 2015 est le suivant :

- 15 janvier 2015 après la clôture de la bourse : communication du chiffre d'affaires annuel 2014 ;
- 16 mars 2015 après la clôture de la bourse : communication des résultats annuels 2014 ;
- 15 avril 2015 après la clôture de la bourse : communication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2015 ;
- 24 juin 2015 : assemblée générale annuelle ;
- 16 juillet 2015 après la clôture de la bourse : communication du chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2015 ;
- 15 septembre 2015 après la clôture de la bourse : communication des résultats du premier semestre 2015 ;
- 15 octobre 2015 après la clôture de la bourse : communication du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2015 ;
- 14 janvier 2016 après la clôture de la bourse : communication du chiffre d'affaires annuel 2015.

MODIFICATION STATUTAIRE

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de modifier l'article 19.4 des statuts afin de le mettre en conformité avec le décret du 8 décembre 2014 qui a réduit de trois jours à deux jours la date d'établissement de la liste des actionnaires habilités à participer à une assemblée générale des actionnaires.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

	Deloitte & Associés				Novances - David & Associés Réseau Nexia			
en k€	2014		2013		2014		2013	
Émetteur	155,0	16%	141,7	14%	65,2	75%	63,6	74%
Filiales intégrées globalement	783,2	79%	786,5	80%	22,1	25%	22,0	26%
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	**938,2**	**94%**	**928,2**	**94%**	**87,3**	**100%**	**85,6**	**100%**
Émetteur	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%
Filiales intégrées globalement	32,0	3%	35,6	4%	-	-%	-	-%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	**32,0**	**3%**	**35,6**	**4%**	**-**	**-%**	**-**	**-%**
Prestations d'audit	**970,2**	**97%**	**963,8**	**98%**	**87,3**	**100%**	**85,6**	**100%**
Prestations juridiques, fiscales, sociales	22,4	2%	17,0	2%	-	-%	-	-%
Autres	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	**22,4**	**2%**	**17,0**	**2%**	**-**	**-%**	**-**	**-%**
Total honoraires	**992,6**	**100%**	**980,8**	**100%**	**87,3**	**100%**	**85,6**	**100%**

Rapport de la présidente du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et sur les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Article L225-68 du Code de commerce

Le présent rapport a été soumis au comité d'audit dont les recommandations ont été prises en compte, et adopté à l'unanimité par le conseil de surveillance lors de sa réunion en date du 13 mars 2015.
Le contenu du présent rapport repose sur une analyse de la situation et de l'organisation du Groupe réalisée essentiellement au travers d'une série d'entretiens avec le directoire de Virbac.

Le rapport fait référence aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré et consolidé par l'Afep et le Medef (Code Afep-Medef), qui a été adopté par le conseil de surveillance comme code de référence. Le Code Afep-Medef est consultable sur Internet à l'adresse suivante : www.medef.com.
Conformément aux recommandations de l'AMF (Autorité des marchés financiers) un tableau de synthèse situé pages 126 et 127 reprend les dispositions du Code Afep-Medef qui n'ont pas été retenues par la société et en explique les raisons.

Préparation et organisation des travaux du conseil de surveillance

Missions et composition du conseil de surveillance

La société a choisi un mode de gouvernance dualiste à directoire et conseil de surveillance favorisant la distinction claire entre la direction de la société et la supervision de celle-ci.
Le conseil de surveillance a pour mission de contrôler la gestion du directoire. Il exerce ses pouvoirs de contrôle en se réunissant tous les trimestres afin d'examiner notamment les tableaux de bord d'activité et les comptes semestriels et annuels de la société et du Groupe qui lui sont présentés par le directoire. Il accomplit sa mission en s'informant au besoin auprès des commissaires aux comptes. Il étudie également plus particulièrement les projets de croissance externe à partir des analyses élaborées par le directoire.

Le conseil de surveillance est composé de six membres, dont trois membres indépendants, Philippe Capron, Olivier Bohuon et Grita Loebsack. Le critère retenu pour définir l'indépendance est identique aux recommandations du Code Afep-Medef, à savoir qu'un membre du conseil de surveillance "est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement".

Le conseil de surveillance dans sa réunion du 13 mars 2015 a examiné les critères d'indépendance de ses membres et confirmé l'indépendance des trois membres précités. Le conseil de surveillance a notamment débattu de l'existence ou non de liens significatifs entre les membres considérés comme indépendants et la société ou l'une des sociétés du Groupe. Il a constaté qu'aucun de ces membres n'entretient directement ou indirectement de relations d'affaires avec la société ou le Groupe et en particulier qu'aucun desdits membres n'est "client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement" de la société ou du Groupe.

Lors de sa réunion du 18 mars 2014 le conseil de surveillance a décidé de procéder à un échelonnement des mandats de ses membres afin de se conformer aux recommandations du Code Afep-Medef. En conséquence, les membres du conseil de surveillance ont entériné le principe d'une démission de certains membres au cours des exercices 2014 et 2015 afin de permettre à l'assemblée de procéder au renouvellement de leur mandat et d'atteindre rapidement un échelonnement régulier des mandats. Ainsi, en 2014 Jeanine Dick a démisionné de sa fonction de membre du conseil de surveillance et a été renommée pour une durée de trois ans lors de l'assemblée générale du 17 juin 2014.
L'assemblée générale du 17 juin 2014 a par ailleurs renouvelé pour une durée de trois ans le mandat d'Olivier Bohuon en qualité de membre du conseil de surveillance, venu à échéance. Elle a également ratifié les décisions prises à titre provisoire par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 20 décembre 2013, à savoir : la nomination de Grita Loebsack en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance en remplacement de la société XYC et la nomination de la société XYC, représentée par Xavier Yon, en qualité de censeur pour une durée d'un an.
Afin de poursuivre la politique d'échelonnement des mandats, Grita Loebsack et la société Asergi représentée par Pierre Madelpuech ont démissionné de leur mandat de membre du conseil de surveillance lors de la réunion du

conseil de surveillance du 13 mars 2015, avec effet à compter de la prochaine assemblée générale. Il sera proposé lors de cette assemblée de renommer les deux membres démissionnaires.

Le conseil de surveillance est composé à égalité de trois femmes, dont la présidente et la vice-présidente, et de trois hommes. Les membres du conseil de surveillance ont des compétences diverses, liées à leur expérience professionnelle. L'âge de ses membres varie entre 44 et 78 ans. Cinq membres du conseil de surveillance ont la nationalité française, un membre du conseil de surveillance est de nationalité allemande.
La politique du conseil de surveillance en matière de diversité de sa composition consiste à se donner pour objectif de maintenir le niveau actuel de diversité, notamment en ce qui concerne les compétences de ses membres.

Il est enfin précisé qu'aucun membre du conseil de surveillance ne cumule son mandat avec un contrat de travail dans le groupe Virbac.

Les mandats exercés par les membres du conseil de surveillance figurent en pages 102 et 103 du rapport annuel.

Réunions du conseil de surveillance

Les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du conseil de surveillance. Les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à l'accomplissement de la mission des membres du conseil et correspondant aux sujets à l'ordre du jour des réunions sont communiqués, par envoi express, dans les meilleurs délais préalablement à la séance. Les réunions du conseil de surveillance se déroulent en principe au siège social.
La présidente du conseil de surveillance dirige les débats. En cas d'impossibilité de la présidente et conformément à la loi, la vice-présidente exerce les pouvoirs de la présidente. Les procès-verbaux des réunions du conseil de surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et soumis à l'approbation des membres du conseil lors de la réunion suivante. Conformément aux statuts, le conseil de surveillance se réunit au moins une fois chaque trimestre. Au cours de l'exercice écoulé, celui-ci s'est réuni cinq fois. Pierre Madelpuech et Marie-Hélène Dick ont assisté à l'ensemble des réunions, Philippe Capron, Grita Loebsack et Olivier Bohuon étaient présents à quatre réunions sur cinq et Jeanine Dick était présente à trois réunions sur cinq. Les membres du conseil de surveillance se sont en outre réunis plusieurs fois au cours de l'année pour des sessions informelles de travail et de réflexion. Au cours des réunions de l'exercice 2014, le conseil de surveillance a notamment examiné les comptes annuels et semestriels, les chiffres d'affaires trimestriels, le budget, les rapports du directoire relatifs à l'activité du Groupe, ses résultats, ses évolutions et perspectives ainsi que l'évolution de l'activité de chacune des grandes fonctions du Groupe, les orientations, les plans stratégiques et les projets d'acquisitions. En fonction de la teneur des réunions, tout ou partie des membres du directoire étaient présents, ainsi que d'une manière *ad hoc* des directeurs de zone ou des directeurs fonctionnels du Groupe.

Règlement intérieur du conseil de surveillance et modalités de fonctionnement

Le conseil de surveillance, lors de sa séance du 13 mars 2009, a approuvé son règlement intérieur qui précise sa composition, ses modalités de fonctionnement, ses missions, les modalités d'information du conseil ainsi que la composition, le fonctionnement et les missions des comités spécialisés.

Le règlement intérieur du conseil de surveillance ne prévoit pas de cas d'autorisation préalable spécifique par le conseil de surveillance s'agissant des décisions prises par le directoire. La société a en effet jugé souhaitable de se limiter aux cas d'autorisation préalable expressément prévus par la loi, étant rappelé que le rôle du conseil de surveillance est de superviser la gestion du directoire sans y prendre part.
La pratique de la société consiste néanmoins à soumettre toute opération d'acquisition ou de cession significative à l'approbation du conseil de surveillance et, de manière générale, toute opération stratégique majeure.

Le conseil de surveillance procède chaque année à une auto-évaluation de sa préparation, de son fonctionnement et de l'implication effective de chaque membre dans les travaux du conseil. Cette évaluation est formalisée tous les trois ans. Les membres du conseil de surveillance compléteront un questionnaire d'évaluation en juin 2015, dont les résultats seront débattus lors du conseil de surveillance de septembre 2015. Des actions d'amélioration seront mises en œuvre au cours des exercices 2015 et 2016.

Comités spécialisés

§ Comité des rémunérations

La composition et la mission du comité des rémunérations sont décrites en page 11 du rapport annuel. Le comité des rémunérations est présidé par la présidente du conseil de surveillance. La société a jugé préférable que le comité des rémunérations soit présidé par un membre du conseil de surveillance qui représente l'actionnaire majoritaire familial. Il est à noter qu'en raison de la dissociation entre le directoire et le conseil de surveillance, le comité agit de manière indépendante par rapport aux dirigeants mandataires sociaux dont la rémunération fait l'objet de ses délibérations.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'année 2014.
Tous les membres du comité des rémunérations ont assisté à la réunion.
Lors de cette réunion, il a traité principalement de la rémunération du directoire (partie fixe et partie variable) et de l'attribution éventuelle d'actions de performance aux membres du directoire et à certains cadres du Groupe.

§ Comité d'audit

La composition et la mission du comité d'audit sont décrites en page 11 du rapport annuel. Le comité d'audit, présidé par Philippe Capron, un membre indépendant du conseil de surveillance, s'est réuni trois fois au cours de l'année 2014 en présence du président du directoire, du directeur des Affaires Financières et des commissaires aux comptes. Tous les membres du comité d'audit ont assisté à l'ensemble des réunions, à l'exception d'Olivier Bohuon qui était présent à deux réunion sur trois.
À l'échéance du mandat des commissaires aux comptes, le comité d'audit procède à la sélection de ces derniers, en coordination avec la direction des Affaires Financières.
Afin de ne pas allonger les délais entre l'arrêté des comptes par le directoire et le contrôle exercé par le conseil de surveillance, et en raison du lieu du siège social de la société situé près de Nice, la réunion du comité d'audit relative à l'examen des comptes se tient la veille de la réunion du conseil de surveillance pour l'arrêté des comptes annuels et le même jour pour les comptes semestriels. Cependant, les documents relatifs aux comptes, en ce compris un document de synthèse préparé par les commissaires aux comptes et les éventuels commentaires qu'ils ont à formuler, sont systématiquement transmis aux membres du comité d'audit, ainsi qu'aux autres membres du conseil de surveillance, plusieurs jours avant la tenue de la réunion du comité d'audit.
Le comité d'audit bénéficie d'une présentation régulière du directeur de la Gestion des Risques sur l'exposition aux risques. Les engagements hors bilan significatifs sont portés, le cas échéant, à la connaissance du comité. Le comité d'audit a également la faculté de recourir à des experts extérieurs.

Au cours de l'année 2014, le comité d'audit a examiné les comptes annuels 2013 et les comptes semestriels 2014.
Il a procédé à la validation des informations financières et s'est prononcé sur le traitement comptable des opérations significatives de l'exercice qui lui ont été soumises, soit par les commissaires aux comptes, soit par les membres du directoire, et notamment sur les opérations d'acquisition récentes. Il a également pris acte des dispositions prises par le directoire pour s'assurer de l'existence et de l'efficacité des procédures de contrôle interne, identifier les risques et mettre en place les dispositifs jugés nécessaires pour en assurer la maîtrise.

§ Absence de comité de sélection ou de nomination

Le conseil de surveillance n'a pas jugé utile de créer un comité de sélection ou de nomination. Cette décision est justifiée par les considérations suivantes :

- la taille de la société et la stabilité de ses organes de direction ;
- la taille réduite du conseil de surveillance ;
- le souhait des membres du conseil de surveillance de s'impliquer directement dans la définition de la composition des instances dirigeantes.

Préparation et organisation des travaux du directoire

Composition du directoire

Le directoire est composé de cinq membres.
Dans sa séance du 17 décembre 2014, le conseil de surveillance a renouvelé, pour trois ans, tous les membres du directoire dans leurs fonctions :

- Éric Marée assume la présidence du directoire depuis décembre 1999. Il supervise directement les fonctions ressources humaines, communication, systèmes d'information, hygiène, sécurité et environnement, achats ainsi que les activités de production;
- Christian Karst est responsable pharmaceutique et supervise la recherche et le développement, le marketing et la veille stratégiques, le licensing, l'assurance qualité et les acquisitions ;
- Michel Garaudet supervise les fonctions financières et juridiques ;
- Sébastien Huron supervise les opérations commerciales et marketing mondiales ;
- Jean-Pierre Dick est en charge des projets spéciaux et président de la Fondation d'Entreprise Virbac.

Réunions du directoire

Les membres du directoire se réunissent, conformément à la loi, afin de rendre compte chaque trimestre au conseil de surveillance et chaque fois que la marche des affaires le justifie. Au cours de l'année 2014, le directoire s'est réuni neuf fois de manière formelle.

Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux membres du directoire

Les principes et les règles arrêtés par le conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux membres du directoire sont décrits en pages 107 à 108 du rapport annuel.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les assemblées sont présidées par la présidente du conseil de surveillance. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction. Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les principaux pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires consistent en la possibilité d'approuver ou de rejeter les comptes sociaux et les comptes consolidés, de fixer la répartition des bénéfices, la distribution d'un dividende, de nommer ou révoquer les membres du conseil de surveillance, de désigner les commissaires aux comptes. L'assemblée générale ordinaire dispose, également, d'un droit de vote consultatif sur les rémunérations du président et des membres du directoire, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef. Les décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire peut prendre des décisions telles que modifier les statuts, autoriser des opérations financières qui sont de nature à modifier le capital social, approuver ou rejeter des fusions ou des scissions, consentir ou rejeter des options de souscription ou d'achat d'actions ou des attributions d'actions de performance. Les décisions de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité et également par toute autre personne physique ou morale de son choix, ou bien de voter par correspondance. Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers. Conformément à la loi, le droit pour les propriétaires d'actions de participer personnellement, par mandataire ou par correspondance aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité, teneur de leurs comptes titres.

L'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Pour être retenu, tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit avoir été reçu effectivement au siège social de la société ou au lieu fixé par les avis de convocation au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'assemblée générale, sauf délai plus court mentionné dans les avis de convocation.
Chaque actionnaire a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

TABLEAU DE SYNTHESE DES EXCEPTIONS FAITES AUX RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF

Recommandations du Code Afep-Medef "Le Code"	Pratiques de la société et justifications	Référence
Règlement intérieur du conseil de surveillance (article 4 du Code) Le règlement intérieur du conseil d'administration doit préciser les cas d'approbation préalable par le conseil d'administration	La société a jugé souhaitable de se limiter aux cas d'autorisation préalable expressément prévus par la loi, étant rappelé que le rôle du conseil de surveillance est de superviser la gestion du directoire sans y prendre part. La pratique de la société consiste néanmoins à soumettre toute opération d'acquisition ou de cession significative à l'approbation du conseil de surveillance, et de manière générale, toute opération stratégique majeure.	page 123
Délai d'examen des comptes par le comité d'audit (article 16.2.1 du Code) Les délais d'examen des comptes doivent être suffisants (au minimum deux jours avant l'examen par le conseil)	Afin de ne pas allonger les délais entre l'arrêté des comptes par le directoire et le contrôle exercé par le conseil de surveillance, et en raison du lieu du siège social de la société situé près de Nice, la réunion du comité d'audit relative à l'examen des comptes se tient la veille de la réunion du conseil de surveillance. Cependant, les documents relatifs aux comptes, en ce compris les éventuels commentaires formulés par les commissaires aux comptes, sont systématiquement transmis aux membres du comité, ainsi qu'aux autres membres du conseil de surveillance, plusieurs jours avant la tenue de la réunion du comité d'audit.	page 124
Création d'un comité de sélection ou de nomination (article 17 du Code)	La société n'a pas retenu cette recommandation en raison, d'une part, de la taille de la société et de la stabilité de ses organes de direction, et d'autre part, du souhait des membres du conseil de surveillance de s'impliquer directement dans la définition de la composition des instances dirigeantes.	page 124
Comité de rémunération présidé par un membre indépendant (article 18.1 du Code)	La société a jugé préférable que le comité des rémunérations soit présidé par un membre du conseil de surveillance qui représente l'actionnaire majoritaire familial. Il est à noter qu'en raison de la dissociation entre le directoire et le conseil de surveillance, le comité agit de manière indépendante par rapport aux dirigeants mandataires sociaux dont la rémunération fait l'objet de ses délibérations.	page 123
Jetons de présence du conseil de surveillance (article 21.1 du Code) Règles de répartition des jetons de présence : la rémunération doit comporter une part variable prépondérante	La société n'a pas retenu cette recommandation. En effet, il n'apparaît pas souhaitable à la société de lier le versement des jetons de présence de manière prépondérante à la présence des membres du conseil de surveillance aux réunions de celui-ci, dès lors que l'implication des membres du conseil de surveillance dans les activités de supervision de la société ne se limite pas à leur participation aux débats périodiques formels du conseil de surveillance. La durée des réunions du conseil de surveillance qui se tiennent sur une journée entière ainsi que le taux de participation élevé de ses membres permettent d'affirmer que l'assiduité des membres du conseil de surveillance peut être garantie sans recours à un mécanisme de répartition complexe des jetons de présence. À titre d'information, il est précisé que le conseil de surveillance a décidé d'allouer une rémunération plus importante à Philippe Capron au titre de ses fonctions de président du comité d'audit.	page 103

Actions de performance (article 23.2.4 du Code) Les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux doivent être conditionnées à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées	Les actions de performance attribuées aux membres du directoire ne sont pas conditionnées à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées mais 35% des actions acquises par le président du directoire et 25% par les autres mandataires sociaux ne pourront être cédées tant qu'ils exerceront une activité dans le Groupe. Il est également à noter que le montant cumulé des actions de performance attribuées aux membres du directoire au cours des cinq dernières années représente au total moins de 0,25% du capital social de la société. Par ailleurs, le conseil de surveillance a trouvé plus pertinent de lier les conditions de performance à satisfaire pour l'attribution des actions à la performance de la dernière année précédant l'attribution et non, comme le préconise l'Afep-Medef, à une performance évaluée sur une période de plusieurs années consécutives. En outre, les performances prises en compte ne sont pas liées à la performance d'autres entreprises ou d'un secteur de référence en raison du faible nombre d'éléments de comparaison fiables, la majorité des entreprises ayant une activité semblable à celle de Virbac étant, soit non cotées, soit des divisions de grands groupes pharmaceutiques cotés.	page 109
Indemnités de départ (article 23.2.5 du Code) 1. Autorisation d'indemnisation d'un dirigeant qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie 2. Durée de la période de référence pour l'appréciation des conditions de performance	1. Les engagements pris par la société en cas de cessation de fonction de ses dirigeants ont été adoptés par l'assemblée générale du 18 juin 2012 et ils reprennent les mêmes conditions que celles fixées par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 22 décembre 2008, à savoir : les indemnités de départ ne pourront être versées qu'en cas de départ contraint, à l'initiative de la société. Elles ne seront pas dues en cas de démission, de départ à la retraite ou de faute grave des mandataires sociaux concernés. 2. La réalisation des conditions de performance des indemnités de départ est mesurée sur une durée de deux semestres précédant le départ du dirigeant, et non pas de deux ans au moins, tel que préconisé par le Code. Cependant le montant des indemnités est sensiblement inférieur à la limite de deux années de rémunération prévue par le Code et les conditions de performance sont exigeantes (ratio résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires supérieur ou égal à 7%).	page 108
Retraite supplémentaire (article 23.2.6 du Code) Le groupe des bénéficiaires potentiels doit être sensiblement plus large que les seuls mandataires sociaux	La société n'a pas retenu cette recommandation. La politique de Virbac consiste à accorder une retraite supplémentaire aux seuls membres du directoire, pour trois raisons : d'une part, la retraite supplémentaire ainsi accordée est d'une ampleur maîtrisée et sujette au respect par les éventuels bénéficiaires de plusieurs conditions ; d'autre part, un élargissement de la catégorie de bénéficiaires n'est pas jugé souhaitable en raison du poids croissant de la fiscalité dans ce dispositif ; enfin, Virbac a mis en place une politique sociale d'un bon niveau au profit de l'ensemble de ses salariés en termes de prévoyance, d'intéressement et d'épargne (plan d'épargne entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif, abondement...). Par ailleurs, la société va au-delà des recommandations du Code en ce qui concerne l'augmentation des droits potentiels puisque ceux-ci ne représentent qu'un pourcentage limité de la rémunération du bénéficiaire y compris la part variable.	page 108

DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Conformément à l'article L225-68 du Code de commerce, la présidente du conseil de surveillance a établi son rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques définies et mises en œuvre par le groupe Virbac.

Le présent rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs directions, notamment les directions Affaires Financières, Juridique, Ressources Humaines, et Gestion des Risques du Groupe et a été revu par le directoire qui a validé son contenu. L'intégralité du rapport a par la suite été communiquée aux commissaires aux comptes pour discussion et au comité d'audit pour revue avant son approbation définitive par le conseil de surveillance.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 13 mars 2015.

Définition et objectifs du contrôle interne et de gestion des risques

Référentiel

Le Groupe s'appuie sur le cadre de référence et son guide d'application publiés initialement en janvier 2007 et mis à jour le 22 juillet 2010 par l'AMF pour définir son référentiel de contrôle interne et de gestion des risques et structurer ainsi son approche. Conformément à une recommandation du rapport de l'AMF 2010-15 du 7 décembre 2010, le groupe Virbac a souhaité présenter les différentes informations demandées selon le plan précisé dans le cadre de référence.

Périmètre

Le périmètre du contrôle interne et de la gestion des risques comprend la société mère et les sociétés intégrées dans les comptes consolidés du Groupe.
La liste des filiales figure en pages 188 et 189 du présent rapport.

Objectifs et principes du contrôle interne

Le contrôle interne tel que mis en œuvre chez Virbac vise à assurer que :

- la réalisation des objectifs économiques et financiers s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- les orientations fixées par le directoire sont mises en œuvre ;
- le patrimoine de la société est valorisé et ses actifs protégés ;
- l'intégration des sociétés acquises s'effectue en conformité avec les règles du Groupe ;
- et que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et sincères.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques auxquels le Groupe est exposé, le dispositif de contrôle interne et de gestion globale des risques doit favoriser et sécuriser son développement industriel et économique et ce dans un environnement de contrôle adapté à ses métiers et à leurs enjeux respectifs.

En cohérence avec les objectifs fixés, le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du groupe Virbac repose sur les éléments structurants suivants :

- une organisation adaptée et pérenne ;
- la diffusion en interne d'une information fiable et ciblée ;
- une mise en œuvre de ce dispositif ;
- des activités de contrôle adaptées concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- un pilotage continu et la formalisation d'axes de progrès.

Limites

Un dispositif de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et en aucun cas absolue, quant à la maîtrise globale des risques auxquels le Groupe est confronté et à la réalisation de ses objectifs. La probabilité d'atteindre ceux-ci est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne, qu'il s'agisse du jugement exercé lors des prises de décisions qui peut être défaillant, de la nécessité d'étudier le rapport coûts sur bénéfices avant la mise en place de contrôles, ou qu'il s'agisse de dysfonctionnements qui peuvent survenir en raison d'une défaillance ou d'une erreur humaine.

Une organisation adaptée et pérenne

Composantes du dispositif

L'environnement de contrôle, essentiel au dispositif de contrôle interne, à la bonne gestion des risques et à l'application des procédures, s'appuie sur une organisation spécifique des comportements et des hommes.

Organisation

L'organisation du contrôle interne repose d'abord sur des facteurs clés profondément ancrés dans la culture de l'entreprise et qui ont fait son succès tels que la prise d'initiative, la confiance dans les hommes et les femmes du Groupe et leur responsabilisation. L'organisation opérationnelle du contrôle interne est construite autour de trois niveaux : Groupe, zones et filiales. Chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé dans la conception et la mise en œuvre du contrôle en fonction du niveau de centralisation voulu par le directoire. À chacun des trois niveaux, le contrôle interne est décliné en procédures spécifiques d'organisation, de délégation des responsabilités, de sensibilisation et de formation du personnel qui sont conformes au cadre général du Groupe. Il requiert une implication forte de la part de chaque responsable opérationnel ou fonctionnel en attendant d'eux qu'ils s'approprient les politiques et procédures définies au niveau du Groupe, contribuent à leur mise en œuvre et à leur respect et complètent leur contenu par des mesures adaptées aux spécificités des activités ou domaines dont ils ont la charge.

Le dispositif de contrôle mis en place au sein du Groupe repose également sur une structure de gouvernement resserrée qui garantit la transparence et la traçabilité des décisions, tout en préservant les principes de subsidiarité et de décentralisation considérés comme essentiels et nécessaires à la gestion optimale des activités industrielles et commerciales du Groupe.

Délégations de pouvoirs

Les filiales sont presque toutes détenues directement ou indirectement à 100% par le groupe Virbac. Une attention particulière est portée à la composition des conseils d'administration des filiales de Virbac. Chaque nomination ou changement d'administrateur fait l'objet d'une validation par les membres du directoire de Virbac.

Pour les sociétés non contrôlées à 100%, des règles de gouvernance sont définies et régies par des pactes d'actionnaires (SBC Virbac Taïwan et Centrovet au Chili).

En complément, une procédure Groupe décrit les règles de limitations de pouvoirs et de signatures applicables aux directeurs généraux des filiales. Elle a fait l'objet d'une diffusion à l'ensemble des filiales afin qu'elles vérifient et adaptent, le cas échéant, leurs procédures à ces instructions. Les délégations de pouvoirs internes de chaque filiale sont établies, gérées et mises à jour avec le support de la direction Juridique du Groupe.

Valeurs

Les valeurs et principes de comportement du Groupe ont été formalisés et diffusés à l'ensemble des collaborateurs dans sa charte de déontologie. Cette charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action et de comportement à l'égard de ses collaborateurs, actionnaires, clients, fournisseurs et concurrents. Elle mentionne les principes de comportement individuel que tous les collaborateurs se doivent de respecter, ainsi que l'attitude à observer dans les pays où le Groupe est présent. Adoptée en 2004, à l'initiative du directoire, et diffusée à l'ensemble des collaborateurs, cette charte fixe un cadre auquel chacun se réfère pour mener à bien sa mission, en accord avec les valeurs et principes d'action du Groupe. La charte de déontologie sera remplacée par un Code de conduite Groupe, plus complet et mieux adapté aux impératifs du Groupe, au cours de l'exercice 2015.

Chartes

Le groupe Virbac a mis à disposition des salariés d'autres chartes permettant de structurer et de promouvoir l'environnement de contrôle interne. Toutes les chartes sont disponibles dans l'Intranet.

§ **Charte de déontologie Groupe**

La charte de déontologie Groupe est décrite au paragraphe précédent.

§ **Charte de déontologie achats**

Une charte de déontologie spécifique à la pratique des achats a également été rédigée à l'attention des acheteurs professionnels et occasionnels. Elle décrit les principes directeurs de la fonction au sein du Groupe, définit les rôles et les responsabilités de chacun dans l'application de ses fonctions et elle constitue ainsi un guide dans l'exercice des responsabilités de chacun.

§ **Charte de déontologie boursière**

Une charte de déontologie boursière a été élaborée et diffusée à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Cette charte précise les règles en vigueur au sein de Virbac et de l'ensemble de ses filiales concernant la négociation de titres cotés de la société et, le cas échéant, de ses filiales. Elle a pour but à la fois de rappeler les grands principes de la réglementation boursière en matière de transactions sur des titres cotés et de fixer quelques règles de conduite internes destinées à assurer la régularité et la transparence des opérations effectuées par les collaborateurs du Groupe.

§ Charte d'utilisation des systèmes d'information

Une charte d'utilisation des systèmes d'information décrit les modalités d'utilisation des différents outils mis à la disposition des collaborateurs du Groupe.

Procédures et normes encadrant les activités

Des politiques Groupe ont été définies par les directions fonctionnelles pour l'ensemble des processus alimentant les comptes, notamment les ventes, les achats, la gestion des stocks et des immobilisations. Ces directions établissent des politiques Groupe qui définissent l'organisation, les responsabilités, les principes de fonctionnement et de *reporting* propres au domaine respectif d'expertise dont ils sont responsables. Ces politiques se déclinent ensuite en procédures spécifiques de suivis, de règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation.

À titre d'exemple, le Groupe s'est doté des politiques suivantes :

- une politique achat qui fixe les règles, les objectifs et les bonnes pratiques en termes d'achat et d'éthique ;
- une politique de sécurisation des moyens de paiement qui définit les moyens à mettre en œuvre afin de limiter les risques de fraude ;
- une politique de protection des personnes qui vise à donner un niveau de protection équivalent à tous les collaborateurs du Groupe, qu'ils soient expatriés, locaux, ou encore en mission ;
- une politique de sécurité et d'environnement qui fixe des règles de conduite pour une réduction permanente des risques inhérents à toute activité industrielle ;
- une politique d'investissement qui est validée par le directoire au moment de l'établissement des plans stratégiques, puis des budgets. Tout investissement majeur prévu dans ces budgets fait néanmoins l'objet d'une revalidation par la direction des Opérations Industrielles Groupe ou le directoire. Tout changement intervenant au cours d'un exercice par rapport aux projets budgétés fait l'objet d'une autorisation préalable spécifique.

En parallèle de ce corpus de procédures d'ordre général, le Groupe se conforme aux différents référentiels en vigueur au sein de l'industrie pharmaceutique. Ces textes encadrent, à chaque stade, les opérations conduites, que ce soit au niveau des méthodes de recherche et développement ou au niveau des normes de fabrication, de conditionnement, de distribution, de commercialisation et de promotion des médicaments et vaccins.

Politique de gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines contribue au dispositif de contrôle interne de Virbac en permettant au Groupe de s'assurer que ses salariés ont un niveau de compétence approprié au regard des missions et des responsabilités qui leur sont confiées, qu'ils sont conscients de ces responsabilités et de leurs limites et qu'ils sont informés et respectueux des règles du Groupe.

§ Politique de recrutement et de développement

Pour soutenir sa croissance, le Groupe recrute dans tous les pays et toutes les fonctions. Afin d'assurer la cohérence et la pertinence de ces recrutements, la direction des Ressources Humaines définit des standards et vérifie les pratiques.
Parallèlement, un processus de gestion de la performance et de l'évolution des collaborateurs appelé Perf (Performance, évaluation, rémunération, formation) est mis en œuvre ; il comporte plusieurs volets dont la fixation d'objectifs individuels et les réalisations annuelles évaluées par les responsables hiérarchiques, dans le cadre duquel les situations individuelles sont examinées.
Le directoire partage au sein du comité "performance annuelle", les évaluations, les rémunérations et les hypothèses d'évolution professionnelle des 60 personnes clés du Groupe ainsi que des hauts potentiels identifiés au cours du processus Perf.

§ Politique de rémunération

La revue des rémunérations est effectuée annuellement. Elle porte notamment sur le salaire de base et les bonus individuels et collectifs. Cette révision des rémunérations s'effectue suivant une politique globale visant à renforcer leur compétitivité, leur cohérence et leur évolution au sein du Groupe. Elles visent tout autant à rémunérer la performance individuelle selon des critères objectifs et partagés entre toutes les fonctions. Les pratiques de bonus en vigueur dans le Groupe sont par ailleurs homogènes et reposent notamment sur des critères comparables en valeur et en nature.

Le comité de rémunération revoit également la politique globale des rémunérations des membres du directoire en prenant en considération les recommandations du Code Afep-Medef.
Afin de se conformer aux dernières recommandations dudit Code, le détail des rémunérations individuelles des membres du directoire est présenté dans le rapport de gestion pages 105 à 107, sous forme de tableaux de synthèse et de tableaux de rémunérations établis selon la présentation visée par le Code.
De plus, conformément aux nouvelles dispositions du Code Afep-Medef les actionnaires sont consultés, chaque année, sur les éléments de rémunération dues ou attribuées, au titre de l'exercice clos, aux membres du directoire.

Principaux acteurs

Conseil de surveillance et ses comités spécialisés
Le conseil de surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Groupe menée par le directoire. Dans ce cadre, il est notamment informé par le directoire de la mise en place des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe. Pour l'assister dans sa mission, le conseil a constitué deux comités spécialisés : le comité des rémunérations et le comité d'audit. La composition de ces comités figure en page 11 du rapport annuel.

Le comité des rémunérations a pour rôle de fixer la rémunération des membres du directoire.

Le comité d'audit est chargé :
- de s'assurer de la pertinence, de la permanence et de la fiabilité des méthodes comptables ;
- de s'assurer de l'existence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de l'examen du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de se prononcer sur le traitement comptable des opérations significatives ;
- et de veiller à l'indépendance des commissaires aux comptes.

Directoire
Le directoire assure la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle de l'ensemble des activités du Groupe pour mettre en œuvre la stratégie préalablement discutée en comité stratégique et validée par le conseil de surveillance. En particulier, il est responsable de la mise en œuvre effective des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe.
La composition du directoire figure page 10 du rapport annuel.
La répartition des fonctions entre ses membres est décrite ci-dessous.

Le président du directoire a pour mission de superviser et de coordonner l'action de tous les membres du directoire. Il remplit dans leur intégralité les fonctions légales de chef d'entreprise et en assume les responsabilités. Il représente la société et agit en son nom en toutes hypothèses et notamment en justice. Dans l'organisation interne de la société il a en charge, par ailleurs et plus spécifiquement, les directions centrales suivantes : la direction des Ressources Humaines Groupe ; la direction des Systèmes d'Information Groupe ; la direction de la Communication Groupe y compris la communication financière en collaboration avec le directeur des Affaires Financières, la direction de l'Assurance Industrielle Groupe, la direction des Opérations Industrielles France, la direction des Achats Groupe, la direction Groupe des Affaires Réglementaires et Publiques et la direction Hygiène Sécurité et Environnement Groupe.

Le directeur général assume la fonction de vétérinaire responsable de Virbac, conformément aux articles L5142-1 et suivants du Code de la santé publique. Dans l'organisation interne de la société, il est également directeur du Développement et supervise les directions suivantes : la direction de l'Innovation Produits Groupe, responsable de la définition de la stratégie R&D du Groupe, de la mise en œuvre des projets et de la coordination des centres de recherche répartis dans les différentes zones géographiques, ainsi que du marketing et de la veille stratégiques, la direction du Business Development, qui recouvre le licensing (activité qui consiste essentiellement en l'acquisition ou la cession de droits relatifs aux principes actifs de produits finis ou en développement, conformément à la stratégie du Groupe), la direction de l'Assurance Qualité Groupe, la division Aquaculture et les acquisitions.

Le directeur des Opérations Commerciales Monde supervise et coordonne les activités commerciales de l'ensemble des filiales du Groupe. Il assure, avec ses équipes, la définition de la stratégie commerciale et du développement du business existant et futur. Il supervise également la direction du Global Marketing, en charge de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie marketing monde pour les produits et les gammes clés pour le Groupe.

Le directeur des Affaires Financières est responsable de la politique financière du Groupe et supervise : la direction de la Trésorerie et du Financement, la direction du Contrôle Financier Groupe, en charge de l'élaboration de l'information financière et comptable consolidée, les processus de planification budgétaire et financière et le contrôle de gestion ; la direction Juridique, en charge du droit des sociétés, de la politique d'assurances, de la négociation, l'élaboration et la gestion des contrats et des contentieux, et la direction Gestion des Risques présentée page 132 du rapport annuel.

Le directeur chargé des projets spéciaux assure la communication et le développement de la notoriété de Virbac à travers les actions de sponsoring et les relations avec les médias qui y sont associées. Par le biais d'opérations de relations publiques organisées autour du programme sportif dont il est l'acteur central, en tant que skipper du bateau Virbac-Paprec, il contribue au renforcement de l'image de Virbac auprès des clients vétérinaires.
Il est également président de la Fondation d'Entreprise Virbac dont les missions sont d'une part de sensibilier, éduquer, informer le public sur le respect et les responsabilités envers les animaux et d'autre part, d'apporter son soutien à des programmes où la santé animale est au cœur de la santé des écosystèmes via la protection et l'aide sanitaire aux animaux domestiques ou sauvages dans leur milieur naturel, la mise en œuvre de campagnes d'éducation ou de sensibilisation auprès des populations locales ainsi que le déploiement d'initiatives en santé animale liées à la protection de l'environnement et de la santé humaine. Elle remplit ses objectifs par le développement d'actions et de partenariats avec les professionnels de la santé, les cabinets vétérinaires, les collectivités territoriales et les institutions françaises ou internationales.

Comité stratégique
Le comité stratégique présidé par le président du directoire est composé des directions suivantes, représentant ainsi :

- les membres du directoire ;
- les directeurs de zone : Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Apisa, ainsi que le directeur de la division Aquaculture ;
- la direction des Ressources Humaines Groupe ;
- la direction de l'Assurance Industrielle et Qualité Groupe ;
- la direction de l'Innovation Produits Groupe ;
- la direction Juridique Groupe;
- la direction Achats Groupe ;
- la direction Business Development Groupe;
- la direction des Systèmes d'Information Groupe ;
- la direction de la Communication Groupe.

Le comité stratégique contribue à élaborer et mettre en œuvre les grandes décisions stratégiques du Groupe, présentées et validées par le conseil de surveillance : stratégie par métier, par fonction et par projet majeur.

Comité exécutif France
Le comité exécutif France présidé par le président du directoire est composé des directions suivantes, représentant ainsi :

- les membres du directoire ;
- la direction des Ressources Humaines Groupe ;
- la direction Industrielle France ;
- la direction de l'Assurance Industrielle et Qualité Groupe ;
- la direction de l'Innovation Produits Groupe ;
- la direction de la Communication Groupe ;
- la direction des Systèmes d'Information Groupe ;
- la direction Europe ;
- la direction France ;
- la direction R&D Europe ;
- la direction Achats Groupe ;
- la direction Juridique Groupe.

Le comité exécutif France a principalement un rôle de décision, de coordination et d'information sur tous les sujets qui concernent le Groupe des sociétés françaises et constitue un relais pour la diffusion de l'information dans les différents services.

Directions opérationnelles
Conformément aux principes de décentralisation opérationnelle du Groupe, les responsables de chaque activité ont les pouvoirs nécessaires pour organiser, diriger, gérer et déléguer les opérations qu'ils ont en charge.
Chaque activité privilégie l'organisation la mieux adaptée à ses marchés en tenant compte de ses caractéristiques commerciales, industrielles ou géographiques propres. Il est de sa responsabilité d'adopter des dispositifs de contrôle interne cohérents d'une part avec son organisation et d'autre part avec les principes et règles du Groupe.

Directions fonctionnelles
Les directions fonctionnelles centrales (Finance, Juridique, Ressources Humaines, Innovation Produits, Communication, Systèmes d'Information, Achats et Hygiène, Sécurité et Environnement) assurent une double mission : organisation et contrôle des opérations du Groupe relevant de leur domaine respectif d'expertise et assistance technique aux activités opérationnelles dans ces domaines lorsque cela est nécessaire.
La présence des fonctions centrales et leur organisation contribuent significativement aux dispositifs de contrôle interne du Groupe. Les responsables de ces fonctions disposent notamment d'une autorité fonctionnelle sur tous les responsables qui exercent des missions relevant de leur domaine d'expertise dans les activités opérationnelles.

Direction Gestion des Risques
Cette direction est devenue, depuis sa création fin 2009, un acteur à part entière du dispositif de gestion des risques et du contrôle interne du Groupe. Rattaché hiérarchiquement au directeur des Affaires Financières (membre du directoire) et fonctionnellement au directoire, le directeur de la Gestion des Risques est responsable de la définition et de la mise en œuvre des dispositifs de gestion des risques. Il coordonne l'analyse des risques, contribue à la transversalité et au partage des meilleures pratiques entre les entités et les directions du Groupe permettant ainsi le développement d'une culture de gestion des risques à travers le Groupe. Ses rôles et responsabilités sont présentés en détail pages 133 et 134 du rapport annuel.

Diffusion en interne d'une information fiable et ciblée

L'information et la communication ont trait aux flux d'informations qui accompagnent les procédures de contrôle interne, depuis les orientations de la direction jusqu'aux plans d'actions. Elles contribuent à la mise en place de l'environnement de contrôle, à la diffusion d'une culture de contrôle interne, à la promotion des activités de contrôle pertinentes participant à la maîtrise des risques.

Les objectifs poursuivis sont divers :

- informer et sensibiliser l'ensemble des salariés du Groupe sur la mise en place de bonnes pratiques ;
- partager les expériences afin de favoriser la diffusion de ces bonnes pratiques y compris en matière de dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Des outils de communication spécifiques mis en œuvre par le Groupe favorisent l'atteinte de ces objectifs. Le journal interne Action présente les orientations générales de Virbac, son organisation, ses activités, ses projets. D'autres outils, tel que l'Intranet, permettent la diffusion des politiques et procédures Groupe. Virbac s'efforce par ailleurs de donner à chacun des managers nouvellement recrutés, une vision d'ensemble du Groupe, de son organisation, de ses principaux métiers et de sa stratégie. Des sessions d'accueil des nouveaux arrivants, organisées au siège ou localement, participent à cet effort. Enfin, en complément des formations organisées par les unités opérationnelles, des séminaires Groupe permettent aux salariés d'approfondir certaines expertises métiers (finance, marketing, ressources humaines, gestion de projets, etc.) et favorisent les échanges des meilleures pratiques.

L'information et les vecteurs de communication s'appuient également sur les systèmes d'information. La direction des Systèmes d'Information Groupe est responsable de l'ensemble des systèmes d'information du Groupe. Elle est composée de départements sous la responsabilité directe de la direction des Systèmes d'Information Groupe et de départements décentralisés au sein des unités opérationnelles. Le rôle des départements Groupe est de définir les politiques systèmes d'information, de coordonner les processus de pilotage de la fonction systèmes d'information et de gérer les infrastructures et services informatiques mondiaux en cohérence avec les priorités du Groupe. Les départements décentralisés développent et gèrent les applications spécifiques à leurs unités, ainsi que les infrastructures et services informatiques dédiés.

Des canaux d'information ascendante et descendante ont été définis afin de permettre la transmission en temps utile d'informations pertinentes et fiables.
Concernant la remontée d'information, les traitements d'information comptable et financière sont effectués selon des processus et avec des outils communs d'enregistrement et de contrôle (logiciel de *reporting* et de consolidation commun et partagé dans l'ensemble du Groupe sous l'autorité de la direction des Affaires Financières).

Pour ce qui est de l'information descendante, les résolutions des organes de décision sont relayées auprès des directions concernées. Toute évolution du cadre réglementaire, et ce quelle que soit la matière concernée, est communiquée de façon appropriée aux entités et directions concernées.
Enfin, la communication à destination des parties prenantes est encadrée par des dispositifs appropriés visant à garantir la qualité de l'information.
De plus, le Groupe a diffusé une procédure de gestion de crise dont l'objectif est d'anticiper autant que possible l'émergence potentielle de crises par la mise en place de principes de gestion et d'alertes couvrant toutes les régions et activités du Groupe.

Mise en œuvre du dispositif de gestion des risques

Objectifs

De manière à renforcer la capacité du Groupe à anticiper, analyser, hiérarchiser ses risques de toutes natures et à s'assurer de l'adéquation du développement du Groupe au regard de ces risques, la direction Gestion des Risques a été créée fin 2009.
Cette direction a bâti son cadre méthodologique en cohérence avec les meilleures pratiques et référentiels du marché et notamment le cadre de référence de l'AMF sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Les objectifs de la direction Gestion des Risques reposent sur les points suivants:

- connaître et anticiper : s'assurer qu'une veille permanente est en place sur les risques du Groupe pour garantir qu'aucun d'eux n'est oublié ou sous-estimé et pour anticiper une évolution de leur nature ou intensité ;
- organiser : s'assurer que les principaux risques identifiés sont effectivement pris en compte par l'organisation, au niveau le plus approprié au sein du Groupe. De nombreux risques opérationnels sont gérés au niveau des filiales ; d'autres, qui exigent une expertise particulière ou ont une composante essentiellement transversale ou stratégique, sont pris en charge directement au niveau du siège ;
- contrôler : s'assurer que les organisations et moyens mis en place sont efficaces pour réduire les risques identifiés ;
- former : développer progressivement une culture de gestion des risques auprès de tous les managers concernés et ce, au travers d'actions de formation appropriées tant en France qu'à l'international ;
- informer : communiquer auprès du directoire sur l'évolution de la situation.

Analyse régulière et structurée des principaux risques du Groupe

Le dispositif de gestion des risques se fonde sur l'environnement de contrôle interne et s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs et des opportunités pouvant améliorer les performances. La responsabilité en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques a vocation à être déclinée à tous les niveaux appropriés de l'organisation.

Il est rendu compte formellement et de manière plus précise des principaux risques du Groupe, de leurs modalités de gestion et de contrôle au chapitre "Facteurs de risques" en pages 93 et suivantes du rapport annuel.

Grâce à un processus structuré, destiné à appréhender les principaux risques du Groupe et à les analyser, Virbac est en mesure d'apprécier l'adéquation des dispositifs de contrôle interne existants, de mettre en place des plans d'action pertinents de façon à en améliorer l'efficacité et, plus généralement, d'accroître la protection de la valeur d'entreprise du Groupe dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

Dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques repose à la fois sur une organisation et sur un processus de gestion des risques clairement définis :

- l'organisation est placée sous la responsabilité de la direction Gestion des Risques qui s'appuie elle-même sur trois comités (le directoire, le comité stratégique et le comité exécutif France) pour valider la politique de gestion des risques et le processus d'identification, d'évaluation et de traitement des risques. L'organisation comprend également des propriétaires de risques dont le rôle est de définir et de piloter des plans d'actions sur les risques majeurs du Groupe ;
- le processus de gestion des risques mis en œuvre à partir de 2010 repose sur :
  - l'identification des risques : la mise à jour régulière de la cartographie des risques majeurs du Groupe permet un recensement des principales expositions du Groupe ;
  - l'évaluation des risques : des cadres dirigeants participent activement à l'évaluation et à la hiérarchisation des risques identifiés. Ces managers possèdent une large expérience du secteur de la santé animale et de l'entreprise elle-même, ce qui représente un atout pour apprécier l'impact, l'occurrence et le niveau de maîtrise de chacun des risques ;
  - le traitement des risques : chacun des risques évalué comme majeur a été analysé et hiérarchisé. Pour chacun d'eux, des propriétaires de risques ont été nommés. Il s'agit principalement de cadres dirigeants faisant partie des trois comités cités ci-dessus. Leur rôle est de concevoir et de déployer des plans d'actions en coordination avec les différentes organisations opérationnelles et fonctionnelles ; cela afin de limiter l'exposition de l'entreprise sur les risques dont ils ont la responsabilité ;
  - le pilotage des actions : la direction Gestion des Risques assure la coordination du processus en partenariat avec les propriétaires de risques. Enfin, elle rédige un *reporting* à l'attention du directoire afin de l'informer à date régulière de l'évolution de la situation.

Analyse des risques liés à la politique de croissance externe du Groupe

Virbac a défini un processus de fusions-acquisitions rigoureux visant à couvrir l'analyse des cibles potentielles ainsi que l'intégration des sociétés acquises au travers de :

- l'application de critères stricts de rentabilité des investissements ;
- et la mise en place d'équipes pluridisciplinaires compétentes, renforcées le cas échéant par des conseils externes, en charge de la réalisation de *due diligence*, permettant une évaluation des forces et faiblesses des sociétés acquises et des risques associés.

La gestion des risques s'inscrit pour Virbac dans un cycle d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne en s'ancrant dans les processus de l'entreprise et en prenant systématiquement en compte les enjeux fondamentaux de l'organisation, qu'ils soient de nature opérationnelle, juridique, réglementaire ou de gouvernance.

Activités de contrôle adaptées concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Ce dispositif couvre non seulement les processus de préparation de l'information financière mais également l'ensemble des processus opérationnels en amont concourant à la production de cette information. Le contrôle interne, dans toutes ses composantes, notamment financière et opérationnelle, est essentiel pour Virbac. L'objectif constant du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la décentralisation nécessaire à ses activités, le meilleur contrôle opérationnel et financier et la diffusion des expertises et bonnes pratiques.

Organisation financière dédiée

Le dispositif de contrôle et les procédures de production de l'information comptable et financière sont uniformes à l'intérieur du Groupe. Ce dispositif est constitué d'une organisation comptable transversale au Groupe, de normes comptables homogènes, d'un système de *reporting* consolidé unique et d'un contrôle qualité de l'information financière et comptable produite.

Les opérations comptables et financières sont pilotées par la direction des Affaires Financières du Groupe. Son organisation centrale comporte :

- une direction du Contrôle Financier Groupe qui supervise l'ensemble des fonctions relatives à l'élaboration et l'analyse de l'information financière. Cet ensemble est constitué par :
  - le service Comptable et Consolidation qui a la responsabilité d'assurer la préparation et la présentation des états financiers de la société Virbac et des états consolidés du Groupe. Il a également en charge le suivi de la fiscalité au sein du Groupe ;
  - le service Contrôle de Gestion, qui a la responsabilité d'assurer la préparation et la consolidation des données du budget et d'un *reporting* de gestion mensuel qui intègre une analyse des performances du Groupe à la fois par rapport aux objectifs budgétaires et par rapport à l'année antérieure ;

- une direction de la Trésorerie et du Financement, qui a notamment la responsabilité d'assurer l'animation et le suivi des *reportings* relatifs à la dette financière et au résultat financier du Groupe. Concernant l'exposition aux risques de change en particulier, les directives de la direction des Affaires Financières proscrivent les positions spéculatives et imposent de ne couvrir que des positions économiques, soit réelles soit futures, mais certaines.

En raison de l'organisation décentralisée des fonctions comptables et financières, le directeur financier de chaque filiale exerce un rôle clé. Il est notamment chargé de veiller sur le terrain à la bonne application de l'ensemble des procédures de contrôle interne comptable et financier. Chaque directeur financier de filiale est fonctionnellement rattaché à un contrôleur de gestion de zone qui intervient dans le cadre d'une zone. Il est lui-même fonctionnellement rattaché au directeur des Affaires Financières du Groupe.

Outils appropriés : procédures et référentiels

Les règles comptables et financières décrites dans des instructions spécifiques rédigées par la direction des Affaires Financières Groupe sont applicables à toutes les entités opérationnelles et juridiques du Groupe. En conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards)* adoptées dans l'Union européenne, elles incluent les éléments suivants :

- un rappel des principes et prescriptions comptables générales à respecter ;
- un plan de comptes détaillé ;
- une définition des méthodes comptables du Groupe applicables pour les postes et/ou les opérations les plus significatives ;
- des procédures de contrôle pour les catégories de comptes les plus importantes, et notamment les principaux rapprochements comptables à effectuer pour contrôler l'information produite ;
- des règles définissant le cadre des informations de gestion appelées *Group financial reporting guidelines* ;
- des règles à suivre pour gérer les besoins en trésorerie et leurs financements, les placements des excédents de trésorerie, la couverture du risque de change.

Ces documents sont mis à jour régulièrement, à chaque modification ou application de nouvelles normes comptables, sous la responsabilité de la direction du Contrôle Financier Groupe. Pour assurer la qualité et la fiabilité de ses informations financières, Virbac s'est doté d'un système de *reporting* déployé dans toutes les entités du Groupe. Il est alimenté par les données comptables locales, soit par interface, en puisant les données nécessaires dans les modules financiers des ERP (*Enterprise Resource Planning)* dont ces entités disposent, soit par saisie manuelle.

Des procédures spécifiques ont été définies concernant les engagements hors bilan. Ces derniers proviennent essentiellement des garanties données par la société. Les constitutions de sûretés, cautions, avals et garanties font l'objet des contrôles suivants :

- pour la maison mère : autorisations spécifiques du conseil de surveillance lorsque de telles garanties excèdent les limites de l'autorisation annuelle donnée au directoire ;
- pour les filiales : les engagements hors bilan significatifs doivent faire l'objet d'une revue préalable de la maison mère.

Processus formalisés

Les processus financiers mis en place contribuent à la qualité et à la fiabilité de l'information comptable et financière.

Processus comptable et consolidation

La production de l'information est assurée au travers du processus de consolidations semestrielles encadré par une cellule dédiée au sein de la direction des Affaires Financières et reposant sur des principes comptables valables pour l'ensemble des filiales, garantissant ainsi l'harmonie des méthodes.

Processus budgétaire et *reporting* de gestion

Le Contrôle de Gestion anime le processus de consolidation budgétaire et de *reporting* mensuel au sein du Groupe, à partir des informations transmises par les différentes directions opérationnelles et les filiales. La concordance entre les informations de gestion issues du *reporting* et les données comptables constitue le principe clé de contrôle visant à fiabiliser l'information comptable et financière. Le système de *reporting* de gestion permet de suivre les résultats mensuels et les principaux indicateurs de gestion, de les comparer avec le budget et avec les résultats de l'exercice précédent. Les indicateurs de gestion sont commentés et analysés par le Contrôle de Gestion en collaboration avec les directeurs financiers locaux.
Le directoire examine chaque mois les synthèses ressortant du *reporting* de gestion, analyse les variations importantes et décide des actions correctrices à mettre en œuvre si besoin.

Processus trésorerie

Un processus de détermination d'un plan annuel de trésorerie est mis en œuvre pour l'ensemble du Groupe et permet d'encadrer et de consolider l'exercice de prévision des mouvements de trésorerie des filiales, reflet de la qualité des prévisions d'activité, de dépenses et de gestion des besoins en fonds de roulement : recouvrement clients, gestion des stocks et délais règlement fournisseurs.
Une politique de centralisation quotidienne des excédents de trésorerie et des besoins de financements sur la zone euro permet d'affiner les positions nettes du Groupe et d'optimiser la gestion des placements ou des financements. Hors Europe, une politique de centralisation du *cash* a également été mise en place dans le but de limiter les risques de contrepartie et d'optimiser l'utilisation des lignes de crédit.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, à savoir l'existence d'un droit de vote double attribué à toute action inscrite au nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, sont exposés dans le rapport annuel page 114.
Ainsi l'actionnaire principal de Virbac, le groupe familial Dick, dispose de 49,7% des actions et 65,7% des droits de vote.

Pilotage des dispositifs et axes de progrès

Actions de surveillance et d'amélioration des dispositifs

Le groupe Virbac met en œuvre des actions permanentes d'optimisation de ses dispositifs de contrôle interne sous la supervision du directoire et du comité exécutif France, et sous la surveillance du comité d'audit et du conseil de surveillance.

Conseil de surveillance

Le rôle du conseil de surveillance et de ses comités spécialisés a été décrit en page 131 du rapport annuel.

Directoire

Le directoire est chargé du pilotage et de la définition des orientations en matière de contrôle interne et de gestion des risques et s'appuie sur les directions opérationnelles pour assurer leur mise en œuvre (voir page 131 du rapport annuel). Les directions fonctionnelles procèdent, par leur réseau de spécialistes ou par des audits réguliers, à l'examen du fonctionnement de leurs domaines respectifs (voir page 132 du rapport annuel).

Commissaires aux comptes

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées font l'objet au minimum d'un examen limité lors des clôtures semestrielles pour les plus significatives d'entre elles, et d'un audit lors des clôtures annuelles par les auditeurs externes. Les missions d'audit dans les différents pays sont confiées aux membres du réseau des commissaires aux comptes statutaires du Groupe. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés des éléments clés de l'exercice en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers du Groupe et au comité d'audit à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

Communication financière

L'importance et le rôle croissants de la communication et la nécessité de délivrer une information financière complète et de qualité ont conduit le groupe Virbac à se doter des fonctions et compétences nécessaires à la présentation de cette information ainsi qu'à la maîtrise des risques d'image.

Rapport annuel et information financière périodique

La direction des Affaires Financières est en charge de l'élaboration du rapport annuel et de l'information financière périodique, en étroit partenariat avec la direction de la Communication Groupe, ce qui implique notamment :

- la définition et la validation des informations figurant dans le document annuel, le rapport semestriel et les avis financiers périodiques ;
- la supervision de la réalisation des travaux effectués par le comité de pilotage du rapport annuel ;
- la diffusion de l'information financière ;
- l'application de la réglementation boursière en matière de communication financière et les relations avec l'AMF.

Communiqués de presse

La direction de la Communication Groupe est responsable des actions engagées auprès des médias qui pourraient avoir un impact sur l'image, la notoriété, l'intégrité de la marque Virbac. Elle travaille sur ce sujet en étroite collaboration avec la direction des Affaires Financières, notamment dans le cadre d'actions et de diffusion d'informations qui pourraient avoir un impact sur le cours de l'action Virbac.

Plan de progrès du dispositif de contrôle interne et gestion des risques

Le groupe Virbac s'est engagé dans une démarche d'amélioration progressive et continue de son contrôle interne et de sa gestion des risques en ligne avec les orientations générales et les priorités fixées par le président du directoire. Les actions mises en œuvre sont placées sous la responsabilité des directions fonctionnelles et opérationnelles. Elles font l'objet de présentation au comité d'audit.

Principales réalisations en 2014

Les membres du directoire ont approuvé les commentaires suivants sur l'année 2014, qui a été particulièrement marquée par :

- la poursuite des plans d'actions sur les risques majeurs identifiés comme prioritaires lors de l'actualisation de la cartographie des risques en 2013. Un effort tout particulier a été fourni par les propriétaires de risques dans les domaines réglementaire, industriel et commercial qui représentent un enjeu de plus en plus important ;
- la poursuite du déploiement à l'international du dispositif de gestion des risques. En 2014 ce dispositif a été déployé dans les filiales uruguayenne et brésilienne;

· la poursuite du déploiement en interne d'une formation ayant pour objectif de conforter la culture *risk management* au sein de Virbac. En 2014, une trentaine de managers ont été formés au siège de la société à Carros;
· la définition et la mise en œuvre de cadres méthodologiques en partenariat avec certaines fonctions de l'entreprise ayant pour objectif de permettre à ces fonctions de gérer de façon autonome les risques inhérents à leurs activités. En 2014, un projet a démarré avec la direction de l'Assurance Qualité Groupe; il sera terminé à la fin du premier semestre 2015 ;
· la sélection et le déploiement d'un outil informatique spécifiquement dédié à la gestion des risques. En 2014, cet outil a été déployé auprès des propriétaires de risques au siège et à une filiale à l'international ;
· le lancement d'un projet sur les produits majeurs du Groupe. Ce projet est sponsorisé par deux membres du directoire et piloté par la direction de la Gestion des Risques. L'objectif de ce projet est la sécurisation des produits majeurs afin de les protéger contre les principales menaces, autres que concurrentielles, qui pourraient peser sur eux. La première phase de ce projet s'est déroulée sur le premier semestre 2014. Elle a mobilisée une soixantaine de managers et a permis d'identifier, d'évaluer et de prioriser les risques sur les produits majeurs. La deuxième phase a démarré au second semestre. Des propriétaires de risques ont été nommés sur chacun des risques prioritaires et ceux-ci ont présenté dans la foulée un plan d'action sur les risques dont ils ont la responsabilité. Après une phase de validation, les premières actions ont été engagées sur 2014 et se poursuivront sur 2015 ainsi que sur les années suivantes. Ces actions ont été présentées au conseil de surveillance de septembre 2014.

En 2014, l'intégration de Centrovet s'est poursuivie au travers de l'accompagnement dans la mise en place des outils de gestion et des bonnes pratiques Groupe.

Perspectives 2015

Les perspectives pour l'année à venir sont les suivantes :
· poursuite du projet sur la sécurisation des produits majeurs du Groupe : mise en œuvre des plans d'action sur les risques prioritaires ;
· poursuite du déploiement à l'international du dispositif de gestion des risques en mettant l'accent sur les filiales majeures en termes d'enjeux ;
· développement de la culture *risk management* avec la poursuite de la formation sur le *risk management* auprès des activités opérationnelles du siège ;
· support aux opérationnels au travers de l'accompagnement dans la mise en œuvre d'un cadre méthodologique de gestion des risques dans leurs activités ;
· poursuite de l'accompagnement des propriétaires de risques et renforcement de leur rôle dans la mise en œuvre et le suivi des plans d'action.

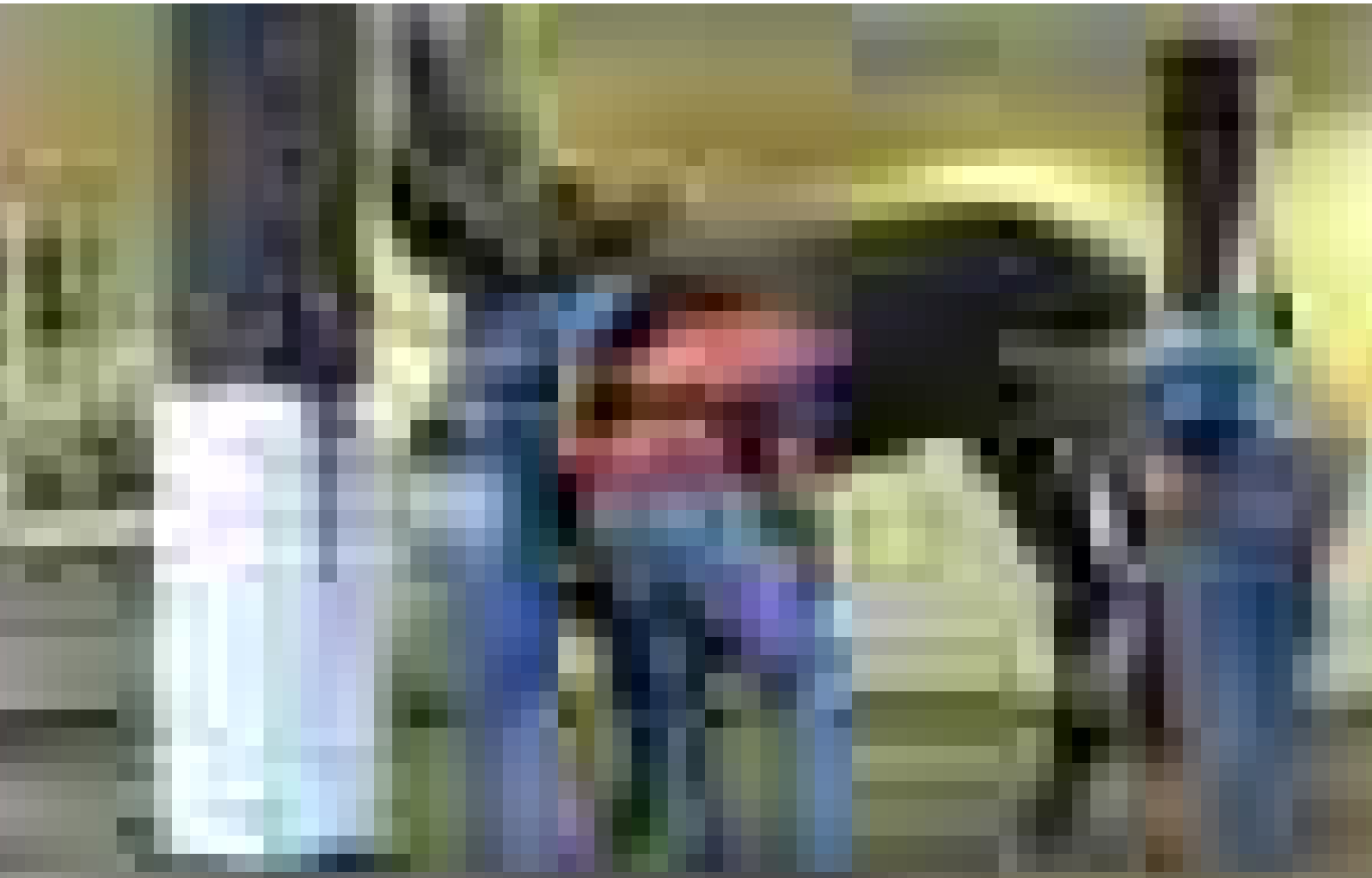

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport de la présidente du conseil de surveillance

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Virbac et en application des dispositions de l'article L225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par la présidente du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient à la Présidente d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport de la présidente concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport de la présidente. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport de la présidente ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport de la présidente.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport de la présidente du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L225-68 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport de la présidente du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L225-68 du Code de commerce.

Nice et Marseille, le 31 mars 2015

Les commissaires aux comptes

Novances - David & Associés
Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés
Hugues Desgranges

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

État de la situation financière

en k€	Notes	2014	2013
Goodwill	A1-A3	142 178	133 532
Immobilisations incorporelles	A2-A3	195 298	198 240
Immobilisations corporelles	A4	208 363	186 254
Autres actifs financiers	A5	14 391	12 278
Participations comptabilisées par mise en équivalence	A6	5 824	6 766
Impôts différés actifs	A7	8 990	8 071
Actif non courant		**575 044**	**545 141**
Stocks et travaux en-cours	A8	159 870	138 777
Créances clients	A9	141 966	118 627
Autres actifs financiers	A5	3 762	3 780
Autres débiteurs	A10	69 289	54 936
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A11	375 912	34 971
Actifs destinés à être cédés	A12	-	-
Actif courant		**750 798**	**351 091**
Actif		**1 325 842**	**896 232**
Capital émis		10 573	10 573
Réserves attribuables aux propriétaires de la société mère		420 357	350 357
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	A13	**430 930**	**360 930**
Intérêts non contrôlés		50 848	53 444
Capitaux propres		**481 778**	**414 374**
Impôts différés passifs	A7	38 332	35 795
Provisions pour avantages du personnel	A14	14 212	11 141
Autres provisions	A15	4 433	2 705
Autres passifs financiers	A16	227 674	185 979
Autres créditeurs	A17	1 084	1 352
Passif non courant		**285 735**	**236 972**
Autres provisions	A15	768	683
Dettes fournisseurs	A18	83 039	77 795
Autres passifs financiers	A16	347 571	30 143
Autres créditeurs	A17	126 951	136 265
Passif courant		**558 329**	**244 886**
Passif		**1 325 842**	**896 232**

État du résultat de la période

en k€	Notes	2014	2013	Variation
Revenu des activités ordinaires	**A19**	**773 116**	**736 080**	***5,0%***
Achats consommés	**A20**	-244 606	-231 416	
Charges externes	**A21**	-164 559	-158 961	
Charges de personnel		-210 938	-196 484	
Impôts et taxes		-14 584	-14 620	
Dépréciations et provisions	**A22**	-31 390	-27 737	
Autres produits et charges courants	**A23**	1 992	-1 974	
Résultat opérationnel courant		**109 031**	**104 888**	***3,9%***
Autres produits et charges non courants	**A24**	31	-819	
Résultat opérationnel		**109 062**	**104 069**	***4,8%***
Produits et charges financiers	**A25**	-8 147	-8 485	
Résultat avant impôt		**100 915**	**95 584**	***5,6%***
Impôt sur le résultat	**A26**	-29 143	-25 725	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-1 239	-850	
Résultat de la période		**70 533**	**69 009**	***2,2%***
attribuable aux propriétaires de la société mère		63 596	60 523	*5,1%*
attribuable aux intérêts non contrôlés		6 937	8 486	*-18,3%*
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, par action	**A27**	7,54 €	7,18 €	*5,0%*
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, dilué par action	**A27**	7,54 €	7,18 €	*5,0%*

État du résultat global

en k€	2014	2013	Variation
Résultat de la période	**70 533**	**69 009**	***2,2%***
Écarts de conversion	24 902	-37 300	
Partie efficace des profits et pertes sur instruments de couverture	98	1 043	
Autres éléments du résultat global - Éléments recyclables	**25 000**	**-36 257**	***-169,0%***
Écarts actuariels	-2 112	-39	
Autres éléments du résultat global - Éléments non recyclables	**-2 112**	**-39**	***5315,4%***
Autres éléments du résultat global (avant impôt)	**22 888**	**-36 296**	***-163,1%***
Impôt sur les autres éléments recyclables du résultat global	-34	-359	
Impôt sur les autres éléments non recyclables du résultat global	719	8	
Résultat global	**94 106**	**32 362**	***190,8%***
attribuable aux propriétaires de la société mère	86 383	30 453	*183,7%*
attribuable aux intérêts non contrôlés	7 723	1 909	*304,6%*

État de variation des capitaux propres

en k€	Capital émis	Primes	Réserves	Réserves de conversion	Résultat de la période	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Intérêts non contrôlés	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2012	**10 573**	**6 534**	**267 058**	**-4 621**	**66 625**	**346 169**	**52 247**	**398 416**
Affectation du résultat 2012	-	-	66 625	-	-66 625	**-**	-	**-**
Distribution de dividendes	-	-	-16 015	-	-	**-16 015**	-712	**-16 727**
Titres d'autocontrôle	-	-	323	-	-	**323**	-	**323**
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	**0**	-	**0**
Autres variations	-	-	-	-	-	**-**	-	**-**
Résultat global	-	-	653	-30 723	60 523	**30 453**	1 909	**32 362**
Capitaux propres au 31/12/2013	**10 573**	**6 534**	**318 644**	**-35 344**	**60 523**	**360 930**	**53 444**	**414 374**
Affectation du résultat 2013	-	-	60 523	-	-60 523	**-**	-	**-**
Distribution de dividendes	-	-	-16 010	-	-	**-16 010**	-10 319	**-26 329**
Titres d'autocontrôle	-	-	-373	-	-	**-373**	-	**-373**
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	**-**	-	**-**
Autres variations	-	-	-	-	-	**-**	-	**-**
Résultat global	-	-	-1 329	24 116	63 596	**86 383**	7 723	**94 106**
Capitaux propres au 31/12/2014	**10 573**	**6 534**	**361 455**	**-11 228**	**63 596**	**430 930**	**50 848**	**481 778**

L'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2014 a décidé de verser un dividende de 16 010 k€, soit un dividende par action de 1,90 €.

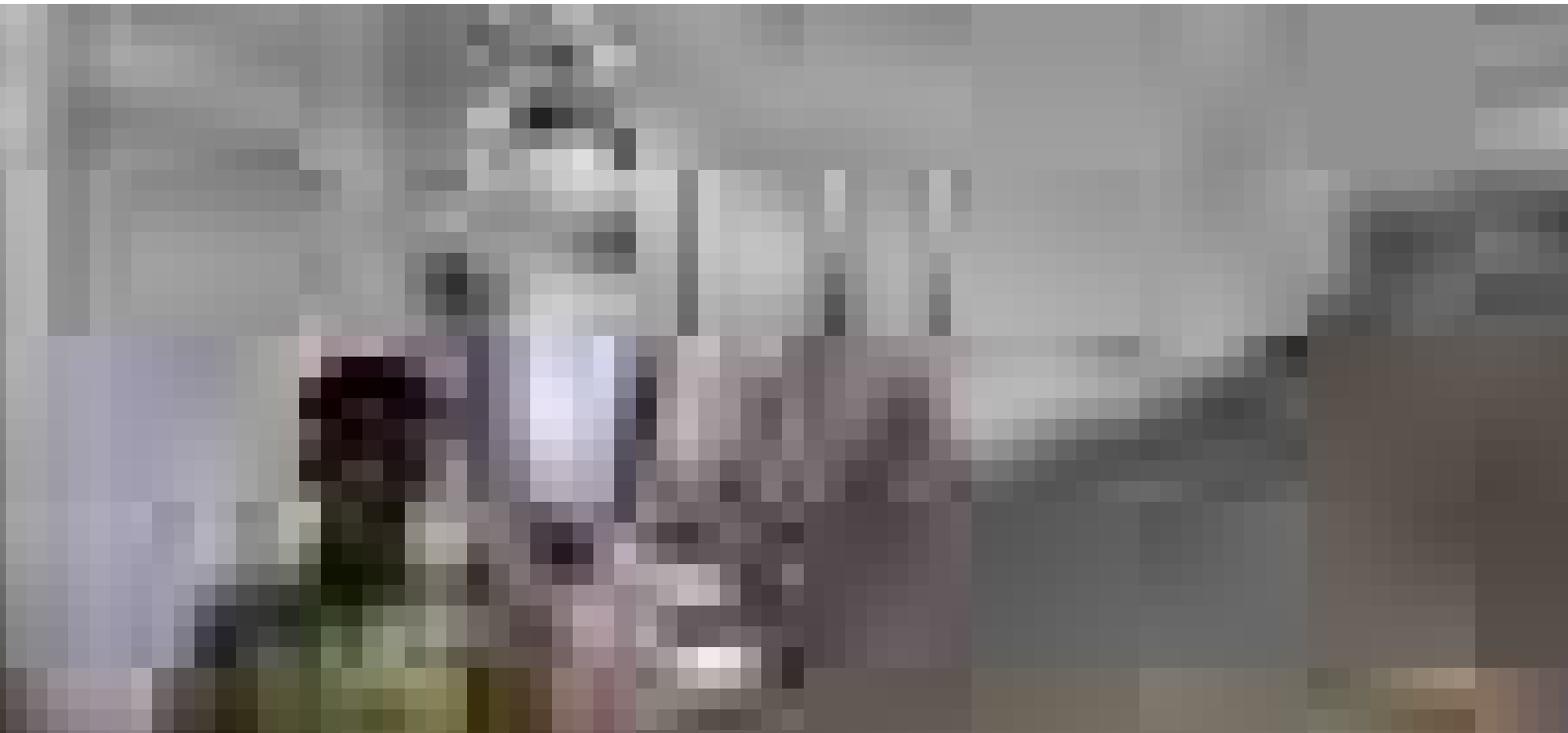

État des flux de trésorerie

en k€	2014	2013
Résultat de la période	**70 533**	**69 009**
Élimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	1 239	850
Élimination des amortissements et provisions	32 048	28 783
Élimination de la variation d'impôts différés	859	-1 351
Élimination des résultats de cessions	269	-1 346
Autres charges et produits sans impact trésorerie	291	2 131
Marge brute d'autofinancement	**105 239**	**98 076**
Incidence de la variation nette des stocks	-15 914	-16 021
Incidence de la variation nette des créances clients	-19 816	-13 910
Incidence de la variation nette des dettes fournisseurs	2 144	8 083
Incidence de la variation nette des autres créances et dettes	-1 015	-7 888
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	**-34 601**	**-29 736**
Intérêts financiers nets décaissés	5 809	5 293
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**76 447**	**73 633**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-4 425	-4 498
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-35 687	-54 797
Cessions d'immobilisations	410	365
Variation des actifs financiers	-4 319	-1 733
Variation des dettes relatives aux acquisitions d'actifs	-	1 964
Acquisitions de filiales ou d'activités	-23 512	-36 115
Cessions de filiales ou d'activités	-	-
Dividendes reçus	-	39
Flux net affecté aux investissements	**-67 533**	**-94 775**
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	-16 011	-16 015
Dividendes versés aux intérêts non contrôlés	-10 424	-1 000
Variation des titres d'autocontrôle	512	-620
Augmentation/réduction de capital	-	-
Placements de trésorerie	621	-3 351
Souscriptions d'emprunts	385 641	109 515
Remboursements d'emprunts	-33 754	-57 769
Intérêts financiers nets décaissés	-5 809	-5 293
Flux net provenant du financement	**320 776**	**25 467**
Flux de trésorerie	**329 690**	**4 325**

État de variation de la trésorerie

en k€	2014	2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 971	39 749
Concours bancaires courants	-4 526	-9 590
Intérêts courus non échus passifs	-26	-28
Trésorerie nette d'ouverture	**30 419**	**30 131**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	375 912	34 971
Concours bancaires courants	-7 845	-4 526
Intérêts courus non échus passifs	-24	-26
Trésorerie nette de clôture	**368 043**	**30 419**
Impact des écarts de conversion	7 934	-4 213
Impact des mouvements de périmètre	-	176
Variation nette de la trésorerie	**329 690**	**4 325**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note d'information générale

Virbac est un laboratoire mondial indépendant exclusivement dédié à la santé animale et dispose sur ce marché d'une gamme complète destinée aux animaux de compagnie et aux animaux de production.

L'action Virbac est cotée à la bourse de Paris sur le compartiment A de l'Eurolist.

Virbac est une société anonyme de droit français à directoire et conseil de surveillance. Son nom commercial est "Virbac". La société a été créée en 1968 à Carros.
L'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2014 ayant adopté la résolution relative à la refonte des statuts, la durée de la société a été prorogée de 99 ans, c'est-à-dire jusqu'au 17 juin 2113.
Le siège social est situé à 1ère avenue 2065m LID, 06511 Carros. La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro 417350311 RCS Grasse.

Les comptes consolidés de l'exercice 2014 ont été arrêtés par le directoire le 13 mars 2015. Ils seront soumis pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2015 qui dispose du pouvoir de les faire modifier.
Les notes explicatives ci-après accompagnent la présentation des comptes consolidés et en sont partie intégrante.

Événements significatifs de la période

Au début du second semestre 2014, Virbac a repris la commercialisation, aux États-Unis, de son antiparasitaire interne Iverhart Plus. Suite à des contrôles montrant une instabilité de la molécule d'ivermectine sur certains lots, Virbac avait décidé, début 2013, l'arrêt temporaire de la commercialisation de ce produit. Cette décision avait entraîné le rappel et le retrait des lots d'Iverhart Plus chez les distributeurs et les vétérinaires et Virbac avait fait une offre de remplacement aux clients des produits Iverhart Plus par des produits Iverhart Max, au même prix que l'Iverhart Plus. La remise sur le marché d'Iverhart Plus génère sur 2014 un revenu de 8,7 millions €.

Au terme d'un accord signé le 22 octobre 2014 avec Eli Lilly and Company, Virbac a acquis deux antiparasitaires pour chiens aux États-Unis : SENTINEL FLAVOR TABS et SENTINEL SPECTRUM, commercialisés jusqu'à présent par Novartis Animal Health. Qualifiés d'endectocides, ces antiparasitaires traitent les chiens contre les vers du cœur et autres parasites internes, et les couvrent également contre les infestations par les puces en ayant une action contre les larves.
L'accord porte sur un ensemble de droits pour les États-Unis : marques, autorisations de mise sur le marché, brevets, savoir-faire, clientèle et autres, relatifs à ces deux produits. Virbac a également proposé à une partie des collaborateurs concernés par l'activité santé animale de Novartis aux États-Unis, essentiellement les équipes commerciales, de rejoindre son organisation.

L'accord est subordonné à l'approbation de la *Federal Trade Commission.* Il est également conditionné à la clôture de l'acquisition de Novartis Animal Health par Eli Lilly and Company.

Événements significatifs postérieurs à la clôture

Informations relatives à l'acquisition de SENTINEL aux États-Unis.

La clôture de cette transaction est intervenue le 2 janvier 2015, après la levée des conditions suspensives.
L'accord porte sur un ensemble de droits relatifs aux produits SENTINEL FLAVOR TABS et SENTINEL SPECTRUM pour les États-Unis et sur les stocks de produits finis. Le montant de la transaction s'élève à 410 millions $, payés en une fois le 2 janvier 2015.
Cet accord permet également à Virbac de reprendre une partie des forces commerciales de Novartis Animal Health aux États-Unis.
Pour Virbac, cette acquisition est une opportunité majeure de transformer son activité et de devenir l'un des principaux acteurs du marché vétérinaire aux États-Unis dans le domaine des animaux de compagnie.
SENTINEL FLAVOR TABS et SENTINEL SPECTRUM ont généré un chiffre d'affaires de plus de 90 millions $ aux États-Unis en 2014.

Les actifs acquis

Les actifs cédés par Eli Lilly and Company recouvrent, pour le seul territoire des États-Unis, un ensemble de droits relatifs aux deux produits commercialisés par Novartis Animal Health sous la marque SENTINEL® :

- les produits eux-mêmes : SENTINEL FLAVOR TABS et SENTINEL SPECTRUM, leurs enregistrements pharmaceutiques et les données auxquelles ils se réfèrent ;
- les droits sur les marques pour les États-Unis ;
- les souches nécessaires à la fabrication de l'un des principes actifs contenus dans les produits ;
- le droit de développer des modifications, améliorations, formulations nouvelles etc… de ces produits ;
- un droit de licence des brevets existants pour développer ces améliorations ;
- le droit d'utilisation des données de deux autres produits de Novartis contenant l'un des principes actifs de SENTINEL, pour développer des produits similaires ;
- l'ensemble des contrats de fourniture et de façonnage existants ;
- la clientèle (cliniques vétérinaires).

Outre ces droits incorporels, les stocks disponibles de produits finis sont également transférés à Virbac. Le vendeur continuera à fabriquer ou faire fabriquer pour Virbac, durant deux ans au moins, les produits cédés et transfèrera le savoir-faire de fabrication à l'usine de Virbac Corporation à St. Louis.

Virbac Corporation a proposé à une partie des équipes de Novartis Animal Health aux États-Unis de rejoindre son organisation. Au terme des entretiens menés dans plusieurs régions des États-Unis, 91 personnes ont accepté l'offre, principalement : les équipes commerciales (force de vente, responsables de comptes clé, services techniques, marketing), mais également certains spécialistes de *supply chain*, de R&D et du domaine réglementaire.

Virbac va assumer une dette correspondant à la compensation d'avantages au bénéfice de deux des salariés repris (120 k$).

Traitement comptable de l'acquisition

Cette acquisition sera comptabilisée, en 2015, dans les comptes de Virbac Corporation.

Compte tenu des conditions de l'acquisition, cette opération répond aux critères d'un regroupement d'entreprises défini par la norme IFRS 3 et doit donc être traitée en conséquence dans les comptes consolidés 2015 de Virbac.

IFRS 3 requiert que soient valorisés à leur juste valeur les actifs identifiés acquis, les passifs assumés et le montant payé en contrepartie.

Virbac a fait appel à un cabinet spécialisé afin de réaliser le PPA (*Purchase price allocation*), en relation avec les équipes de Virbac Corporation et le département Finance de Virbac.

§ Prix d'acquisition

Le jour du closing, Virbac Corporation a payé la totalité du prix d'acquisition de 410 millions $.
Aucun complément de prix n'est prévu.

§ Actifs identifiés acquis

Le tableau ci-après détaille les actifs identifiés acquis et les dettes assumées.
Tous les actifs, à l'exception du goodwill et des marques, seront amortis comptablement dans les comptes de Virbac Corporation.
La quasi-totalité des actifs incorporels acquis (y compris le goodwill et les marques) sont amortissables fiscalement dans les comptes de Virbac Corporation, sur une durée de quinze ans.
Outre ces incorporels, Virbac acquiert également les stocks disponibles de produits finis, dont l'inventaire est en cours (les chiffres communiqués sont donc provisoires).

§ Dettes assumées

Virbac Corporation a repris une dette, pour un total de 120 k$.

§ Goodwill

Au terme de l'évaluation faite par le cabinet spécialisé des différents actifs identifiés, le goodwill provisoire s'établit à 196 296 k$. Il correspond à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs nets acquis comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe (voir tableau ci-dessous).

Il traduit les effets de synergie attendus, qui viendront renforcer le potentiel de croissance des gammes actuelles du groupe aux États-Unis, et qui seront rendues possibles du fait :

- de la puissance des marques SENTINEL, qui va faire de Virbac l'un des leaders du marché américain dans le domaine des antiparasitaires ;
- de la pénétration accrue de Virbac et de sa marque dans le marché, rendue possible par le doublement des forces de vente aux États-Unis ;
- de l'accès à un grand nombre de cliniques vétérinaires à fort potentiel qui constituent une part importante de la clientèle des produits SENTINEL ;
- du renforcement du pouvoir de négociation de Virbac Corporation auprès des grands distributeurs en termes de gammes et de politique commerciale ;
- de l'ouverture possible du marché américain, grâce à cet accès renforcé aux distributeurs et aux cliniques, à des produits que Virbac n'a pas pu jusqu'à présent développer dans le marché (gamme Effipro-Effitix) en raison de sa faible pénétration en direct et des contrats d'exclusivité liant la distribution à Mérial.

Les travaux d'évaluation sont pratiquement finalisés. Ils pourraient évoluer, d'ici la première comptabilisation de l'opération dans les comptes consolidés de Virbac au 30 juin 2015, mais sans doute pas de façon significative.

Le tableau présenté ci-dessous résume les conclusions de l'analyse réalisée par le cabinet spécialisé.

en k$	Évaluation provisoire	Base comptable amortissable	Durée d'amortissement comptable
Stocks rachetés "*at cost*"	16 654	-	-
Réévaluation du stock de produits finis (selon IFRS 3)	10 870	-	-
Juste valeur des stocks acquis	**27 524**	**-**	
Enregistrements produits : SENTINEL FLAVOR TABS	35 900	35 900	14 ans
Enregistrements produits : SENTINEL SPECTRUM	30 700	30 700	17 ans
Souchiers et droits relatifs à ces souchiers	26 600	26 600	17 ans
Marques SENTINEL FLAVOR TABS et SENTINEL SPECTRUM	50 100	-	-
Brevets de formulation : SENTINEL FLAVOR TABS	3 500	3 500	13 mois
Brevets de formulation : SENTINEL SPECTRUM	9 000	9 000	9,6 ans
Savoir-faire de production	12 000	12 000	5 ans
Liste clients	18 500	18 500	10 ans
Goodwill provisoire	196 296	-	-
Évaluation provisoire des actifs incorporels acquis *	**382 596**	**136 200**	
Dette vis-à-vis des employés repris	-120	-	
Total des passifs assumés	**-120**	**-**	
Prix d'acquisition	**410 000**		

* L'amortissement des actifs incorporels acquis est déductible fiscalement sur 15 ans pour la quasi-totalité de ces actifs.

Information sur l'inspection de la *Food and drug administration* (FDA) aux États-Unis

Fin 2014, le site de production de la filiale américaine du Groupe, situé à St. Louis (Missouri), a fait l'objet d'une inspection de la FDA dans le cadre de ses revues régulières. Les points soulevés par la FDA à l'issue de son inspection ont porté essentiellement sur le système qualité et plus particulièrement les procédures d'assurance de qualité.

Virbac Corporation a soumis en janvier, dans sa réponse aux observations de la FDA, un ensemble de mesures correctives et précisé que ces mesures s'inscrivent dans le cadre du plan déjà initié au début de l'année 2014, prévoyant la mise en place de ressources et d'une organisation nouvelles destinées à améliorer les procédures de fabrication et la maîtrise qualité. La mise en œuvre de ce plan d'amélioration est en cours et les mesures de renforcement nécessaires ont été prises. La société a également pris la décision de suspendre momentanément la production et la distribution des produits issus de son site de St. Louis afin de s'assurer, au travers d'une évaluation de risque systématique, que les lots mis sur le marché et les quantités en stock ne présentent pas de défaut au plan de l'efficacité et la sécurité, afin d'identifier, le cas échéant, les produits qui nécessiteraient une procédure de rappel. Cette interruption a également permis d'améliorer certaines validations de procédés de fabrication et de mettre en place plus rapidement certains processus du système qualité encore manquants.

Ces mesures ont un impact sur le niveau d'activité de Virbac Corporation au cours des premiers mois de l'exercice 2015 ; néanmoins les stocks présents dans les canaux de distribution devraient permettre de limiter l'effet de l'interruption au niveau des cliniques vétérinaires. Il est à noter que ces mesures ne concernent pas la gamme SENTINEL acquise le 2 janvier dernier par Virbac auprès d'Eli Lilly and Company, dont les livraisons n'ont pas été interrompues, les produits restant à l'heure actuelle fabriqués dans les sites industriels du groupe Lilly.

À la date d'arrêté des comptes du Groupe en mars 2015, la procédure d'évaluation décrite ci-dessus a été réalisée et conclue pour les principaux produits, en particulier la gamme Iverhart. Les cas nécessitant une procédure de rappel sont limités et aucun risque significatif n'a été décelé quant à la qualité des produits mis sur le marché ou en stock à St. Louis. Les livraisons doivent reprendre graduellement dans le courant du mois de mars et la production à partir d'avril.

Périmètre

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 regroupent les états financiers des sociétés que Virbac contrôle directement ou indirectement, de droit ou de fait. La liste des sociétés consolidées est présentée en note A38.

Les changements intervenus dans le périmètre au cours de l'exercice sont les suivants :

- constitution de deux holding au sein du Groupe Holding Salud Animal (Inversiones HSA Limitada et Rentista de capitales Takumi Limitada) ;
- création de la société Asia Pharma Ltd à Hong Kong, entité elle aussi non opérationnelle.

Principes comptables appliqués

Les comptes consolidés du groupe Virbac sont établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne (référentiel disponible sur le site ec.europa.eu). Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (*International financial reporting standards*), les IAS (*International accounting standards*) et leurs interprétations SIC (*Standards interpretations committee*) et IFRIC (*International financial reporting interpretations committee*).

Pour la présentation des comptes consolidés de l'exercice 2014, le Groupe a appliqué l'ensemble des normes et interprétations entrées en vigueur au niveau européen, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. Ces normes et interprétations sont les suivantes :

- IFRS 10, "états financiers consolidés", applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 ;
- IFRS 11, "accords conjoints", applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 ;
- IFRS 12, "informations à fournir sur les participations dans d'autres entités", applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 ;
- amendements à IAS 27, "états financiers individuels", applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 ;
- amendements à IAS 28, "participations dans des entreprises associées et dans des co-entreprises", applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 ;
- amendements à IAS 32, "compensation des actifs et passifs financiers", applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 ;
- amendements à IAS 36, "informations à fournir - valeur recouvrable des actifs non financiers", applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 ;
- amendements à IAS 39 "novation des dérivés et maintien de la relation de couverture", applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.

L'application de ces nouvelles normes n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés de l'exercice 2014. En revanche, la première application de la norme IFRS 12 entraîne un enrichissement des notes aux états financiers.

À la date d'arrêté des présents comptes consolidés, les normes et interprétations suivantes étaient adoptées par l'Union européenne et applicables par anticipation :

- IFRIC 21, "droits ou taxes", applicable aux exercices ouverts à compter du 17 juin 2014.

À la date d'arrêté des présents comptes consolidés, les normes et interprétations suivantes étaient émises par l'IASB (*International accounting standards board*) mais non encore adoptées par l'Union européenne ou non applicables par anticipation :

- amendements à IAS 19 "contribution des membres du personnel", applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 ;
- améliorations annuelles (cycle 2010-2012), "améliorations annuelles des normes IFRS publiées en décembre 2013" ;
- améliorations annuelles (cycle 2011-2013), "améliorations annuelles des normes IFRS publiées en décembre 2013" ;
- IFRS 14, "comptes de report réglementaires (activités régulées)" ;
- amendements à IFRS 11 "acquisition d'une participation dans une *joint operation*" ;
- amendements à IAS 16 et IAS 38 "clarification sur les modes d'amortissement acceptables" ;
- améliorations annuelles (cycle 2012-2014), "améliorations annuelles des normes IFRS publiées en septembre 2014" ;
- IFRS 15, "produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients" ;
- IFRS 9, "instruments financiers".

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes. Le Groupe appliquera le cas échéant ces normes dans ses comptes dès leur adoption par l'Union européenne.

Règles de consolidation

Méthodes de consolidation

Conformément à IFRS 10, les états financiers consolidés du Groupe incluent les comptes de toutes les entités que Virbac contrôle. La notion de contrôle est désormais fondée sur les trois critères suivants :

- la société mère détient le pouvoir sur la filiale lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité de diriger les activités pertinentes ;
- la société mère est exposée à, ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité ;
- la société mère a la capacité d'exercer son pouvoir sur cette entité de façon à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les entités sur lesquelles Virbac exerce ce contrôle sont consolidées par intégration globale. Le cas échéant, les intérêts non contrôlants (intérêts minoritaires) sont évalués à la date d'acquisition à hauteur de la juste valeur des actifs et passifs nets identifiés.

Les entreprises sur lesquelles Virbac exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées par mise en équivalence.
Toutes les sociétés ont été consolidées sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Conversion des états financiers

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe est la monnaie locale en vigueur, à l'exception de Virbac Uruguay SA (Santa Elena) dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis selon les principes suivants :

- les postes du bilan sont convertis au taux en vigueur à la clôture de la période. L'écart de conversion résultant de l'application d'un taux de change différent sur les capitaux propres d'ouverture est porté en capitaux propres au bilan consolidé ;
- les comptes de résultat sont convertis au taux moyen de la période. L'écart de conversion résultant de l'application d'un taux de change différent du taux de bilan est porté en capitaux propres au bilan consolidé.

Élimination des opérations entre sociétés du Groupe

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés du Groupe ainsi que les profits internes sont éliminés dans les comptes consolidés.

Principes et méthodes comptables

Goodwill

Les goodwill comptabilisés à l'actif de l'état de la situation financière correspondent à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés acquises sur la juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date d'acquisition. Ils incluent également le montant des fonds de commerce acquis.
Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 "dépréciation d'actifs", la valeur des goodwill est testée au moins une fois par an, au cours du second semestre, indépendamment de tout indice de perte de valeur, et systématiquement dès lors que des événements ou des circonstances nouvelles indiquent une perte de valeur.

Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par UGT (Unité génératrice de trésorerie). Dans le cas des goodwill, c'est l'entité juridique qui est retenue comme UGT. Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe applique une approche par les flux de trésorerie estimés futurs (estimation de la valeur d'utilité). Cette approche consiste à déterminer la valeur d'utilité de l'UGT par actualisation des flux de trésorerie estimés futurs. Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur des goodwill est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur nette et de la valeur d'utilité.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en matière de taux d'actualisation et de croissance. Les flux de trésorerie futurs utilisés pour les tests de perte de valeur sont calculés sur la base d'estimations pouvant aller de cinq à dix ans. Le choix de la durée de projection des flux de trésorerie tient compte du cycle de vie des produits dans l'industrie vétérinaire, qui est très long et dépasse généralement largement cinq années. Pour les projections de flux de trésorerie, les taux de croissance à l'infini retenus en fonction des produits et des anticipations de croissance de marché, ainsi que les taux d'actualisation basés sur la méthode du coût moyen pondéré du capital après impôt sont présentés en note A3.

Immobilisations incorporelles

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38, un actif incorporel est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière s'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique, incluant les frais d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie ne peut être définie font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer que la durée d'utilité n'est pas devenue finie.
Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire, dès lors que l'actif est prêt à être utilisé :

- concessions, brevets, licences et autorisations de mise sur le marché (AMM) : amortissement sur la durée d'utilité,
- logiciels standards (outils bureautiques...) : amortissement sur une durée de trois ou quatre ans,
- ERP : amortissement sur une durée de cinq à dix ans.

Au cours de la durée de vie d'une immobilisation incorporelle, il peut apparaître que l'estimation de sa durée d'utilité soit devenue inadéquate. Ainsi que le prévoit IAS 38, la durée d'amortissement et le mode d'amortissement de cette immobilisation sont réexaminés et si la durée d'utilité attendue de l'actif est différente des estimations antérieures, la durée d'amortissement est modifiée en conséquence.
Les frais de recherche et développement sont portés à l'actif à partir du moment où ils satisfont aux critères établis par IAS 38. Dans le cadre des activités du Groupe, l'essentiel des frais de développement est lié à des produits dont l'exploitation nécessite l'obtention d'une AMM. Le Groupe considère que jusqu'à la date d'obtention de cette AMM, l'ensemble des critères d'IAS 38 ne sont pas remplis et les coûts engagés sont comptabilisés en charges.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 "dépréciation d'actifs", la perte de valeur éventuelle des actifs incorporels est étudiée chaque année. Un test est effectué au cours du second semestre de chaque année pour les actifs à durée de vie indéfinie, indépendamment de tout indice de perte de valeur, et systématiquement dès lors que des événements ou des circonstances nouvelles indiquent une perte de valeur pour les actifs à durée de vie définie. Pour les besoins de ce test, le Groupe tient compte des ventes générées par l'actif incorporel acquis. Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles, le Groupe retient une approche par les flux de trésorerie estimés futurs (estimation de la valeur d'utilité). Les flux de trésorerie futurs utilisés pour les tests de perte de valeur sont calculés sur la base d'estimations pouvant aller de cinq à dix ans. Pour les projections de flux de trésorerie, les taux de croissance à l'infini retenus en fonction des produits et des anticipations de croissance de marché, ainsi que les taux d'actualisation basés sur la méthode du coût moyen pondéré du capital après impôt, sont présentés en note A3.

Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16, les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique, incluant les frais d'acquisition, ou au coût de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.
Conformément à IAS 23 révisée, les coûts des emprunts sont incorporés dans le coût d'acquisition des actifs éligibles.
Conformément à IAS 17, les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.
Les actifs sont décomposés, chaque composant ayant une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'amortissement des actifs de même nature.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant les durées d'utilité estimées ci-après :

- bâtiments :
  - structure : quarante ans,
  - composants : de dix à vingt ans,
- matériels et outillages industriels :
  - structure : vingt ans,
  - composants : de cinq à dix ans,
  - matériel informatique : trois ou quatre ans ;
- autres immobilisations corporelles : de cinq à dix ans.

Actifs financiers

Les autres actifs financiers du Groupe comprennent principalement les prêts (notamment les prêts au personnel), les autres créances immobilisées et les autres créances d'exploitation.
Ils sont reconnus et comptabilisés pour le montant initial de la créance. Une provision est comptabilisée, le cas échéant, en cas de risque de non recouvrement.

Autres actifs financiers à la juste valeur

Tous les actifs financiers du Groupe évalués à la juste valeur le sont par référence à des données observables. Les seuls actifs financiers entrant dans cette catégorie sont des instruments de couverture et des valeurs mobilières de placement.

Stocks et travaux en-cours

Les stocks et en-cours sont comptabilisés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.
Le coût des stocks inclut tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à leur acquisition. Les remises et autres éléments similaires sont déduits de ce coût.

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen pondéré".

Le stock de produits de négoce est également évalué suivant la méthode du "coût moyen pondéré". Le coût d'acquisition des stocks de matières premières comprend tous les frais accessoires d'achat.
Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à leur coût réel de fabrication incluant les coûts directs et indirects de production.
Les produits finis sont valorisés dans chaque filiale au prix facturé par la société du Groupe vendeuse, augmenté des frais d'approche ; la marge incluse dans ces stocks est annulée dans les comptes consolidés en tenant compte du coût complet moyen de production constaté chez la société du Groupe vendeuse.
Les pièces détachées font l'objet d'un inventaire tournant et le stock à la clôture est valorisé sur la base du dernier prix d'achat.

Une perte de valeur est constatée pour ramener les stocks à leur valeur nette de réalisation, lorsque les produits deviennent périmés ou inutilisables ou encore selon les perspectives de vente de ces produits appréciées en fonction du marché.

Créances clients
Les créances clients sont classées en actif courant dans la mesure où elles font partie du cycle normal d'exploitation du Groupe.
Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie
La trésorerie se compose de soldes bancaires, placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité. Les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie et reclassés dans les autres actifs financiers.

Actions d'autocontrôle
Les actions de la société mère qui sont détenues par elle-même ou par une de ses filiales consolidées (qu'elles soient classées en immobilisation financière ou en valeur mobilière de placement dans les comptes sociaux) sont comptabilisées en réduction des capitaux propres, pour leur coût d'acquisition. Le résultat de cession de ces titres est imputé (net d'impôt) directement en capitaux propres et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

Réserves de conversion
Ce poste représente d'une part l'écart de conversion des situations nettes d'ouverture des sociétés étrangères, qui provient des différences entre le taux de conversion à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation et le taux de clôture de la période, et d'autre part l'écart de conversion constaté sur le résultat de la période, provenant des différences entre le taux de conversion du compte de résultat (taux moyen) et le taux de clôture de la période.

Réserves
Ce poste représente la part attribuable aux propriétaires de la société mère dans les réserves accumulées par les sociétés consolidées, depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation.

Intérêts non contrôlés
Ce poste représente la part des actionnaires extérieurs au Groupe dans les capitaux propres et dans les résultats des sociétés consolidées.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture
Le Groupe détient des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de taux et de change sur ses éléments de bilan et ses engagements fermes ou hautement probables.
Virbac applique de façon quasi-systématique une comptabilité de couverture visant à compenser l'impact de l'élément couvert et de l'instrument de couverture dans le compte de résultat, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- l'impact sur le compte de résultat est significatif ;
- les liens de couverture et l'efficacité de la couverture peuvent être valablement démontrés.

Autres passifs financiers
Les autres passifs financiers représentent principalement les emprunts auprès des établissements de crédit et les dettes relatives aux contrats de location-financement. Ces emprunts et dettes sont comptabilisés au coût amorti.

Régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi

Régimes de retraite à cotisations définies
Les avantages liés à des régimes de retraite à cotisations définies sont inscrits en charges lorsqu'ils sont encourus.

Régimes de retraite à prestations définies
Les engagements du Groupe résultant de régimes de retraite à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. L'évaluation de ces engagements a lieu à chaque date de clôture. Le modèle de calcul des engagements est basé sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au taux de rendement des obligations privées de première qualité (entreprises notées "AA"). Les engagements du Groupe font l'objet d'une provision pour leur montant net de la juste

valeur des actifs de couverture. Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

Impôts

Les filiales du Groupe comptabilisent leur impôt en fonction des règles applicables localement. La société mère et ses principales filiales françaises font partie d'un groupe intégré fiscalement. La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société intégrée comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément.
Le produit ou la charge d'intégration fiscale est constaté dans les comptes de la société mère.
Le Groupe comptabilise un impôt différé dès qu'il existe une différence temporaire entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.
Conformément à la norme IAS 12 qui autorise sous certaines conditions la compensation des dettes et créances d'impôt, les impôts différés actifs et passifs ont été compensés par entité fiscale.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

IFRS 5 impose qu'une activité soit considérée comme abandonnée quand les critères de classification d'actif détenu en vue de la vente ont été remplis ou quand le Groupe a cessé l'activité. Un actif est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue.
Au 31 décembre 2014, aucun actif détenu n'a été classé comme actif destiné à être cédé.

Revenu des activités ordinaires

Le revenu des activités ordinaires est composé de la valeur hors taxes des biens et des services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité, après élimination des ventes intra-groupe.
Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés, généralement lors de la réception physique du produit par le client. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, c'est-à-dire après déduction des remises ou rabais commerciaux.
Certaines dépenses, dont le montant est proportionnel aux ventes et qui répondent à la définition des produits des activités ordinaires, sont comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires du Groupe.
Les escomptes de règlement et les provisions pour retours sont également comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires.
Le Groupe évalue ses provisions pour remises différées accordées aux clients sur la base de ses engagements contractuels ou implicites identifiés à la clôture.

Charges de personnel

Elles incluent notamment le coût des régimes de retraite. Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global.
Elles incluent également l'intéressement et la participation des salariés.

Impôts et taxes

Le Groupe a opté pour une comptabilisation de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) dans le poste "Impôts et taxes" du résultat opérationnel.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au produit des activités ordinaires, diminué des frais opérationnels.

Les frais opérationnels incluent :

- les achats consommés et les charges externes ;
- les charges de personnel ;
- les impôts et taxes ;
- les amortissements et les dépréciations ;
- les autres produits et charges opérationnels.

Les éléments opérationnels incluent aussi les crédits d'impôt qualifiables de subvention publique et répondant aux critères de la norme IAS 20 (Crédit d'impôt recherche et Crédit d'impôt compétitivité des entreprises).

Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel, hors impact des autres produits et charges non courants.

Autre produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants sont des produits et charges non récurrents, ou qui résultent de décisions ou opérations ponctuelles d'un montant inhabituel. Ils sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat pour faciliter la lecture et la compréhension de la performance opérationnelle courante.
Ils comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, s'il y a lieu, d'une description en note annexe (note A24) :

- les charges de restructuration liées à des plans d'une certaine envergure ;
- les charges d'*impairment* des actifs d'une certaine ampleur ;
- l'effet de la revalorisation à la juste valeur, des stocks acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;

- ainsi que l'éventuelle réévaluation de la participation antérieurement détenue, en cas de changement de contrôle.

Autres produits et charges financiers

Ils comprennent principalement les intérêts et les autres produits et charges assimilés.
Ils incluent également les gains et pertes de change qui sont systématiquement comptabilisés au compte de résultat.

Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par le nombre total d'actions émises et en circulation à la clôture de la période (c'est-à-dire, net des actions d'autocontrôle). Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par le nombre total d'actions en circulation auquel on ajoute, en cas d'émission d'instruments dilutifs, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises (lors de la conversion en actions ordinaires des instruments donnant droit à un accès différé au capital de Virbac).

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables.
Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations et hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Prix d'acquisition

Certains contrats d'acquisition relatifs à des regroupements d'entreprises ou à l'achat d'actifs incorporels immobilisés incluent une clause susceptible de faire varier le prix d'acquisition, en fonction d'objectifs liés à des résultats financiers, à l'obtention d'AMM, ou aux résultats de tests d'efficacité.
Dans ce cas, le Groupe doit estimer, à la clôture, le prix d'acquisition en fonction des hypothèses les plus réalistes d'atteinte des objectifs.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Le Groupe possède à son actif des immobilisations incorporelles achetées ou acquises par le biais d'opérations de regroupements d'entreprises, ainsi que les goodwill en résultant. Comme indiqué dans le chapitre "Principes et méthodes comptables", le Groupe procède au minimum à un test annuel de perte de valeur des goodwill et des immobilisations incorporelles dont la durée de vie ne peut être définie. Ces tests de perte de valeur sont fondés sur une évaluation des flux de trésorerie futurs sur une période pouvant aller de cinq à dix ans. Les évaluations effectuées lors de ces tests sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en terme de taux d'actualisation et de croissance. Des calculs de sensibilité permettant de mesurer l'exposition du Groupe à des variations significatives des taux de croissance à l'infini ont été réalisés.

Le Groupe peut être amené dans le futur à déprécier certaines immobilisations en cas de dégradation des perspectives de rendement de ces actifs, ou si l'on constate un indice de perte de valeur d'un de ces actifs.
Au 31 décembre 2014, le montant net des goodwill est de 142 178 k€ et la valeur des immobilisations incorporelles s'élève à 195 298 k€.

Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent des différences temporelles déductibles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Les actifs d'impôts différés, et notamment ceux relatifs au report en avant des pertes fiscales, ne sont reconnus que s'il est probable que le Groupe disposera des bénéfices imposables futurs suffisants, ce qui repose sur une part de jugement importante.
À chaque clôture, le Groupe doit analyser l'origine des pertes pour chacune des entités fiscales concernées et réévaluer le montant des actifs d'impôts différés en fonction de la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs suffisants.

Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué en note A14, le Groupe a mis en place des régimes de retraites ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi.
L'engagement correspondant est fondé sur des calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le salaire de référence des bénéficiaires du régime et la probabilité que les personnes concernées seront en capacité de bénéficier du régime, ainsi que sur le taux d'actualisation. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Les écarts actuariels sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global.
Au 31 décembre 2014, le montant net des engagements relatifs aux avantages du personnel est de 14 212 k€.

Autres provisions

Les risques divers font l'objet de provisions dont le montant est estimé par la direction en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Au 31 décembre 2014, le montant des autres provisions est de 5 201 k€.

A1. Goodwill

Évolution des goodwill par UGT

en k€	Valeur brute au 31/12/2013	Perte de valeur au 31/12/2013	Valeur comptable au 31/12/2013	Augmen-tations	Cessions	Perte de valeur	Écarts de conversion	Valeur comptable au 31/12/2014
Italie	1 585	-	**1 585**	-	-	-	-	**1 585**
Danemark	4 643	-	**4 643**	-	-	-	-	**4 643**
Vaccin leishmaniose	5 421	-	**5 421**	-	-	-	-	**5 421**
Grèce	1 358	-	**1 358**	-	-	-	-	**1 358**
Colombie	2 267	-	**2 267**	-	-	-	-141	**2 126**
Inde	13 405	-	**13 405**	-	-	-	1 413	**14 818**
États-Unis	48 218	-2 974	**45 244**	-	-	-	5 929	**51 173**
Australie	3 315	-323	**2 992**	-	-	-	70	**3 062**
Peptech	3 131	-	**3 131**	-	-	-	125	**3 256**
Nouvelle-Zélande	15 163	-160	**15 003**	-	-	-	1 190	**16 193**
Chili	32 563	-	**32 563**	-	-	-	-461	**32 102**
Santa Elena	3 450	-	**3 450**	-	-	-	469	**3 919**
Autres UGT	4 204	-1 734	**2 470**	-	-	-	52	**2 522**
Goodwill	**138 723**	**-5 191**	**133 532**	**-**	**-**	**-**	**8 646**	**142 178**

L'impact des variations de taux de change génère sur l'exercice 2014 une hausse de la valeur nette comptable des goodwill de 8,6 millions €.

A2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du Groupe sont constituées principalement :

- des droits relatifs aux brevets, savoir-faire et AMM nécessaires aux activités de production et de commercialisation du Groupe ;
- des marques ;
- des licences et autres coûts d'acquisition des systèmes d'information du Groupe.

Elles se classent en deux catégories : les actifs incorporels à durée de vie finie ou à durée de vie indéfinie.

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie incluent principalement des marques et certaines AMM acquises et dont la durée de vie n'est pas définissable.

La classification des immobilisations incorporelles résulte de l'analyse de tous les facteurs économiques et juridiques pertinents permettant de conclure qu'il y a ou qu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère, pour l'entité, des entrées nettes de trésorerie.

Les produits innovants ou différenciés en général, et les vaccins et autres actifs issus des biotechnologies en particulier, sont généralement classés en actifs incorporels à durée de vie indéfinie, après une analyse détaillée et avis des experts sur leur potentiel. Cette approche est fondée sur l'expérience passée de Virbac.

Concessions, brevets, licences et marques

Le poste "Concessions, brevets, licences et marques" inclut principalement des actifs incorporels achetés et traités selon les principes édictés par la norme IAS 38, ainsi que des actifs acquis dans le cadre d'opérations de croissance externe au sens d'IFRS 3. Au 31 décembre 2014, il est constitué des éléments suivants :

- les marques et AMM acquises dans le regroupement au Chili pour un montant de 79 878 k€ ;
- les brevets, les marques et le portefeuille clients acquis dans le regroupement en Nouvelle-Zélande pour un montant de 10 913 k€ ;
- les droits de Multimin pour l'Afrique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, comptabilisés conformément à IAS 38, pour 10 091 k€ ;
- les marques et technologies acquises auprès de Santa Elena d'une valeur de 12 592 k€ ;
- les marques et technologies acquises auprès d'Axon/Birch par Virbac Australie pour un montant de 2 798 k€ ;
- les brevets, marques et technologies acquis auprès de Schering-Plough en Europe pour 15 078 k€.

Au 31 décembre 2014, la valeur des marques au bilan s'élève à 51 085 k€.
La quasi-totalité des marques est relative aux acquisitions suivantes :

- la division vétérinaire de GlaxoSmithKline en Inde acquise en 2006 ;
- les gammes de produits acquises auprès de Schering-Plough en 2008 ;
- les gammes de produits acquises auprès de Synthesis en 2011 ;
- les gammes de produits acquises auprès de Peptech en 2011 ;
- les gammes de produits acquises auprès de Centrovet en 2012 ;
- les gammes de produits acquises auprès de Stockguard en 2012 ;
- les gammes de produits acquises auprès d'Axon en 2013 ;
- les gammes de produits acquises auprès de Santa Elena en 2013.

Aucune marque n'est classée en immobilisation incorporelle à durée de vie finie et donc aucune marque n'est amortie.

Autres immobilisations incorporelles et immobilisations incorporelles en-cours

L'augmentation de ces deux postes correspond essentiellement à des projets informatiques dans plusieurs filiales du Groupe.

en k€	Concessions, brevets, licences et marques		Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en-cours	Immobilisations incorporelles
	Durée indéfinie	Durée finie			
Valeur brute au 31/12/2013	**120 879**	**105 280**	**40 662**	**5 717**	**272 538**
Acquisitions/Augmentations	22	224	2 753	1 426	**4 425**
Cessions/Sorties	-15	-	-55	-25	**-95**
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	**-**
Transferts	-4 174	-953	568	-1 777	**-6 336**
Écarts de conversion	2 671	2 038	544	178	**5 431**
Valeur brute au 31/12/2014	**119 383**	**106 589**	**44 472**	**5 519**	**275 963**
Dépréciations au 31/12/2013	**-6 620**	**-35 606**	**-32 072**	**-**	**-74 298**
Dotations aux amortissements	-	-6 697	-3 590	-	**-10 287**
Dépréciations nettes	94	-1	-	-292	**-199**
Cessions/Sorties	-	-	55	-	**55**
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	**-**
Transferts	6 060	-145	-24	-	**5 891**
Écarts de conversion	-3	-1 339	-479	-7	**-1 828**
Dépréciations au 31/12/2014	**-469**	**-43 788**	**-36 110**	**-299**	**-80 666**
Valeur nette au 31/12/2013	**114 259**	**69 675**	**8 590**	**5 717**	**198 240**
Valeur nette au 31/12/2014	**118 914**	**62 802**	**8 362**	**5 220**	**195 298**

A3. Dépréciation des actifs

À la clôture de l'exercice 2014, Virbac a réexaminé la valeur des goodwill et des immobilisations incorporelles et corporelles associés à ses UGT, en s'assurant que la valeur recouvrable des UGT excédait leur valeur nette comptable, y inclus les écarts d'acquisition. La valeur recouvrable des UGT est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs (méthode dite des *discounted cash flows* ou DCF).

La valeur recouvrable de chaque UGT a donc été déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs nets d'impôt, en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérents avec le budget 2015 et les prévisions moyen terme les plus récentes.

Sauf indice de perte de valeur intervenu entre la date d'acquisition et la date d'arrêté des comptes annuels, les actifs acquis en cours d'exercice ne font pas l'objet d'un test de perte de valeur en fin d'année.

Les hypothèses clés retenues sont présentées dans les tableaux ci-après.

Au 31 décembre 2014

en k€	Valeur nette comptable au 31/12/2014		Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
	Goodwill	Incorporel		
Italie	1 585	-	7,50%	2,00%
Danemark	4 643	-	7,50%	2,00%
Vaccin leishmaniose	5 421	18 227	7,50%	2,00%
Grèce	1 358	-	9,50%	2,00%
Colombie	2 126	3 634	9,50%	2,00%
Inde	14 818	11 742	9,50%	5,00%
États-Unis	51 173	5 927	7,50%	2,00%
Australie (hors Peptech)	3 062	4 998	7,50%	2,00%
Peptech	3 256	1 623	7,50%	2,00%
Gamme de produits acquise auprès de Schering-Plough en Europe	-	15 078	7,50%	2,00%
Leucogen	-	-	7,50%	N/A
Multimin	-	11 383	7,50%	2,00%
Nouvelle-Zélande	16 193	9 621	7,50%	2,00%
Centrovet	32 102	79 986	9,50%	2,00%
Uruguay	3 919	12 582	9,50%	2,00%
Autres UGT testées	1 905	5 724	7,50% - 9,50%	0,00% - 2,00%
Autres UGT non testées	617	1 191	N/A	N/A
Valeur totale	**142 178**	**181 716**		

La valeur nette comptable des UGT intègre les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles ainsi que les autres actifs et passifs pouvant être rattachés directement aux UGT.

Au 31 décembre 2013

en k€	Valeur nette comptable au 31/12/2013		Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
	Goodwill	Incorporel		
Italie	1 585	-	7,50%	2,00%
Danemark	4 643	-	7,50%	2,00%
Vaccin leishmaniose	5 421	18 393	7,50%	2,00%
Grèce	1 358	-	9,50%	2,00%
Colombie	2 267	4 073	9,50%	2,00%
Inde	13 405	10 553	9,50%	5,00%
États-Unis	45 244	5 449	7,50%	2,00%
Australie (hors Peptech)	2 992	2 163	7,50%	2,00%
Peptech	3 131	1 722	7,50%	2,00%
Gamme de produits acquise auprès de Schering-Plough en Europe	-	16 559	7,50%	2,00%
Leucogen	-	212	7,50%	N/A
Multimin	-	11 448	7,50%	2,00%
Nouvelle-Zélande	15 003	8 295	7,50%	2,00%
Centrovet	32 563	83 596	9,50%	2,00%
Autres UGT	1 861	5 929	7,50% - 9,50%	0,00% - 2,00%
Total actifs testés	**129 473**	**168 392**		
Santa Elena	3 450	11 194	N/A	N/A
Birch / Axon	-	2 818	N/A	N/A
Autres UGT	609	1 529	N/A	N/A
Total actifs non testés	**4 059**	**15 541**		
Valeur totale	**133 532**	**183 933**		

Tests de sensibilité

Plusieurs calculs de valeur d'utilité ont été réalisés en faisant varier les hypothèses clés :

- conservation du taux de croissance à l'infini et augmentation du taux d'actualisation de +2,0 points ;
- conservation du taux d'actualisation et diminution du taux de croissance à l'infini de -2,0 points.

Dans les deux cas, Virbac n'aurait été amené à constater aucune dépréciation.

Pour les principales UGT, les résultats de ces changements d'hypothèses sont présentés dans les tableaux ci-après.

en k€	Valeur nette comptable de l'UGT au 31/12/2014	Taux d'actualisation de l'hypothèse clé +2,0 points	Taux de croissance de l'hypothèse clé	Dépréciation
Italie	1 585	9,50%	2,00%	-
Danemark	4 643	9,50%	2,00%	-
Vaccin leishmaniose	26 683	9,50%	2,00%	-
Grèce	1 359	11,50%	2,00%	-
Colombie	5 760	11,50%	2,00%	-
Inde	28 577	11,50%	5,00%	-
États-Unis	87 604	9,50%	2,00%	-
Australie (hors Peptech)	8 060	9,50%	2,00%	-
Peptech	4 879	9,50%	2,00%	-
Gamme de produits acquise auprès de Schering-Plough en Europe	15 078	9,50%	2,00%	-
Leucogen	10 738	9,50%	N/A	-
Multimin	11 883	9,50%	2,00%	-
Nouvelle-Zélande	27 260	9,50%	2,00%	-
Centrovet	135 492	11,50%	2,00%	-
Uruguay	25 282	11,50%	2,00%	-

en k€	Valeur nette comptable de l'UGT au 31/12/2014	Taux d'actualisation de l'hypothèse clé	Taux de croissance de l'hypothèse clé -2,0 points	Dépréciation
Italie	1 585	7,50%	0,00%	-
Danemark	4 643	7,50%	0,00%	-
Vaccin leishmaniose	26 683	7,50%	0,00%	-
Grèce	1 359	9,50%	0,00%	-
Colombie	5 760	9,50%	0,00%	-
Inde	28 577	9,50%	3,00%	-
États-Unis	87 604	7,50%	0,00%	-
Australie (hors Peptech)	8 060	7,50%	0,00%	-
Peptech	4 879	7,50%	0,00%	-
Gamme de produits acquise auprès de Schering-Plough en Europe	15 078	7,50%	0,00%	-
Leucogen	10 738	7,50%	N/A	-
Multimin	11 883	7,50%	0,00%	-
Nouvelle-Zélande	27 260	7,50%	0,00%	-
Centrovet	135 492	9,50%	0,00%	
Uruguay	25 282	9,50%	0,00%	-

Le taux d'actualisation, combiné à un taux de croissance perpétuel nul, à partir duquel Virbac serait amené à constater une dépréciation est indiqué ci-après :

en k€	Valeur nette comptable de l'UGT au 31/12/2014	Taux d'actualisation, combiné à un taux de croissance perpétuel nul, à partir duquel une dépréciation serait constatée
Italie	1 585	38,3%
Danemark	4 643	65,5%
Vaccin leishmaniose	26 683	16,5%
Grèce	1 359	114,3%
Colombie	5 760	45,5%
Inde	28 577	38,5%
États-Unis	87 604	20,2%
Australie (hors Peptech)	8 060	67,0%
Peptech	4 879	86,5%
Gamme de produits acquise auprès de Schering-Plough en Europe	15 078	20,1%
Leucogen	10 738	68,6%
Multimin	11 883	41,9%
Nouvelle-Zélande	27 260	16,6%
Centrovet	135 492	26,4%
Uruguay	25 282	15,7%

A4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des biens qui ont été achetés ou acquis par le biais de contrats de location-financement.

Au 31 décembre 2014, la valeur brute des biens acquis en location-financement et retraités en immobilisations corporelles, conformément à la norme IAS 17, s'élève à 11 285 k€ (dont 8 330 k€ d'actifs sur le site de production de Centrovet au Chili, et 2 955 k€ de matériel informatique de Virbac).

Les principaux actifs constituant les immobilisations corporelles du Groupe sont :

- les terrains ;
- les constructions, qui comprennent :
  - les bâtiments,
  - l'aménagement des bâtiments,
- les installations techniques, les matériels et outillages industriels ;
- les autres immobilisations corporelles, qui incluent notamment :
  - le matériel informatique,
  - le mobilier de bureau,
  - les véhicules.

en k€	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en-cours	Immobilisations corporelles
Valeur brute au 31/12/2013	**17 323**	**130 878**	**119 170**	**23 127**	**45 519**	**336 017**
Acquisitions / Augmentations	-	6 124	12 867	3 103	13 513	**35 607**
Cessions / Sorties	-118	-1 646	-1 478	-717	-45	**-4 004**
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	**-**
Transferts	5	14 918	12 703	126	-28 286	**-534**
Écarts de conversion	643	2 885	3 439	882	1 212	**9 061**
Valeur brute au 31/12/2014	**17 853**	**153 159**	**146 701**	**26 521**	**31 913**	**376 147**
Dépréciations au 31/12/2013	**-**	**-65 570**	**-69 246**	**-14 946**	**-**	**-149 763**
Dotations aux amortissements	-	-6 589	-9 690	-2 888	-	**-19 166**
Dépréciations nettes	-	-103	30	-	-	**-73**
Cessions / Sorties	-	1 374	1 323	668	-	**3 365**
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	**-**
Transferts	-	-	54	1 068	-	**1 122**
Écarts de conversion	-	-994	-1 711	-564	-	**-3 269**
Dépréciations au 31/12/2014	**-**	**-71 882**	**-79 240**	**-16 662**	**-**	**-167 784**
Valeur nette au 31/12/2013	**17 323**	**65 308**	**49 923**	**8 181**	**45 519**	**186 254**
Valeur nette au 31/12/2014	**17 853**	**81 277**	**67 460**	**9 859**	**31 913**	**208 363**

Les variations sur les postes d'immobilisations corporelles s'expliquent principalement par la mise en service de la nouvelle unité de production dédiée à la fabrication des formes stériles sur le site historique de Carros, la mise en service d'un nouveau bâtiment entièrement dédié à la recherche et développement sur le site de St. Louis aux États-Unis, et à la mise en service au Mexique d'un nouveau bâtiment abritant les locaux administratifs, les magasins et la production de prémélanges de la filiale. Le Groupe a également investi dans de nouveaux équipements et matériels industriels principalement destinés aux nouveaux produits lancés en Europe.
L'effet change génère quant à lui une hausse de la valeur nette des actifs de 5,8 millions €.

A5. Autres actifs financiers

Variation des autres actifs financiers

en k€	2013	Augmentations	Diminutions	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2014
Titres non consolidés	**-**	653	-	-	-	60	**713**
Prêts et autres créances immobilisées	**4 588**	1 429	-231	-	-51	35	**5 770**
Instruments dérivés de change et de taux	**7 653**	211	-	-	-	-	**7 864**
Trésorerie soumise à restriction	**28**	4	-	-	-	3	**35**
Autres	**9**	-	-	-	-	-	**9**
Autres actifs financiers, non courant	**12 278**	**2 297**	**-231**	**-**	**-51**	**98**	**14 391**
Prêts et autres créances immobilisées	**3 045**	-	-621	-	51	309	**2 784**
Instruments dérivés de change et de taux	**735**	243	-	-	-	-	**978**
Trésorerie soumise à restriction	**-**	-	-	-	-	-	**-**
Autres	**-**	-	-	-	-	-	**-**
Autres actifs financiers, courant	**3 780**	**243**	**-621**	**-**	**51**	**309**	**3 762**
Autres actifs financiers	**16 058**	**2 540**	**-852**	**-**	**0**	**407**	**18 153**

La ligne « Prêts et autres créances immobilisées » des autres actifs financiers courants inclut des comptes à terme pour un montant de 2 733 k€.

Autres actifs financiers classés selon leur échéance

Au 31 décembre 2014

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Titres non consolidés	-	-	713	**713**
Prêts et autres créances immobilisées	2 784	5 770	-	**8 554**
Instruments dérivés de change et de taux	978	7 864	-	**8 842**
Trésorerie soumise à restriction	-	35	-	**35**
Autres	-	-	9	**9**
Autres actifs financiers	**3 762**	**13 669**	**722**	**18 153**

Au 31 décembre 2013

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Prêts et autres créances immobilisées	3 045	4 588	-	**7 633**
Instruments dérivés de change et de taux	735	7 653	-	**8 388**
Trésorerie soumise à restriction	-	28	-	**28**
Autres	-	-	9	**9**
Autres actifs financiers	**3 780**	**12 269**	**9**	**16 058**

A6. Information relative à IFRS 12

Information relative aux intérêts non contrôlés

Les informations ci-dessous concernent les intérêts non contrôlés dans la société Holding Salud Animal (HSA) qui sont jugés significatifs au regard des informations requises par IFRS 12. Ce groupe est constitué des entités suivantes :

- Holding Salud Animal SA ;
- Centro Veterinario y Agricola Limitada ;
- Farquimica SpA ;
- Bioanimal Corp SpA ;
- Productos Quimicos Ehlinger ;
- Centrovet Inc. ;
- Centrovet Argentina ;
- Inversiones HSA Limitada ;
- Rentista de capitales Takumi Limitada.

La part des intérêts non contrôlés dans la détention de ce groupe s'élève à 49%.

en k€	2014
Actifs non courants	135 528
Actifs courants	52 779
Passifs non courants	22 787
Passifs courants	30 013

en k€	2014
Revenu des activités ordinaires	64 918
Résultat net de la période	14 109

Le montant des dividendes versés en 2014 par le groupe HSA au titre du résultat 2013 s'élève à 21 051 k€ (dont 10 315 k€ versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle).
La variation nette de trésorerie au cours de l'exercice est une diminution de 554 k€.

Information relative aux sociétés mises en équivalence

en k€	Comptes individuels des sociétés mises en équivalence				Comptes consolidés	
	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Capitaux propres	Résultat
Vetz GmbH	-	776	-	-	373	-
SBC Virbac Limited (Hong Kong)	5 947	3 156	1 576	-2 529	5 451	-1 239
Participations comptabilisées par mise en équivalence					**5 824**	**-1 239**

L'impact des sociétés mises en équivalence n'étant pas jugé significatif sur les comptes du groupe Virbac, l'information requise par IFRS 12 se limite aux éléments ci-dessus.

A7. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 qui autorise sous certaines conditions la compensation des dettes et créances d'impôt, les impôts différés actifs et passifs ont été compensés par entité fiscale.
Le Groupe ne recense aucune différence temporaire active non prise en compte.

Variation des impôts différés

en k€	2013	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2014
Impôts différés actifs	**21 408**	2 620	-	235	315	**24 578**
Impôts différés passifs	**49 131**	3 512	-	-332	1 609	**53 920**
Impôts différés compensés	**-27 723**	**-892**	**-**	**567**	**-1 294**	**-29 342**

La variation des impôts différés présentée ci-dessus exclut l'impôt différé sur la part efficace des profits et pertes sur instruments de couverture qui s'élève à -33 k€ sur 2014.

Impôts différés ventilés par nature

Au 31 décembre 2014

en k€	Impôts différés actifs	en k€	Impôts différés passifs
Marges sur stocks	8 317	Retraitements sur immobilisations incorporelles	37 915
Engagements retraites et indemnités de fin de carrière	3 694	Retraitements sur immobilisations corporelles	5 854
Déficits reportables	2 538	Retraitement des provisions à caractère fiscal	8 463
Ajustements sur ventes (IAS 18)	950	Activation des dépenses liées aux acquisitions	954
Ajustements sur stocks (IAS 2)	2 861	Retraitement des locations-financements	734
Autres provisions non déductibles	1 172		
Autres charges à déductibilité différée	3 038		
Autres produits taxés d'avance	2 008		
Total par nature	**24 578**	**Total par nature**	**53 920**
Impact de la compensation par entité fiscale	-15 588	Impact de la compensation par entité fiscale	-15 588
Impôts différés actifs nets	**8 990**	**Impôts différés passifs nets**	**38 332**

L'activation des déficits reportables porte sur le périmètre de l'intégration fiscale en France, le Groupe estimant hautement probable l'utilisation de ces déficits dans les prochaines années.

Au 31 décembre 2013

en k€	Impôts différés actifs
Marges sur stocks	6 914
Engagements retraites et indemnités de fin de carrière	2 519
Déficits reportables	2 059
Ajustements sur ventes (IAS 18)	547
Ajustements sur stocks (IAS 2)	2 739
Autres provisions non déductibles	1 811
Autres charges à déductibilité différée	2 733
Autres produits taxés d'avance	2 086
Total par nature	**21 408**
Impact de la compensation par entité fiscale	-13 337
Impôts différés actifs nets	**8 071**

en k€	Impôts différés passifs
Retraitements sur immobilisations incorporelles	35 989
Retraitements sur immobilisations corporelles	4 811
Retraitement des provisions à caractère fiscal	6 744
Activation des dépenses liées aux acquisitions	897
Retraitement des locations-financements	691
Total par nature	**49 132**
Impact de la compensation par entité fiscale	-13 337
Impôts différés passifs nets	**35 795**

A8. Stocks et travaux en cours

en k€	Matières premières et approvisionnements	En-cours de production	Produits finis et marchandises	Stocks et travaux en-cours
Valeur brute au 31/12/2013	**49 630**	**12 024**	**84 855**	**146 507**
Variations	7 261	2 296	5 347	**14 904**
Mouvements de périmètre	-	-	-	**-**
Transferts	-	-	-3	**-3**
Écarts de conversion	1 258	236	3 937	**5 431**
Valeur brute au 31/12/2014	**58 149**	**14 556**	**94 135**	**166 840**
Dépréciations au 31/12/2013	**-2 500**	**-1 366**	**-3 864**	**-7 730**
Dotations	-1 117	-1 131	-2 324	**-4 571**
Reprises	1 634	1 366	2 582	**5 582**
Mouvements de périmètre	-	-	-	**-**
Transferts	-12	-	15	**3**
Écarts de conversion	-113	-	-139	**-252**
Dépréciations au 31/12/2014	**-2 108**	**-1 131**	**-3 730**	**-6 969**
Valeur nette au 31/12/2013	**47 130**	**10 658**	**80 989**	**138 777**
Valeur nette au 31/12/2014	**56 041**	**13 425**	**90 404**	**159 870**

Les écarts de conversion génèrent une augmentation de la valeur nette des stocks de 5,2 millions €.

A9. Créances clients

en k€	Créances clients
Valeur brute au 31/12/2013	**122 184**
Variations	**19 883**
Mouvements de périmètre	**-**
Transferts	**385**
Écarts de conversion	**3 168**
Valeur brute au 31/12/2014	**145 620**
Dépréciations au 31/12/2013	**-3 557**
Dotations	**-357**
Reprises	**290**
Mouvements de périmètre	**-**
Transferts	**-**
Écarts de conversion	**-30**
Dépréciations au 31/12/2014	**-3 654**
Valeur nette au 31/12/2013	**118 627**
Valeur nette au 31/12/2014	**141 966**

L'augmentation de ce poste s'explique par un niveau d'activité en croissance sur la fin de l'année, notamment en France et aux États-Unis.
Les écarts de conversion génèrent une augmentation de la valeur nette des créances clients de 3,1 millions €.

Le risque de crédit des créances clients et autres débiteurs est présenté en note A30.

A10. Autres débiteurs

en k€	2013	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2014
Créance d'impôt sur le résultat	**13 308**	-3 637	-	-	218	**9 889**
Créances sociales	**5 480**	-4 447	-	-	-196	**837**
Autres créances sur l'État	**19 040**	6 592	-	-	236	**25 868**
Avances et acomptes sur commandes	**2 635**	187	-	-	113	**2 935**
Dépréciations des autres créances diverses	**-**	-	-	-	-	**-**
Charges constatées d'avance	**3 231**	2 411	-	-	257	**5 899**
Charges à répartir sur émission d'emprunt	**-**	926	-	-	-	**926**
Autres créances diverses	**11 242**	11 595	-	-	98	**22 935**
Autres débiteurs	**54 936**	**13 627**	**-**	**-**	**726**	**69 289**

Les créances sont constituées principalement des crédits d'impôt en France (Crédit impôt recherche et Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi).
Le montant du CICE en France pour l'année 2014 s'élève à 1 331 k€.

A11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

en k€	2013	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2014
Disponibilités	**20 844**	-1 520	-	-	2 539	**21 863**
Valeurs mobilières de placement	**14 127**	334 445	-	-	5 477	**354 049**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**34 971**	**332 925**	**-**	**-**	**8 016**	**375 912**
Concours bancaires courants	**-4 526**	-3 237	-	-	-82	**-7 845**
Intérêts courus non échus passifs	**-26**	2	-	-	-	**-24**
Trésorerie passive	**-4 552**	**-3 235**	**-**	**-**	**-82**	**-7 869**
Trésorerie nette	**30 419**	**329 690**	**-**	**-**	**7 934**	**368 043**

A12. Actifs destinés à être cédés

Au cours de l'exercice 2014, comme en 2013, aucun actif n'a été classé comme actif destiné à être cédé.

A13. Capitaux propres

en k€	2014	2013
Capital	10 573	10 573
Primes liées au capital	6 534	6 534
Réserve légale	1 089	1 089
Autres réserves et report à nouveau	225 714	207 769
Réserves de consolidation	137 018	110 692
Réserves de conversion	-11 228	-35 344
Écarts actuariels	-2 366	-905
Résultat de la période	63 596	60 523
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	**430 930**	**360 930**
Autres réserves et report à nouveau	50 724	52 364
Réserves de conversion	-6 813	-7 406
Résultat de la période	6 937	8 486
Intérêts non contrôlés	**50 848**	**53 444**
Capitaux propres	**481 778**	**414 374**

Politique de gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit :

- ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires ;
- rembourser du capital aux actionnaires ;
- émettre de nouvelles actions ;
- ou vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

Le Groupe utilise différents indicateurs, dont le levier financier (endettement net/capitaux propres) qui fournit aux investisseurs une vision de l'endettement du Groupe comparativement au total des capitaux propres. Ces fonds propres incluent notamment la réserve des variations de valeur des couvertures des flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente.

Actions d'autocontrôle

Virbac détient des actions propres, qui ne comportent pas de droit de vote, destinées essentiellement à alimenter les plans d'attribution d'actions de performance. Le montant de ces actions propres est comptabilisé en réduction des capitaux propres.

Actions à droit de vote double

Des droits de vote double sont accordés à tous les actionnaires détenant leur titre au nominatif pendant deux ans au minimum. Sur les 8 458 000 actions composant le capital social, 4 356 133 sont à droit de vote double.

Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2014 a autorisé la société mère Virbac à procéder à des rachats de ses propres actions sur le fondement des articles L225-209 et suivants du Code de commerce et conformément au plan de rachat décrit dans la note d'information publiée auprès du diffuseur professionnel et sur le site internet de la société le 22 mai 2014, en conformité avec les dispositions de la directive transparence entrée en vigueur le 20 janvier 2007.

Au 31 décembre 2014, Virbac possédait au total 28 045 actions propres acquises sur le marché pour un montant global de 3 961 197 € hors frais, soit un coût moyen de 141,24 € par titre.
Au cours de l'exercice, la société a procédé, dans le cadre du contrat d'animation du titre, à l'achat de 45 162 actions propres (au cours moyen de 165,63 €) et à la cession de 47 570 actions (au cours moyen de 168,02 €).
Les actions propres au 31 décembre 2014 représentent 0,33% du capital de Virbac. Elles sont destinées en partie à l'animation du titre et à l'attribution d'actions de performance, conformément à la douzième résolution adoptée par l'assemblée générale du 17 juin 2014.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale une résolution autorisant le rachat d'actions de la société dans la limite de 10% du capital. Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de permettre des attributions gratuites d'actions de performance ;
- de permettre la réduction du capital de la société par annulation de tout ou partie des titres achetés, sous réserve de l'adoption, par l'assemblée générale, de la résolution relative à l'autorisation de réduire le capital par annulation de titres rachetés.

Le prix maximum d'achat ne devra pas être supérieur à 400 € par titre. Pour le calcul du nombre maximal d'actions, il sera tenu compte des actions déjà acquises dans le cadre des autorisations précédentes mentionnées ci-dessus, ainsi que de celles qui pourront être acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

A14. Avantages du personnel

Les engagements relatifs aux régimes des avantages du personnel sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements futurs font l'objet d'une provision pour charge.
Lorsqu'un engagement est préfinancé par des versements dans un fonds, la provision correspond à la différence entre l'engagement total à la date de clôture et le montant de l'actif de couverture. L'actif de couverture est constitué du montant du fonds, augmenté des produits de placement et des éventuelles contributions payées dans l'année.

Évolution des provisions par pays

en k€	2013	Dotations	Reprises	Transferts	Capitaux propres	Écarts de conversion	2014
France	**4 873**	538	-131	-	419	-	**5 699**
Italie	**599**	91	-68	-	28	-	**650**
Allemagne	**80**	32	-	-	-	-	**112**
Grèce	**91**	21	-	-	-	-	**112**
Mexique	**90**	16	-6	-	3	1	**104**
Corée	**-**	242	-217	-	-7	1	**19**
Taïwan	**285**	55	-1	-	14	22	**375**
Thaïlande	**124**	23	-	-	-	18	**165**
Uruguay	**628**	222	-	-	-	9	**859**
Indemnités de fin de carrière et indemnités de départ	**6 770**	**1 241**	**-423**	**-**	**457**	**51**	**8 096**
France *	**793**	-394	-	-	1 330	-	**1 729**
Japon	**1 010**	171	-38	-	15	-8	**1 150**
Régimes de retraite à prestations définies	**1 803**	**-223**	**-38**	**-**	**1 345**	**-8**	**2 879**
Afrique du Sud	**857**	97	-30	-	69	36	**1 029**
Couverture médicale	**857**	**97**	**-30**	**-**	**69**	**36**	**1 029**
Inde	**275**	187	-225	-	242	42	**521**
Indemnités compensatoires pour absence	**275**	**187**	**-225**	**-**	**242**	**42**	**521**
Australie	**1 380**	132	-68	-	-	54	**1 498**
Autriche	**-**	17	-	125	-	-	**142**
Espagne	**56**	-	-9	-	-	-	**47**
Autres avantages long terme	**1 436**	**149**	**-77**	**125**	**-**	**54**	**1 687**
Provisions pour avantages du personnel	**11 141**	**1 451**	**-793**	**125**	**2 113**	**175**	**14 212**

* La variation de la provision au titre du régime de retraite à prestations définies en France est liée à la mise en place d'une pension de réversion suite au décès d'un des bénéficiaires du régime. Cet événement a été traité comme une réduction dans la dotation de l'engagement du régime pour l'année 2014 conformément à la norme IAS 19 révisée.

L'impact "Capitaux propres" est principalement dû à la baisse du taux d'actualisation en France, en Afrique du Sud et en Inde ainsi qu'à la baisse du taux technique en France pour le régime de retraite à prestations définies.

Principaux engagements

Au 31 décembre 2014, les principales dettes liées aux avantages du personnel se situent en France, en Australie, au Japon et en Afrique du Sud. Elles contribuent respectivement à 52%, 11%, 8% et 7% des provisions relatives aux régimes des avantages du personnel.

Indemnités de fin de carrière et indemnités de départ

§ **France**

Conformément à la convention collective, les sociétés françaises du Groupe versent à leurs salariés qui partent à la retraite une indemnité de fin de carrière qui est fonction de leur rémunération et de leur ancienneté.
L'acquisition des droits s'effectue comme suit :

- cadres et assimilés : 12% par année d'ancienneté,
- non cadres : 10% par année d'ancienneté.

Régimes de retraite à prestations définies

§ **France**

Le régime se traduit par le versement d'une rente à l'assuré, réversible à 60% au profit du conjoint (ou ex-conjoint) calculée en fonction :

- d'une condition d'éligibilité : être membre du directoire et être âgé d'au moins 60 ans à la date de départ à la retraite,
- d'un taux de rente qui varie selon deux critères :
  - si l'activité du bénéficiaire dans le Groupe est inférieure à dix ans ou si le bénéficiaire est membre du directoire depuis moins de neuf ans, le taux de rente est de 0%,
  - si l'activité du bénéficiaire dans le Groupe est comprise entre dix et trente ans et si le bénéficiaire est membre du directoire dans une période comprise entre neuf et quinze ans, le taux de rente est de 12,5%,
  - si l'activité du bénéficiaire dans le Groupe est supérieure à trente ans ou si le bénéficiaire est membre du directoire depuis plus de quinze ans, le taux de rente est de 22%.

Ce régime fait l'objet d'un préfinancement dans un fonds géré par un assureur.

§ **Japon**

Le régime se traduit par des versements sous forme d'un capital.
Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- être salarié depuis au moins deux ans dans l'entreprise à la date de clôture ;
- être âgé d'au moins 60 ans.

Le montant du capital est calculé à partir du salaire de base multiplié par un coefficient qui varie de 5 à 35 en fonction de l'ancienneté.

Couverture médicale

§ **Afrique du Sud**

Le programme mis en place par Virbac Afrique du Sud prévoit la prise en charge par la société, de la contribution versée par les employés à la retraite qui souhaiteraient souscrire une assurance médicale volontaire.
La condition d'éligibilité est d'être salarié de la société depuis le 30 avril 1995 au plus tard.
La contribution d'assurance prise en charge par Virbac Afrique du Sud se situe entre 50% et 100% en fonction du niveau de couverture choisi par le bénéficiaire. En cas de décès du bénéficiaire, ses ayants-droit continuent de bénéficier de la participation de Virbac Afrique du Sud, sous certaines conditions.

Compte tenu de la nature du plan qui n'est pas dédié aux seuls salariés de Virbac Afrique du Sud, l'évaluation est faite sur la base des cotisations versées par Virbac Afrique du Sud, revalorisées du taux d'inflation relatif aux frais médicaux.

Congés d'ancienneté

§ **Australie**

Conformément à la réglementation en Australie, Virbac verse aux salariés des congés d'ancienneté qui sont fonction de leur rémunération et de leur ancienneté. Chaque salarié a droit à 3 mois de congés après 15 ans d'ancienneté dont l'acquisition s'effectue comme suit :

- si le salarié est licencié entre 5 et 10 ans d'ancienneté, il a droit à la quote-part des droits acquis ;
- si le salarié quitte la société pour toute autre raison entre 5 et 10 ans d'ancienneté, il n'a aucun droit ;
- si le salarié quitte la société, quelle qu'en soit la raison, après 10 ans d'ancienneté, il a droit à la quote-part des droits acquis.

La provision est déterminée comme la somme des droits individuels proratisés par le rapport entre l'ancienneté du salarié en date de clôture et l'ancienneté des pleins droits.

Paramètres de calcul des principaux régimes d'avantages du personnel dans le Groupe

Hypothèses au 31 décembre 2014

	Taux d'actualisation	Progression future des salaires
France	1,50%	2,50% - 1,25%
Afrique du Sud	8,70%	N/A
Japon	1,00%	3,00%
Inde	7,95%	7,00%

Hypothèses au 31 décembre 2013

	Taux d'actualisation	Progression future des salaires
France	3,00%	2,50% - 1,25%
Afrique du Sud	9,40%	N/A
Japon	1,20%	3,00%
Inde	9,25%	7,00%

Les taux d'actualisation sont définis par référence aux taux d'obligations privées de grande qualité avec une durée similaire à celle de l'obligation concernée.
Conformément à la norme IAS 19 révisée, le taux de rendement attendu des actifs est considéré comme étant égal au taux d'actualisation.

Une augmentation ou une diminution de 0,5 point du taux d'actualisation entraînerait respectivement une diminution de la provision pour avantages au personnel d'environ 680 k€ ou une augmentation d'approximativement 730 k€ dont la contrepartie serait comptabilisée en autres éléments du résultat global.
Par ailleurs, une augmentation ou une diminution de 0,5 point du taux de progression future des salaires entraînerait respectivement une augmentation de la provision pour avantages au personnel d'approximativement 550 k€ ou une diminution d'approximativement 510 k€ dont la contrepartie serait comptabilisée en autres éléments du résultat global.

Dotation de l'année

en k€	Dotation 2014
Coût des services rendus	1 611
Charge d'intérêts	504
Produit d'intérêts	-173
Changement de régime	-491
Reconnaissance immédiate des (gains)/pertes actuariels de l'année	0
Coût administratif reconnu en charge	1
Charge nette / (produit net) reconnu dans le compte de résultat	**1 451**

Les contributions employeur (y compris les paiements de prestations directement effectués par l'employeur) versées en 2014 s'élèvent à 794 k€ et sont estimées à 461 k€ pour 2015.

Mouvements dans les montants comptabilisés dans l'état de la situation financière

Les tableaux suivants réconcilient les mouvements dans les montants inscrits dans l'état de la situation financière (dette actuarielle, actifs de couverture, provision pour avantages au personnel).

en k€	Dette actuarielle
Valeur actualisée au 1er janvier 2014	**16 082**
Prestations servies par l'employeur	-352
Prestations servies par le fonds *	-1 356
Coût des services rendus et charge d'intérêt	2 115
Rupture de fin de contrat	-
(Gains)/Pertes actuariels dus aux hypothèses démographiques	-
(Gains)/Pertes actuariels dus aux hypothèses financières	2 388
(Gains)/Pertes actuariels d'expérience	-327
Changement de régime	-491
Autres variations	-269
Transferts	125
Écarts de conversion	274
Valeur actualisée au 31 décembre 2014	**18 189**

Les dettes actuarielles sont préfinancées en France, en Inde et en Corée du Sud au travers d'actifs de couverture (contrats d'assurance) garantissant annuellement des intérêts financiers.

en k€	Actifs de couverture
Juste valeur au 1er janvier 2014	**4 941**
Cotisations versées	442
Prestations servies par le fonds *	-1 356
Produit d'intérêt	173
Gains/(Pertes) actuariels	-51
Taxe sur les primes versées	-1
Autres variations	-269
Écarts de conversion	98
Juste valeur au 31 décembre 2014	**3 977**

* Les prestations servies par le fonds sont relatives au régime de retraite à prestations définies en France pour lequel une rente de réversion a été liquidée suite au décès d'un des bénéficiaires du régime. Ces montants ont été transférés à l'assureur qui s'assurera du paiement de la rente de réversion jusqu'au décès du bénéficiaire

en k€	Avantages du personnel
Juste valeur des actifs de couverture	-3 977
Valeur actualisée de la dette actuarielle	18 189
(Actif)/Passif reconnu dans la provision au 31 décembre 2014	**14 212**

en k€	Avantages du personnel
Provision au passif au 1er janvier 2014	**11 141**
Charge/(Produit) comptabilisé en compte de résultats - dotation	1 451
Montant reconnu en capitaux propres	2 113
Contributions employeur/Prestations payées	-793
Autres variations	-
Transferts	125
Écarts de conversion	175
Provision au passif au 31 décembre 2014	**14 212**

A15. Autres provisions

en k€	2013	Dotations	Reprises	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2014
Litiges commerciaux ou prud'homaux	**1 428**	1 526	-479	-	33	-8	**2 500**
Litiges fiscaux	**-**	-	-	-	159	-6	**153**
Risques et charges divers	**1 277**	1 028	-514	-	-	-11	**1 780**
Autres provisions, non courant	**2 705**	**2 554**	**-993**	**-**	**192**	**-25**	**4 433**
Litiges commerciaux ou prud'homaux	**142**	-	-	-	-107	6	**41**
Litiges fiscaux	**403**	14	-	-	36	34	**487**
Risques et charges divers	**138**	200	-111	-	-	13	**240**
Autres provisions, courant	**683**	**214**	**-111**	**-**	**-71**	**53**	**768**
Autres provisions	**3 388**	**2 768**	**-1 104**	**-**	**121**	**28**	**5 201**

Les autres provisions concernent essentiellement des litiges et risques commerciaux en France pour 424 k€ et au Mexique pour 412 k€, un risque de sous-évaluation des engagements sociaux au Chili pour 706 k€, ainsi que des indemnités de départ des agents commerciaux en Italie à hauteur de 635 k€.

Aucune provision n'est constituée lorsque la société considère que le passif est éventuel (au sens d'IAS 37). C'est le cas en particulier d'une demande faite courant 2014 par un concurrent du Groupe en réparation d'un préjudice allégué relatif à un brevet d'utilisation. La société considère cette demande à la fois infondée sur le plan juridique et disproportionnée quant à son montant au regard du faible chiffre d'affaires réalisé par le produit concerné. Il s'agit donc d'un passif éventuel dont la probabilité d'une sortie de ressources significative est faible.

Les provisions reprises ont été utilisées conformément à leur objet.

A16. Autres passifs financiers

Variation des autres passifs financiers

en k€	2013	Augmen-tations	Diminu-tions	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2014
Emprunts	**179 663**	49 641	-6 805	-	-4 481	157	**218 175**
Concours bancaires	**-**	-	-	-	-	-	**-**
Intérêts courus non échus passifs	**-**	2 247	-	-	-	-	**2 247**
Dette relative aux contrats de location-financement	**6 174**	841	-	-	-992	-101	**5 922**
Participation	**5**	18	-	-	-18	-	**5**
Instruments dérivés de change et de taux	**137**	1 135	-	-	-	-	**1 272**
Autres	**-**	53	-	-	-	-	**53**
Autres passifs financiers, non courant	**185 979**	**53 935**	**-6 805**	**-**	**-5 491**	**56**	**227 674**
Emprunts	**22 570**	331 356	-24 130	-	4 481	1 359	**335 636**
Concours bancaires	**4 525**	3 237	-	-	-	83	**7 845**
Intérêts courus non échus passifs	**26**	-	-1	-	-	-	**25**
Dette relative aux contrats de location-financement	**2 211**	1 484	-2 624	-	1 616	-19	**2 668**
Participation	**503**	-	-194	-	18	7	**334**
Instruments dérivés de change et de taux	**308**	-	755	-	-	-	**1 063**
Autres	**-**	-	-	-	-	-	**-**
Autres passifs financiers, courant	**30 143**	**336 077**	**-26 194**	**-**	**6 115**	**1 430**	**347 571**
Autres passifs financiers	**216 122**	**390 012**	**-32 999**	**-**	**624**	**1 486**	**575 245**

En 2014, un nouveau contrat de financement bancaire courant a été mis en place pour un montant de 20 millions € et une durée de sept ans.
Virbac a obtenu le pré-financement du CICE 2013 et 2014 pour un montant de 1,9 million € pour une durée de un an.
Toutefois, l'augmentation des autres passifs financiers correspond principalement à la mise en place du financement de l'acquisition, aux États-Unis, d'une gamme d'antiparasitaires auprès de Eli Lilly and Company. À cet effet, un crédit-relais de 320 millions € a été mis en place en décembre 2014 pour une durée maximale de un an.
Au 31 décembre, ce crédit a été tiré à hauteur de 350 millions $.
Concernant les emprunts d'un montant initial de 20 millions €, la dernière échéance de 4,5 millions € a été remboursée cette année.

Autres passifs financiers classés selon leurs échéances

Au 31 décembre 2014

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Emprunts	335 636	218 175	-	**553 811**
Concours bancaires	7 845	-	-	**7 845**
Intérêts courus non échus passifs	25	2 247	-	**2 272**
Dette relative aux contrats de location-financement	2 668	5 922	-	**8 590**
Participation	334	5	-	**339**
Instruments dérivés de change et de taux	1 063	1 272	-	**2 335**
Autres	-	53	-	**53**
Autres passifs financiers	**347 571**	**227 674**	**-**	**575 245**

Au 31 décembre 2013

en k€	Échéances moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts	22 570	179 663	-	**202 233**
Concours bancaires	4 525	-	-	**4 525**
Intérêts courus non échus passifs	26	-	-	**26**
Dette relative aux contrats de location-financement	2 211	6 174	-	**8 385**
Participation	503	5	-	**508**
Instruments dérivés de change et de taux	308	137	-	**445**
Autres	-	-	-	**-**
Autres passifs financiers	**30 143**	**185 979**	**-**	**216 122**

A17. Autres créditeurs

en k€	2013	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2014
Dette d'impôt sur le résultat	**-**	-	-	-	-	**-**
Dettes sociales	**-**	-	-	-	-	**-**
Autres dettes fiscales	**-**	-	-	-	-	**-**
Avances et acomptes reçus sur commandes	**-**	-	-	-	-	**-**
Produits constatés d'avance	**1 352**	-266	-	-136	134	**1 084**
Autres dettes diverses	**-**	-	-	-	-	**-**
Autres créditeurs, non courant	**1 352**	**-266**	**-**	**-136**	**134**	**1 084**
Dette d'impôt sur le résultat	**8 004**	1 739	-	-	232	**9 975**
Dettes sociales	**32 065**	4 612	-	109	525	**37 311**
Autres dettes fiscales	**9 212**	2 463	-	-	183	**11 858**
Avances et acomptes reçus sur commandes	**299**	-2	-	-	23	**320**
Produits constatés d'avance	**1 269**	-426	-	-	35	**878**
Autres dettes diverses	**85 416**	-19 545	-	-281	1 019	**66 609**
Autres créditeurs, courant	**136 265**	**-11 159**	**-**	**-172**	**2 017**	**126 951**
Autres créditeurs	**137 617**	**-11 425**	**-**	**-308**	**2 151**	**128 035**

Au cours de l'exercice, le poste "Autres dettes diverses" a diminué suite au remboursement de la majeure partie des dettes sur titres liées à l'acquisition de Centrovet, ainsi qu'au paiement du complément de prix relatif à l'acquisition des actifs Birch/Axon exigible en 2014 (ce qui représente un montant global de 23 512 k€).
La dette relative aux remises de fin d'année s'élève à 42 419 k€.

A18. Dettes fournisseurs

en k€	2013	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2014
Dettes fournisseurs courants	**77 651**	3 638	-	-345	2 031	**82 975**
Dettes fournisseurs d'immobilisations incorporelles	**38**	-	-	-	1	**39**
Dettes fournisseurs d'immobilisations corporelles	**106**	-82	-	-	1	**25**
Dettes fournisseurs	**77 795**	**3 556**	**-**	**-345**	**2 033**	**83 039**

L'augmentation de ce poste s'explique principalement par l'accroissement de l'activité. Les impacts de change génèrent également une hausse de 2 millions €.

A19. Revenu des activités ordinaires

en k€	2014	2013	Variation
Ventes de produits finis et de marchandises	850 830	808 060	*5,3%*
Prestations de services	4 449	298	*1393,6%*
Produits annexes de l'activité	3 148	2 776	*13,4%*
Redevances perçues	109	369	*-70,5%*
Chiffre d'affaires brut	**858 536**	**811 503**	***5,8%***
Rabais, remises, ristournes sur ventes	-68 811	-61 786	*11,4%*
Charges en déduction des ventes	-12 437	-10 190	*22,0%*
Escomptes de règlement	-3 774	-3 111	*21,3%*
Provisions pour retour	-399	-337	*18,2%*
Charges en déduction du chiffre d'affaires	**-85 420**	**-75 424**	***13,3%***
Revenu des activités ordinaires	**773 116**	**736 080**	***5,0%***

A20. Achats consommés

en k€	2014	2013	Variation
Achats stockés	-233 796	-222 080	*5,3%*
Achats non-stockés	-24 799	-21 187	*17,0%*
Frais accessoires sur achats	-1 994	-1 869	*6,7%*
Rabais, remises, ristournes obtenus	69	63	*10,3%*
Achats	**-260 520**	**-245 073**	***6,3%***
Variation des stocks bruts	14 903	13 139	*13,4%*
Dotations aux dépréciations de stocks	-4 571	-5 282	*-13,5%*
Reprises des dépréciations de stocks	5 581	5 800	*-3,8%*
Variation nette des stocks	**15 914**	**13 657**	***16,5%***
Achats consommés	**-244 606**	**-231 416**	***5,7%***

A21. Charges externes

Au sein de ce poste, les frais de recherche et développement comptabilisés au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 11 513 k€, contre 13 854 k€ au cours de l'exercice 2013.

Contrats de locations simples

en k€	Loyers de la période	Paiements minimum futurs inscrits dans les contrats			
		à moins d'1 an	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	à plus de 5 ans
Terrains	-10	-10	-30	-20	-50
Bâtiments	-3 405	-3 039	-4 025	-1 865	-1 088
Matériel industriel	-1 961	-264	-271	-89	-34
Matériel informatique	-1 290	-60	-2	-	-
Matériel & mobilier de bureau	-309	-284	-426	-156	-13
Matériel de transport	-3 564	-1 800	-2 597	-1 278	-30
Cumul des loyers	**-10 539**	**-5 457**	**-7 351**	**-3 408**	**-1 215**

A22. Amortissements, dépréciations et provisions

en k€	2014	2013	*Variation*
Dotations d'amortissements d'immobilisations incorporelles	-10 287	-11 225	*-8,4%*
Dotations de dépréciations d'immobilisations incorporelles	-293	-396	*-25,9%*
Dotations d'amortissements d'immobilisations corporelles	-19 166	-16 472	*16,4%*
Dotations de dépréciations d'immobilisations corporelles	-779	-967	*-19,5%*
Reprises d'amortissements d'immobilisations incorporelles	-	-	-
Reprises de dépréciation d'immobilisations incorporelles	94	313	*-70,0%*
Reprises d'amortissements d'immobilisations corporelles	-	-	-
Reprises de dépréciations d'immobilisations corporelles	705	860	*-18,0%*
Amortissements et dépréciations	**-29 726**	**-27 887**	***6,6%***
Dotations de provisions pour risques et charges	-2 768	-1 383	*100,1%*
Reprises de provisions pour risques et charges	1 104	1 533	*-28,0%*
Provisions	**-1 664**	**150**	***-1212,5%***
Dépréciations et provisions	**-31 390**	**-27 737**	***13,2%***

Les dotations aux amortissements d'immobilisations corporelles augmentent de façon mécanique par rapport à 2013 du fait des mises en service des nouveaux sites et installations, en France sur le site de Carros, aux États-Unis sur le site de St. Louis, au Chili et au Mexique.

A23. Autres produits et charges courants

en k€	2014	2013	*Variation*
Redevances payées	-5 838	-6 091	*-4,1%*
Subventions perçues ou à recevoir (dont CIR)	7 658	8 053	*-4,9%*
Dotations des dépréciations de créances	-357	-754	*-52,6%*
Reprises des dépréciations de créances	290	445	*-34,8%*
Pertes sur créances	-275	-189	*45,9%*
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-679	-755	*-10,0%*
Produits de cessions d'éléments d'actif	410	393	*4,4%*
Autres produits et charges	783	-3 076	*-125,5%*
Autres produits et charges courants	**1 992**	**-1 974**	***-200,9%***

Le montant du Crédit d'impôt recherche (CIR) comptabilisé en subventions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 7 312 k€.

A24. Autres produits et charges non courants

Au 31 décembre 2014, ce poste comprend les éléments suivants :

en k€	2014
Impact révaluation de la dette sur titres Holding Salud Animal	31
Autres produits et charges non courants	**31**

Au 31 décembre 2013, ce poste comprend les éléments suivants :

en k€	2013
Plus-value dégagée suite au changement de contrôle de Santa Elena	1 755
Réévaluation des stocks acquis en Uruguay (*purchase accounting method*)	-817
Impact complémentaire de réévaluation des stocks acquis au Chili (*purchase accounting method*)	-1 757
Autres produits et charges non courants	**-819**

A25. Produits et charges financiers

en k€	2014	2013	*Variation*
Coût de l'endettement financier brut	-7 758	-6 906	*12,3%*
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 949	1 613	*20,9%*
Coût de l'endettement financier net	**-5 809**	**-5 293**	***9,7%***
Résultat de change	-892	-11 476	*-92,2%*
Variation des instruments dérivés de change et de taux	-1 535	8 119	*-118,9%*
Autres charges financières	-183	-124	*47,7%*
Autres produits financiers	272	289	*-5,8%*
Autres produits et charges financiers	**-2 338**	**-3 192**	***-26,7%***
Produits et charges financiers	**-8 147**	**-8 485**	***-4,0%***

Le coût de l'endettement financier progresse de 5,3 à 5,8 millions €. Cette hausse résulte essentiellement des financements auxquels la société mère a eu recours (tirages sur les lignes de crédit et nouveaux emprunts souscrits pour financer la croissance externe et les investissements en France, au Mexique, et au Chili notamment).

L'impact de la revalorisation des instruments financiers, conformément aux normes IAS 32 et 39, génère une charge nette de 1 535 k€ sur l'exercice 2014, la quasi-totalité de cet impact émanant des instruments de change.

A26. Impôt sur le résultat

en k€	2014 Base	2014 Impôt	2013 Base	2013 Impôt
Résultat avant impôt	**100 915**		**95 584**	
Retraitement des crédits d'impôts	-7 312		-7 800	
Retraitement des éléments non récurrents (incluant l'impôt)	-		-	
Résultat avant impôt, après retraitements	**93 603**		**87 784**	
Impôt courant des sociétés françaises		-756		-708
Impôt courant des sociétés étrangères		-27 528		-26 369
Impôt courant		**-28 284**		**-27 077**
Impôt différé des sociétés françaises		-456		-1 266
Impôt différé des sociétés étrangères		-403		2 617
Impôt différé		**-859**		**1 351**
Impôt comptabilisé		**-29 143**		**-25 726**
Taux d'imposition effectif		*31,13%*		*29,31%*
Taux d'imposition théorique		*34,43%*		*34,43%*
Impôt théorique		**-32 228**		**-30 224**
Écart entre impôt théorique et impôt comptabilisé		**-3 085**		**-4 498**

Le taux d'impôt théorique considéré par le Groupe correspond au taux d'impôt en vigueur en France. Ce taux ne comprend pas le complément de contribution de 2,77%.
Toutefois, pour le calcul des impôts différés portant sur des éléments court terme, le Groupe a utilisé un taux de 38% pour tenir compte de l'augmentation de la contribution additionnelle. L'impact de l'augmentation de cette contribution est une hausse de l'impôt différé actif de 857 k€.
L'écart entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé au 31 décembre 2014 s'explique essentiellement par le différentiel des taux d'imposition à l'étranger à hauteur de 3 622 k€.
L'augmentation du taux effectif d'impôt entre 2013 et 2014 provient notamment de la hausse du taux d'impôt dans certains pays (Mexique, Chili, Nouvelle-Zélande) et au poids plus important qu'en 2013 des pays dont les taux d'impôt sont plus élevés.

A27. Résultat par action

	2014	2013
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	**63 596 097 €**	**60 522 294 €**
Nombre total d'actions	8 458 000	8 458 000
Impact des instruments dilutifs	-	-
Nombre d'actions d'autocontrôle	28 045	30 453
Nombre d'actions en circulation	8 429 955	8 427 547
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, par action	**7,54 €**	**7,18 €**
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, dilué par action	**7,54 €**	**7,18 €**

A28. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, le Groupe fournit une information sectorielle telle qu'utilisée en interne par le directoire qui constitue le Principal décideur opérationnel (PDO).

Le niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur géographique. La ventilation par zone géographique est faite sur sept secteurs, selon l'implantation des actifs du Groupe :

- France ;
- Europe (hors France) ;
- Amérique latine ;
- Amérique du Nord ;
- Asie ;
- Pacifique ;
- Afrique & Moyen-Orient.

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des marchés.
Il existe deux segments marketing qui sont les animaux de compagnie et les animaux de production mais ces derniers ne peuvent pas être considérés comme un niveau d'information sectorielle pour les raisons énumérées ci-après :

- nature des produits : la plupart des segments thérapeutiques sont communs aux animaux de compagnie et aux animaux de production (antibiotiques, antiparasitaires…),
- procédés de fabrication : les chaînes de production sont communes aux deux segments et il n'y a pas de différenciation significative des sources d'approvisionnement,
- type ou catégorie de clients : la distinction se fait entre secteur éthique (vétérinaires) et OTC (*Over the counter*),
- organisation interne : les structures de gestion du groupe Virbac sont organisées par zones géographiques. Il n'existe pas, au niveau Groupe, de responsabilité par segment de marché,
- méthodes de distribution : les principaux canaux de distribution dépendent plus du pays que du segment marketing. Les forces de vente peuvent être, dans certains cas, communes aux deux segments de marché,
- nature de l'environnement réglementaire : les organismes autorisant la mise sur le marché sont identiques quel que soit le segment.

Dans l'information présentée ci-dessous, les secteurs correspondent donc aux zones géographiques (zones d'implantation des actifs du Groupe). Les résultats de la zone France incluent les frais de siège et une part importante des frais de Recherche et Développement du Groupe.

Au 31 décembre 2014

en k€	France	Europe (hors France)	Amérique latine	Amérique du Nord	Asie	Pacifique	Afrique & Moyen-Orient	Total
Revenu des activités ordinaires	140 823	193 194	138 190	103 587	94 460	80 880	21 982	**773 116**
Résultat opérationnel	16 946	11 567	29 729	20 199	12 762	13 930	3 929	**109 062**
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	14 085	8 257	8 470	12 731	8 354	9 644	2 055	**63 596**
Intérêts non contrôlés	0	-	6 936	-	-	-	-	**6 937**
Résultat de l'ensemble consolidé	**14 085**	**8 257**	**15 406**	**12 731**	**8 354**	**9 644**	**2 055**	**70 533**

Les intérêts non contrôlés correspondent principalement à la contribution des entités chiliennes (groupe HSA), que Virbac détient à hauteur de 51%.

Au 31 décembre 2013

en k€	France	Europe (hors France)	Amérique latine	Amérique du Nord	Asie	Pacifique	Afrique & Moyen-Orient	Total
Revenu des activités ordinaires	134 291	178 983	134 027	101 441	86 336	79 356	21 646	**736 080**
Résultat opérationnel	8 939	15 041	30 316	23 766	10 346	11 938	3 723	**104 069**
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	12 737	10 640	4 942	15 326	5 482	7 814	3 582	**60 523**
Intérêts non contrôlés	2	-	8 484	-	-	-	-	**8 486**
Résultat de l'ensemble consolidé	**12 739**	**10 640**	**13 426**	**15 326**	**5 482**	**7 814**	**3 582**	**69 009**

A29. Actifs et passifs financiers

Ventilation des actifs et passifs évalués en juste valeur

Conformément à la norme IFRS 7, Instruments financiers - Informations à fournir, les évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs financiers doivent être classées selon une hiérarchie qui comporte les niveaux suivants :

- niveau 1 : la juste valeur est basée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques,
- niveau 2 : la juste valeur est basée sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement,
- niveau 3 : la juste valeur est basée sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché, mais sur des données internes.

Pour les dérivés actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur, le Groupe utilise des techniques d'évaluation contenant des données observables sur le marché, notamment pour les *swaps* de taux d'intérêts, les achats et ventes à terme ou les options sur les monnaies étrangères. Le modèle incorpore des données diverses comme par exemple les cours de change spot et à terme ou la courbe de taux d'intérêts.

Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

Au 31 décembre 2014

en k€	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total	Niveau d'évaluation
Instruments financiers dérivés non courants	-	-	7 864	-	**7 864**	2
Autres actifs financiers non courants	-	6 527	-	-	**6 527**	-
Créances clients	-	141 966	-	-	**141 966**	-
Autres débiteurs *	-	52 575	-	-	**52 575**	-
Instruments financiers dérivés courants	-	-	249	729	**978**	2
Autres actifs financiers courants	-	2 784	-	-	**2 784**	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	21 863	354 049	-	**375 912**	1
Actifs financiers	**-**	**225 715**	**362 162**	**729**	**588 606**	

* hors charges constatées d'avance et créance d'impôt sur le résultat.

Au 31 décembre 2013

en k€	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total	Niveau d'évaluation
Instruments financiers dérivés non courants	-	-	7 653	-	**7 653**	2
Autres actifs financiers non courants	-	4 625	-	-	**4 625**	-
Créances clients	-	118 627	-	-	**118 627**	-
Autres débiteurs *	-	38 397	-	-	**38 397**	-
Instruments financiers dérivés courants	-	-	735	-	**735**	2
Autres actifs financiers courants	-	3 045	-	-	**3 045**	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	20 844	14 127	-	**34 971**	1
Actifs financiers	**-**	**185 539**	**22 515**	**-**	**208 054**	

* hors charges constatées d'avance et créance d'impôt sur le résultat.

Actifs disponibles à la vente
Cette catégorie d'actifs inclut notamment les titres de participation non consolidés et les valeurs mobilières qui ne répondent pas aux autres définitions d'actifs financiers. Les plus ou moins values latentes constatées sur cette catégorie d'actifs sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession.

Fin 2014, le Groupe ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Prêts et créances
Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, et qui ne sont pas cotés. Les éléments entrant dans cette catégorie sont décrits ci-après.

§ **Prêts et autres créances immobilisées**
Ce sont principalement des dépôts de caution et autres loyers d'avance, des comptes séquestre, ainsi que des prêts accordés (au personnel notamment).

§ **Créances clients**
Elles sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation.

§ **Créances courantes**
Il s'agit principalement des créances envers l'administration fiscale (hors impôt sur les sociétés) et les organismes sociaux, ainsi que des avances et acomptes sur commandes.

§ **Trésorerie et équivalents de trésorerie**
Il s'agit principalement des dépôts sur les comptes bancaires et en caisse.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat
Sont classés comme actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat les instruments de taux ou de change que Virbac a choisi de ne pas qualifier de couverture, et dont les variations sont constatées immédiatement en résultat.
Sont également classées dans cette catégorie les valeurs mobilières de placement que Virbac a acquises pour être vendues ou rachetées à court terme. Elles sont évaluées à la juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les justes valeurs des valeurs mobilières de placement sont déterminées principalement par référence au prix du marché (cours acheteur ou vendeur selon le cas).

Actifs détenus jusqu'à leur échéance
Ce sont des actifs financiers, autres que les prêts et créances, ayant une échéance fixée et dont les paiements sont déterminés ou déterminables. Virbac ne possède pas de titres répondant à la définition des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Passifs financiers
Les différentes catégories de passifs financiers sont les suivantes :

Au 31 décembre 2014

en k€	Emprunts et dettes	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres	Total	Niveau d'évaluation
Instruments financiers dérivés non courants	-	-	1 272	1 272	2
Autres passifs financiers non courants	226 402	-	-	226 402	-
Dettes fournisseurs	83 039	-	-	83 039	-
Autres créditeurs *	116 098	-	-	116 098	-
Instruments financiers dérivés courants	-	803	260	1 063	2
Concours bancaires et intérêts courus non échus	7 845	25	-	7 871	2
Autres passifs financiers courants	338 638	-	-	338 638	-
Passifs financiers	**772 022**	**828**	**1 532**	**774 382**	

* hors produits constatés d'avance et dette d'impôt sur le résultat.

Au 31 décembre 2013

en k€	Emprunts et dettes	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres	Total	Niveau d'évaluation
Instruments financiers dérivés non courants	-	-	137	137	2
Autres passifs financiers non courants	185 842	-	-	185 842	-
Dettes fournisseurs	77 795	-	-	77 795	-
Autres créditeurs *	126 992	-	-	126 992	-
Instruments financiers dérivés courants	-	308	-	308	2
Concours bancaires et intérêts courus non échus	4 525	26	-	4 552	2
Autres passifs financiers courants	25 284	-	-	25 284	-
Passifs financiers	**420 438**	**334**	**137**	**420 909**	

* hors produits constatés d'avance et dette d'impôt sur le résultat.

Au 31 décembre 2014, le coût de l'endettement financier brut s'élève à 7 758 k€ contre 6 906 k€ au 31 décembre 2013.

A30. Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de taux et de change sur ses éléments de bilan et ses engagements fermes ou hautement probables.
Concernant les couvertures de flux de trésorerie, il est prévu que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat au cours de l'exercice 2015.

Risque de crédit

Au 31 décembre 2014, l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit correspond à 141 966 k€, soit le montant du poste créances clients dans les comptes consolidés.
Le risque sur les ventes entre sociétés du Groupe est peu significatif, dans la mesure où Virbac fait en sorte d'assurer à ses filiales la structure financière qui leur permet d'honorer leurs dettes.
Concernant les créances avec les tiers, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de contrepartie significatif compte tenu de la qualité des principales contreparties et de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde. Les sociétés du Groupe ont instauré un mécanisme de suivi des créances échues qui permet de limiter le montant des créances douteuses. De plus, le Groupe a mis en place un accord cadre avec la Coface qui permet aux filiales qui en ont besoin de bénéficier d'une couverture de leur risque de crédit au niveau local.

Les états suivants présentent la ventilation des créances clients :

Au 31 décembre 2014

en k€	Créances à échoir	Créances en souffrance, depuis				Créances dépréciées	Total
		- de 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	+ de 12 mois		
France	27 856	389	48	-	-	208	**28 501**
Europe (hors France)	26 071	3 428	134	120	55	2 064	**31 872**
Amérique latine	32 743	7 642	1 833	1 801	116	1 173	**45 308**
Amérique du Nord	15 308	-	-	-	-	1	**15 309**
Asie	8 239	105	-	16	-	194	**8 554**
Pacifique	13 559	85	84	-	-	9	**13 737**
Afrique & Moyen-Orient	2 221	113	-	-	-	5	**2 339**
Créances clients	**125 997**	**11 762**	**2 099**	**1 937**	**171**	**3 654**	**145 620**

Au 31 décembre 2013

en k€	Créances à échoir	Créances en souffrance, depuis				Créances dépréciées	Total
		- de 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	+ de 12 mois		
France	19 100	548	12	-	-	214	**19 874**
Europe (hors France)	26 417	677	74	76	-	2 003	**29 247**
Amérique latine	35 074	9 614	249	585	-	982	**46 504**
Amérique du Nord	5 742	95	-	-	-	42	**5 879**
Asie	7 240	210	3	-	-	308	**7 761**
Pacifique	10 421	19	-	-	-	3	**10 443**
Afrique & Moyen-Orient	2 429	42	-	-	-	4	**2 475**
Créances clients	**106 423**	**11 205**	**338**	**661**	**-**	**3 556**	**122 183**

Les créances échues et non réglées sont analysées périodiquement et classées en créances douteuses lorsqu'il apparaît un risque que la créance ne soit pas recouvrée en totalité. Le montant de la provision constatée à la clôture est défini en fonction de l'ancienneté de la créance et éventuellement de critères relatifs aux débiteurs.
Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Risque de contrepartie

S'agissant des autres actifs financiers et notamment des éventuelles disponibilités, les excédents ponctuels de trésorerie des filiales sont remontés chez la société mère qui en assure la gestion centralisée, sous forme de dépôts à court terme rémunérés. Le Groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang.

Risque de liquidité

Une politique de centralisation des excédents de trésorerie et des besoins de financement sur l'ensemble des zones permet d'affiner les positions nettes du Groupe et d'optimiser la gestion des placements ou des financements, assurant ainsi la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers et à maintenir un niveau de disponibilité compatible avec sa taille et ses besoins.

Virbac dispose par ailleurs de plusieurs lignes de crédit à taux variable d'un montant global de 297 millions € .
La ligne de crédit mise en place en juillet 2010 auprès d'un pool de banques pour 220 millions € et remboursable en 2016 a fait l'objet d'une dérogation (*waiver*) accordée par l'unanimité des banques sur le non-respect des *covenants* qui découlera de l'acquisition de la gamme SENTINEL aux États-Unis.
En 2014, un nouveau contrat de financement bancaire courant a été mis en place pour un montant de 20 millions € et une durée de sept ans. Par ailleurs, afin de financer l'acquisition de SENTINEL aux États-Unis, un crédit-relais de 320 millions € a été mis en place pour une durée maximale de un an. Le Groupe travaille dès à présent avec un *pool* de banques à la mise en place d'un refinancement global à moyen-long terme, qui se substituera aux lignes existantes et au crédit-relais.

Risques de marché

Risque de change

Virbac traite des activités dans des monnaies autres que l'euro, sa monnaie de référence. Le risque de change est suivi à l'aide de tableaux de bord issus des systèmes informatiques (ERP). Les positions sont actualisées à partir des états de restitution *ad hoc*.
La majeure partie du risque de change du Groupe est centralisée sur la société mère, qui émet les factures vers ses filiales dans leur devise locale. Pour les ventes vers les pays à devise exotique, les factures sont émises en euro ou en dollar américain.
Compte tenu de ses achats et de ses ventes en devises, le Groupe est exposé au risque de change principalement sur les devises suivantes : dollar américain, livre sterling, franc suisse et diverses devises en Asie, Pacifique et Amérique latine.
Étant donné l'exposition du Groupe au risque de change, les fluctuations des cours des monnaies ont une incidence notable sur son compte de résultat, tant sur le plan du risque de conversion que celui de transaction.

Afin de se protéger des variations défavorables des différentes devises dans lesquelles sont libellées les ventes, les achats ou certaines opérations spécifiques, des contrats à terme de monnaies étrangères sont utilisés quasi systématiquement pour couvrir l'exposition au risque de change.
Le Groupe couvre la plupart de ses positions de change significatives et certaines (créances, dettes, dividendes, prêts intra-groupe), une partie de ses positions estimées, ainsi que ses ventes et achats futurs.

Les instruments financiers dérivés de change sont présentés ci-après, à la valeur de marché :

en k€	2014	2013
Couverture de juste valeur	-	-
Couverture des flux de trésorerie	468	109
Couverture d'investissement net	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-553	318
Instruments financiers dérivés de change	**-85**	**427**

La politique du Groupe consiste à assurer la couverture des risques de change quand l'ampleur et les risques de fluctuation des devises sont élevés. À cet effet, il utilise les divers instruments disponibles sur le marché et pratique principalement des opérations de change à terme ou optionnelles.
Les instruments dérivés détenus à la clôture ne sont pas tous qualifiés de couverture dans les comptes consolidés. Dans ce cas, les variations de valeur impactent directement le résultat de la période.

Risque de taux d'intérêt
L'exposition aux risques de taux du groupe Virbac résulte principalement des lignes de crédit à taux variables mises en place pour un montant maximum de 601 millions €. Ces lignes sont indexées sur l'Euribor.
L'emprunt localisé en Australie pour financer l'acquisition en 2010 des actifs cédés par Pfizer est indexé sur le BBSY (*Bank bill swap bid rate*).
L'emprunt localisé en Colombie pour financer l'acquisition des actifs de Synthesis est indexé sur le DTF (*Depositos termino fijo*).
L'emprunt localisé au Mexique pour financer la construction des nouvelles installations est indexé sur le TIIE (*Tasa de interes interbancaria de equilibrio*).

Le montant des en-cours sur les lignes de crédit est le suivant :

en k€	2014		2013	
	Taux d'intérêt réel moyen	Valeur comptable	Taux d'intérêt réel moyen	Valeur comptable
Brésil	15,396%	2 603	3,709%	2 141
Nouvelle-Zélande	4,906%	4 951	4,831%	4 865
Chili	1,404%	17 089	2,790%	7 523
Mexique	7,330%	2 696	7,330%	2 767
Uruguay	5,582%	790	6,556%	1 038
Colombie	9,165%	1 428	11,000%	1 558
Autres	-	13 728	-	4 296
Dette à taux fixe		**43 285**		**24 188**
France	1,054%	493 226	1,013%	160 500
Mexique	5,421%	7 465	5,523%	4 453
Uruguay	5,180%	2 483	4,825%	2 165
Colombie	6,922%	2 856	8,340%	3 794
Australie	3,800%	6 744	3,709%	7 132
Dette à taux variable		**512 774**		**178 044**
Concours bancaires		7 845		4 526
Emprunts et concours bancaires *		**563 903**		**206 758**

* hors dette relative aux contrats de location-financement.

Les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont présentés ci-après, à la valeur de marché :

en k€	2014	2013
Couverture de juste valeur	-	-
Couverture des flux de trésorerie	-346	-137
Couverture d'investissement net	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	6 938	7 653
Instruments financiers dérivés de taux	**6 592**	**7 516**

Pour gérer ses risques et optimiser le coût de son endettement, le Groupe suit les anticipations de taux de marché et peut être amené à mettre en place des *swaps* de taux d'intérêt (taux fixe) n'excédant pas la durée et le montant de ses engagements réels. Au 31 décembre 2014, les *swaps* de taux peuvent être qualifiés de couverture, mais pas les *cross currency swaps*.

Impacts spécifiques des couvertures des risques de change et de taux d'intérêt

Les instruments financiers dérivés de change entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie ont en général une maturité d'un an au maximum.
Les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont destinés à couvrir des lignes de crédit ou des emprunts et ont donc une maturité au-delà de plusieurs années, compatible avec les flux couverts.
Au 31 décembre 2014, le montant des gains et pertes latents enregistrés en capitaux propres sur la période représente un gain net de 64 k€. La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures de flux de trésorerie constitue un produit de 51 k€.

	Nominal		Juste valeur positive		Juste valeur négative	
en k€	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Contrat de change à terme	44 127	36 413	703	636	815	195
Options de change de gré à gré	11 415	7 383	275	99	248	112
Swap de devises croisées	70 143	59 530	6 898	7 653	922	-
Instruments de change	**125 685**	**103 326**	**7 876**	**8 388**	**1 985**	**307**
Swap de taux	27 000	41 500	-	-	350	137
Swap de devises croisées	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	**27 000**	**41 500**	**-**	**-**	**350**	**137**
Instruments financiers dérivés	**152 685**	**144 826**	**7 876**	**8 388**	**2 335**	**444**

Risque d'approvisionnement

Les matières premières et certains principes actifs entrant dans la composition des produits fabriqués par Virbac sont fournis par des tiers. Dans certains cas, le Groupe a également recours à des façonniers ou des partenaires industriels qui disposent de capacités ou maîtrisent des technologies particulières.

Dans la mesure du possible, Virbac diversifie ses sources d'approvisionnement en référençant plusieurs fournisseurs, tout en s'assurant que ces différentes sources présentent les caractéristiques de qualité et de fiabilité suffisantes.

Néanmoins, il existe pour certains approvisionnements ou certaines technologies des situations où la diversification est difficile voire impossible, pouvant ainsi susciter un risque de rupture d'approvisionnement ou de pression sur les prix.

Pour limiter ces risques, le Groupe élargit autant que possible sa recherche de fournisseurs diversifiés et peut, dans certains cas, sécuriser son approvisionnement en acquérant les technologies et capacités qui lui manquent et qui génèrent une dépendance trop forte. Cela a par exemple été le cas avec l'acquisition de la propriété industrielle et de l'outil de production de la matière protéique entrant dans la constitution du principal vaccin pour chats.

A31. Composition du capital social de Virbac

	2013	Augmentations	Diminutions	2014
Nombre d'actions autorisées	**8 458 000**	-	-	**8 458 000**
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	**8 458 000**	-	-	**8 458 000**
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	**-**	-	-	**-**
Actions en circulation	**8 427 547**	47 570	-45 162	**8 429 955**
Actions d'autocontrôle	**30 453**	45 162	-47 570	**28 045**
Valeur nominale des actions	**1,25 €**	-	-	**1,25 €**
Capital social de Virbac	**10 572 500 €**	**-**	**-**	**10 572 500 €**

A32. Attribution d'actions de performance

Le directoire, conformément à l'autorisation de l'assemblée générale, a consenti une attribution d'actions de performance de la société à certains salariés et dirigeants de Virbac et ses filiales.

Juste valeur des plans d'actions de performance

Conformément à IFRS 2, ces plans ont été évalués dans les comptes consolidés de Virbac par référence à la juste valeur des titres attribués à la date de leur attribution, soit :

- pour le plan 2011, 1 160 000 € correspondant à 10 000 actions de 116,00 €. Ce montant a fait l'objet d'un étalement sur la durée de vesting de 30 mois.
- pour le plan 2012, 1 196 000 € correspondant à 10 000 actions de 119,60 €. Ce montant a fait l'objet d'un étalement sur la durée de vesting de 30 mois.

Le plan 2011 n'ayant pas été versé, la provision comptabilisée de manière étalée sur la durée de vesting a fait l'objet d'une reprise au cours de l'exercice 2014.
S'agissant du plan 2012, une option de prolongement à deux ans est à l'étude. La charge cumulée comptabilisée au 31 décembre 2013 étant jugée suffisante quelle que soit l'option retenue, aucune charge n'a été constatée dans les comptes 2014 au titre de ce plan.

A33. Dividendes

En 2014, la société a distribué un dividende de 1,90 € par action au titre de l'exercice 2013.
Au titre de l'exercice 2014, il sera proposé à l'assemblée générale d'attribuer un dividende net de 1,90 € par action de nominal de 1,25 €.

A34. Effectifs

Évolution des effectifs par zone géographique

	2014	2013	*Variation*
France	1 312	1 298	*1,1%*
Europe (hors France)	312	334	*-6,6%*
Amérique latine	972	927	*4,9%*
Amérique du Nord	393	365	*7,7%*
Asie	1 050	977	*7,5%*
Pacifique	303	312	*-2,9%*
Afrique & Moyen-Orient	136	139	*-2,2%*
Effectifs	**4 478**	**4 352**	***2,9%***

Répartition des effectifs par fonction

	2014		2013	
Production	1 683	*37,6%*	1 666	*38,3%*
Administration	487	*10,9%*	487	*11,2%*
Commercial	1 800	*40,2%*	1 739	*40,0%*
Recherche & Développement	508	*11,3%*	460	*10,6%*
Effectifs	**4 478**	***100,0%***	**4 352**	***100,0%***

A35. Information relative au Dif (Droit individuel à la formation)

	Cumul au 01/01/2014	Consommation	Suppression	Acquisition	Disponibilité au 31/12/2014
Heures DIF	**97 993**	-3 150	-4 147	15 653	**106 349**

Toutes les demandes émises concernent des formations ayant un lien avec les métiers du Groupe.

A36. Information sur les parties liées

Rémunération des membres du conseil de surveillance

	2014		2013	
	Rémunération	Jetons de présence	Rémunération	Jetons de présence
Marie-Hélène Dick	95 000 €	21 000 €	95 000 €	21 000 €
Jeanine Dick	-	12 000 €	-	12 000 €
Pierre Madelpuech	-	21 000 €	-	21 000 €
Philippe Capron	-	24 000 €	-	24 000 €
Olivier Bohuon	-	21 000 €	-	21 000 €
Grita Loebsack	-	21 000 €	-	-
Xavier Yon	-	-	-	-
Total	**95 000 €**	**120 000 €**	**95 000 €**	**99 000 €**

Rémunération des membres du directoire

Au 31 décembre 2014 - Montants bruts dus au titre de l'exercice

	Rémunération fixe (y compris avantages en nature)	Rémunération liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe	Rémunération variable	Rémunération totale
Éric Marée	331 088 €	69 000 €	198 500 €	**598 588 €**
Christian Karst	231 911 €	45 000 €	109 600 €	**386 511 €**
Michel Garaudet	195 098 €	12 400 €	61 500 €	**268 998 €**
Sébastien Huron	216 476 €	25 000 €	96 000 €	**337 476 €**
Jean-Pierre Dick	39 781 €	-	16 000 €	**55 781 €**
Total	**1 014 354 €**	**151 400 €**	**481 600 €**	**1 647 354 €**

Au 31 décembre 2013 - Montants bruts dus au titre de l'exercice

	Rémunération fixe (y compris avantages en nature)	Rémunération liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe	Rémunération variable	Rémunération totale
Éric Marée	318 088 €	70 000 €	50 000 €	**438 088 €**
Pierre Pagès	213 400 €	66 600 €	30 000 €	**310 000 €**
Christian Karst	211 398 €	45 000 €	52 000 €	**308 398 €**
Michel Garaudet	189 251 €	12 900 €	15 500 €	**217 651 €**
Sébastien Huron	216 476 €	-	66 400 €	**282 876 €**
Jean-Pierre Dick	38 781 €	-	16 000 €	**54 781 €**
Total	**1 187 394 €**	**194 500 €**	**229 900 €**	**1 611 794 €**

Les rémunérations versées au titre de l'exercice 2014 correspondent à la rémunération fixe versée en 2014, à la rémunération liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe versée en 2014, à la rémunération variable versée en 2015 au titre de 2014 et aux avantages en nature accordés en 2014 (véhicule de fonction).

Critères d'assiette de la part variable

Chaque membre du directoire a un objectif de rémunération variable qui représente un pourcentage de sa rémunération fixe.

La rémunération variable des membres du directoire est essentiellement fonction des objectifs suivants :

- croissance du chiffre d'affaires ;
- croissance du résultat opérationnel courant ;
- maîtrise des stocks ;
- acquisitions significatives, pour le Groupe, de sociétés ou de produits (taille, contribution financière, importance stratégique).

Autres avantages

En sus des différents éléments de rémunération, les membres du directoire bénéficient des avantages décrits ci-dessous.

§ Retraite

Un plan de retraite supplémentaire à prestations définies (12,5% du traitement de référence et 22% en cas d'ancienneté supérieure à 30 ans) dont les conditions d'attribution sont les suivantes :

- ancienneté dans le Groupe supérieure à dix ans (dont neuf ans en tant que membre du directoire) ;
- être âgé d'au moins 60 ans ;
- achever sa carrière dans le Groupe.

L'augmentation de la provision liée aux régimes de retraite à cotisations définies est de 936 k€ dans l'exercice 2014, dont 394 k€ comptabilisés par résultat et -1 330 k€ par autres éléments du résultat global.

§ Indemnités de départ

Les engagements pris par la société et les sociétés qu'elle contrôle au bénéfice de ses dirigeants en cas de révocation sont les suivants :

- Éric Marée : 483 000 € ;
- Christian Karst : 326 000 €.

Le conseil de surveillance du 17 décembre 2014 a renouvelé les mandats des membres du directoire pour une durée de trois ans. Conformément aux dispositions de la loi du 21 août 2007, le conseil de surveillance, dans sa réunion du 13 mars 2015, a renouvelé les engagements pris par la société et les sociétés qu'elle contrôle en cas de cessation des fonctions du président du directoire, Éric Marée, et de Christian Karst, membre du directoire et directeur général.

Ces engagements ont été adoptés par l'assemblée générale du 18 juin 2012, et conformément aux recommandations de l'Afep-Medef, ils reprennent les mêmes conditions et modalités que celles fixées par le conseil de surveillance du 22 décembre 2008, à savoir : l'indemnité de départ ne pourra être versée qu'en cas de départ contraint, à l'initiative de la société. Elles ne seront pas dues en cas de démission, de départ à la retraite ou de faute grave des mandataires sociaux concernés.

La réalisation des conditions de performance des indemnités de départ est mesurée sur une durée de deux semestres précédant le départ du dirigeant, et non pas de deux ans au moins, tel que préconisé par le Code. Cependant, le montant de ces indemnités est sensiblement inférieur à la limite de deux ans de rémunération prévue par le Code et les conditions de performance sont exigeantes (ratio résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires supérieur ou égal à 7%).

Conformément à la loi, et en raison du renouvellement des mandats des membres du directoire, il sera proposé au vote de la prochaine assemblée générale, une résolution pour chacun des bénéficiaires, afin d'approuver la poursuite des engagements pris par la société en leur faveur.

§ Attribution d'actions de performance

Le directoire, conformément à l'autorisation de l'assemblée générale, consent depuis 2006 à certains salariés dirigeants de Virbac et ses filiales des attributions d'actions de performance.
Ces attributions sont soumises à la réalisation d'un objectif de performance lié à la rentabilité et à l'endettement net du Groupe qui a été ou sera constaté à l'issue des exercices 2008 à 2014.

Les actions de performance attribuées au titre du plan 2012 s'élèvent à 10 000 actions.

Au cours des exercices 2013 et 2014, aucune action de performance n'a été attribuée.

Les attributions d'actions de performance accordées aux membres du directoire au titre du plan 2012 sont les suivantes :

	Nombre d'actions Plan 2012
Éric Marée	1 130
Pierre Pagès	850
Christian Karst	820
Michel Garaudet	510
Sébastien Huron	520
Total	**3 830**

Partenariat

Un contrat de parrainage sportif a été signé entre la société Absolute Dreamer dont Jean-Pierre Dick est le gérant et la société Virbac dont Jean-Pierre Dick est membre du directoire.
Ce partenariat a pour objectif de contribuer financièrement à la participation d'un voilier à diverses courses au large.
Un montant de 0,8 million € a été comptabilisé en charge sur l'exercice 2014 au titre de ce contrat.

A37. Engagements hors-bilan

Les engagements hors-bilan correspondent à des cautions ou garanties données par Virbac ou certaines de ses filiales. L'état des principales cautions et garanties accordées est présenté ci-après :

en k€	Garantie donnée auprès de	Date limite de validité	2014	2013
PP Manufacturing Corporation	NDNE 9/90 Corporate Center LLC	30/09/2020	2 574	2 632
Virbac Uruguay	Banco de la Republica Oriental del Uruguay	-	4 799	-
Virbac RSA	Nedbank	Renouvellement annuel	214	-
Engagements donnés			**7 587**	**2 632**

A38. Périmètre de consolidation

Raison sociale	Localité	Pays	2014		2013	
			Contrôle	Intégration	Contrôle	Intégration
France						
Virbac (société mère)	Carros	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Interlab	Carros	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac France	Carros	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Distribution	Wissous	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Nutrition	Vauvert	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Bio Véto Test	La Seyne sur Mer	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Alfamed	Carros	France	99,70%	Globale	99,70%	Globale
Europe (hors France)						
Virbac Belgium SA	Wavre	Belgique	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Nederland BV *	Barneveld	Pays-Bas	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac (Switzerland) AG	Glattbrugg	Suisse	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Ltd	Bury St. Edmunds	Royaume-Uni	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac SRL	Milan	Italie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Danmark A/S	Kolding	Danemark	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Pharma Handelsgesellshaft mbH	Bad Oldesloe	Allemagne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Tierarzneimittel GmbH	Bad Oldesloe	Allemagne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac SP zoo	Varsovie	Pologne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Hellas SA	Agios Stefanos	Grèce	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Animedica SA	Agios Stefanos	Grèce	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac España SA	Barcelone	Espagne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Österreich GmbH	Vienne	Autriche	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac de Portugal Laboratorios Lda	Almerim	Portugal	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Vetz GmbH	Hanovre	Allemagne	23,99%	Équivalence	23,99%	Équivalence
Amérique du Nord						
Virbac Corporation *	Fort Worth	États-Unis	100,00%	Globale	100,00%	Globale
PP Manufacturing Corporation	Framingham	États-Unis	100,00%	Globale	100,00%	Globale

*** Paliers pré-consolidés**

Raison sociale	Localité	Pays	2014		2013	
			Contrôle	Intégration	Contrôle	Intégration
Amérique latine						
Virbac do Brasil Industria e Comercio Ltda	São Paulo	Brésil	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Mexico SA de CV	Guadalajara	Mexique	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Laboratorios Virbac Mexico SA de CV	Guadalajara	Mexique	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Inmobiliara Virbac Mexico SA de CV	Guadalajara	Mexique	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Colombia Ltda	Bogota	Colombie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Laboratorios Virbac Costa Rica SA	San José	Costa Rica	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Chile SpA	Santiago	Chili	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Patagonia Ltda	Santiago	Chili	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Holding Salud Animal SA	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Centro Veterinario y Agricola Ltda	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Farquimica SpA	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Bioanimal Corp SpA	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Productos Quimicos Ehlinger	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Centrovet Inc	Allegheny	États-Unis	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Centrovet Argentina	Buenos Aires	Argentine	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Inversiones HSA Ltda	Santiago	Chili	51,00%	Globale	- %	-
Rentista de capitales Takumi Ltda	Santiago	Chili	51,00%	Globale	- %	-
Virbac Uruguay SA **	Montevideo	Uruguay	99,17%	Globale	99,17%	Globale
Asie						
Virbac Trading (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai	Chine	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac H.K. Trading Limited	Hong Kong	Hong Kong	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Asia Pharma Ltd	Hong Kong	Hong Kong	100,00%	Globale	- %	-
Virbac Korea Co. Ltd	Séoul	Corée du Sud	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac (Thailand) Co. Ltd	Bangkok	Thaïlande	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Taiwan Co. Ltd	Taïpei	Taïwan	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Philippines Inc.	Taguig City	Philippines	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Japan Co. Ltd	Osaka	Japon	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Asia Pacific Co. Ltd	Bangkok	Thaïlande	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Vietnam Co. Ltd	Ho Chi Minh Ville	Vietnam	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Animal Health India Private Limited	Mumbai	Inde	100,00%	Globale	100,00%	Globale
SBC Virbac Limited *	Hong Kong	Hong Kong	49,00%	Équivalence	49,00%	Équivalence
Pacifique						
Virbac (Australia) Pty Ltd *	Milperra	Australie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac New Zealand Limited	Hamilton	Nouvelle Zélande	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Afrique & Moyen-Orient						
Virbac RSA (Proprietary) Ltd *	Centurion	Afrique du Sud	100,00%	Globale	100,00%	Globale

*** Paliers pré-consolidés**

**** Changement de dénomination sociale de Santa Elena**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Virbac, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.
Les goodwill et les immobilisations incorporelles, dont les montants nets figurant au bilan au 31 décembre 2014 s'établissent respectivement à 142,2 millions d'euros et 195,3 millions d'euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites au paragraphe "Goodwill" de la note "Principes et méthodes comptables" de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests fondés sur la valeur d'utilité, et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités ou divisions sous le contrôle du Groupe et nous avons vérifié que le paragraphe "Goodwill" de la note "Principes et méthodes comptables" de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nice et Marseille, le 31 mars 2015

Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés
Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés
Hugues Desgranges

ÉTATS FINANCIERS

Bilan – Actif

en k€	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	2014 Montant net	2013 Montant net
Concessions, brevets, licences et marques		48 047	23 459	24 588	22 647
Autres immobilisations incorporelles		40 956	29 794	11 162	10 823
Immobilisations incorporelles	**B1**	**89 003**	**53 253**	**35 750**	**33 470**
Terrains		1 790	-	1 790	1 791
Constructions		93 838	50 436	43 402	33 262
Installations techniques, matériels et outillages industriels		86 474	47 924	38 550	25 274
Autres immobilisations corporelles		4 020	3 177	843	737
Avances, acomptes et immobilisations en-cours		6 214	-	6 214	26 973
Immobilisations corporelles	**B2**	**192 336**	**101 537**	**90 799**	**88 037**
Participations et créances rattachées		238 373	-	238 373	248 326
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		382 357	-	382 357	82 067
Autres immobilisations financières		122	-	122	346
Immobilisations financières	**B3**	**620 852**	**-**	**620 852**	**330 739**
Total de l'actif immobilisé		**902 191**	**154 790**	**747 401**	**452 246**
Matières premières		24 672	387	24 285	23 043
En-cours de production		11 549	1 131	10 418	9 203
Produits intermédiaires et finis		10 466	562	9 904	8 170
Stocks et en-cours	**B4**	**46 687**	**2 080**	**44 607**	**40 416**
Créances clients et comptes rattachés		76 050	121	75 929	51 511
Personnel		235	-	235	92
Impôts sur les bénéfices		21 481	-	21 481	17 408
Autres impôts et taxes		5 225	-	5 225	4 586
Autres créances		7 707		7 707	1 219
Valeurs réalisables	**B5**	**110 698**	**121**	**110 577**	**74 816**
Avances et acomptes versés		518	-	518	361
Valeurs mobilières de placement	**B6**	5 475	-	5 475	5 093
Disponibilités	**B7**	106	-	106	110
Valeurs disponibles		**6 099**	**-**	**6 099**	**5 564**
Charges constatées d'avance		4 008	-	4 008	2 799
Charges à répartir sur plusieurs exercices		926	-	926	-
Écarts de conversion actif		3 911	-	3 911	2 395
Comptes de régularisation	**B8**	**8 845**	**-**	**8 845**	**5 194**
Total actif		**1 074 520**	**156 991**	**917 529**	**578 236**

Bilan – Passif

en k€	Notes	2014	2013
Capital social		10 573	10 573
Primes d'émission		6 534	6 534
Réserve légale		1 089	1 089
Réserves réglementées		36 287	36 287
Autres réserves		36 396	36 396
Report à nouveau		153 231	135 285
Résultat de l'exercice		48 203	33 957
Provisions réglementées		24 327	19 343
Capitaux propres	**B9**	**316 640**	**279 464**
Avances conditionnées		-	-
Autres fonds propres		**-**	**-**
Provisions pour risques généraux		8 265	7 688
Provisions pour pertes de change		2 423	2 395
Provisions pour litiges		-	-
Provisions pour risques et charges	**B10**	**10 688**	**10 083**
Emprunts obligataires		-	-
Emprunts bancaires		499 995	160 500
Découverts bancaires courants		6 641	6 764
Concours bancaires courants		-	-
Emprunts et dettes financières diverses		5 735	10 935
Emprunts et dettes financières associées		838	44 288
Dettes financières	**B5 & B11**	**513 209**	**222 487**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		49 489	43 531
Personnel		11 556	9 750
Organismes sociaux		9 958	8 825
Impôts sur les bénéfices		-	-
Taxe sur la valeur ajoutée		533	11
Autres impôts et taxes		3 492	3 109
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		23	194
Autres dettes		295	296
Dettes d'exploitation	**B5**	**75 346**	**65 716**
Produits constatés d'avance		-	472
Écarts de conversion passif	**B8**	1 646	14
Comptes de régularisation	**B12**	**1 646**	**486**
Total passif		**917 529**	**578 236**

Compte de résultat

en k€	Notes	2014	2013	*Variation*
Production vendue : biens et services		262 987	232 796	
Chiffre d'affaires net	**R1**	**262 987**	**232 796**	***13,0%***
Production stockée		2 308	2 462	
Subventions d'exploitation		34	243	
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		3 882	3 016	
Autres produits d'exploitation		1 661	1 251	
Produits d'exploitation	**R2**	**7 885**	**6 972**	***13,1%***
Achats de marchandises		-27 001	-22 379	
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-59 589	-58 150	
Variation des stocks d'approvisionnements		1 303	4 848	
Autres achats et charges externes		-71 641	-70 871	
Impôts, taxes et versements assimilés		-6 955	-6 625	
Salaires et traitements		-52 056	-47 776	
Charges sociales		-25 254	-23 628	
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		-14 628	-13 223	
Dotations aux provisions sur actif circulant		-2 109	-2 768	
Dotations aux provisions pour risques et charges		-1 351	-482	
Autres charges d'exploitation		-3 328	-2 875	
Charges d'exploitation	**R2**	**-262 609**	**-243 929**	***7,7%***
Résultat d'exploitation		**8 263**	**-4 161**	***-298,6%***
Produits de participations		40 727	35 892	
Autres intérêts et produits assimilés		6 030	6 629	
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 395	626	
Différences positives de change		4 118	2 601	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		2	1	
Produits financiers	**R3**	**53 272**	**45 749**	***16,4%***
Dotations aux amortissements et aux provisions		-2 423	-2 395	
Intérêts et charges assimilées		-5 909	-5 210	
Différences négatives de change		-7 382	-3 432	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-	
Charges financières	**R3**	**-15 714**	**-11 037**	***42,4%***
Résultat financier		**37 558**	**34 712**	***8,2%***
Résultat courant avant impôts		**45 821**	**30 551**	***50,0%***
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		320	560	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		575	779	
Reprises sur provisions et transferts de charges		10 854	5 413	
Produits exceptionnels	**R4**	**11 749**	**6 752**	***74,0%***
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-5	-280	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-6 509	-2 383	
Dotations aux amortissements et provisions		-8 840	-7 503	
Charges exceptionnelles	**R4**	**-15 354**	**-10 166**	***51,0%***
Résultat exceptionnel		**-3 605**	**-3 414**	***5,6%***
Participation et intéressement des salariés		-1 900	-1 854	
Impôts sur les bénéfices	**R5**	7 887	8 674	
Résultat net		**48 203**	**33 957**	***42,0%***

Tableau de flux de trésorerie

en k€	2014	2013
Résultat net	**48 203**	**33 957**
Élimination des amortissements et provisions	14 100	18 021
Élimination des résultats de cessions	6 296	661
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	-	1 042
Marge brute d'autofinancement	**68 599**	**53 681**
Incidence de la variation nette des stocks	-4 191	-6 441
Incidence de la variation nette des créances clients	-24 785	-4 108
Incidence de la variation nette des dettes fournisseurs	5 787	7 736
Incidence de la variation nette des autres créances et dettes	-53 597	-7 109
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	**-76 786**	**-9 922**
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**-8 187**	**43 759**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-7 472	-3 952
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-12 475	-20 118
Acquisitions d'immobilisations financières	-316 414	-35 492
Cessions d'immobilisations	26 450	4 731
Flux net affecté aux investissements	**-309 911**	**-54 831**
Dividendes versés par la société mère	-16 011	-16 049
Augmentations/réductions de capital	-	-
Prime de fusion	-	-
Autres augmentations liées à la fusion	-	-
Subventions d'investissements	-	-
Autres fonds propres	-	-
Émissions/remboursements nets d'emprunts	330 673	29 380
Flux net provenant du financement	**314 662**	**13 331**
Variation de trésorerie	**-3 436**	**2 259**

Contrôle de la variation de trésorerie

en k€	2014	2013
Solde de trésorerie à l'ouverture	2 375	116
Solde de trésorerie à la clôture	-1 061	2 375
Variation de trésorerie	**-3 436**	**2 259**

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Évènements significatifs de l'exercice

En janvier 2014, le nouveau bâtiment VB8 dédié à la fabrication des formes stériles et principalement des injectables pour ruminants a été mis en service. Dans le cadre du renforcement de la réglementation pharmaceutique, VB8 est la parfaite illustration de la démarche d'amélioration continue initiée par Virbac depuis quelques années pour ses processus qualité.
En décembre, afin de financer une acquisition par une société du Groupe aux États-Unis d'une gamme de produits vétérinaires, Virbac a négocié auprès des banques un nouveau crédit de 320 millions €, mobilisé à hauteur de 350 millions $, il a permis d' accorder un prêt à cette sous-filiale pour la somme également de 350 millions $.
Virbac a également racheté en 2014, à sa filiale Virbac Portugal, les droits attachés à la fabrication et la commercialisation de produits bovins et équins pour un montant de 4 000 k€.
La société a mis en place en 2014, une gestion centralisée du risque de change pour elle-même et certaines de ces filiales.

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du plan comptable général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement 2014-03 de l'ANC (Autorité des normes comptables) relatif à la réécriture du plan comptable général 2014 applicable à la clôture de l'exercice.

Immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend les fonds de commerces, AMM, brevets, licences acquis par la société ainsi que les frais de dépôt de marques externes qui sont enregistrés et figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'origine tant que ces marques sont exploitées. Ces immobilisations sont valorisées au coût historique d'acquisition qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires.
Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou à la production des immobilisations ne sont pas capitalisés. Les brevets, licences et concessions sont amortis linéairement sur la durée de vie économique lorsque celle-ci peut être estimée.
La perte éventuelle de valeur des actifs incorporels est étudiée au moins une fois par an. Un test de dépréciation est effectué indépendamment de tout indice de perte de valeur. Il combine une approche par valeur de marché (estimation de la juste valeur) et une approche par flux de trésorerie futurs (estimation de la valeur d'utilité). Les flux de trésorerie sont calculés sur la base d'estimations pouvant aller de cinq à dix ans. Le taux d'actualisation utilisé pour ces calculs est de 7,5% (ou 9,5% pour les pays émergents).

Les autres immobilisations incorporelles incluent notamment les logiciels informatiques :

- les logiciels bureautiques standards sont amortis linéairement, dès leur inscription à l'actif, sur quatre ans, ce qui correspond à leur durée de vie économique ;
- les dépenses relatives aux projets informatiques, qui incluent en plus des coûts d'acquisition de licences d'importantes dépenses de consultants, sont portées à l'actif au fur et à mesure de leur engagement. Ces projets informatiques font l'objet d'un amortissement linéaire, démarrant à compter de la mise en exploitation du système d'information.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges pour leur totalité.

Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles	
Marques	non amortissables
Brevets, licences et savoir-faire	entre 10 et 15 ans
AMM	entre 10 et 15 ans
Droits de distribution	durée du contrat
Programmes informatiques	4 ans
Programmes informatiques Movex	entre 7 et 14 ans
Autres immobilisations incorporelles	entre 4 et 10 ans

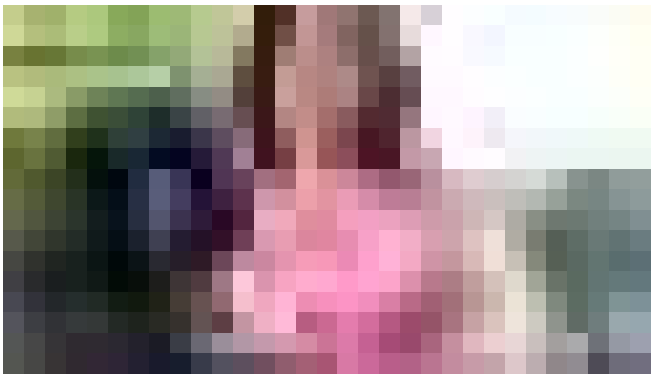

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et comprennent les frais accessoires. Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou à la production des immobilisations ne sont pas capitalisés.

La société procède de la manière suivante :

- ventilation par composants des constructions (bâtiments et agencements) ;
- ventilation par composants du matériel industriel de valeur brute supérieure à 50 k€ ;
- définition des plans d'amortissements en fonction des durées d'utilité.

Les durées d'amortissement appliquées correspondent aux durées de vie économique, synthétisées dans le tableau ci-après. Pour autant, la société continue d'utiliser les durées d'usage définies par l'administration fiscale et pratique, quand cela est possible, le mode d'amortissement dégressif. Les différences résultant de l'application de modes et durées d'amortissements fiscaux spécifiques, y compris l'amortissement dégressif, sont comptabilisées en amortissements dérogatoires.

Durée d'amortissement des immobilisations corporelles	
Bâtiments	entre 10 et 40 ans
Aménagements	entre 10 et 20 ans
Équipements	entre 5 et 20 ans
Autres immobilisations corporelles	entre 4 et 10 ans

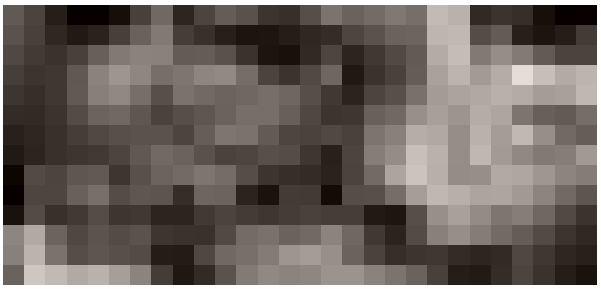

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation correspondent pour l'essentiel aux investissements en capital dans les filiales et sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires. Les frais accessoires d'acquisition comptabilisés en charges sur l'exercice sont retraités fiscalement et leur déduction est étalée sur cinq ans.
À la clôture de chaque exercice, une provision est éventuellement constituée pour tenir compte de la dépréciation de la valeur des titres d'une filiale. Cette provision est constituée en fonction de la valeur des titres au bilan et de la juste valeur qui tient compte des éléments suivants :

- quote-part de la situation nette sociale de la filiale ;
- flux de trésorerie prévisionnels, actualisés à 7,5%.

Autres immobilisations financières

Les prêts aux filiales sont comptabilisés au coût historique. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Valeurs d'exploitation

Les stocks de matières premières sont valorisés au coût moyen pondéré, le coût d'acquisition comprenant tous les frais accessoires d'achat.
Une provision pour dépréciation est constituée lorsque les produits deviennent périmés ou inutilisables ou encore lorsqu'il existe une probabilité pour que ces produits ne soient pas utilisables avant leur date de péremption.
Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à leur coût réel de fabrication incluant les coûts directs et indirects de production. Une provision pour dépréciation des produits finis est pratiquée lorsque la valeur de réalisation ou les perspectives de vente de ces produits, appréciées en fonction du marché, apparaissent inférieures à la valeur brute de l'inventaire.
Un stock de pièces détachées est également valorisé à la clôture de l'exercice. Une dépréciation peut être constatée en fonction de l'ancienneté des pièces et des probabilités d'utilisation sur le matériel.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient susceptibles de donner lieu.
Les ventes sont comptabilisées au moment du transfert de propriété, qui se produit normalement au moment de la livraison du bien.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes sur les titres du portefeuille ne sont pas comptabilisées dans le résultat comptable de l'exercice. Une provision pour dépréciation des titres est comptabilisée le cas échéant si leur valeur de réalisation devient inférieure à leur coût d'achat.
En matière d'OPCVM (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières), la valeur de réalisation correspond à la valeur de marché à la date de clôture. Les actions propres sont valorisées à leur coût d'acquisition. Pour les plans d'attribution d'actions de performance, une provision est constituée sur la période d'acquisition des droits.

Disponibilités

Les liquidités en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change et les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

Écarts de conversion

Les écarts de conversion résultent de la valorisation des dettes et créances en monnaies étrangères à la zone euro au cours de la date de clôture ou le cas échéant au cours de couverture.
Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour perte de change lorsque le cours n'a pas été définitivement assuré par des opérations à terme. Les gains latents ne concourent pas au résultat de l'exercice.

Provisions

Elles sont destinées à couvrir les charges et les litiges connus (risques de change, prestations de retraite complémentaire des dirigeants, indemnités de fin de carrière du personnel, litiges commerciaux) ainsi que des risques économiques généraux qui font l'objet d'une évaluation (risques produits, réglementaires et fiscaux, litiges potentiels).

Avantages du personnel

§ **Régimes de retraite à cotisations définies**

Les avantages liés à des régimes à cotisations définies sont inscrits en charges lorsqu'ils sont encourus.

§ **Régimes de retraite à prestations définies**

Les engagements du Groupe résultant de régimes de retraite à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. L'évaluation de ces engagements a lieu à chaque date de clôture. Le modèle de calcul des engagements est basé sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au taux de rendement des obligations privées de première qualité (entreprises notées "AA"). Les engagements du Groupe font l'objet d'une dette au bilan pour leur montant net du fonds qui a été constitué auprès d'un assureur. Les écarts actuariels sont constatés immédiatement en résultat.

Produits d'exploitation

Les ventes sont comptabilisées comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert du titre de propriété ;
- les transactions impliquant des prestations de services sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Charges et produits financiers

Les produits financiers proviennent majoritairement des dividendes reçus des filiales et des revenus de placement de la trésorerie disponible. Les plus-values latentes sur placements monétaires en OPCVM ne sont pas comptabilisées dans le résultat comptable de l'exercice mais seulement lors de la cession des titres.
Une provision pour dépréciation des titres est éventuellement constatée lorsque la situation financière de la filiale le justifie (cf. note B3).

Impôt sur les sociétés

Virbac et toutes les filiales françaises (Virbac France, Alfamed, Interlab, Virbac Distribution, Virbac Nutrition, Bio Véto Test) relèvent, en matière d'impôt sur les sociétés, du régime d'intégration fiscale institué par l'article 68 de la loi du 30 décembre 1987. Chaque société constate en charge l'impôt afférent à ses propres résultats et conserve le droit d'utiliser dans le futur d'éventuels déficits.
Virbac, en tant que seule société redevable de l'impôt, comptabilise la dette ou la créance vis-à-vis du Trésor Public pour l'ensemble du groupe fiscal.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

B1. Immobilisations incorporelles

en k€	2013	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2014
Marques et frais de dépôt de marques	5 332	-	-	-	5 332
Brevets et licences	16 227	-	-	-	16 227
Autorisation de mise sur le marché (AMM)	26 147	4 000	-6 000	-	24 147
Noms de domaine	4	-	-	-	4
Droits de distribution	473	-	-	-	473
Fonds de commerce	442	-	-	-	442
Autres immobilisations incorporelles	1 824	40	-	-	1 864
Programmes informatiques	33 501	2 286	-2	692	36 477
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	3 608	1 147	-25	-692	4 038
Valeur brute	**87 558**	**7 473**	**-6 027**	**-**	**89 004**
Amortissements	-47 540	-5 246	1	-	-52 785
Provisions	-6 548		6 079	-	-469
Amortissements et provisions	**-54 088**	**-5 246**	**6 079**	**-**	**-53 254**
Valeur nette	**33 470**	**2 227**	**52**	**-**	**35 750**

Les principaux brevets, licences et AMM sont les suivants (valeurs brutes) :

- brevet Alpha Laval pour 2 479 k€ ;
- brevet FeLV pour 2 628 k€ ;
- brevet Alizine pour 2 592 k€ ;
- brevet Antigenics pour 3 394 k€ ;
- brevet Oridan pour 3 000 k€ ;
- AMM doxycycline 50% pour 690 k€ (valeur nette après dépréciation et amortissement : nulle) ;
- AMM Schering-Plough pour 18 334 k€ ;
- AMM Virbamec, Equimax, Eraquell pour 4 000 k€.

Virbac a racheté à la société Virbac Portugal un ensemble d'AMM de produits bovins et équins pour une valeur globale de 4 000 k€, amorti sur 10 ans depuis le 1er juillet 2014.
L'AMM romifidine d'une valeur brute de 6 000 k€ et dépréciée à hauteur de 5 985 k€ sur les exercices antérieurs, a été mise au rebut sur l'exercice.
Le fonds de commerce (Alizine) d'une valeur de 442 k€ acquis le 19 octobre 1998 est complètement amorti depuis le 31 décembre 2008.

Concernant les programmes informatiques, des évolutions ont été apportées à différents systèmes notamment :

- MIS pour 377 k€ ;
- ERP pour 640 k€.

B2. Immobilisations corporelles

en k€	2013	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2014
Terrains	1 791	-	-7	6	1 790
Constructions	80 845	5 574	-1 480	8 899	93 838
Matériels, outillages, équipements	68 799	7 044	-870	11 501	86 474
Autres immobilisations corporelles	3 845	164	-35	46	4 020
Immobilisations en cours	20 687	2 402	-	-20 452	2 637
Immobilisations factures à recevoir	3 713	2 224	-3 713	-	2 224
Avances et acomptes	2 573	-	-1 220	-	1 353
Valeur brute	**182 253**	**17 408**	**-7 325**	**-**	**192 336**
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-47 583	-4 066	1 213	-	-50 436
Matériels, outillages, équipements	-43 525	-5 877	1 478	-	-47 924
Autres immobilisations corporelles	-3 108	-104	35	-	-3 177
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations factures à recevoir	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions	**-94 216**	**-10 047**	**2 726**	**-**	**-101 537**
Terrains	1 791	-	-7	6	1 790
Constructions	33 262	1 508	-267	8 899	43 402
Matériels, outillages, équipements	25 274	1 167	608	11 501	38 550
Autres immobilisations corporelles	737	60	-	46	843
Immobilisations en cours	20 687	2 402	-	-20 452	2 637
Immobilisations factures à recevoir	3 713	2 224	-3 713	-	2 224
Avances et acomptes	2 573	-	-1 220	-	1 353
Valeur nette	**88 037**	**7 361**	**-4 599**	**-**	**90 799**

De nombreux investissements ont été réalisés au cours de l'exercice sur les différents sites.
Certains travaux, en cours au 31 décembre 2013 ont été mis en service en 2014, avec principalement :

- nouveau bâtiment VB8 dédié à la production des injectables, montant global (bâtiment et agencement) s'élevant à 8 307 k€ ;
- nouvelle usine de Vauvert (phase 2) pour 836 k€ ;
- nouvelle dalle de VB3 pour 426 k€.

De gros matériels ont été achetés ou mis en service, comme par exemple :

- installations techniques et matériels de VB8 (préparatoire et ligne chimio) pour 10 945 k€ ;
- ligne de remplissage seringue à VB6 pour 767 k€ ;
- encartonneuse et matériels d'adaptation à VB4 pour 830 k€ ;
- tête d'homogénéisation à haute pression pour BIO3 de 262 k€ ;
- mireuse pour BIO4 de 140 k€.

Une provision pour dépréciation de matériels est comptabilisée depuis 2012, cette dépréciation s'élève dans les comptes au 31 décembre 2014 à 582 k€ pour des systèmes de filtration mis hors exploitation et à 344 k€ pour du matériel non utilisé. L'impact de l'ajustement de cette provision sur le résultat de l'exercice 2014 est de 40 K€ (produit).

B3. Immobilisations financières

en k€	2013	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2014
Participations	247 628	1 275	-11 006	283	238 180
Créances rattachées	698	-	-505	-	193
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	82 413	315 139	-14 790	-283	382 479
Valeur brute	**330 739**	**316 414**	**-26 301**	**-**	**620 852**
Dépréciation des immobilisations financières	-	-	-	-	-
Provisions	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Valeur nette	**330 739**	**316 414**	**-26 301**	**-**	**620 852**

Mouvements des titres de participation

Virbac a procédé sur l'exercice 2014, à la création de la société Asia Pharma (Hong Kong) ainsi qu'à l'augmentation de son capital pour un montant global de 775 k€. La filiale SBC Virbac a fait l'objet, elle aussi d'une augmentation de capital pour un montant de 500 k€.
La société a obtenu, comme sur l'exercice 2013, le rachat par sa filiale de titres privilégiés qu'elle détenait de la société Virbac Inde pour un montant de 8 238 k€, une perte de change de 2 767 k€ relative à cette opération a été constatée dans les comptes de l'exercice.

en k€	2014
Asia Pharma Limited	775
Vetz GmbH	283
SBC Virbac Limited	500
Augmentations de capital, acquisitions & créations	**1 558**

en k€	2014
Virbac Animal Health India Private Limited	-11 006
Cessions, remboursements	**-11 006**

Autres immobilisations financières

L'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2014 a autorisé la société Virbac à procéder à des rachats de ses propres actions sur le fondement de l'article L225-209 du Code de commerce, conformément à la note d'information publiée auprès du diffuseur professionnel et sur le site internet de la société le 22 mai 2014.

Le poste "Prêts et autres immobilisations financières" comprend essentiellement les prêts aux filiales et sous-filiales, à savoir :

- Virbac Nouvelle-Zélande pour 10 736 k€ ;
- Virbac Chile pour 75 687 k€ ;
- SBC Virbac pour 4 934 k€ ;
- Virbac Uruguay pour 748 k€ ;
- Virbac Shanghaï pour 400 k€ ;
- Virbac Corporation pour 288 279 k€ (soit 350 millions $).

Ces prêts, effectués en devises locales, font l'objet de couvertures de change sur leurs totalités à l'exception du prêt de Virbac Chile couvert partiellement pour un montant de 59 408 k€ et celui de Virbac Corporation non couvert mais qui fait l'objet d'une couverture de fait avec la contrepartie de l'emprunt en dollars américains de même montant et de même échéance de remboursement.

B4. Stocks et en-cours

en k€	2014 Brut	2013 Brut	Variation de stocks des matières premières et autres approvisionnements	Variation de stocks des en-cours et des produits finis
Matières premières et approvisionnements	24 672	23 369	-1 303	-
En-cours de production	11 549	10 569	-	980
Produits finis	10 466	9 139	-	1 327
Stocks et en-cours	**46 687**	**43 077**	**-1 303**	**2 307**

Au 31 décembre 2014, les provisions pour dépréciation des stocks comptabilisées s'élèvent à :

- matières premières : 386 k€ ;
- en-cours de production : 1 131 k€ ;
- produits finis : 562 k€.

La société n'a pas constaté de dépréciation concernant le stock de pièces de rechange.

B5. Créances et dettes

en k€	2014 Montants bruts	à - d'un an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Créances rattachées à des participations	193	193	-	-
Prêts	382 357	8 729	328 561	45 067
Autres immobilisations financières	122	-	122	-
Actif immobilisé	**382 672**	**8 922**	**328 683**	**45 067**
Créances clients et comptes rattachés	76 050	76 050	-	-
Autres créances	34 648	34 648	-	-
Charges constatées d'avance	4 934	4 934	-	-
Actif circulant	**115 632**	**115 632**	**-**	**-**
Total des créances	**498 304**	**124 554**	**328 683**	**45 067**
Emprunts bancaires	499 995	294 748	205 247	-
Découverts bancaires	6 642	6 642	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	5 736	5 641	95	-
Dettes envers les filiales (comptes courants)	838	838	-	-
Dettes financières	**513 211**	**307 869**	**205 342**	**-**
Fournisseurs et comptes rattachés *	49 489	49 489	-	-
Dettes fiscales et sociales	25 538	25 538	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23	23	-	-
Autres dettes	295	295	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Dettes d'exploitation	**75 345**	**75 345**	**-**	**-**
Total des dettes	**588 556**	**383 214**	**205 342**	**-**

*dont effets à payer : néant.

Au 31 décembre 2014, la provision pour dépréciation des créances clients comptabilisée s'élève à 121 k€.

B6. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2014, ce poste comprend des Sicav pour 1 514 k€, les actions propres des plans de performance 2011 et 2012 pour un montant total de 2 594 k€ ainsi que celles du contrat de liquidité pour 1 367 k€. Il n'a pas été constitué de plan de performance sur l'exercice 2014.

en k€	2013	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2014
Sicav	**983**	531	-	-	**1 514**
Actions propres (contrat de liquidité)	**1 516**	-	-149	-	**1 367**
Plans d'actions de performance	**2 594**	-	-	-	**2 594**
Valeurs mobilières de placements	**5 093**	**531**	**-149**	**-**	**5 475**

Les plus-values latentes sur les Sicav ne sont pas significatives au 31 décembre 2014 (75 €). Celles concernant les actions propres du contrat de liquidité s'élèvent à 6 k€. Le coût probable résultant de l'attribution des actions de performance est pris en compte de manière étalée sur la durée d'acquisition des droits, sous forme de provision (cf. note B10). Le plan d'actions de performance 2011 est arrivé à échéance sur l'exercice et n'a pas fait l'objet d'attribution suite à la non atteinte des objectifs. La provision constatée dans les comptes a été reprise sur l'exercice.

B7. Disponibilités

Au 31 décembre 2014, les disponibilités constituent uniquement des soldes créditeurs de banques et s'élèvent à 106 k€.

B8. Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance

Elles sont principalement composées de charges externes diverses et d'achats stockables relatifs à l'exercice 2014.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir sont constituées de frais d'émission d'emprunts étalés sur la durée de remboursement des emprunts.

Écarts de conversion

Ils correspondent à des gains de change latents pour 1 646 k€ et à des pertes de change latentes pour 3 911 k€, provisionnées à hauteur du risque financier et essentiellement liées à des prêts en devises fait aux filiales.

B9. Capitaux propres

Capital social

Le capital social d'un montant de 10 572 500 € est composé au 31 décembre 2014 de 8 458 000 actions d'un montant nominal de 1,25 €.

Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2014, Virbac possède 28 045 actions propres, acquises sur le marché pour un montant global de 3 961 k€ hors frais, soit un coût moyen de 141,24 € par titre. Au cours de l'exercice, la société a acquis 45 162 et cédé 47 570 actions propres au titre du contrat d'animation. Les objectifs n'ayant pas été atteints, les actions du plan de performance 2011 n'ont pas fait l'objet d'attribution. L'ensemble de ces actions est destiné aux salariés du Groupe.

L'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2014 a décidé de verser un dividende de 16 070 k€. Les actions propres ne donnant pas droit au versement de dividendes, le montant afférent à ces actions a été imputé au report à nouveau pour 59 K€.

	Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2013	Après affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	2014
Nombre d'actions au 31 décembre	**8 458 000**	-	8 458 000	-	-	**8 458 000**
Nombre d'actions donnant droit à dividendes	**8 458 000**	-	8 458 000	-	-	**8 458 000**

en k€	Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2013	Après affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	2014
Capital social	**10 573**	-	10 573	-	-	**10 573**
Primes d'émission, de fusion	**6 534**	-	6 534	-	-	**6 534**
Résultat de l'exercice	**33 957**	-33 957	-	48 203	-	**48 203**
Réserve légale	**1 089**	-	1 089	-	-	**1 089**
Réserves réglementées	**36 287**	-	36 287	-	-	**36 287**
Autres réserves	**36 396**	-	36 396	-	-	**36 396**
Report à nouveau	**135 285**	17 946	153 231	-	-	**153 231**
Distribution de dividendes	**-**	16 011	-	-	-	**-**
Provisions réglementées	**19 342**	-	19 342	7 109	-2 124	**24 327**
Capitaux propres	**279 463**	**-**	**263 452**	**55 312**	**-2 124**	**316 640**

Provisions réglementées

Ce poste comprend uniquement des amortissements dérogatoires résultant des durées et modes d'amortissements fiscaux différents.

B10. Provisions

Les mouvements enregistrés sur ces postes sont les suivants :

en k€	2013	Dotations	Reprises montants utilisés	Reprises montants non utilisés	2014
Provisions pour risques généraux	68	-	-16	-52	-
Provisions d'indemnités de fin de carrière	3 883	626	-	-	4 509
Provisions pour prestations de retraite complémentaire	792	936	-	-	1 728
Provisions pour pertes de change	2 395	2 423	-2 395	-	2 423
Provision plans de performance	2 033	-	-1 211	-	822
Autres provisions pour risques et charges	912	856	-562	-	1 206
Provisions pour risques et charges	**10 083**	**4 841**	**-4 184**	**-52**	**10 688**
Dépréciations des immobilisations	7 667	665	-6 785	-	1 547
Dépréciations des actifs circulants	2 788	2 109	-2 696	-	2 201
Provisions pour dépréciations	**10 455**	**2 774**	**-9 481**	**-**	**3 748**
Provisions	**20 538**	**7 615**	**-13 665**	**-52**	**14 436**

La société a comptabilisé une dotation aux provisions pour indemnités de fin de carrière prévues par la loi et la convention collective à hauteur de 626 k€ sur l'exercice.
Le calcul de l'engagement tient compte des rémunérations, de l'ancienneté des salariés ainsi que des critères suivants :

- acquisition des droits :
  - cadres et assimilés : 12/100 par année d'ancienneté ;
  - non cadres : 10/100 par année d'ancienneté.
- taux d'actualisation : 1,5% ;
- taux de charges sociales : 47,0% ;
- taux de rotation du personnel : déterminé en fonction de la catégorie, de l'âge du salarié et de son ancienneté ;
- espérance de vie : déterminée en fonction de la table de mortalité de l'Insee TD-TV 10-12.

Autres paramètres :

	Cadres	Non-cadres
Âge de départ à la retraite	65 ans	62 ans
Taux de revalorisation des salaires	2,0%	1,5%

L'engagement est calculé suivant une méthode actuarielle rétrospective. Il tient compte des modifications apportées par la loi de finance de la sécurité sociale 2007, à savoir de l'impact en termes de charges sociales que générera le départ à la retraite des salariés de moins de 65 ans. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat. Le montant des charges lié aux régimes de retraite à cotisations définies comptabilisé dans l'exercice s'élève à 4 004 k€ sur 2014.
La société a comptabilisé d'autre part, une provision pour prestations de retraite complémentaire des membres du directoire au titre d'un régime à prestations définies mis en place en 2003. Cette provision s'élève à 936 k€ pour l'exercice 2014. Des versements ont déjà été effectués sur les exercices antérieurs dans le cadre du préfinancement du régime. Ces montants sont gérés par une compagnie d'assurance et font l'objet de placements sans risque. La valeur relative à l'actif de couverture s'élève à 2 575 k€.
La société provisionne également, de manière étalée, le coût probable résultant de l'attribution d'actions de performance à certains salariés et dirigeants. Le montant de la provision s'élève à 821 k€ au 31 décembre 2014 pour le plan 2012. Aucun plan n'a été constitué en 2014. Les objectifs n'étant pas atteints, les actions de performance 2011 n'ont pas été attribuées, la provision concernant ce plan a fait l'objet d'une reprise totale sur l'exercice pour un montant de 1 211 k€.
Les autres provisions pour risques et charges comprennent notamment une provision pour litige sur brevet de 300 k€ et pour litige prud'hommes de 220 k€. La provision pour dépréciation d'immobilisations concerne essentiellement du matériel mis hors exploitation ou non utilisé pour la somme de 926 k€ (cf. note B2). Les actifs circulants dépréciés correspondent aux stocks et en-cours pour la somme de 2 080 K€ et aux créances clients pour un montant de 121 k€.

B11. Dettes financières

En 2014, un nouveau contrat de financement a été mis en place pour un montant de 20 millions € et une durée de sept ans. Au 31 décembre 2014, ce financement ainsi que les trois autres crédits déjà existants en 2013 ont été utilisés à hauteur de 77 millions €.
La ligne de crédit ouverte en juillet 2010 auprès d'un pool de banques pour 220 millions € et remboursable en 2016, a été mobilisée au 31 décembre 2014 à hauteur de 126 millions €.
En décembre 2014, un crédit-relais de 320 millions € a été mis en place pour une durée maximale d'un an afin de financer l'acquisition aux États-Unis par une société du Groupe, d'une gamme de produits vétérinaires. Au 31 décembre 2014, ce crédit a été mobilisé à hauteur de 350 millions $ (soit 288 millions € au cours du 31 décembre 2014).
Fin 2014, Virbac a préfinancé les CICE 2013 et 2014 de son Groupe fiscal intégré auprès d'une banque pour un montant de 1,9 millions € et pour une durée d'un an.
Concernant les emprunts, d'un montant initial de 20 millions €, la dernière échéance de 4,5 millions € a été remboursée cette année.
Le Groupe travaille dès à présent avec les banques, à la mise en place d'un financement global à moyen-long terme, qui se substituera aux lignes existantes et au crédit-relais.

B12. Comptes de régularisation passif

Produits constatés d'avance

Il n'a pas été comptabilisé de produit constaté d'avance sur l'exercice 2014.

R1. Chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires France / export

en k€	2014	2013
France	74 596	67 906
Export	188 391	164 890
Chiffre d'affaires	**262 987**	**232 796**

Répartition du chiffre d'affaires par nature

en k€	2014	2013
Ventes de produits finis et de marchandises	249 066	222 106
Prestations de services	13 921	10 690
Chiffre d'affaires	**262 987**	**232 796**

R2. Charges d'exploitation

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges de l'exercice. Le montant des charges externes de recherche et développement s'élève à 6 916 k€ au 31 décembre 2014.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Virbac a comptabilisé sur l'exercice 2014, un CICE d'une valeur de 1 159 k€ en moins des charges de personnel suite à la recommandation de l'ANC (Autorité des normes comptables).
Les CICE 2013 et 2014 du Groupe fiscal intégré ont été préfinancés auprès d'une banque pour une valeur globale de 1 947 k€. Ces fonds ont été alloués au financement des dépenses engagées par Virbac pour renforcer son implantation à Carros en 2014 :

- investissements corporels :
  - 9 251 k€ en production ;
  - 2 195 k€ pour les équipements de R&D.
- investissements sociaux :
  - 40 créations de poste en CDI ;
  - 15 créations de postes en CDD.

R3. Charges et produits financiers

Charges financières

en k€	2014	2013
Provisions pour pertes de change	-2 423	-2 395
Provisions pour dépréciations des titres	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	**-2 423**	**-2 395**
Intérêts, emprunts et lignes de crédit	-5 775	-5 102
Autres charges financières	-134	-109
Différences négatives de change	-7 382	-3 431
Intérêts et charges assimilées	**-13 291**	**-8 642**
Charges financières	**-15 714**	**-11 037**

Produits financiers

en k€	2014	2013
Produits de participations	40 727	35 892
Reprises de provisions	2 395	626
Différences positives de change	4 118	2 601
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2	1
Revenus de créances diverses	6 030	6 629
Produits financiers	**53 272**	**45 749**

R4. Charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles

en k€	2014	2013
Valeurs nettes des immobilisations cédées	-6 509	-2 383
Pénalités fiscales	-5	-7
Autres charges exceptionnelles	-1	-273
Dotations aux provisions réglementées	-7 109	-4 351
Dotations aux provisions pour risques et charges	-1 066	-1 912
Dotations aux autres provisions	-665	-1 240
Charges exceptionnelles	**-15 355**	**-10 166**

Produits exceptionnels

en k€	2014	2013
Produits de cessions des immobilisations	575	779
Reprises de provisions réglementées	2 124	2 001
Reprises de provisions pour risques et charges	1 474	1 209
Reprises de provisions pour dépréciations exceptionnelles*	6 784	1 171
Transferts de charges exceptionnelles **	472	1 032
Produits divers	320	560
Produits exceptionnels	**11 749**	**6 752**

*dont reprise dépréciation romifidine pour 5 985 k€.
**2013 : reclassement en charge d'exploitation de la provision sur les plans d'attribution d'actions de performance.
**2014 : remboursement d'assurance.

R5. Impôt sur les sociétés

Au 31 décembre 2014, l'économie d'impôt réalisée par Virbac à raison des pertes fiscales des filiales intégrées et susceptibles de se retourner dans le futur si les filiales redevenaient bénéficiaires s'élève à 867 k€. Il a été comptabilisé au 31 décembre 2014, un crédit d'impôt recherche d'un montant de 6 813 k€ et un crédit d'impôt mécénat d'un montant de 37 k€. Si Virbac avait été imposée séparément, elle aurait comptabilisé uniquement un produit d'impôt correspondant aux crédits d'impôts de 7 020 k€ au total. Avec l'intégration fiscale, Virbac a constaté cette année une économie d'impôt égale à 1 571 k€.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Depuis l'exercice clos au 31 décembre 2011, le taux d'imposition a été majoré d'une contribution exceptionnelle de 5,0% jusqu'en 2012 et de 10,7% à partir de 2013, cette majoration est applicable aux exercices clos jusqu'au 30 décembre 2015.
Les allègements et les accroissements afférents aux prochains exercices sont calculés au taux de 38,0% pour tenir compte de cette contribution exceptionnelle, les autres, à échéances plus lointaines, sont au taux de 34,43%.

en k€		2014		2013
Taux d'imposition	*38,00%*	*34,43%*	*38,00%*	*34,43%*
Amortissements dérogatoires	-	8 376	-	6 660
Accroissements liés au décalage dans le temps	**-**	**8 376**	**-**	**6 660**
Contribution de solidarité	164	-	144	-
Plus-values latentes sur placements de trésorerie	-	-	-	-
Profits de change latent	60	-	5	-
Engagements de retraite	-	2 147	-	1 337
Crédit d'impôt mécénat	75	-	28	-
Autres provisions	456	131	2 883	403
Total des allègements par taux d'imposition	**755**	**2 278**	**3 060**	**1 740**
Total des allègements liés au décalage dans le temps		**3 033**		**4 800**
Déficits reportables fiscalement	-5 279	-	-3 899	-
Eléments à imputer sur l'impôt	**-5 279**	**-**	**-3 899**	**-**

Évaluations fiscales dérogatoires et résultat

Taux d'imposition 38 %

en k€	Brut	2014 Impôts	Net
Résultat de l'exercice	**40 316**	**7 887**	**48 203**
Amortissements dérogatoires	4 985	-1 894	3 091
Autres provisions réglementées	-	-	-
Évaluations dérogatoires (dotations-reprises)	**4 985**	**-1 894**	**3 091**
Résultat hors évaluations dérogatoires	**45 301**	**5 993**	**51 294**

en k€	Brut	2013 Impôts	Net
Résultat de l'exercice	**25 283**	**8 674**	**33 957**
Amortissements dérogatoires	2 350	-893	1 457
Autres provisions réglementées	-	-	-
Évaluations dérogatoires (dotations-reprises)	**2 350**	**-893**	**1 457**
Résultat hors évaluations dérogatoires	**27 633**	**7 781**	**35 414**

Répartition de l'impôt sur les bénéfices 2014

en k€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	43 921	-2 535	**41 386**
Résultat exceptionnel	-3 605	3 402	**-203**
Divers crédits d'impôts	-	7 020	**7 020**
Résultat net comptable	**40 316**	**7 887**	**48 203**

A1. Opérations de crédit-bail et de location-financement

Contrats de location-financement

Virbac a conclu des contrats de location-financement sur du petit matériel informatique. L'engagement en capital s'élève au 31 décembre 2014 à 1 776 k€.

A2. Engagements hors bilan

en k€	2014	2013
Avals, cautions, lettres de confort et garanties	24 262	38 605
- dont donnés à des sociétés liées	24 262	38 605
Engagements donnés	**24 262**	**38 605**
Contrats de change à terme de devises	44 127	36 413
Options de change de gré à gré	11 415	7 383
Engagements réciproques	**55 542**	**43 796**
Crédit-bail immobilier	-	-
Location-financement	1 776	1 189
Autres engagements	**1 776**	**1 189**

A3. Exposition aux risques de marché et instruments financiers dérivés

La société détient des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de taux et de change sur ses éléments de bilan et ses engagements fermes ou hautement probables.

Risque de crédit

Les états suivants présentent la ventilation des créances avec les tiers (hors factures et avoirs à établir) au 31 décembre 2014 :

en k€	Créances à échoir	Créances en souffrance depuis < 60 jours	< 90 jours	<180 jours	>180 jours	Créances dépréciées	Total
Créances clients tiers	6 178	39	47	23	39	121	**6 447**

Au 31 décembre 2014, l'exposition maximale de la société au risque de crédit correspond à 75 929 k€, soit le montant du poste créances clients dans les comptes. Le risque des créances clients sur les sociétés du Groupe, soit 68 292 k€, est peu significatif dans la mesure où Virbac fait en sorte d'assurer à ses filiales la structure financière qui leur permet d'honorer leurs dettes. Concernant les créances avec les tiers, la société considère qu'elle n'est pas exposée à un risque de contrepartie significatif compte tenu de la mise en place d'un mécanisme de suivi des créances échues, qui permet de limiter le montant des créances douteuses.

De plus, la société a mis en place un accord-cadre avec la Coface qui permet aux sociétés qui en ont besoin de bénéficier d'une couverture de leur risque de crédit.
Les créances échues et non réglées sont analysées périodiquement et classées en créances douteuses lorsqu'il apparaît un risque que la créance ne soit pas recouvrée en totalité. Le montant de la provision constatée à la clôture est défini en fonction de l'ancienneté de la créance et éventuellement de critères relatifs aux débiteurs. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Risque de contrepartie

Le risque lié aux autres actifs financiers et notamment aux éventuelles disponibilités est considéré comme faible dans la mesure où la société ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang.

Risque de liquidité

Virbac dispose au 31 décembre 2014 de plusieurs lignes de crédit à taux variable, d'un montant global de 601 millions €. Sur l'exercice, deux nouvelles lignes ont été négociées, une de 20 millions € d'une durée de sept ans et une de 320 millions € mise en place pour une durée maximale de un an afin de financer une acquisition dans le Groupe, ce crédit a été mobilisé à hauteur de 350 millions $ au 31 décembre 2014 (soit 288 millions € au cours du 31 décembre 2014). L'ensemble des lignes ont fait l'objet de tirage à hauteur de 492 millions € au total contre 156 millions € au 31 décembre 2013.
La ligne d'un montant de 220 millions € ouverte en 2010 a été prorogée jusqu'au 16 juillet 2016 et a fait l'objet d'une dérogation accordée par l'unanimité des banques sur le non-respect des covenants qui découlera de l'acquisition de fin d'année dans le Groupe. La société a également remboursé ses dernières échéances d'emprunts bancaires pour un montant global de 4,5 millions € sur un montant total emprunté de 20 millions €.
Virbac a préfinancé le CICE 2013 et 2014 du Groupe fiscal intégré auprès d'une banque pour un montant global de 1,9 millions €.
Le Groupe travaille dès à présent avec les banques à la mise en place d'un refinancement global à moyen-long terme, qui se substituera aux lignes existantes et au crédit-relais. L'ensemble sera suffisant pour assurer le financement de la société, du Groupe et de ses projets de développement.

Risque de marché

Risque de change

Virbac traite des activités dans des monnaies autres que l'euro, sa monnaie de référence. Le risque de change est suivi à l'aide de tableaux de bord issus des systèmes informatiques (ERP). Les positions sont actualisées à partir des états de restitution ad hoc. Virbac assure la centralisation du risque de change en émettant les factures vers ses filiales dans la devise locale des clients.
Pour les ventes vers les pays à devise exotique, les factures sont émises en euro ou en dollar américain. Compte tenu de ses achats et de ses ventes en devises, la société est exposée au risque de change principalement sur les devises suivantes : dollar américain, livre sterling, franc suisse et diverses devises en Asie et dans la zone Pacifique.
Afin de se protéger des variations défavorables des différentes devises dans lesquelles sont libellés les ventes, les achats ou certaines opérations spécifiques, des contrats à terme de monnaies étrangères sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de change.
La société a mis en place depuis janvier 2014, une gestion centralisée du risque de change, qui consiste à couvrir, l'ensemble des opérations d'exploitation de Virbac, ses filiales françaises et certaines de ses filiales étrangères exposées. Les autres opérations (dividendes, prêts intra-groupe, ...), sont également couvertes par la société lorsqu'elles le nécessitent.

Les instruments financiers dérivés de change sont présentés ci-après, à la valeur de marché.

en k€	2014	2013
Couverture de juste valeur	-	-
Couverture des flux de trésorerie	468	110
Couverture d'investissement net	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-553	318
Dérivés de change	**-85**	**428**

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux de la société résulte principalement des lignes de crédit à taux variables mises en place pour un montant maximum de 601 millions €. Les lignes indexées sur l'Euribor ont été utilisées au 31 décembre 2014 à hauteur de 492 millions €. Au 31 décembre 2014, les lignes de crédit ont fait l'objet de couverture par des swaps de taux d'intérêt d'un nominal de 27 millions € dont la valeur de marché est de 350 k€ (crédit) au 31 décembre 2014.
Certains prêts en devises accordés aux filiales pour une valeur globale de 70 millions €, ont été couverts via des swaps de devises croisées dont la valeur de marché au 31 décembre 2014 s'élève à 7 864 k€ (débit).

Impacts spécifiques des couvertures des risques de change et de taux d'intérêt
Les instruments financiers dérivés de change entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie ont en général une maturité d'un an au maximum. Les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont destinés à couvrir des lignes de crédit ou des emprunts et ont donc une maturité au-delà de plusieurs années, en cohérence avec les flux couverts.

en k€	Nominal 2014	Nominal 2013	Juste valeur positive 2014	Juste valeur positive 2013	Juste valeur négative 2014	Juste valeur négative 2013
Contrat de change à terme de devise	44 127	36 413	703	636	815	195
Options de change de gré à gré	11 415	7 383	275	99	248	112
Swap de devises croisées	70 143	59 530	7 864	7 653	922	-
Instruments de change	**125 685**	**103 326**	**8 842**	**8 388**	**1 985**	**307**
Swap de taux	27 000	41 500	-	-	350	137
Options de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	**27 000**	**41 500**	**-**	**-**	**350**	**137**
Instruments financiers dérivés	**152 685**	**144 826**	**8 842**	**8 388**	**2 335**	**444**

Risque d'approvisionnement
Les matières premières et certains principes actifs entrant dans la composition des produits fabriqués par Virbac sont fournis par des tiers. Dans certains cas, le Groupe a également recours à des façonniers ou des partenaires industriels qui disposent de capacités ou maîtrisent des technologies particulières. Dans la mesure du possible, Virbac diversifie ses sources d'approvisionnement en référençant plusieurs fournisseurs, tout en s'assurant que ces différentes sources présentent les caractéristiques de qualité et de fiabilité suffisantes. Il existe néanmoins pour certains approvisionnements ou certaines technologies des situations où la diversification est difficile voire impossible, pouvant ainsi susciter un risque de rupture d'approvisionnement ou de pression sur les prix.
Pour limiter ces risques, la société élargit autant que possible sa recherche de fournisseurs et peut, dans certains cas, sécuriser son approvisionnement en acquérant les technologies et capacités qui lui manquent et qui génèrent une dépendance trop forte. Cela a par exemple été le cas avec l'acquisition de la propriété industrielle et de l'outil de production de la matière protéique entrant dans la constitution du principal vaccin pour chats.

A4. Effectifs

	2014	2013
Cadres	432	422
Agents de maîtrise et techniciens	386	388
Ouvriers	231	226
Employés	33	30
Apprentis	13	17
Effectifs	**1 095**	**1 083**

A5. Informations relatives au Dif (Droit individuel à la formation)

Heures Dif disponibles en 2014	Heures Dif acquises en 2014	Heures Dif consommées en 2014	Heures Dif perdues en 2014	Heures Dif disponibles au 31 décembre 2014
84 405	13 991	2 714	3 733	**91 949**

Les formations dans le cadre du Dif ne font pas l'objet d'une provision. Ces dépenses de formation font parties intégrantes du plan de formation et sont imputées sur la participation à la formation professionnelle continue.
Les heures disponibles restantes sont entièrement reportables dans le cadre du nouveau dispositif de Compte personnel de formation (CPF) mis en place à partir du 1er janvier 2015.

A6. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Détail des charges à payer

en k€	2014	2013
Intérêts courus sur participation des salariés	1	2
Intérêts courus sur ligne de crédit	6 769	3 569
Emprunts et dettes financières	**6 770**	**3 571**
Provisions factures à recevoir	17 015	19 790
Provisions bureaux de représentation	91	82
Différences de change latentes tiers	633	102
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**17 739**	**19 974**
Rabais, remises, ristournes à établir tiers	67	74
Rabais, remises, ristournes à établir Groupe	-	-
Rabais, remises, ristournes à établir	**67**	**74**
Provision congés payés (charges sociales incluses)	6 335	5 787
Provisions primes diverses (charges sociales incluses)	6 617	4 982
Provision prime d'intéressement	2 199	2 251
Provision autres charges sociales à payer	514	51
Provision charges fiscales diverses à payer	468	479
Provision formation professionnelle	396	371
Provision effort construction	221	205
Provision taxe d'apprentissage	373	362
Provision CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	330	-
Provision CFE (cotisation foncière des entreprises)	598	568
Provision taxe foncière	401	391
Provision impôts et taxes diverses	43	174
Provision contribution sociale solidarité	432	378
Dettes fiscales et sociales	**18 927**	**15 999**
Charges diverses à payer	144	120
Intérêts courus et frais bancaires à payer	34	30
Autres dettes	**178**	**150**
Charges à payer	**43 681**	**39 768**

Détail des produits à recevoir

en k€	2014	2013
Provision intérêts courus sur prêts	1 572	4 277
Autres immobilisations financières	**1 572**	**4 277**
Clients factures à établir tiers	27	22
Clients factures à établir Groupe	1 183	1 063
Différences de change latentes tiers	168	135
Clients et comptes rattachés	**1 378**	**1 220**
Produits divers à recevoir	49	75
Fournisseurs factures d'avoir à recevoir	-	-
Intérêts courus à recevoir	9	1
Autres créances	**58**	**76**
Produits à recevoir	**3 008**	**5 573**

A7. Parties liées

Entreprises liées et participations

en k€	2014	2013
Participations	238 180	247 628
Créances sur participations	193	698
Autres créances immobilisées	-	283
Prêts	382 357	82 066
Créances clients et comptes rattachés	69 413	44 352
Autres créances (comptes courants)	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 881	2 427
Autres dettes (comptes courants et dettes financières divers)	6 467	55 161
Créances et dettes	**707 491**	**432 615**
Charges financières	-66	-53
Dotations pour dépréciations des immobilisations financières	-	-
Produits financiers divers	6 000	6 604
Reprises pour dépréciations des immobilisations financières	-	-
Produits de participation (dividendes)	40 727	35 892
Produits et charges financiers	**46 661**	**42 443**

Rémunération des mandataires sociaux

La charge comptabilisée par la société au titre de l'exercice 2014 concernant les jetons de présence et les indemnités diverses du conseil de surveillance s'élève à 236 000 €. Celle concernant l'ensemble des rémunérations des membres du directoire s'élève cette année à 1 647 354 €.

Retraite et indemnités

Les membres du directoire bénéficient des avantages suivants :

Retraite supplémentaire

Un plan de retraite supplémentaire à prestations définies (12,5% du traitement de référence et 22% en cas d'ancienneté supérieure à 30 ans) dont les conditions d'attribution sont les suivantes :

- ancienneté dans le Groupe supérieure à dix ans (dont neuf en tant que membre du directoire) ;
- être âgé d'au moins 60 ans ;
- achever sa carrière dans le Groupe.

Indemnités de départ

Les engagements pris par la société au bénéfice de ses dirigeants en cas de cessation de fonction sont les suivants :

- Éric Marée : 483 000 € ;
- Christian Karst : 326 000 €.

Autres parties liées

Un contrat de parrainage sportif a été signé entre la société Absolute Dreamer dont Jean-Pierre Dick est le gérant et la société Virbac dans laquelle Jean-Pierre Dick est membre du directoire. Ce partenariat a pour objectif de contribuer financièrement à la participation d'un voilier à diverses courses au large. Un montant de 800 k€ a été comptabilisé en charge sur l'exercice 2014 au titre de ce contrat.

A10. Filiales et participations au 31 décembre 2014

La société est la tête de groupe d'un ensemble consolidé et publie à ce titre des comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Raison sociale	Pays	Capital social		Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats		Prêts et avances accordés	Avals et cautions accordés	Quote-part de capital détenue
		k devises		k devises		k€	k€	%
Filiales françaises								
Interlab	France	63 463	kEUR	31 847	kEUR	-	-	100,00%
Virbac France	France	240	kEUR	7 481	kEUR	-	-	99,95%
Virbac Distribution	France	382	kEUR	67	kEUR	-	-	99,84%
Virbac Nutrition	France	547	kEUR	980	kEUR	-	-	99,99%
Bio Véto Test	France	200	kEUR	567	kEUR	-	-	100,00%
Alfamed	France	40	kEUR	124	kEUR	-	-	99,50%
Filiales étrangères								
Virbac Nederland BV	Pays-Bas	45	kEUR	1 709	kEUR	-	-	100,00%
Virbac (Switzerland) AG	Suisse	200	kCHF	1 209	kCHF	-	-	100,00%
Virbac Ltd	Royaume-Uni	2	kGBP	2 342	kGBP	-	-	100,00%
Virbac SRL	Italie	1 601	kEUR	1 173	kEUR	-	-	100,00%
Virbac do Brasil Indústria e Comercio Ltda	Brésil	16 674	kBRL	9 136	kBRL	-	1 754	100,00%
Virbac Danmark A/S	Danemark	500	kDKK	6 270	kDKK	-	-	100,00%
Virbac Mexico SA de CV	Mexique	5 725	kMXP	283 698	kMXP	-	-	99,56%
Laboratorios Virbac Mexico SA de CV	Mexique	4 472	kMXP	87 399	kMXP	-	-	100,00%
Virbac Pharma Handelsgesellshaft mbH	Allemagne	102	kEUR	7	kEUR	-	-	100,00%
Virbac Tierarzneimittel GmbH	Allemagne	440	kEUR	1 948	kEUR	-	-	100,00%
Virbac Sp. z o.o.	Pologne	5	kPLN	0	kPLN	-	-	100,00%
Virbac Trading (Shanghai) Co. Ltd	Chine	15 620	kCNY	-16 563	kCNY	407	-	100,00%
Virbac HK Trading Co Ltd	Hong Kong	517	kHKD	-292	kHKD	-	-	100,00%
Asia Pharma Ltd	Hong Kong	7 590	kHKD	-	-	-	-	100,00%
Virbac Hellas SA	Grèce	300	kEUR	563	kEUR	-	-	100,00%
Animedica SA	Grèce	96	kEUR	-40	kEUR	-	-	100,00%
Virbac España SA	Espagne	601	kEUR	1 411	kEUR	-	-	100,00%
Virbac Österreich GmbH	Autriche	36	kEUR	160	kEUR	-	-	50,00%
Virbac Korea Co. Ltd	Corée du Sud	1 600 000	kKRW	310 661	kKRW	-	-	100,00%
Virbac (Thailand) Co. Ltd	Thaïlande	20 000	kTHB	-1 238	kTHB	-	-	91,00%
Virbac (Taiwan) Co. Ltd	Taïwan	18 000	kTWD	4 261	kTWD	-	130	100,00%
Virbac Colombia Ltda	Colombie	7 404 486	kCOP	2 918 546	kCOP	-	3 999	99,98%
Virbac Philippines Inc.	Philippines	48 500	kPHP	-28 169	kPHP	-	250	100,00%
Virbac Japan Co. Ltd	Japon	130 000	kJPY	150 460	kJPY	-	1 928	100,00%
Laboratorios Virbac Costa Rica SA	Costa Rica	178 750	kCRC	718 032	kCRC	-	-	100,00%
Virbac Asia Pacific Co. Ltd	Thaïlande	10 000	kTHB	20 479	kTHB	-	-	100,00%
Virbac de Portugal Laboratorios Lda	Portugal	5	kEUR	663	kEUR	-	-	95,00%
Virbac Vietnam Co. Ltd	Vietnam	22 606 324	kVND	45 352 311	kVND	-	494	100,00%
Virbac RSA (Proprietary) Ltd	Afrique du Sud	54	kZAR	85 907	kZAR	-	-	100,00%
Virbac Animal Health India Private Limited	Inde	394 100	kINR	1 984 372	kINR	-	-	100,00%
PP Manufacturing Corporation	États-Unis		NS	4 403	kUSD	-	2 574	100,00%
Virbac (Australia) Pty Ltd	Australie	2 500	kAUD	64 635	kAUD	-	-	100,00%
Virbac New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande	18 290	kNZD	5 477	kNZD	10 876	-	100,00%
Virbac Chile SpA	Chili	1 000	kCLP	-2 700 177	kCLP	76 898	4 118	100,00%
Virbac Patagonia Ltda	Chili	57 398 882	kCLP	-7 888 250	kCLP	-	-	1,00%
Vetz GmbH	Allemagne	67	kEUR	709	kEUR	-	-	23,99%
Virbac Uruguay S.A.	Uruguay	2 173	kUSD	23 146	kUSD	756	-	99,18%
SBC Virbac Limited	Hong Kong		NS	154 779	kHKD	5 068	-	49,00%

Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Nombre de titres détenus	Nombre de titres total	Chiffre d'affaires IFRS de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par Virbac	Taux de change 2014 devise contre euro	
k€	k€			k devises	k devises	k€	clôture	moyen
63 833	63 833	1 512 909	1 512 910	- kEUR	11 990 kEUR	15 189	-	-
40 761	40 761	10 434	10 439	83 133 kEUR	1 040 kEUR	72	-	-
538	538	5 741	5 750	1 819 kEUR	34 kEUR	-	-	-
2 933	2 933	68 349	68 354	25 851 kEUR	2 810 kEUR	2 778	-	-
17 601	17 601	30 939	30 939	4 337 kEUR	926 kEUR	874	-	-
688	688	1 003	1 008	12 816 kEUR	154 kEUR	761	-	-
10 443	10 443	89	89	9 518 kEUR	1 223 kEUR	1 440	-	-
115	115	2 000	2 000	13 239 kCHF	3 kCHF	-	1,202	1,214
3	3	2 000	2 000	26 615 kGBP	990 kGBP	1 479	0,779	0,804
5 046	5 046	179 900	179 900	25 072 kEUR	558 kEUR	473	-	-
9 830	9 830	10 851 999	10 852 000	74 500 kBRL	-425 kBRL	-	3,221	3,119
5 350	5 350	5	5	63 588 kDKK	2 487 kDKK	939	7,445	7,455
1 240	1 240	569 950	572 450	596 439 kMXP	59 405 kMXP	-	17,868	17,597
2 974	2 974	6 883 394	6 883 394	47 039 kMXP	244 kMXP	-	17,868	17,597
71	71	2 000	2 000	73 kEUR	NS kEUR	-	-	-
1 593	1 593	861 200	861 200	50 593 kEUR	4 431 kEUR	3 902	-	-
1	1	100	100	27 948 kPLN	473 kPLN	355	4,273	4,182
1 850	1 850	100	100	35 245 kCNY	-1 985 kCNY	-	7,536	8,121
50	50	1	1	1 536 kHKD	-97 kHKD	-	9,417	10,288
775	775	2	2	kHKD	10 kHKD	-	9,417	10,288
1 290	1 290	100 000	100 000	6 926 kEUR	92 kEUR	-	-	-
125	125	32 000	32 000	- kEUR	-3 kEUR	-	-	-
912	912	99 999	100 000	22 735 kEUR	48 kEUR	469	-	-
18	18	18 170	36 340	4 759 kEUR	146 kEUR	150	-	-
1 329	1 329	320 000	320 000	6 408 335 kKRW	16 475 kKRW	-	1 324,800	1 396,862
429	429	9 100	10 000	220 885 kTHB	10 057 kTHB	-	39,910	42,542
485	485	1 800 000	1 800 000	267 143 kTWD	18 516 kTWD	266	38,476	40,191
3 408	3 408	5 659	5 660	25 975 677 kCOP	1 742 996 kCOP	-	2 876,000	2 645,086
1 156	1 156	37 999 997	38 000 000	119 385 kPHP	-2 496 kPHP	-	54,436	58,742
2 834	2 834	6 400	6 400	1 348 456 kJPY	29 495 kJPY	-	145,230	140,436
432	432	259 187	259 187	1 999 846 kCRC	176 463 kCRC	-	652,650	709,500
209	209	99 998	100 000	84 024 kTHB	3 979 kTHB	-	39,910	42,542
5	5	380	400	10 038 kEUR	3 333 kEUR	1 425	-	-
2 977	2 977	1 000	1 000	230 204 369 kVND	17 577 220 kVND	-	25 874,000	28 170,308
5 305	5 305	100 990	100 990	316 101 kZAR	39 900 kZAR	3 513	14,035	14,380
6 674	6 674	39 410 000	39 410 000	4 651 593 kINR	668 396 kINR	-	76,719	80,986
4 946	4 946	100	100	6 045 kUSD	535 kUSD	338	1,214	1,323
4 346	4 346	2 499 997	2 500 000	106 475 kAUD	10 012 kAUD	6 087	1,483	1,473
13 977	13 977	18 290 000	18 290 000	24 929 kNZD	2 960 kNZD	-	1,553	1,595
2	2	1 000	1 000	- kCLP	3 669 545 kCLP	-	734,030	756,554
NS	NS	1	100	- kCLP	6 694 193 kCLP	-	734,030	756,554
283	283	-	-	- kEUR	- kEUR	-	-	-
14 581	14 581	99 175	100 000	15 385 kUSD	2 820 kUSD	206	1,214	1,323
6 761	6 761	49	100	8 101 kHKD	-11 499 kHKD	-	9,417	10,288

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Virbac, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2014 s'établit à 35 750 k€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe "Immobilisations incorporelles" de la note " Règles et méthodes comptables " de l'annexe aux états financiers.

Titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2014 s'établit à 238 373 k€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note intitulée "Titres de participation" de la note " Règles et méthodes comptables " de l'annexe aux états financiers.
Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune de ces activités sous le contrôle du directoire.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nice et Marseille, le 31 mars 2015
Les commissaires aux comptes

Novances - David & Associés	**Deloitte & Associés**
Jean-Pierre Giraud	Hugues Desgranges

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

en notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Convention entre votre société et la société Absolute Dreamer SARL

Dirigeant concerné : Monsieur Jean-Pierre Dick, membre du directoire de Virbac.
Votre conseil de surveillance en date du 17 décembre 2014 a approuvé la signature d'un contrat de parrainage sportif et de communication avec la SARL Absolute Dreamer dont Jean-Pierre Dick est gérant. Ce partenariat a notamment pour objectif de contribuer financièrement à la participation d'un voilier à diverses courses au large dont le « Vendée Globe 2016-2017 ».
La charge comptabilisée par Virbac au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est élevée à 800 000 € au titre de cette convention.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Indemnités de départ des dirigeants

Dirigeants concernés : Messieurs Éric Marée et Christian Karst, membres du directoire de Virbac.
Votre conseil de surveillance en date du 13 mars 2015 a autorisé le renouvellement des indemnités de départ des dirigeants dans les mêmes conditions que celles décidées par le conseil de surveillance du 5 mars 2012, à savoir: les indemnités de départ ne sont versées qu'en cas de départ contraint, qu'il soit lié à un changement de stratégie ou de contrôle ou non, et sont soumises à la condition que le ratio « résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires » des deux semestres précédant le départ du dirigeant concerné soit supérieur ou égal à 7%, les indemnités de départ étant par ailleurs les suivantes :

- Monsieur Éric Marée : 483 000 €
- Monsieur Christian Karst : 326 000 €

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avenant au plan de retraite complémentaire pour les cadres dirigeants

Votre conseil de surveillance en date du 13 décembre 2002 a approuvé le principe d'un avenant au plan de retraite complémentaire pour les membres du directoire.
La convention correspondante a été signée le 22 décembre 2003 avec effet rétroactif au 1er janvier 2003.
Au 31 décembre 2014, l'engagement de Virbac. au titre de ce régime s'élève à 1 727 832 € compte tenu des versements déjà effectués les exercices précédents, dont la charge nette comptabilisée par la société au titre de l'exercice s'élevant à 935 850 €.

Nice et Marseille, le 31 mars 2015
Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés
Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés
Hugues Desgranges

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Carros, le 23 mars 2015

Éric Marée, président du directoire

Observations du conseil de surveillance

Le directoire a présenté au conseil de surveillance, qui en a pris connaissance, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que le rapport de gestion relatif à cet exercice.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe de 773,1 millions € progresse de 5,0% par rapport à 2013, soit 7,0% à taux constants et 6,3% à périmètre et taux identiques.

Le résultat opérationnel courant de 109,0 millions € a progressé de 3,9% par rapport à 2013. Cette évolution est en grande partie liée à la croissance organique tirée par l'Amérique latine, l'Asie Pacifique, mais aussi par l'Europe, au second semestre, avec des lancements de produits réussis.

Le résultat de la période, attribuable aux propriétaires de la société mère, s'est établi à 63,6 millions €, en hausse de 5,1% par rapport à 2013 compte tenu de la diminution des charges non récurrentes et de la quote-part du résultat attribuable aux intérêts non contrôlés dans Centrovet.

L'endettement net du Groupe au 31 décembre a augmenté et s'élève à 196,6 millions €, avant acquisition SENTINEL, soit 45,6% des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère.

Le cours de l'action, en clôturant à 174,30 € fin 2014, affiche une belle progression de 12,2% par rapport au 1er janvier 2014.

Il sera proposé à l'assemblée générale de distribuer un dividende de 1,90 € par action, soit un résultat distribué par action stable par rapport à 2013.

Dans sa séance du 17 décembre 2014, les mandats des membres du directoire venant à échéance, le conseil de surveillance a renouvelé sa confiance au directoire pour un nouveau mandat de trois ans.

Le conseil de surveillance est actuellement composé de six membres dont trois sont indépendants. Il s'est réuni cinq fois formellement au cours de l'année et de nombreuses fois pour des sessions de travail plus informelles. Le comité d'audit et le comité des rémunérations se sont respectivement réunis trois et une fois au cours de l'année 2014.

Suite à la politique d'échelonnement décidé par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 18 mars 2014 afin de se conformer aux recommandations du Code Afep-Medef, les membres du conseil de surveillance ont entériné le principe d'une démission de certains membres au cours des exercices 2014 et 2015 afin de permettre à l'assemblée de procéder à leur réélection et d'atteindre rapidement un échelonnement régulier des mandats. Ainsi, il sera proposé à la prochaine assemblée générale la nomination de Grita Loebsack ainsi que la société Asergi, représentée par Pierre Madelpuech, pour une durée de trois ans.

Le mandat de la société XYC, représentée par Xavier Yon, en qualité de censeur arrivera à expiration lors de la prochaine assemblée générale, il sera proposé à cette dernière de procéder à son renouvellement.

Le conseil de surveillance tient à remercier les membres du directoire, les équipes de direction et l'ensemble des collaborateurs de Virbac dans le monde pour le travail accompli, ainsi que les actionnaires pour leur fidélité au Groupe.

Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 24 juin 2015 projet de résolutions

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution : approbation des comptes sociaux de l'exercice 2014

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du directoire, du conseil de surveillance, de la présidente du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2014 et qui font ressortir un bénéfice net de 48 203 056,34 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.
Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant global de 240 600 €. En conséquence, elle donne aux membres du directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de cet exercice qui font ressortir un résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère de 63 596 097 €.
Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution : affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

en €	Au titre de l'exercice 2014
Bénéfice de l'exercice	48 203 056,34
Report à nouveau antérieur	153 230 709,19
Bénéfice distribuable	201 433 765,53
Distribution de dividendes	16 070 200,00
Solde en report à nouveau	32 132 856,34

Le dividende distribué à chaque action au nominal de 1,25 € s'élève à 1,90 €. Le dividende à distribuer sera détaché de l'action le 26 juin 2015 et sera payable le 30 juin 2015.

L'assemblée décide, que conformément aux dispositions de l'article L225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues à la date de la mise en paiement sera affecté au compte report à nouveau qui sera de ce fait augmenté de ce montant.
Ce dividende ouvre droit, lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France à un abattement de 40% (article 158-3-2 du Code général des impôts).
Les actionnaires sont informés que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus distribués seront assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 21%.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

en €	Dividende par action	Distribution globale
Au titre de l'exercice 2011	1,75	14 748 377
Au titre de l'exercice 2012	1,90	16 014 785
Au titre de l'exercice 2013	1,90	16 011 402

Quatrième résolution : conventions et engagements réglementées visés à l'article L225-86 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L225-38 du code du commerce :

- approuve la convention conclue au cours de l'exercice 2014, visée audit rapport ;
- approuve les termes dudit rapport et prend acte que les conventions et engagements réglementés conclus et antérieurement approuvés par une assemblée générale, qui y sont mentionnés, se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

Cinquième résolution : nomination de Grita Loebsack en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires décide de nommer Grita Loebsack en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sixième résolution : nomination de la société Asergi en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires décide de nommer la société Asergi représentée par Pierre Madelpuech en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Septième résolution : renouvellement du mandat du censeur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle pour une durée d'un an le mandat de la société XYC, représentée par Xavier Yon en qualité de censeur.
Le mandat de la société XYC prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Huitième résolution : renouvellement des engagements visés à l'article L225-90-1 du Code de commerce pris en faveur d'Éric Marée

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L225-86 et L225-88 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve, conformément aux dispositions de l'article L225-90-1 du Code de commerce, la poursuite des engagements pris par la société en faveur d'Eric Marée correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions en cas de départ contraint, qu'il soit lié à un changement de stratégie ou de contrôle ou non et soumis à des conditions de performance.

Neuvième résolution : renouvellement des engagements visés à l'article L225-90-1 du Code de commerce pris en faveur de Christian Karst

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L225-86 et L225-88 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve, conformément aux dispositions de l'article L225-90-1 du Code de commerce, la poursuite des engagements pris par la société en faveur de Christian Karst correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions en cas de départ contraint, qu'il soit lié à un changement de stratégie ou de contrôle ou non et soumis à des conditions de performance.

Dixième résolution : avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Éric Marée, président du directoire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application du code Afep-Medef de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3), émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Éric Marée, président du directoire, figurant dans le rapport de gestion (page 105 et pages 109 à 111) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Onzième résolution : avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée aux membres du directoire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application du code Afep-Medef de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3), émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée aux autres membres du directoire, figurant dans le rapport de gestion (pages 105 et pages 109 à 111) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Douzième résolution : fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'allouer, pour l'exercice en cours, une somme de 141 000 € à titre de jetons de présence qui sera répartie par le conseil de surveillance entre ses membres.

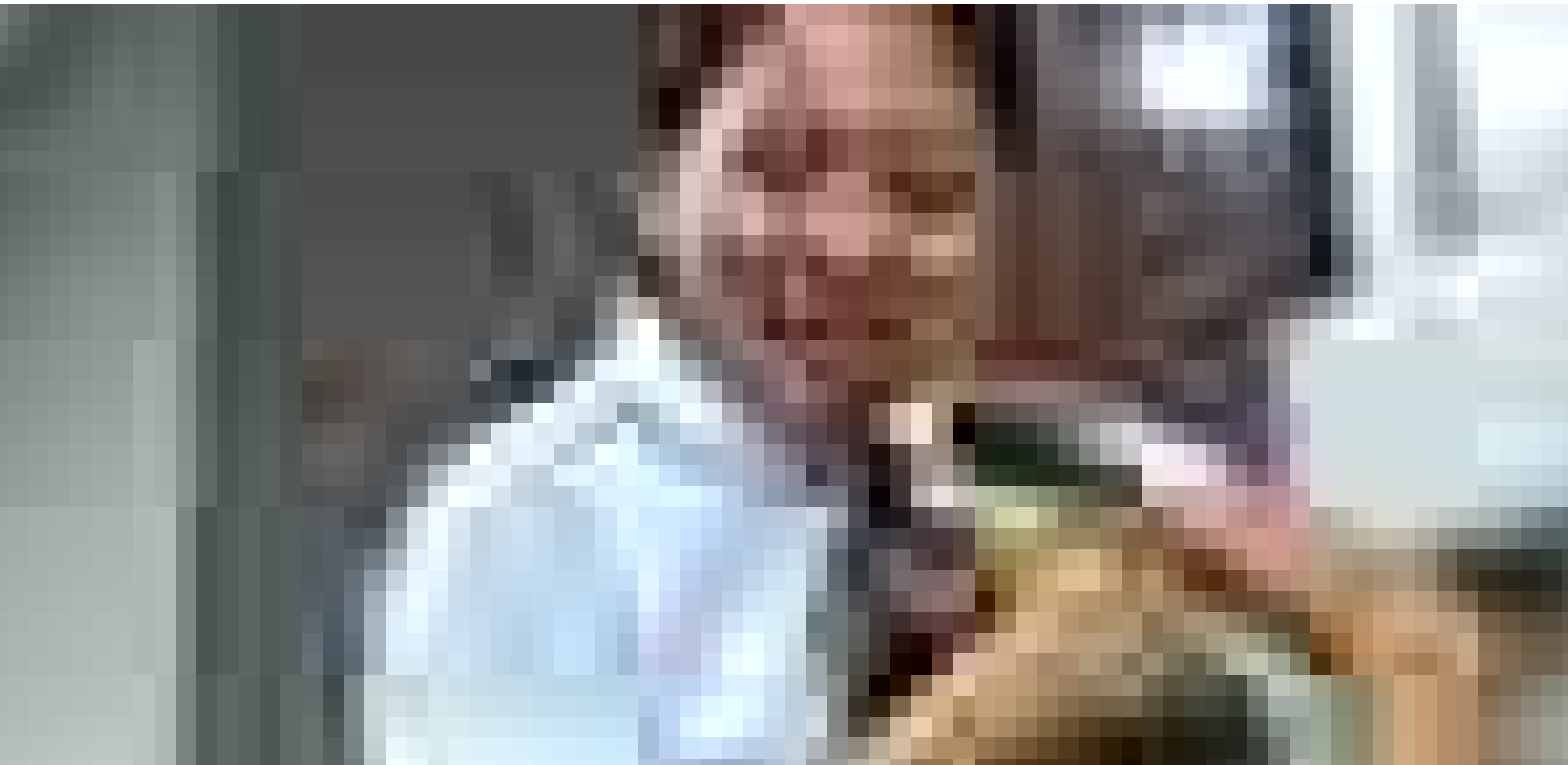

Treizième résolution : autorisation à conférer au directoire aux fins de procéder au rachat d'actions de la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du directoire, autorise le directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital de la société à la date de la présente assemblée, en vue :

- d'assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de réduire le capital de la société par annulation de tout ou partie des titres achetés sous réserve de l'adoption par la présente assemblée générale dans la quatorzième résolution, de l'autorisation de réduire le capital social par annulation de titres rachetés.

Le prix maximum d'achat ne devra pas être supérieur à 400 € par titre.
Le montant maximal de l'opération, compte tenu des 23 142 titres déjà détenus au 28 février 2015 est ainsi fixé à 329 063 200 €.
En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions de performance ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, ce montant sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.
Cette autorisation qui annule et remplace toute autorisation antérieure de même nature, et en particulier, celle consentie par l'assemblée générale du 17 juin 2014 dans sa douzième résolution, est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.
Tous pouvoirs sont conférés au directoire, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tout organisme, en particulier l'Autorité des marchés financiers et d'une manière générale, faire ce qui sera nécessaire aux fins de réalisation des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Quatorzième résolution : autorisation au directoire de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le directoire à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% du nombre total d'actions par période prévue par la loi, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris en partie sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé ;
- autorise le directoire à constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires ;
- autorise le directoire à déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation ;
- fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée générale, la durée de validité de la présente autorisation.

Quinzième résolution : autorisation à donner au directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des cadres salariés ou assimilés ou de certaines catégories d'entre eux ainsi que des mandataires sociaux visés à l'article L225-197-1 du Code de commerce, tant de la société Virbac que des sociétés qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions de performance existantes de la société Virbac ;

- décide que le nombre total d'actions de performance pouvant être attribuées ne pourra représenter plus de 1% du capital social de la société Virbac apprécié au jour de la décision d'attribution par le directoire, sous réserve des ajustements règlementaires nécessaires à la sauvegarde des droits des bénéficiaires ;
- décide que l'attribution définitive des actions de performance existantes sera conditionnée au respect de critères de performance individuels et collectifs qui seront définis par le directoire ;
- décide que l'attribution des actions de performance à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans ;
- décide que l'obligation de conservation des actions de performance par les bénéficiaires sera d'une durée minimale de deux ans ;
- confère tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment de :
  - déterminer l'identité des bénéficiaires ou de la ou des catégories de bénéficiaires des attributions gratuites d'actions de performance, parmi les membres du personnel et les mandataires sociaux de la société ou des sociétés susvisées et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
  - apprécier le respect des critères de performance, selon lesquels les actions seront attribuées et ajouter, le cas échéant, toutes conditions et critères qu'il jugera pertinent ;
  - fixer les conditions et le cas échéant, les critères d'attributions gratuites des actions de performance, étant précisé que s'agissant des actions octroyées aux mandataires sociaux, le conseil de surveillance décidera soit que les actions de performance octroyées ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixera la quantité d'actions de performance octroyées qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
  - prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits d'attribution ;
  - constater les dates d'attributions définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales ;
  - inscrire les actions de performance attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci et de lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité.

- autorise le directoire à prévoir la suppression de la période de conservation de deux ans en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans le deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article
  L 341-4 du Code de la sécurité sociale, ainsi qu'en cas de décès du bénéficiaire ;
- autorise le directoire à procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions de performance attribuées liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société Virbac ;
- délègue tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

L'assemblée générale prend acte que toutes mises en œuvre par le directoire de la présente autorisation, devront faire l'objet d'une approbation préalable du conseil de surveillance.

L'assemblée générale prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le directoire viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'assemblée générale des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L225-197-1 à L225-197-3 du Code de commerce dans les conditions prévues par l'article L225-197-4 dudit Code.

Cette autorisation est donnée pour une période de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée, et prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, la dixième résolution de l'assemblée générale mixte du 18 juin 2012.

Seizième résolution : autorisation à donner au directoire d'augmenter le capital par création d'actions de numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise conformément à l'article L225-129-6 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le directoire à augmenter le capital social d'un montant maximum de 227 000 €, en application des dispositions de l'article L225-129-6 du Code de commerce, par l'émission d'actions nouvelles à souscrire en numéraire réservées aux salariés de la société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre au profit desdits salariés.

L'assemblée générale délègue au directoire avec faculté de subdélégation au président du directoire dans les conditions prévue à l'article L225-129-4 du Code de commerce tous pouvoirs afin de fixer le montant de l'augmentation ou des augmentations de capital social, dans la limite du plafond autorisé, l'époque de leur réalisation, ainsi que les conditions et les modalités de chaque augmentation. Il pourra arrêter le prix d'émission des actions nouvelles, conformément aux articles L3332-18 à L3332-20 du Code du travail, leur mode de libération, les délais de souscription et les modalités de l'exercice du droit de souscription des bénéficiaires, déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital. Il pourra procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier corrélativement les statuts, accomplir les formalités requises et généralement faire le nécessaire.
Le directoire pourra déléguer à son président ou, en accord avec celui-ci, à l'un de ses membres, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission, ainsi que celui d'y surseoir.

La présente autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Dix-septième résolution : autorisation de modification de l'article 19.4 des statuts de la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire, décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 19.4 des statuts, afin de le mettre en conformité avec le décret du 8 décembre 2014 qui a réduit de trois jours à deux jours la date d'établissement de la liste des actionnaires habilités à participer à une assemblée générale des actionnaires.
" Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur) au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. "
Le reste de l'alinéa 2 et de l'article 19.4 restent sans changement.

Dix-huitième résolution : pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 24 juin 2015

Quatorzième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nice et Marseille, le 31 mars 2015
Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés	Deloitte & Associés
Jean-Pierre Giraud	Hugues Desgranges

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 24 juin 2015

Quinzième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Il est précisé que le nombre total d'actions attribuées gratuitement dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder 1% du capital social de la société à la date d'attribution.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution d'actions gratuites

Nice et Marseille, le 31 mars 2015
Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés	Deloitte & Associés
Jean-Pierre Giraud	Hugues Desgranges

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 24 juin 2015

Seizième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription de 227 000 euros, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du directoire.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire.

Nice et Marseille, le 31 mars 2015
Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés	Deloitte & Associés
Jean-Pierre Giraud	Hugues Desgranges

Lexique - Dénominations produits

Les noms des produits cités dans le rapport annuel dont la liste suit font l'objet d'une protection notamment au titre du droit des marques. Virbac et/ou ses filiales en sont les propriétaires ou en ont l'usage exclusif. Les produits cités ne sont pas tous disponibles dans tous les pays où Virbac est présent.

Agrimin
complément nutritionnel pour bovins

Anxitane
supplément nutritionnel à base de L-théanine indiqué dans les troubles du comportement des chiens et chats

CaniLeish
vaccin contre la leishmaniose canine

Carprox
comprimés pour chiens à base de carprofène destinés à réduire l'inflammation et la douleur dues à des affections musculo-squelettiques et articulaires dégénératives

Cortavance
spray corticoïde à action ciblée à base d'hydrocortisone acéponate pour les dermatoses inflammatoires des chiens

Curacef duo
suspension injectable à base de ceftiofur et de kétoprofène indiqué dans le traitement des maladies respiratoires des bovins

Cyclavance
solution buvable pour chiens à base de ciclosporine pour le traitement des manifestations chroniques de la dermatite atopique

Deltanil
antiparasitaire à base de deltaméthrine en application topique chez les bovins et ovins

Donoban
vaccin multivalent pour la prévention des pathologies respiratoires des porcs

Easotic
traitement auriculaire des otites chez les chiens administrable à 360° avec canule atraumatique intégrant une association de miconazole, gentamicine et hydrocortisone acéponate

Effipro
antiparasitaire externe à base de fipronil traitant les infestations par les puces et les tiques chez les chiens et chats

Effitix
antiparasitaire externe à base de perméthrine et de fipronil traitant les infestations par les tiques, les puces et les moustiques chez les chiens

Epiotic
nettoyant auriculaire pour chiens et chats

Equimax
vermifuge équin à large spectre sous forme de pâte orale ou comprimés appétents intégrant une combinaison d'ivermectine et de praziquantel

Floron
solution injectable à base de florfénicol pour la prévention et le traitement des maladies respiratoires des bovins

Flukazole C
antiparasitaire interne pour bovins et ovins à base de triclabendazole, oxfendazole et selenium

Gastrozol
pâte orale pour chevaux

Grofactor
facteur de croissance pour bovins à base de zilpatérol

Indorex
gamme de sprays et diffuseurs antiparasitaires pour le traitement de l'habitat contre les infestations des puces

Iverhart
gamme d'antiparasitaires internes à large spectre sous forme de comprimés appétents pour chiens pour la prévention de la dirofilariose et le traitement des parasites intestinaux (vers ronds ainsi que vers plats pour Iverhart Max)

Mastinject
antibiotique injectable indiqué dans le traitement des mammites et des maladies respiratoires des bovins

Milpro
comprimés antiparasitaires internes pour chiens et chats à base de praziquantel et de milbemycine indiqués dans la prévention de la dirofilariose et le traitement des parasites intestinaux (vers plats et ronds)

Milteforan
traitement oral de la leishmaniose canine à base de miltefosine

Multimin
complément injectable à base de minéraux pour animaux de production

Néoprinil
solution pour-on pour bovins à base d'eprinomectine indiqué dans le traitement des infestations principalement par les nématodes gastro-intestinaux et les strongles pulmonaires

Novifit
comprimés destinés à aider au maintien de la fonction cognitive des chiens et des chats vieillissants

Ostovet
complément alimentaire pour bovins

Penclox
intramammaire pour bovins à base de pénicilline et de cloxacilline

Phenix
complément nutritionnel pour volailles

Preventic
collier antiparasitaire pour chiens à base d'amitraz

Prodose
gamme d'anthelminthiques pour animaux de production

Pronefra
complément alimentaire destiné à soutenir la fonction rénale des chiens et des chats en cas d'insuffisance rénale chronique

Rilexine
antibiotique à base de cephalexine. En comprimés : indiqué pour le traitement des infections cutanées des chiens et des affections urinaires des chats. En injectable : indiqué pour le traitement des mammites chroniques et aigues des vaches laitières

Sentinel Flavor Tabs et Sentinel Spectrum
comprimés antiparasitaires polyvalents pour chiens indiqués dans la prévention de la dirofilariose et le traitement des parasites intestinaux (vers ronds ainsi que vers plats pour Sentinel Spectrum) et des infestations par les puces

Shotapen
association d'antibiotiques indiquée dans le traitement de première intention de nombreuses affections bactériennes des animaux de production

Soloxine
hormone indiquée dans le traitement de l'hypothyroïdie canine

Speed Leish K
test de diagnostic détectant la présence d'anticorps anti-kinésines spécifiques de *Leishmania*

Suprelorin
implant contraceptif à base de desloréline pour chiens mâles

Suramox
antibiotique indiqué dans le traitement des affections respiratoires des porcs et des volailles

Tylaxen
solution injectable à base de tylosine indiquée dans le traitement des infections respiratoires pour animaux de production

Tylosin
poudre orale soluble antibiotique indiquée dans la prévention de la mycoplasmose aviaire

Vaccin circovirus (PCV2)
vaccin contre le circovirus porcin

Vetflurane
anesthésique général à base d'isoflurane

Vet Complex
alimentation spécialisée pour chiens et chats

Zoletil
anesthésique général multi-espèces

Tous les médicaments ou produits cités dans ce document peuvent ne pas être autorisés ou commercialisés dans tous les pays y compris la France.

Les équipes Virbac sont à votre disposition sur les 5 continents. Retrouvez toutes les adresses sur

WWW.VIRBAC.COM

Conception et réalisation : direction de la Communication Photos : Corbis, F. Decante © Virbac - photothèque Virbac

Groupe Virbac
13e rue LID - BP 27
06511 Carros cedex - France
Tél. : +33 4 92 08 71 00 - Fax : +33 4 92 08 71 65

Relations investisseurs
finances@virbac.com

Direction de la Communication
communication@virbac.com

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 10 572 500 €
1ère avenue 2065m LID - 06511 Carros cedex - France - 417 350 311 RCS Grasse

Ce document a été imprimé sur du papier certifié PEFC fabriqué dans un objectif de protection et de gestion des forêts.

Shaping the future of animal health